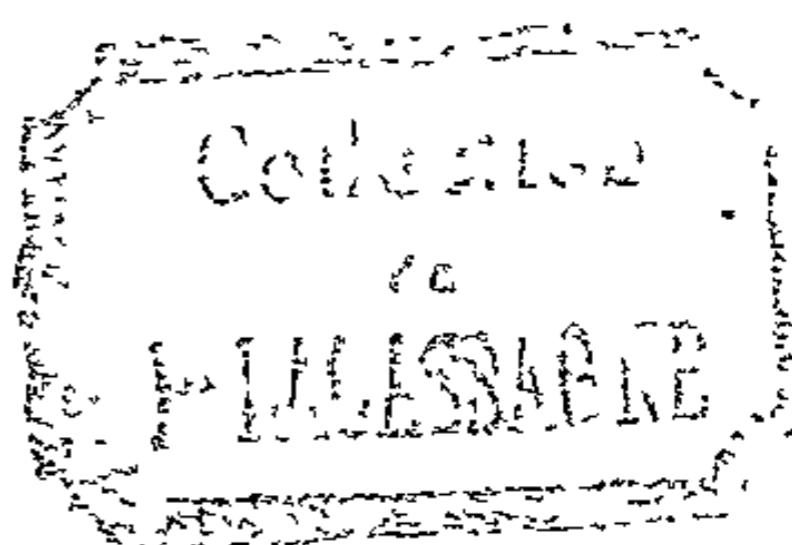


AFFAIRE RORIQUE

EUGÈNE DEGRAVE

LE BAGNE

— DEUXIÈME ÉDITION —



PARIS. — I

P.-V. STOCK, ÉDITEUR

(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)

27, RUE DE RICHELIEU

ET

16, RUE MOLIÈRE

—
1901

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

LE BAGNE

L'Auteur et l'Éditeur déclarent résERVER tous leurs droits de reproduction et de traduction pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (*Section de la Librairie*), en février 1901.

*De cet ouvrage, il a été tiré à part
sept exemplaires sur papier de Hollande*

429136

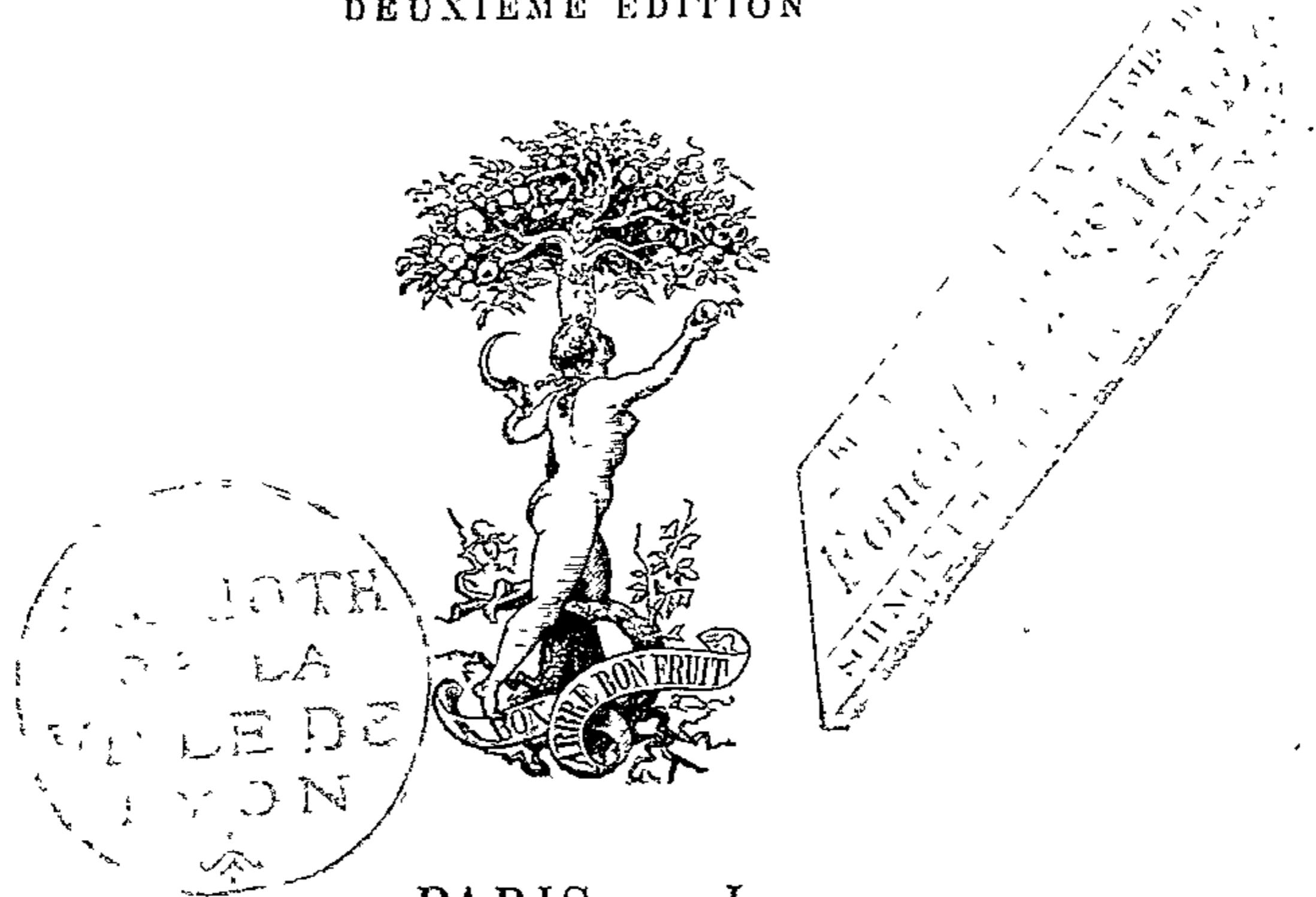
AFFAIRE RORIQUE

LE BAGNE

PAR

EUGÈNE DEGRAVE

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS. — I

P.-V. STOCK, ÉDITEUR

(Ancienne Librairie Tresse et Stock)

27, RUE DE RICHELIEU, ET 16, RUE MOLIÈRE

(Près le Théâtre-Français)

10

Collection

Fr. FLICKSSAGRE

A Madame SÉVERINE.

MADAME,

Permettez à celui qui fut le plus malheureux des hommes d'offrir ce livre à celle qu'il considère, avec raison, comme la plus noble des femmes : Il vous l'offre en signe de reconnaissance, de profonde gratitude.

Vous ne trouverez pas, Madame, dans mes mémoires, des choses bien littéraires. J'écris crûment, telle qu'elle est, la vérité. C'est un acte de justice que je fais. Je n'ai jamais écrit et je n'ai voulu l'aide de personne. Je sais mieux manier un navire qu'une plume, mais, en vrai marin, je sais sentir, je sais admirer.

Je vous admire, Madame, non seulement pour ce que vous avez fait pour moi, mais pour ce que vous avez fait, pour ce que vous faites encore pour d'autres malheureux.

Combien de fois n'ai-je pas entendu dire, là-

bas, au bagne : « Ah ! si Séverine savait cela ».

Quand, maltraités, torturés, misérables et désespérant de tout, les pauvres bagnards ne voulaient plus implorer Dieu qui les abandonnait, ils invoquaient encore de loin le nom d'une femme : Séverine.

Je ne défends pas, dans cet ouvrage, la généralité des forçats. Certes, il faut s'attendre à trouver parmi ceux-ci tout ce qu'il y a de plus bas, de plus vil ; mais il y en a, et un assez grand nombre, qui, s'ils ne sont pas complètement innocents, du moins sont bien peu coupables.

Il y en a d'autres encore, qui sont innocents, oui, innocents ; et ce sont précisément ceux-là qui souffrent le plus.

C'est un crime, là-bas, d'oser dire : « Je suis innocent ». Autant vaudrait dire : « Tuez-moi ».

Si je parviens à adoucir le sort de quelques-uns de ces exilés, si je parviens à empêcher qu'un infâme Corse quelconque, revêtu de la livrée de garde-chiourme, puisse encore assassiner ou torturer impunément les malheureux condamnés à tort ou à raison, mon but sera atteint.

EUGÈNE DEGRAVE.

Boom, le 8 décembre 1899.

LE BAGNE

Ma famille, du côté de ma mère, était essentiellement composée de marins. Nous étions quatre frères et nous subissions tous cette attraction qu'exerce sur beaucoup d'hommes cette grande et cruelle enchanteresse, la mer.

Mon frère aîné Léonce, et moi, étions surtout atteints de cette maladie qui nous empêchait de rester en place, à moins que cette place ne fût le pont d'un navire.

Nous adorions notre mère. Elle ne voulait pas que nous fussions marins. Nous nous soumîmes à sa volonté et, tout en regrettant ce que nous appelions un « avenir perdu », nous nous préparâmes à une autre carrière. Mais la fascination de la mer fut plus forte que notre volonté et nous finîmes par être marins.

Notre mère rêvait pourtant encore d'avoir ses deux marins auprès d'elle. Vers ce temps on commençait à

Ostende la pêche à vapeur. Elle donnait de très beaux résultats.

Nous nous décidâmes pour ce commerce et un joli petit vapeur, le *Degrave*, fut mis en chantier.

Ah ! notre *Degrave*, avec quelle ardeur et quel enthousiasme nous avons surveillé les progrès de sa construction ! Il nous avait paru que c'était un troisième frère que nous soignions avec amour pour qu'il ait la force de nous soutenir sur cette mer adorablyment verte et adorablyment bleue, qu'il allait courir avec nous.

Nous nous improvisâmes pêcheurs.

Jeunes, confiants en notre étoile, pleins d'entrain, nous étions acharnés au travail. Ah ! pour pouvoir en parler, il faut la connaître, cette fierté que l'on éprouve à se sentir balancé sur un navire qui porte votre nom sur son pavillon.

Nous allions où nous voulions, nous étions nos maîtres et nous nous divertissions des colères de la mer avec des rires aux lèvres et du courage au cœur.

La chance, dès le début, nous avait favorisés. Nous faisions des pêches véritablement miraculeuses, et nous eûmes la joie très grande de nous révéler utiles et bienfaisants pour nos semblables.

D'ordinaire il est fastidieux d'entendre un homme faire son propre éloge, mais si je raconte au cours de cette histoire quelques faits qui sont à notre honneur, à mon frère et à moi, on nous le pardonnera. Nous avons été injustement calomniés, on nous a ignorés durant tout notre procès, et quand on nous connut on se garda bien d'effacer la calomnie en disant la vérité.

Dans le courant du mois d'octobre 1885, par un très gros temps, nous aperçûmes un navire en détresse : le trois-mâts barque *Pieter*, de Moss (Norvège). Il avait son mât d'artimon et son grand mât, rompus à ras du pont. Un mât traînait, retenu par ses agrès, à tribord, l'autre à bâbord. Son grand mât, en tombant, avait écrasé les canots. Son mât de misaine, encore debout, menaçait de tomber à chaque coup de roulis.

L'équipage était sur le gaillard d'avant, nous tendant les bras. Ni ordres, ni prières ne purent décider nos hommes à aller à leur secours. Mon frère et moi nous y allâmes seuls.

Je n'écris pas ceci pour me vanter du peu de bien que j'ai eu le bonheur de faire dans ma vie. Il me suffira donc de dire que nous fîmes quatre voyages dans notre petit canot pour sauver les douze hommes du *Pieter*; que mon frère eut trois doigts de la main droite et deux doigts de la main gauche écrasés, pendant qu'il maintenait le canot le long du bord du *Pieter* pour me permettre de descendre le capitaine que j'avais été prendre dans son lit. (Il était malade.)

Le *Pieter* sombra littéralement sous mes pieds.

Nous débarquâmes l'équipage sauvé à Scarborough. Dans cet endroit il n'y avait pas de consul norvégien. Mon frère paya de sa poche leur passage jusqu'à Hull.

Ces hommes nous promirent de raconter à qui voudrait l'entendre, en Norvège, ce que nous venions de faire, et de nous écrire.

Ils tinrent parole pour la première chose, car, sans sollicitation aucune de notre part, Sa Majesté Oscar II

nous octroya une belle médaille en or; mais nous attendons toujours la première lettre de nos camarades du *Pieter*.

Pour arriver à Ostende au jour habituel, il fallut rentrer avec une pêche presque nulle.

C'était une perte sensible pour nous. Nous embarquons vivement charbon et vivres, et nous repartons.

A peine en mer, nous sommes forcés de mettre à la cape à cause d'une tempête. Le lendemain (la tempête sévissant toujours), nous apercevons le *O'Haneborg*, brick norwégien, rasé comme un ponton. Il avait abordé pendant la nuit, le trois-mâts barque *Oscar*. Celui-ci avait sombré aussitôt et l'équipage avait sauté sur le *O'Haneborg*, qui flottait sur sa cargaison de bois.

Ce fut encore Léonce et moi qui dûmes opérer le sauvetage, nos matelots refusant de le faire.

Mon frère, avec ses doigts écrasés, eut le courage de tenir un aviron. Nous eûmes le bonheur de prendre le *O'Haneborg* à la remorque et de l'amener à Ostende.

Le tribunal de commerce qui eut à fixer la somme qui nous revenait pour le sauvetage du navire, nous alloua 3.000 francs. Le capitaine Holder du *O'Haneborg* nous aurait signé avec plaisir des billets pour 20.000 francs ! Le tribunal décida en outre (aimable dérision) que cette somme de 3.000 francs était à partager, proportionnellement aux gages, entre tous les hommes de l'équipage du *Degrave*. Et ces hommes nous avaient regardés faire le sauvetage !

Bref, nous vivions heureux, nous dépensant sans compter dans cette vie active brûlée par le soleil, hâlée par le vent.

La chance allait tourner et l'heure des douloureuses épreuves allait sonner. Nous étions partis d'Ostende l'après-midi. — Vers onze heures du soir, par un temps très brumeux, le feu se déclara dans les soutes à charbon de l'avant. En peu d'instants toute la cale était en feu. On fit l'impossible pour se rendre maîtres de l'incendie. Rien n'y fit.

Le pont à bâbord était déjà effondré quand on se décida à mettre le canot à la mer.

Nos matelots s'entassèrent dedans. Mon frère et moi étions restés à bord.

Léonce était morne, pâle. A la lueur de l'incendie je voyais ses yeux ardents lançant des éclairs. Je lui parlai. Il ne me répondit pas. Il semblait ne pas m'entendre. Il regardait les flammes qui montaient, léchant les agrès, dévorant les cordages, faisant crépiter le goudron.

Pas à pas je le voyais reculer. Il paraissait menacer la flamme qui gagnait le pont sous ses pieds.

Je le suppliai d'embarquer. Il secoua la tête sans me répondre. Je dus le quitter un instant pour menacer un de nos hommes qui voulait larguer la bosse et partir sans nous. Je surpris à ce moment un regard horrible de mon frère. Je lus dans ses yeux qu'il voulait se précipiter tête baissée dans l'incendie et y mourir. Je me jetai sur lui, le pris à bras le corps, l'entraînai.

Il résista, s'apprêtant de ses muscles d'acier à me jeter dans le canot.

C'est alors que je lui murmurai :

— Léonce, que vais-je dire à maman !

... Il ne résista plus. Il se laissa mener comme un

enfant. Il s'assit avec moi sur le tableau du canot, il n'y avait plus de place dans la chambre ; je pris la barre et on poussa au large. A vingt mètres du navire, nous entendîmes hurler le chien du bord. Nous rentrâmes le chercher. Il avait les poils à moitié roussis.

On s'éloigna jusqu'à deux cents mètres environ et on resta là, hébétés, regardant ce triste tableau d'un navire en feu.

Oh ! alors seulement, je sentis combien j'aimais mon navire ! Ce fut une des grandes douleurs de ma vie ! Il me semblait que quelque chose se détachait de moi. Cela me faisait mal, bien mal, de voir se consumer cette chose inerte qui brûlait là.

Nous perdions tout, et notre fortune et nos espérances, mais je ne pensais pas à cela. C'était le *Degrave* qui allait disparaître, ce navire que j'avais appris à aimer comme d'autres aiment une femme. Oui, je l'aimais et cela me tordait le cœur de le perdre. Pauvre ami ! Il brûla jusqu'à la ligne de flottaison et puis ce fut tout. Il y eut deux fortes explosions : Une caisse à eau sauta, et le treuil, en tombant dans la cale, fit comme un écho à ce bruit terrible. Il me semblait que c'était le dernier adieu de notre ami mourant. Je vis disparaître ce qui restait de notre navire, puis une obscurité profonde nous entoura. Je pleurai...

Nos hommes se mirent à nager machinalement. Peu après, Léonce secoua sa torpeur et mit le cap sur la côte la plus proche : la Hollande.

Vers le matin nous fûmes recueillis par un bateau de pêche anglais, qui nous débarqua à Maassluis. Nous fûmes rapatriés jusqu'à Anvers par le consul belge.

On adore souffrir de ce que l'on aime.

Revenus à Ostende, nous contâmes à notre mère, très émue, notre triste odyssée. Elle pleura avec nous et en profita pour nous dissuader de cette vie d'aventures.

Elle nous vanta les charmes d'un labeur moins imprévu, d'une carrière moins accidentée.

Nous sommes tellement la convaincre qu'elle nous acheta un petit voilier, le *Tib-Doig*.

Un jour que Léonce et moi nous nous rendions à bord nous vîmes un grand rassemblement devant notre navire. Un homme de notre modeste équipage venait de tomber à l'eau. Arrachant mon veston, je me jetai à l'eau.

L'homme que je voulais sauver se cramponna à moi de toutes ses forces et paralysa ainsi tous mes mouvements. Je me laissai couler avec lui, espérant que, plus fatigué que moi, il lâcherait prise quand il se sentirait étouffer. Il n'en fit rien. J'essayai de remonter. Je n'en pouvais plus. Léonce, inquiet, se jette après nous et nous ramène à la surface. Van Iseghem, à moitié évanoui, me serrait toujours à bras le corps.

D'un coup de poing, Léonce l'étourdit complètement, défait ses bras crispés et à nous deux nous le ramenons à bord du *Tib-Doig*.

Le voyage suivant, par suite de la rupture de la grande écoute, à proximité des rochers de Foula (Shetland) nous perdîmes le *Tib-Doig*. Ce fut un vrai miracle qu'aucun de nous ne se noyât.

Nous voilà totalement ruinés. Il ne fallait plus penser à naviguer d'Ostende. Nous ne pouvions pas accep-

ter l'offre de notre mère, de nous acheter un autre navire. Nous partîmes pour Anvers.

Léonce s'embarqua comme second à bord du *Schelde*, plus tard à bord du *John P. Best*.

Moi je m'embarquai sur le trois-mâts barque *Saint-Andrew* pour Philadelphie et Saint-Louis du Rhône. Dans ce dernier port je débarquai pour venir à Ostende, me préparer à l'examen de lieutenant au long cours.

Je suivis les cours de l'Ecole de Navigation pendant quelque temps. Quand je me présentai aux examens, on me refusa, sous prétexte que je n'avais pas le temps de mer voulu. On refusait de compter le temps du *Degrave* et du *Saint-Andrew* ! Pourtant je m'étais embarqué sur celui-ci devant le consul anglais et devant le commissaire maritime d'Anvers.

Quant au *Degrave*, je crois en vérité que j'étais et devenais meilleur marin à bord de ce navire que les mousses ne le deviennent sur le bateau-école qui ne fait qu'un voyage de trois mois par an et qui, le restant de l'année, est amarré dans les bassins.

Pourtant, que voit-on souvent ? Cette navigation estivale dans la mer du Nord, et ce séjour dans les bassins d'Ostende, sont comptés comme « navigation au long cours » pour les mousses. Au bout de deux ans ils sont admis à subir un examen de lieutenant au long cours. Aussitôt, avec une protection quelconque ils sont nommés lieutenants à bord des malles-poste de l'Etat « Ostende-Douvres. » Ils font trois heures de mer à chaque voyage. Ils n'ont aucun des soucis du marin long-courrier. Deux ans après ils subissent l'examen de 1^{er} lieutenant et plus tard de capitaine au long

cours, toujours en faisant le « long cours » de trois heures entre Ostende-Douvres.

Heureusement il n'y a pas que de ceux-là ; autrement on comprendrait pourquoi S. M. Léopold II, roi des Belges, a un navire de plaisance anglais, commandé et monté par des Anglais, quand des Belges sont forcés de chercher un gagne-pain à l'étranger, parce que toutes les places sont prises par des étrangers à bord de nos navires !

Le capitaine du *John P. Best* allait quitter son navire. Mon frère espérait le remplacer. Il n'en fut rien. On lui préféra un étranger avec un diplôme plus que douteux.

Indignés, mon frère de cette injustice, moi du refus de me laisser me présenter aux examens, nous décidâmes de nous embarquer pour l'étranger où probablement on nous apprécierait mieux.

Nous ne nous trompions pas. A San-Francisco on ne fit pas tant d'histoires que cela. Nous produisîmes les « décharges » des voiliers *Hespérides*, *Lord Raglan*, *Andreta*, *North-West* et *Minerve*. Nous passâmes un examen théorique et pratique surtout. Nous jugeant aptes à commander un navire en toute circonstance on nous délivra un diplôme de capitaine au long cours. Avec ce diplôme nous aurions pu revenir en Belgique commander un navire belge ! Nous navigâmes comme second et lieutenant à bord du *James Townsend* et comme capitaine et second à bord de la *Minerva*. Etant revenus en Belgique pour embrasser notre mère nous partîmes pour Londres au commencement de 1890. Un fait venait de se passer dont souffraient tous

les étrangers. Un matelot grec avait tué son capitaine à coups de couteau. Tout étranger était refusé à bord des navires anglais.

Nous parlions l'anglais comme notre langue maternelle. Un boarding-master nous procura la décharge de deux frères du nom de Rorick, deux Anglais, et peu de jours après nous étions embarqués sous ce nom sur l'*Umlazi*, pour le Natal.

Chez nous, du moins pour celui qui n'a pas l'habitude de fréquenter les marins, ce fait de changer de nom pourra paraître étrange.

En Angleterre, surtout parmi les marins, c'est tout ce qu'il y a de plus ordinaire, personne n'y fait attention. Ainsi, un officier du « Board of Trade » (ce qui équivaut à un commissaire maritime) saura pertinemment qu'un homme qui se présente à lui pour embarquer ou débarquer, porte un nom qui n'est pas le sien, il ne lui viendra même pas à l'idée de lui demander pourquoi il a changé de nom, et cet officier sera loin de penser à le poursuivre, ce que l'on ne pourrait d'ailleurs faire.

Au Natal nous nous embarquons à bord du trois-mâts *Raven*, allant à Freemantle, de là à Sydney, où nous débarquâmes.

A Sydney, grève générale des officiers et matelots. Nos moyens ne nous permettaient pas de rester dans cette ville en attendant la fin de cette grève pour naviguer comme officiers. Nous fûmes heureux de trouver un embarquement comme matelots sur le trois-mâts *Vagabond*, allant à Finschhaven (Nouvelle Guinée allemande) et Penrhyn. Ce fut un triste voyage. La

nourriture était exécrable. Quelque temps après notre départ de Finschhaven, les quatre personnes qui étaient à l'arrière furent indisposées pendant à peu près vingt-quatre heures. Elles avaient mangé des conserves. L'équipage qui ne mangeait plus que du riz, du lard ou de la viande salée, ne ressentit rien. Robinson, le capitaine, fit jeter toutes les conserves. Alors ce fut une véritable famine à bord. Si le voyage avait duré, il y aurait eu tout à craindre de l'équipage affamé. Le 25 décembre on arriva enfin à Penrhyn, un atoll perdu dans l'Océan. Deux navires chargés de bois s'étaient perdus sur cet îlot. Lors de ces naufrages, il y avait là un de ces hommes que les Anglais appellent « beech-combers » (râcleurs de plages). Ce dernier donna aux naufragés un canot et des vivres en échange du bois que la mer avait jeté sur l'île. C'est une partie de ce bois que le *Vagabond* allait chercher.

Penrhyn est une île anglaise. Les naturels nous dirent qu'il n'y avait que le strict nécessaire pour y vivre, mais que dans une ou deux semaines au plus tard, la *Gauloise*, de Taïti, devait y venir chercher une cargaison de nacres.

La vie à bord du *Vagabond* était impossible. Le 1^{er} janvier, d'après le rôle, nous avions le droit de débarquer. Nous débarquâmes, Robinson fit mettre aux fers un des mousses, Cadet, un Français de la Réunion qui voulait quitter le navire avec nous. Ce pauvre garçon perdait en nous ceux qui le défendaient contre les brutalités du lieutenant, un sauvage écossais sans esprit et sans cœur.

Le beechcomber nommé Woonton usa de toute son

influence auprès du chef de l'île pour nous faire ramener à bord. Ses efforts furent inutiles.

Ce beechcomber accompagnait son chargement de bois à Sydney et voyait d'un mauvais œil notre séjour à Penrhyn.

Enclin à juger les autres d'après soi-même, il craignait que pendant son absence nous ne disposions du bois qui restait sur l'île.

Plus tard, pour revenir à Penrhyn, cet individu passa à Taïti, et précisément alors, on venait de publier dans le journal de Taïti, avec force commentaires, le récit que faisait Mirey, le cuisinier, qui nous accusa d'avoir commis des crimes à bord de la *Niuroahiti*. Aussitôt Woonton fait un rapprochement entre les fables de ce mulâtre et l'indisposition des capitaines, seconds et cuisinier du *Vagabond*, chose que nous lui avions racontée nous-mêmes à Penrhyn. Toujours jugeant les autres d'après lui-même, il n'hésita pas à affirmer que nous avions tenté d'emponsonner l'équipage du *Vagabond*.

Comme tous les prétendus crimes de la *Niuroahiti* auraient eu pour but d'enlever ce navire, Woonton ajouta très bravement que nous aurions coupé les haubans du *Vagabond* dans le but de faire tomber sa mâture pour nous emparer de ce navire !

Les marins du tribunal de Brest ne se donnèrent pas la peine de se demander comment nous aurions fait marcher le voilier *Vagabond*, une fois sa mâture par dessus bord.

On accepta ce témoignage incohérent comme tant d'autres. Nous eûmes beau protester, demander qu'on

ouvrit une enquête, on nous répondait : « Que voulez-vous que cela vous fasse ? On ne vous jugera pas ici pour ce qui aurait pu se passer à bord du *Vagabond*, on ne vous demandera compte que de ce qui s'est passé à bord de la *Niuroahiti*.

Cela n'empêche que Maupin, le commissaire rapporteur ou juge d'instruction qui instruisit cette affaire, s'appuya sur ce témoignage de Woonton dans son réquisitoire pour demander notre tête.

Il eût été si facile pourtant de contrôler les assertions enfantines et mensongères de ce racleur de plages !

Mais comme il s'agissait de l'honneur et de la vie de deux hommes on ne contrôla rien du tout.

Nous attendions donc la *Gauloise*, mais, nous l'avons su plus tard à Taïti, ce navire venait de changer de propriétaire et ne venait plus à Penrhyn.

Nous restâmes là, jusqu'en juin. Le chef de l'Ile, Bob, avait deux frères. Chacun de ces trois hommes nous donnait un repas par jour. Repas bien maigre, il est vrai, mais donné de bon cœur. Il consistait en deux noix de coco avec un bout de poisson de temps à autre, ou bien encore l'amande d'un coco, râpé, avec un fruit de pandanus, cuits ensemble, ce qui variait un peu l'éternel coco.

Au fait, les Kanaques nous traitèrent aussi bien que le leur permettait leur misère, et, certes, il faudrait qu'ils me fissent bien du mal, pour effacer de ma mémoire le souvenir de leur bonté.

Cette nourriture miserable n'était qu'un détail, nous

nous y habituâmes vite. Ce dont nous souffrions, c'était de voir la mer tout autour de nous et de rester toujours là, à la même place. Si au moins nous avions senti ballotter un peu cette île sous nos pieds, si elle avait pu avancer seulement, n'importe vers où. Oh ! alors nous aurions été heureux.

Tenez, quand on nous prêtait un canot, ou quand nous accompagnions les Kanaques aux endroits où ils pêchaient les nacres, nous étions réellement heureux. Nous oublions que nous étions à des centaines de lieues de la civilisation. Que nous importait alors le monde !

Nous faisions des courses folles en canot, nous risquions cent fois de culbuter pour arriver premiers. Et puis ces cris, ces bonds, ces enfantillages quand on arrivait ! Et ces têtes que l'on piquait sans souci des requins. Et ces luttes de hardiesse !... Oui, c'était une belle vie et plutôt à Dieu que plus jamais un navire ne fût venu à Penrhyn.

Mais ces moments d'ivresse passés, cette joie calmée, quand on revenait au village le soir, quelle tristesse ! Pas encore de navire !... Nous errions alors sur la grève de corail, nous reconnaissions nos amies les étoiles que notre mère regardait aussi, lorsque, comme c'était son habitude, tous les soirs elle allait sur la digue, à Ostende, écouter la plainte de la vague mourant sur le sable, et qu'elle demandait à la mer où étaient ses fils ! Et, tout tristes, nous allions nous allonger sur nos hamacs.

On avait dressé sur l'île un mât de navire, surmonté d'un mât de pavillon.

Celui-ci dépassait les plus hauts cocotiers de l'île.

Chaque lever de soleil m'a vu cramponné au sommet du mât de pavillon, scrutant l'horizon pour y découvrir un navire. On en vit deux, mais ils passèrent au large.

Nous vivions là, de la vie des Kanaques. Vers huit ou neuf heures, départ pour les lieux de pêche. À dix heures, on se mettait à l'eau pour en sortir à trois heures. Nous faisions assez de progrès. En peu de temps nous devînmes d'assez bons plongeurs. Les nacres que nous ramassions, nous en faisions cadeau à Bob, le chef, après qu'on en eût retiré les perles, s'il y en avait. J'ai tiré jusqu'à trois perles d'une huître. Ceci était une exception, car on pouvait ouvrir cinquante, cent nacres sans trouver de perles. Petit à petit nous en amassions une belle collection, et nous avons étonné plus d'une personne à Taïti, en la lui faisant voir.

Le soir, à la lueur d'une lampe à huile de coco, nous donnions aux habitants des leçons d'histoire, de géographie et d'astronomie.

Dans la case de Bob, très bien bâtie en planches, nous avions dessiné sur la cloison deux énormes hémisphères et les Kanaques suivaient avec un vif intérêt les leçons que nous leur donnions. Ils ne doutaient que d'une chose, c'est que Penrhyn ne fût grand que comme une tête d'épingle, tandis que de grandes taches coloriées représentaient les autres pays du monde.

En peu de temps nous parlions assez correctement la langue de nos amis de Penrhyn.

Nous commencions à désespérer de revoir la civili-

sation et nous ruminions le projet de gagner une terre quelconque en canot, chose qui se serait faite, si nous avions pu nous procurer suffisamment de vivres.

Au mois de juin, deux navires sont signalés à la fois et tous les deux entrent dans le lagon de l'île. L'un d'eux était la *Jessie Nicholls*, venant charger du bois pour Rarotonga. Le capitaine nous accepta aussitôt à son bord. Nos parents adoptifs et le plus grand nombre des natifs de l'île vinrent nous faire leurs adieux. Les braves gens avaient les larmes aux yeux. Ils avaient espéré que nous ne les quitterions plus !

* *

Quelques jours après, nous arrivions à Rarotonga.

C'est une grande île montagneuse, très belle. Elle est divisée en deux parties par une chaîne de montagnes qui, arrêtant tous les nuages, rend une partie de l'île trop humide, et l'autre trop sèche. Malgré cela les habitants en tirent énormément plus de produits que les Taïtiens de leur.

A Rarotonga les habitants ont des lois qui leur sont propres. Chaque fois que la reine désire promulguer une loi quelconque, elle doit prendre l'avis du « résident » anglais qui décide si cette loi est conforme aux lois anglaises.

Ce résident est l'unique fonctionnaire envoyé par les Anglais.

Pas de soldats.

Dans cette île, il n'existe ni hôtels, ni restaurants, ni cabarets.

Nous venions à peine de débarquer quand un Kanaque s'approche de nous, souriant, et entame conversation.

Le langage était le même qu'à Penrhyn. Il nous demande un tas de renseignements sur notre famille, nos faits et gestes, nos intentions.

C'est leur façon d'être polis. Il nous dit s'appeler Raïa et nous offre gracieusement de l'accompagner chez lui. Avant d'avoir notre consentement, il appelait déjà son fils, un beau gaillard de 15 à 16 ans, et chacun se chargeant d'un de nos sacs, ils nous montrent le chemin.

On arrive bientôt devant une belle petite case, gentiment abritée par de beaux arbres. Nos conducteurs entrent, et déposant nos sacs nous invitent à les suivre dans l'unique pièce. Il y avait là une femme et deux fillettes de 10 à 12 ans. Raïa s'adressant à la femme lui dit : Mama Raïa, voici deux enfants de plus.

La bonne femme se jette à notre cou et répète toutes les questions que nous avait posées déjà son mari.

* * *

La femme de notre hôte avait une quarantaine d'années. Elle était peu bronzée et avait des yeux et des cheveux noirs magnifiques. Elle avait dû être très belle. Sa figure, très régulière et très avenante, respirait la douceur et appelait la sympathie.

On nous adopta d'autorité. On nous baptisa aussitôt, Léonce du nom de Téha, moi de celui de Tapeïtau.

Nos nouveaux parents avaient déjà commencé à tendre un rideau dans le milieu de la pièce pour nous laisser la moitié de celle-ci. Nous protestâmes et bientôt nous avions tendu nos hamacs sous la véranda.

On nous servit un repas excellent.

Ces braves gens furent pour nous d'une bonté incroyable.

Le lendemain de notre arrivée on nous présenta notre nouvelle sœur, une grande et jolie fille qui était — s'il vous plaît — demoiselle d'honneur de la reine. Elle nous parut non seulement très aimable, mais aussi, peu farouche, et ma foi, Léonce et moi, nous rivalisâmes d'attentions intéressées.

Mais cette jolie personne se rendit compte que nous n'aurions respectivement point trop été fâchés de la considérer comme autre chose qu'une sœur et elle nous fit de sérieux reproches. Elle avertit même Mama Raïa qui nous fit, elle, un sermon en quatre points.

Notre frère adoptif nous menait parfois explorer l'île.

Mama Raïa organisait souvent des pique-niques charmants. On s'enfonçait dans la brousse. Toute la jeunesse invitée folâtrait sous bois, et quand on revenait fatigués, on trouvait un repas aussi bon que simple, où tous les convives étaient franchement gais et heureux.

Quand nous voulions nous promener, nous prenions

des selles et des brides. Nous allions sur la lisière des bois. Nous imitions le cri du cheval. Aussitôt, de tous côtés, des hennissements nous répondaient et vingt chevaux accouraient. Quelques morceaux de sucre à ceux que nous choisissions et ces bonnes bêtes se laissaient seller et brider.

Une belle route contournait toute l'île. Parfois nous passions au pas sous de belles arcades naturelles, où le feuillage des arbres se rejoignait au-dessus de nos têtes. Nous admirions cette nature luxuriante des tropiques, encore embellie par le travail de l'homme. Tout respirait le calme, le bonheur. La nature était aussi clémence que les hommes étaient bons. On n'avait qu'à tendre la main pour cueillir des fruits savoureux.

Plus loin nous retombions brusquement en face de la mer, scintillante sous les rayons ardents du soleil. Nous entendions la vague gémir tout doucement sur la grève. La mer était bleue jusqu'à nos pieds, le ciel était bleu jusqu'à l'horizon.

Plus loin, à un détour, une douce brise saline nous caressait le visage. Nos montures allongeaient le cou, tiraient la bride, semblant nous dire: Mais tu rêves toujours! Voici l'espace. En avant! O ces chevauchées furieuses alors! Cet enthousiasme! Cette sensation de la vitesse, qui vous grise! On vole, et on voudrait encore aller plus vite!

Puis nous passons dans un village. Il faut bien ralentir. Les petits Kanaques sont si confiants. Ils se jettent dans les jambes des chevaux pour nous offrir des fruits et des fleurs.

Devant les cases on voit de beaux vieillards, des hommes robustes, des femmes souriantes, et tous, dans leur langage harmonieux, vous saluent du « iorana papaa » accompagné d'un geste amical ou d'un doux sourire.

O bienheureuse Rarotonga, pourquoi t'avons-nous quittée ?

Un jour nous vîmes, dans une des petites anses, une goélette qui battait pavillon français. Adieu le bonheur, nos peines allaient bientôt commencer.

De sauvages que nous étions, nous allions redevenir civilisés.

Il nous rappelait tant le pavillon de notre petit pays, celui-là ; de notre petite Belgique, que nous n'avions jamais cessé d'aimer. Et puis, il faut bien le dire, nous faisions si peu de différence entre les deux.

Nous n'avions jamais été qu'une fois en France, mais l'éducation toute française que nous avions reçue nous faisait considérer la France comme une seconde patrie, et c'est toujours avec plaisir que nous fraternisions avec les Français à l'étranger.

Nous nous faisions une fête d'aller causer un peu français à bord. Nous prenons le canot de Raïa et nous voilà à bord de la *Papeete* de Taïti. Un blanc, le second, était sur le pont. Nous allons à lui la main tendue. Hélas !... Il ne comprend pas un mot de français. C'était un Allemand, nommé Nagel. O dérision !

Il nous dit que le capitaine était à terre. Nous trouvons celui-ci chez Delisle, un négociant de Rarotonga. Ici encore, une déception. Nous sommes forcés de

parler anglais. Vous croirez que c'était par politesse pour Delisle qui était Anglais? Pas du tout. C'est parce que le capitaine Wohler, de la goëlette française *Papeete*, était un Allemand qui ne savait que très peu de français!

Il nous dit, en anglais, qu'il était naturalisé français « pour les besoins du commerce » ! (*sic*). Son second, lui, était pur sang.

Il y avait donc à bord de la *Papeete* un capitaine et un second allemands et quatre matelots Kanaques. Nous ne pûmes nous empêcher d'exprimer notre étonnement de ne voir aucun Français à bord.

Wohler nous assura que sur une vingtaine de goélettes naviguant de Taïti, il n'y avait que trois capitaines français.

Il nous engagea fortement à nous rendre à Taïti. « C'est l'endroit qu'il vous faut », disait-il. « Vous connaissez toutes les langues qui s'y parlent. Vous êtes navigateurs. Vous ne serez pas embarrassés pour y trouver un commandement. »

M. Delisle était du même avis.

Nous nous décidâmes pour Taïti. Il fut convenu que nous prendrions passage sur la *Papeete*.

Quand Raïa et sa femme, nos parents adoptifs, surent que nous allions les quitter, ils s'y opposèrent de toutes leurs forces. Ils s'adressèrent à un de leurs alliés qui possédait une belle goëlette, la *Poë*, et celui-ci nous en offrit le commandement. Il était trop tard. Nous ne revenions jamais sur une parole donnée. Nous avions décidé d'aller à Taïti, nous y allâmes. Plût à Dieu que nous eussions écouté ces braves gens ; nous

n'aurions pas eu tous les malheurs qui nous accablèrent plus tard !

— « Nous ne vous verrons plus, mes chers enfants », disait Mama Raïa, en pleurant.

Hélas, elle *a dit vrai !* Jamais nous ne l'avons revue ! Mais nous avons souvent pensé à elle.

Quatre jours après, nous étions à Taïti. C'était le 14 juillet. Taïti est plus belle encore que Rarotonga mais ce n'est plus ni le même peuple, ni surtout les mêmes mœurs.

La forme de Taïti lui donne l'avantage sur Rarotonga. Le pays peut tout produire et ne produit rien, faute de bras : Quand on a besoin de café, de sucre, ou d'autres denrées que Taïti peut pourtant très bien produire, on va les chercher à Rarotonga.

Quand un Taïtien a de quoi manger, il ne songe plus qu'à boire dans un des nombreux débits de Papeete, la capitale. Il ne travaillera pas pour cela. Sa femme se chargera de lui apporter une pièce de cinq francs qu'elle aura gagnée avec un des innombrables fonctionnaires qui littéralement pullulent dans l'île.

On ne voit que contrôleurs, inspecteurs, directeurs, gouverneurs, administrateurs de toutes sortes de choses. Ajoutez à cela nombre de douaniers, gendarmes, soldats d'infanterie et d'artillerie de marine, les équipages de plusieurs goëlettes armées en guerre et d'un navire de guerre stationnaire et vous aurez une idée de la population.

Certes, ici il y'a plus de plaisirs (?) de la civilisation. On peut aussi se saoûler à « estomac que veux-tu »,

mais, selon moi, cela ne vaut pas Rarotonga avec son unique résident, Rarotonga où l'on chercherait en vain un cabaret.

Ici, toute la dorure, tout le clinquant, tout l'égoïsme de la soi-disant civilisation, dans toute sa hideuse pourriture. Là toutes les douceurs de la nature. Un petit peuple dans toute la beauté de son innocence, avec ses mœurs simples et douces, sa touchante hospitalité.

A Taïti, avec de *l'argent vous avez tout* ; sans argent, rien.

Pendant le voyage avec Wohler, celui-ci nous avait expliqué longuement quelles étaient les ressources de Taïti et celles de l'archipel dangereux, ou Pomotu. Ce qu'il nous en dit nous décida à visiter ce dernier groupe. Wohler nous présenta à nombre de gens et partout nous fûmes bien reçus. Le meilleur monde de Taïti se fit un plaisir de nous accueillir.

Ayant fait la connaissance de M. Raoul, de la maison Raoul et Papineau, celui-ci nous engagea vivement à nous placer dans une des îles des Pomotu.

— « Vous y gagnerez de l'argent et de l'expérience », dit-il.

Une fois au courant du trafic, rien ne nous empêchait de nous acheter une goélette et de parcourir le groupe entier. Nous achetâmes une quantité de marchandises à Raoul. Il nous en avança encore un peu et nous envoya à Kaukura, par une de ses goélettes, la *Mateata*, commandée par le capitaine Arnaud, un charmant homme. La *Mateata*, comme la plupart des

autres goélettes, avait un équipage de quatre matelots. Par exception, un second était un métis ou Kanaque.

Toutes les îles des Pomotu sont de formation madréporique, comme Penrhyn. Elles sont plus riches que cette île. Les habitants parlent la même langue qu'à Rarotonga et Penrhyn et sont moins gâtés par la civilisation qu'à Taïti. C'étaient des camarades avant de les connaître. Nous fûmes vite aimés et notre commerce allait à merveille. Nous eûmes, dans cette île, le plaisir de causer le flamand avec un missionnaire belge, le père Paul.

Il venait assez souvent des goélettes de Taïti à Kaukura vers ce temps.

Un jour, le capitaine de l'une d'elles, M. Hoffmann vint nous visiter et s'étonna de nous voir à deux dans une même île. Il avait raison. En effet, il valait bien mieux que l'un de nous naviguât pour apprendre à connaître le groupe entier et s'y faire connaître.

Je quitte donc Léonce et je vais à Taïti avec Hoffmann.

A peine arrivé, on m'offre la place de second à bord du *Henry*, une belle goélette toute neuve venant d'Amérique et qui allait faire son premier voyage dans les Pomotu.

Le capitaine en était André, patron au cabotage, pilote à Taïti et qui avait obtenu un congé pour naviguer pour le compte de la « Société générale » (allemande).

L'équipage se composait de quatre hommes et d'un cuisinier Kanaques, plus le capitaine et moi, le second.

Le premier voyage fut à Anaa, une île sans passe.

Aussitôt à la mer, je trouvai une énorme différence entre les Kanaques de l'équipage et mes amis de Penrhyn et de Rarotonga.

La presque totalité des matelots à Taïti sont d'une île appelée Atiou. En général, ils sont méchants et peu disciplinés. Ajoutez à cela quelques dévoyés de presque tous les groupes du Pacifique et vous aurez la population maritime de Taïti. Le quartier où demeurent tous ces gens est appelé Atiou, du nom de l'île dont la plupart sont originaires.

Il me fallut beaucoup de tact et pas mal d'énergie pour maintenir mes hommes du *Henry* à leur place. Au bout de peu de temps nous nous étions compris et alors tout alla bien. Je suis toujours parvenu à me faire respecter, et même aimer, par les gens que j'avais sous mes ordres.

Arrivés à Anaa, André descendit à terre dans le canot avec les quatre matelots et il y resta jusqu'à ce que la cargaison que nous avions à prendre là fût à bord.

Je restais seul à bord avec le cuisinier Kanaque. Parfois celui-ci allait à terre aussi. Alors j'étais absolument seul !

Je courais des bordées avec le *Henry*, jusqu'à ce que je visse le canot s'éloigner de terre. Je venais alors repêcher celui-ci. Les matelotsjetaient les sacs de nacre ou de copra sur le pont et repartaient chercher une autre charge à terre. Je courais de nouveau des bordées et ainsi de suite jusqu'à la nuit. Alors les matelots montaient à bord, hissaient le canot et nous nous

éloignions de l'île jusqu'au matin. Au point du jour, je devais me trouver à l'endroit où l'on chargeait le canot.

Le chargement dura plusieurs jours, et comme je l'ai déjà dit, André ne revint *à bord qu'au moment* de partir d'Anaa.

Si, à Brest, on s'était donné la peine de citer les témoins que nous demandions, ou de prendre leur témoignage par commission rogatoire, on aurait très facilement pu s'assurer de cela. D'abord cela n'a été contesté, ni par nos juges, ni par André, qui disait pourtant en public que nous avions voulu l'assassiner ! (Voir le *Petit Quotidien* du 22 septembre 94). Je me demande pourquoi.

Je n'ai jamais compris pourquoi cet individu a agi en ennemi, avec nous. Il a toujours été avec moi, sauf à Brest, d'une gentillesse qui frisait la platitude et quand il nous a vus, mon frère et moi, ensemble à Taïti, une seule fois, il nous a fait des protestations d'amitié incroyables.

Au dernier voyage que j'ai fait avec André, il a diné avec moi à bord (il avait l'habitude de manger chez lui). A ce dîner il avait invité un officier de gendarmerie, lieutenant ou capitaine, auquel il me présenta comme : « Son second et ami, M. Rorique », et, dit-il, « celui-là en est un qui connaît son métier et ne se saoule pas ! » Ceci était ajouté parce que le fait est rare à Taïti.

Il a été dit que nous étions venus à Taïti pour nous emparer d'une goélette. On ne supposera pas un instant que nous nous étions informés en Europe ou

ailleurs, si la *Niuroahiti* existait et que c'était précisément ce navire que nous voulions enlever ?

Or, en supposant que nous voulions voler un navire, quelle meilleure occasion pouvais-je avoir d'en enlever un qu'ici ? Pendant plusieurs jours je fus absolument seul à bord du *Henry*. Je n'avais qu'à donner un coup de barre et à partir pour Kaukura prendre mon frère, et disparaître.

Le *Henry* valait vingt fois la *Niuroahiti* et sa cargaison était autrement précieuse que celle de ce dernier navire.

Pourquoi aurions-nous assassiné sept hommes inutilement, comme on nous en accusa plus tard, quand nous pouvions avoir un meilleur navire en ne tuant personne ?

J'aurais même pu partir sans éveiller de soupçons, car des seconds peu expérimentés ou peu adroits perdent quelquefois l'île de vue et ne la retrouvent que très difficilement.

Devant cette même île, Anaa, un second avait disparu avec une goélette et n'avait pu revenir que quinze jours après, quand tout le monde le croyait perdu.

Et quand même je serais parti carrément, au nez et à la barbe de tous, ils n'avaient aucun moyen de me poursuivre et devaient attendre un autre navire pour signaler le fait aux autorités.

Il y aura peut-être des gens qui douteraient que j'aurais pu manœuvrer le *Henry* tout seul et arriver à Kaukura, où était mon frère.

A ceux-là je propose ceci : Donnez-moi une goélette de 50 à 60 tonnes, gréée comme le *Henry* ou la *Niu-*

roahiti; je m'engage à partir en déans les six mois et à faire le tour du monde absolument seul. Je ne demande qu'un chien pour me tenir compagnie.

On me désignerait les endroits où je devrais signaler mon passage. Etant seul, je ne puis m'engager à faire la chose en un temps donné.

A Anaa on embarqua deux passagers, un monsieur et une dame. Ces deux personnes auraient pu témoigner en quels termes j'étais avec André et quelle était la manière dont il me traitait.

Certes, elles n'auraient jamais cru que ce serait cet individu qui viendrait faire pencher la balance de la Justice à notre détriment; que ce serait cet homme qui viendrait pour ainsi dire appuyer sur le bouton de la guillotine.

On accosta encore une île après Anaa et puis on fit voile pour Taïti.

En allant et venant nous avions passé devant Kaukura. En arrivant à Papeete, j'écrivis une lettre à Léonce. J'ignorais encore qu'André allait quitter au voyage suivant. Il l'ignorait d'ailleurs lui-même.

Cette lettre n'arriva à Kaukura que longtemps après que nous étions embarqués sur la *Niuroahiti*. Elle fut interceptée par le procureur de la République. Elle était écrite en patois de notre pays. Un chemineau, ivrogne bien connu à Taïti, qui savait plus ou moins le flamand ou l'allemand, en fit une traduction fantaisiste et qui ne correspond pas du tout avec celle de l'expert traducteur juré Biart, de Paris, qui la traduisit plus tard pour le compte des juges de Brest.

On voulut prouver par cette lettre que notre intention était de nous emparer de la *Niuroahiti*. On ne semblait pas se douter qu'au moment où j'écrivais cela, je ne connaissais même pas ce navire, ne l'ayant jamais vu. Je ne savais pas qu'il existât, par conséquent, j'ignorais si j'allais jamais mettre les pieds à son bord.

J'étais entre mon premier et mon second voyage sur le *Henry*. On n'avait qu'à voir (on peut encore le faire) la date de cette lettre et à consulter les registres de l'inscription maritime.

On n'en fit naturellement rien.

Mon frère et moi, nous avions l'intention d'acquérir une goélette échouée à Taïti et que nous aurions eue à vil prix. C'est de cela que je causais dans ma lettre.

Quand celle-ci fut envoyée à Biart, pour être traduite, cet homme avait déjà connaissance de tout ce que racontaient les journaux sur notre compte, et Dieu sait si on en avait raconté, des bêtises, brodées sur ce que le mulâtre Mirey, notre accusateur, avait inventé.

J'accepte malgré cela n'importe quelle traduction de cette lettre, cela ne peut rien me faire, puisqu'elle ne peut avoir aucun rapport avec la *Niuroahiti*.

Ce qui m'exaspérait, c'est une espèce de réquisitoire que Biart ajoutait à sa traduction. On voit bien que cet individu a l'habitude de travailler pour la police. On dirait plutôt un policier qui fait un rapport, un avocat bêcheur qui fait son réquisitoire qu'un interprète chargé de traduire fidèlement une pièce quelconque.

Je prie ici Biart de se rappeler qu'il a contribué pour

beaucoup à nous faire condamner; de se souvenir que deux innocents ont failli être exécutés par sa faute, et je le prie de se rappeler, quand on lui donnera encore de l'argent à gagner comme cela, qu'il n'est pas là pour plaider contre les malheureux qui sont entre les mains de dame Justice (qu'elle soit habillée en marin, soldat ou pékin) mais seulement pour traduire fidèlement ce qu'on lui donne à traduire.

Qu'il n'oublie pas surtout que quand il ne comprend pas un mot, un interprète assermenté a le devoir de le dire franchement et non pas de deviner. Car en devinant il risque de se tromper; il risque surtout de laisser influencer son esprit (qu'il met à la torture) parce qu'il peut savoir de l'affaire qui a trait à la traduction.

Je suis polyglotte. Je parle, lis et écris cinq langues. Pourtant il y a des mots de ma langue maternelle même, que je ne connais pas! Il n'y a pas de honte à l'avouer. Au contraire, c'est une fausse honte, blâmable, coupable même, que d'être assez vaniteux pour ne pas avouer son incapacité si elle est réelle et cela quand on sait que la vie de deux hommes est en jeu.

Le deuxième voyage du *Henry* fut pour Apataki. En allant et en revenant, comme au premier voyage on passa devant Kaukura où était mon frère. Aussitôt, devant Apataki, André descendit à terre avec les quatre matelots, pour chercher avec le canot le bout d'une longue amarre dont l'autre bout était frappé sur un cabestan, à terre.

Dans la passe, très étroite, il y a toujours un courant excessivement rapide et, toujours dans le même sens, vers la mer. André descendit ce courant avec l'amarre et je vins le repêcher avec le *Henry*.

Une fois l'amarre à bord, les gens à terre virent leur cabestan et nous hâlent ainsi le long d'un petit débarcadère.

Ici encore, je n'avais qu'à partir, si telle avait été mon intention. J'étais seul à bord, à quelques heures de Kaukura seulement et à l'abri de toute poursuite.

D'ailleurs je n'avais pas besoin de naviguer pour pouvoir m'emparer d'un navire. Quand nous étions à Kaukura, mon frère et moi, qui ou quoi nous aurait empêchés d'aller à bord d'une goélette quand le capitaine était à terre avec ses quatre matelots pour trafiquer ? Il n'y avait alors jamais que le second et un cuisinier à bord. Nous connaissions presque tous les seconds. Aucun ne se serait méfié de deux commerçants venant à bord. Nous n'avions qu'à monter à bord, faire descendre ces deux hommes dans le canot avec lequel nous serions venus et partir, la goélette étant sous voiles.

Il n'y avait donc pas lieu d'assassiner pour voler une goélette.

De retour à Taïti, André m'annonce qu'il quitte le *Henry* pour reprendre son service au pilotage. Il est remplacé par Clary-Wilmot auquel il me recommande chaudement. Celui-ci peut en témoigner, s'il ne l'a pas fait déjà. Wilmot ne pouvait pas, pour me faire plaisir, renvoyer son second qui naviguait depuis long-temps avec lui. Je débarquai donc.

Un scandinave, Norman, me mit en relation avec Gibson, le subrécargue de la *Niuroahiti*, auquel il fallait un second. La chose fut vite faite. Je débarquai du *Henry* et j'embarquais sur la *Niuroahiti* au même instant.

André et Gibson se rencontrèrent avec moi au bureau de l'inscription maritime et, devant le commissaire, André fit encore mon éloge à Gibson.

Tous ces gens paraissent avoir oublié cela, car ils n'eurent garde d'en parler, lors d'une enquête faite sur notre compte à Taïti, quand Mirey nous eut accusés.

Il y avait à bord de la *Niuroahiti*, outre moi-même, 1^o *Gibson*, le subrécargue; 2^o *Téaé*, le patron Kanaque, l'homme de paille qui passait pour le capitaine, tandis que c'était moi qui l'étais de fait. Cet homme était de Tubuaï. Il n'avait aucune capacité, ni comme marin, ni comme navigateur; 3^o quatre matelots Kanaques. Un de Kaukura, *Pietan a Tefuahéi*, un de Manieki, *Farina a Tapago*, et deux d'Atiou, *Teauara a Tuauri* et *Moe a Tiria*; 4^o *Mirey*, le cuisinier mulâtre de Taïti qui devait être notre abominable accusateur; 5^o deux passagers pour une destination inconnue et qui devaient débarquer quand bon leur semblerait.

Je n'entreprendrai point la psychologie du personnel de la *Niuroahiti*. Outre que j'y serais maladroit, la plupart des personnes qui montaient cette goëlette n'offraient rien de particulier.

Gibson était un de ces êtres placides, épais, de sens très pratique. Il était une de ces âmes solidement trempées, que rien n'émeut beaucoup. Il était inaccessible à la peur comme il était inapte à éprouver quel-

que sentiment que ce fut. Peu bavard, très calme, il semblait se confiner exclusivement dans le soin de sa pacotille et dans le désir de s'en défaire à d'avantageuses conditions, ce dont on ne pouvait que le louer.

Téaé, le pseudo-capitaine, était, lui, un de ces êtres hybrides, vagues, flous. Arrogant comme tout indigène de là-bas, arrivé à une situation qui paraît, à ses yeux bornés, supérieure à celle des autres, il joignait à cette arrogance une crainte superstitieuse un peu folle. Il avait des accès de piété ridicules, des accès de colère sanglants, et des terreurs de l'eau risibles. D'une mentalité plutôt simpliste, il prenait soudain, et à propos de rien, des airs penchés d'homme réfléchi.

Quant aux matelots kanaqués, ils vivaient dans l'ombre de leur chef Téaé. D'aucun d'eux ne se dégageait un soupçon de personnalité. C'étaient de grands enfants apeurés et méfiantes, possédant sinon le respect de l'étranger, du moins la crainte de sa supériorité. Dociles, ils exécutaient les ordres sans enthousiasme mais aussi sans récriminations. Du moins je les jugeais tels, dès mon arrivée à bord.

Mirey, lui, était le type du fourbe doucereux, incapable de regarder un homme en face, ses yeux fuyaient... Il parlait peu, mais chaque fois qu'il ouvrait la bouche, il n'en sortait que des paroles faussement flatteuses. Paresseux comme un loir, il vivait en solitaire à bord. Sa fonction de cuisinier lui laissait d'ailleurs des loisirs et il les employait à dormir ou à regarder, rêveur, les Kanaques travailler à la manœuvre et moi-même les diriger. Maintes fois, — je m'en souviens aujourd'hui — je surpris dans ses yeux

des lueurs étranges, indéfinissables. Mais à qui voyage, comme j'ai voyagé, chaque étranger aperçu, a son caractère, sa physionomie, son tempérament et ce Mirey ne m'étonna pas plus par ses allures que beaucoup d'autres hommes que j'avais rencontrés.

Quant aux deux passagers, j'eus peu le temps alors de me demander ce qu'ils pouvaient bien être. Maintes fois, il arrivait aux goélettes qui mouillaient en des points quelconques du groupe d'îles d'augmenter le bénéfice du voyage en prenant à bord quelques passagers soucieux de ne point attendre un problématique courrier. Nos deux passagers vivaient à l'écart, étaient servis par Mirey et je n'eus, pour ma part, que peu d'occasions d'échanger avec eux des mots banals entre deux manœuvres.

Bref, le navire portait un capitaine, un subrécargue, quatre matelots, un cuisinier, deux passagers et moi.

C'est-à-dire en tout dix personnes.

L'on conviendra vraiment que si j'avais eu de mauvaises intentions sur la *Niuroahiti*, il eût été absurde de choisir un bâtiment où il y avait trois personnes de plus que sur toute autre goélette de Taïti.

Au moment de quitter le *Henry*, un capitaine (un Français qui n'avait que son diplôme de second) m'offrit une place de second à son bord.

Son navire était bien le bateau le plus mal fichu que j'aie jamais vu. Tout vrai marin a sa coquetterie, son amour-propre. Il est fier d'être à bord d'un beau navire, honteux de naviguer sur une carcasse, « un sabot », une « caisse à cigares ». Moi le premier. Je refusai poliment.

Lors de la fameuse enquête à Taïti, à laquelle j'ai

fait allusion plus haut, ce patron, dont je regrette d'avoir oublié le nom, dit au procureur de la République que j'avais refusé un embarquement sur son navire (j'allais dire sa charrette) et il y ajouta généreusement : « Sans doute parce qu'il l'a trouvé trop petit ! »

Merci, camarade, de votre petite infamie. Je vous croyais plus intelligent, et meilleur surtout.

En embarquant sur la *Niuroahiti*, je m'informai s'il existait des instruments de navigation à bord. Il n'y avait rien.

Gibson me donna un bon pour toucher dix piastres chez Cape, un boutiquier kanaque, afin d'acheter le sextant d'André, dont celui-ci n'avait plus besoin.

A Brest nos juges me firent un crime de cet achat. C'était une preuve que nous voulions nous emparer de la *Niuroahiti* ! Nous nous préparions à une longue navigation, selon eux.

Mais alors je me serais aussi muni d'un chronomètre !

Je défie n'importe quel officier de la marine de guerre de croiser sans instruments dans les Pomotu, qu'on n'a pas pour rien surnommé l'Archipel dangereux. La preuve en est que, pendant notre séjour à Taïti, la canonnière (à vapeur) le *Volage* avec un tas d'officiers à bord, avec tous les instruments possibles et impossibles, par un beau temps, est allée se coller sur une île de ce groupe et qu'elle s'y est si bien collée qu'on n'en a sauvé que les hommes !

On m'a aussi reproché l'achat d'un revolver. Si cela est un crime, tous les seconds du monde entier sont des

criminels, car il n'y en a pas un seul qui n'en ait au moins un ! D'ailleurs un revolver est une marchandise qui s'écoule facilement dans les îles. Si j'avais dû continuer à naviguer de Taïti, il est probable que j'en aurais acheté souvent, car, à la première occasion, je me défaisais avantageusement de celui que je possédais.

Téaé, avant de quitter Taïti, toucha une certaine somme d'argent chez Cape. Quelques cinquante ou cent francs, je crois. Ce Cape émit l'avis que ceci aurait pu nous pousser à l'assassiner !

En vérité, voilà des gens qui ont la rage des suppositions idiotes, et réellement ils évaluent la vie d'un homme à bien peu de chose.

Non, mon bon Cape. Je sus mieux que vous où partit l'argent de Téaé. Je l'avais vu entrer trop souvent dans certaine maison close à proximité de la vôtre, et si j'eusse encore douté, j'aurais vite été fixé. car, à peine en mer, Téaé se plaignit de malaises spéciaux sur la nature desquels on ne pouvait se tromper. La chose n'est pas rare à Taïti. En peu de jours Téaé eut certaines parties du corps tellement gonflées qu'il était incapable de faire son service.

La première île où l'on aborda fut Kaukura. Ce ne fut que le deuxième jour de notre arrivée que mon frère vint à bord. Il fut très étonné de me trouver là, me croyant toujours à bord du *Henry*.

Ses affaires avaient marché à merveille et il venait acheter un autre stock de marchandises.

Je lui fis faire la connaissance de Gibson, mais celui-

ci refusa de lui céder des marchandises. Il n'y avait pas grand chose à bord, et le peu qu'il y avait était destiné aux différents agents de l'armateur Hinoï, dont l'un était fixé à Kaukura.

Ceci ne faisait pas du tout le compte de Léonce. Le nouvel an était proche et c'étaient de beaux bénéfices de perdus, s'il était sans marchandises à cette époque-là. Nous savions à peu près où se trouvaient les différents caboteurs et aucun n'était attendu à Kaukura d'ici longtemps. C'était du temps de perdu pour Léonce.

Gibson, qui comprit bien la chose, l'engagea à venir avec nous à Fakarava, chef-lieu du groupe, où il trouverait probablement une goélette allant à Taïti. Léonce accepta parce que, tous comptes faits, il croyait que nous possédions déjà de quoi nous équiper pour nous-mêmes.

On accosta plusieurs îles et enfin Fakarava.

Pendant tout le trajet mon frère remplaça Téaé qui ne pouvait plus rien faire à cause de sa maladie.

Un des passagers, trouvant ici des amis, débarqua.

Invités tous les deux à une fête chez le résident, Léonce y fit la connaissance d'une jeune veuve qui essaya de le retenir auprès d'elle. La goélette pour Taïti, qu'on avait espéré rencontrer ici, était déjà partie. Cette femme n'eut donc pas beaucoup de peine à persuader à mon frère de rester avec elle. Pour lui être agréable, elle veut me présenter une de ses amies. En route elle me confie que cette amie a un mari jaloux et elle m'indique un endroit écarté où j'aurais à attendre un peu sans me faire voir.

Je me couche dans l'herbe et y reste assez longtemps. Ne voyant venir personne, je crus à une mystification et je revins auprès de mon frère. Cette longue immobilité dans l'herbe humide m'avait donné des frissons.

Mon frère se fâcha tout rouge en apprenant cela et revint avec moi à bord.

Nous y trouvons Gibson, encore éveillé malgré l'heure avancée. Il nous dit être très ennuyé de cette maladie de Téaé. Il ne manquerait plus que je tombasse malade, moi aussi, et nous serions dans de beaux draps ! Gibson prie Léonce de continuer le voyage avec nous ; il lui dit qu'il remplacerait Téaé comme jusqu'ici et lui offre comme gages une certaine somme d'argent. Je ne peux plus préciser laquelle.

Il lui dit que d'ailleurs la perte de temps serait minime, le voyage ne devant durer qu'un mois environ, et qu'il pourrait bien perdre ce temps à Fakarava. Léonce accepte. Reste la difficulté de notre nationalité ; il ne pouvait être embarqué officiellement comme capitaine. Sur la prière de Gibson on passa outre. Nous partons le lendemain. Peu avant le départ, deux Kaniques, employés du résident, viennent de la part de la veuve chercher les effets de Léonce. Ils furent renvoyés sans rien.

Si j'ai tenu à parler de cette femme, c'est pour bien faire voir que jusqu'ici il n'était nullement venu à l'idée de mon frère de rester à bord de la *Niuroahiti*. Il est certain que si telle avait été son intention, il n'aurait pas fait d'arrangements avec cette veuve.

Quand nous étions en prévention à Brest il a vainement demandé une commission rogatoire la concer-

nant. C'est un témoignage que les deux juges d'instruction se sont refusé à demander ainsi que celui des deux matelots qu'elle avait envoyés à bord.

A peine partis de Fakarava, les fièvres me prennent; suite probable de mon séjour sur la terre humide dans cette île. Heureusement Léonce était là, et il était homme à remplacer et Téaé et moi.

Téaé, en ignorant qui il était, était jaloux de son semblant d'autorité. Il voyait mon frère prendre sa place, et il le regardait d'un mauvais œil. Aimé comme je l'étais par l'équipage, tant que j'avais été sur pied, tout ce que Téaé aurait pu dire n'aurait pas eu grand effet sur l'esprit de ces hommes, mais une fois que je fus alité, Téaé put, peut-être (probablement même) sans le vouloir, les préparer à la révolte. Il y eut nombre de disputes que Gibson dut calmer.

Téaé excitait continuellement l'équipage contre mon frère.

Si moi j'étais resté le maître, cela ne lui aurait rien fait, mais il persistait à ne voir en Léonce qu'un passager.

Téaé avait l'habitude, c'était même le plus grave de ses soucis, d'appeler le soir l'équipage à l'arrière et de réciter une prière.

Le soir de l'accident, il cria plus fort que d'habitude. Moa frère le pria de se taire, en termes un peu vifs, et de ne pas me déranger. Moi, à sa place, j'aurais été plus calme, car en faisant ceci il s'aliénait complètement l'estime des Kanaques.

Téaé, ne trouvant aucun appui auprès de Gibson, allait conter ses déboires aux matelots et préparait ainsi les événements qui allaient suivre.

Dans la nuit du 5 janvier, on devait accoster une île. Mon frère ne se coucha pas. A un moment donné il aperçoit la terre à l'avant.

On était tribord amures, c'est-à-dire que le vent soufflait du côté droit (en regardant l'avant).

Léonce vient relever l'île au compas et l'aperçoit alors par le travers. Il se retourne vers l'homme à la barre, Farina, pour lui faire remarquer la façon déplorable dont il gouverne, et s'aperçoit qu'il est endormi.

Avec cela on ne plaisante pas à bord, et tout autre aurait fait ce que fit mon frère, sinon pis. Il saisit un faubert mouillé et en frappa Farina à la figure. Celui-ci se réveilla en sursaut et, lâchant la barre, courut à l'avant en criant quelque chose en kanaque. Léonce est forcé de prendre lui-même la barre. Il supposait que le Kanaque, revenu de sa première surprise, reviendrait au gouvernail, en s'excusant de son impardonnable négligence. Il n'en fut rien.

De la barre, Léonce ne pouvait voir le poste, la cuisine l'en empêchait. Se penchant vers tribord, il vit les quatre matelots, qui armé d'une barre de cabestan, qui armé d'un bras de pompe, s'avancant vers l'arrière dans une attitude menaçante.

Léonce passa vivement à bâbord de la barre et, par le hublot de bâbord qui donnait juste à la tête de ma couchette, prit un revolver et, ainsi armé, intima l'ordre aux matelots de s'arrêter.

Ceux-ci continuant à avancer, il tira un coup de revolver en l'air. La balle traversa le haut de la grande-voile. Ceci arrêta net les mutins au pied de la poupe, à tribord.

Le coup de feu réveilla tous ceux qui couchaient à l'arrière.

Téaé, qui dormait tout habillé sur un coussin, se lève et, prenant son revolver, monte sur le pont aussi lestement qu'il peut. Sans adresser la parole à mon frère, il monte sur la poupe et va causer aux matelots. Se retournant brusquement vers mon frère, il l'ajuste et fait feu. Le coup, heureusement, rate. Il recommence aussitôt, mais le deuxième coup rate aussi. Mon frère menace Téaé de son revolver. Celui-ci lui jette son arme à la tête. Léonce se baisse vivement et le revolver, lui passant par dessus la tête, va tomber sur l'arrière-pont.

Téaé se voyant à la merci de son adversaire qu'il croyait décidé à faire usage de son arme, comme lui, se jette à la mer en criant quelques mots aux Kanakas. Léonce comprit le mot *Fenua* (terre) et en conclut que ce malheureux voulait gagner la terre à la nage, chose qu'il aurait pu faire très facilement s'il n'eût été malade comme il l'était.

Mon frère se précipite sur le capot de la cabine, et le repoussant vivement crie : *Gibson, come up on deck, there's mutiny aboard!* (Gibson, venez sur le pont, on se révolte à bord). Il avait toujours son revolver à la main. En repoussant violemment le capot, celui-ci buta contre le bout de la glissoire et produisit un choc dans la main, qui fit partir un coup de revolver. La balle laboura le pont de la poupe dans la direction du canot à bâbord. Les hommes étaient à tribord. Ils ne pouvaient venir du côté bâbord à cause du canot qui touchait le bastingage d'un côté et la cuisine de l'autre. Les mutins s'ensuivent vers l'avant.

Gibson, qui était en train de se mettre un *pareu*, ou pagne, autour des reins monta sur le pont.

J'étais éveillé aussi, mais trop faible pour me lever et courir au secours de mon frère.

Je ne saurais décrire ce qui se passait en moi. C'était de la colère et de la crainte. J'étais cloué là, bêtement, sur cette maudite couchette quand on tuait peut-être mon frère! Et que faisait là ce fainéant de cuisinier qui couchait en face de moi? Les rideaux de son lit tirés de façon à ne laisser voir que son affreuse figure, grimaçant d'une peur qui m'aurait fait rire à tout autre moment. Il tremblait tellement que j'en voyais remuer ses rideaux.

Je lui dis de monter sur le pont pour prêter main forte à mon frère et à Gibson. J'avais entendu celui-ci crier : « That's right, that's right » (C'est cela, c'est cela) après que j'avais senti le navire changer d'allure puis pencher fortement vers tribord. Après cela j'entendis un grand coup. J'en ai senti la secousse jusqu'en bas. Puis j'entendis mon frère se lamenter sur le pont.

Le désespoir doublant ma force, je fis un effort violent pour sortir de mon lit. Je ne réussis qu'à tomber sur le carré.

Je priai, j'ordonnai, je suppliai Mirey de monter sur le pont, au moins voir ce qui se passait. Le lâche ne répondit que : « je n'ose pas » ou : « j'ai peur ».

Enfin mon frère lui ordonna préemptoirement de monter sur le pont et, après lui avoir donné l'ordre de rester à l'arrière et de le prévenir immédiatement si quelqu'un y venait, il descendit.

Il me remit dans mon lit et me raconta ce qui venait de se passer. Avant que Gibson ne fût monté sur le pont, il avait déjà mis la barre toute à tribord et avait viré de bord pour mettre la *Niurochiti* entre la terre et Téaé et ainsi pouvoir repêcher celui-ci. « Je n'avais pas à compter sur les hommes de l'équipage, » dit-il, « ceux-ci étant en pleine révolte, mais je pouvais virer de bord sans eux, en laisser toutes les voiles coiffées. De cette façon je dérivais sur Téaé. Quand Gibson arriva, je lui dis en deux mots ce qui se passait. Il me dit en parlant de Téaé : « the damned fool » (le sacré fou). Il monta sur la poupe à tribord et se plaça tout près du bord pour essayer de voir Téaé. Le vent faisait une pression énorme sur la grande voile coiffée. Le palan de retenue, trop faible, céda ; l'estroppe rompit et le guy, avec une force inouïe, se jeta sous le vent (vers tribord), frappa Gibson dans la nuque et le lança, mort déjà probablement, à plusieurs mètres du navire. Je ne vis, ni n'entendis plus rien. Je m'étais jeté sur la grande écoute pour rentrer le mou, mais que vouliez-vous que je fisse seul ! l'équipage entier ne l'aurait pas tenu. Cela me fut arraché des mains. Voyez, je les ai toutes brûlées, Qu'allons-nous faire, mon pauvre Eugène ? Réellement nous n'avons pas de chance. A peine la fortune commençait-elle à nous sourire, que des ennuis sans nombre se préparent ! Que dira-t-on à Taïti ? Je suis dans une position bien équivoque. Quelle bêtise de n'être pas resté à Fakarava ! Et dire que tout cela c'est la faute à cet abruti de Téaé. Je puis bien l'appeler ainsi, quoique je ne croie pas qu'il arrivera jusqu'à terre, avec sa maladie. Je ne pouvais pourtant pas me jeter à la mer après

lui et vous abandonner ici, seul, avec un équipage de sauvages en révolte ! Sommes-nous sûrs seulement d'arriver à Taïti ? Si vous n'êtes pas bientôt sur pied que vais-je faire ? Puis-je confier le pont et la sécurité du navire et notre vie à ce poltron de cuisinier pendant que je devrai nécessairement dormir ? Qui nous dit qu'il ne donnera pas la main à ces sauvages ! Que ferons-nous, Eugène, que ferons-nous ? »

Il fut décidé de croiser sur les lieux pendant quelque temps. Quand on eut perdu tout espoir de repêcher les deux malheureux on mit le cap sur Taïti.

Léonce resta à la barre le plus longtemps possible. Quand il se sentit vaincu par le sommeil et la fatigue, il me monta sur le pont, me coucha sur le banc de quart, armé d'un revolver, pour surveiller l'homme à la barre pendant que lui-même dormait.

Il avait été défendu aux matelots de venir à l'arrière plus d'un à la fois. A la première infraction à cette consigne, je devais tirer un coup de revolver pour appeler mon frère.

Mirey ne s'occupait que de sa cuisine, s'étant déclaré absolument incapable de gouverner.

L'émotion produite par ce qui venait de se passer avait fait beaucoup pour m'enlever la fièvre, mais j'étais sans forces. Je ne pouvais encore que veiller, pour avertir mon frère, si les matelots recommençaient leur mutinerie.

On m'a dit à Brest qu'il était peu probable que des Kanaques se livrassent à des voies de fait sur leurs supérieurs blancs. On en a appelé aux belles descrip-

tions des mœurs douces et assables des Kanaques.

Je suis le premier à dire que le Kanaque, en général, est doux, généreux, hospitalier, tout ce que l'on voudra.

J'ai eu moi-même trop à me louer de ces braves gens à Penrhyn et à Rarotonga, mais je sais aussi que la douceur du Kanaque se change souvent en fureur, quand il se croit lésé dans ses intérêts ou son amour-propre.

Et puis il est bon de remarquer que l'équipage de la *Niuroahiti* était un ramassis de gens de toutes îles différentes.

D'ailleurs, qui oserait parler mal du marin breton, courageux et bon ? Quel est celui qui n'a entendu parler du marin bon enfant de Provence ? Et pourtant il ne faudrait pas chercher loin pour trouver des exemples de mutinerie, de révolte et même d'assassinat chez ces mêmes marins. Si des marins civilisés se sont laissés aller à des faits criminels, que doit-on attendre de ces grands enfants de Kanaques, mi-sauvages ? N'avait-on pas vu peu de temps auparavant, dans les parages de Taïti, un capitaine et un second ligottés par les Kanaques à propos de rien ?

L'émotion, l'excitation firent beaucoup pour me remettre sur pied. Ma volonté d'être debout fit le reste. L'accident survenu à Gibson s'est produit le 5 janvier. Pendant la nuit, on mit le cap sur Taïti. Le 7 au matin, allant mieux, je reprends mon quart régulier, mais assis ou couché.

Mon frère était descendu se reposer depuis quelque

temps, quand un Kanaque vint m'annoncer en riant (j'insiste sur le fait qu'il riait) que le passager était mort.

Le lecteur se rappelle sans doute que sur les deux passagers à bord, un nous avait quittés en cours de route.

Tout d'abord, à l'annonce de cette nouvelle qui, dans ces circonstances, était effroyable, je ne compris pas bien. Il me sembla que le Kanaque voulait plaisanter et je sentais pourtant me monter au cerveau comme un frisson d'épouvante, me monter à la gorge, comme un hoquet de terreur.

J'interrogeai le matelot sans trop savoir au juste comment. Il ne put me donner aucune explication. J'appelai Léonce de toutes mes forces et lui contai tout chose. Il jura contre cette fatalité qui s'acharnaia après nous, tempêta, huila... voulut aller lui-même s'assurer du fait.

Je lui conseillai de s'armer d'abord, car l'idée venait de surgir en moi que cette nouvelle de mort était peut-être un piège, une ruse pour attirer mon frère à l'avant, un traquenard des matelots pour avoir Léonce à leur merci.

On monte le cadavre sur le pont. Nous constatons qu'il est bien mort, mais nous ne nous expliquons pas ce décès inopiné. La mort semble naturelle. Aucune trace de violence sur le corps, rien qui puisse indiquer un crime. Nous nous rappelons alors que ce malheureux n'était pas monté sur le pont depuis plusieurs jours. Nous n'y avions attaché aucune importance, il faisait ce qu'il voulait, étant passager.

Il n'était pas possible de conserver le cadavre jusqu'à Taiti. On le coucha sur les panneaux de l'écouille jusqu'à midi, recouvert du pavillon. A midi, Léonce réunit l'équipage autour du cadavre. Il lut quelques passages de la Bible en kanaque et on immerga le corps.

J'étais à la barre, assis à côté de la roue pendant cette cérémonie. Les matelots furent recueillis et respectueux. Il n'y eut que Mirey auquel je dus faire remarquer sa mauvaise attitude.

Je regrettais vivement la mort de cet homme. Non seulement parce que cela me faisait de la peine, mais à cause des ennuis qui pourraient résulter de ce décès.

Comment expliquer cette mort ? Que dire, quand on me demanderait comment je ne m'étais pas aperçu de sa maladie ? Plus tard, quand les matelots eurent déserté, j'ai bien eu l'idée que, le passager ne voulant pas les suivre dans leur désertion projetée, l'équipage, craignant un témoin de leurs faits et gestes pendant la nuit du 5 janvier, ce malheureux avait dû être occis par les matelots. Mais quand j'ai entendu Mirey, devant le tribunal de Brest, expliquer qu'il fut donné par l'un de nous (je ne me rappelle plus lequel) une poudre blanche que l'on remua avec le doigt dans un verre d'eau, j'ai senti que ce mulâtre n'inventait rien en ce moment. J'ai compris qu'il racontait ce qui s'était passé réellement, mais qu'il substituait les personnes. J'étais certain que c'était Mirey lui-même qui avait administré un toxique quelconque à ce malheureux, et il faut croire que mes juges ont compris la chose comme moi, car, pour ce fait, la mort du passager, la seule chose que nous ne pouvions pas expliquer, la seule chose

obscure dans toute cette triste affaire, nous fûmes acquittés à l'unanimité des voix !

Les matelots n'avaient pas cessé de me témoigner de l'amitié. J'avais su leur faire une bonne impression en venant à bord. Ils me préféraient de beaucoup à mon frère, non pas que celui-ci fût moins bon pour eux, mais il était moins familier et Téaé avait fait beaucoup pour le déprécier à leurs yeux.

Souvent, quand j'étais de quart, l'homme à la barre me causait, surtout Piétau. Il cherchait toujours à s'excuser, lui et ses camarades, et me demanda ce qui leur arriverait pour s'être révoltés.

Je lui dis que, certes, on punissait sévèrement les mutins, surtout si la mutinerie occasionnait mort d'homme, mais comme il n'y avait eu qu'accident et non crime, je n'avais aucun intérêt à faire punir mes hommes, que tout irait pour le mieux.

Piétau me demanda un jour si c'était vrai que l'équipage pouvait être condamné à mort. Il me dit que Mirrey le lui avait affirmé.

Il me pria d'intercéder auprès de mon frère pour dévier un peu de notre route et les débarquer, lui et les autres, dans une des îles du groupe.

Je tâchai de persuader à cet homme qu'il n'avait rien à craindre, que le pis qui pourrait lui arriver serait quelques jours de prison. « Certainement, lui dis-je, mon frère se refusera à vous débarquer ailleurs qu'à Taïti. Moi, de mon côté, si mon frère consentait à vous débarquer, je m'y opposerais de toutes mes forces. De plus, dans aucune des

îles des Pomotu vous ne seriez à l'abri de la Justice. »

Léonce, prévenu de ceci, admonesta sévèrement Mirey qu'il pria de garder pour lui ses bavardages ridicules et de ne plus effrayer les Kanaques.

Nous devions arriver à Taïti pendant la nuit du 9 janvier. Mon quart était de minuit à quatre heures. Vers onze heures et demie, mon frère ayant aperçu la terre, mit le navire en panne et descendit dans la cabine pour consulter une carte.

Le bruit qu'il fit en descendant me réveilla. « Est-ce mon quart, demandai-je ? — Non, pas encore, me dit-il, il s'en faut d'une demi-heure, mais levez-vous. Il y a une chose qui m'embarrasse. Je vois la terre mais elle est basse. N'importe de quel côté on voit Taïti, on aperçoit les montagnes et ceci est une île tout à fait basse ! Pourtant, d'après le log, nous devons être à proximité de Taïti. »

Nous consultons la carte et trouvons que la terre en vue doit être Tetiaroa, un *atoll* un peu à l'est de Taïti.

Comme depuis quatre jours on courait presque vent arrière, avec le vent légèrement à tribord, nous pensâmes tout de suite que les matelots, en tenant la barre, avaient insensiblement, mais continuellement losé. Nous ne croyions pas encore que c'était un calcul de leur part. Et peut-être n'en était-ce pas un, et n'ont-ils fait que profiter du hasard.

Nous décidâmes de virer de bord aussitôt. Nous serions encore à Taïti au point du jour.

Le bruit que mon frère avait fait en descendant avait aussi réveillé Mirey qui était monté sur le pont.

Quand nous montâmes à notre tour, il revenait de l'avant. Il confirma que c'était Tétiaroa que nous voyions. Il connaissait l'île.

Pour virer de bord, mon frère appela à haute voix, comme c'est l'habitude. Personne ne répondit. Un deuxième appel étant resté sans réponse, il dit à Mirey d'aller voir ce que faisaient les hommes devant. Celui-ci revint quelques minutes après, nous dire qu'il n'y avait personne devant ; qu'il avait appelé dans le poste sans avoir de réponse et qu'il n'y avait pas de lumière à l'avant.

Léonce veut aussitôt courir devant, mais craignant toujours un guet-apens, je lui dis encore de s'armer et de prendre de la lumière avec lui.

Mirey, chargé d'allumer un fanal, prend une dizaine de minutes pour le faire. Puis ils vont tous deux fouiller le poste, qu'ils trouvent vide.

Il y avait une communication entre le poste et la cale, mais ne se risquant pas à passer par cette étroite ouverture, mon frère la referme du côté du poste et remonte sur le pont.

Il descend dans la cale avec le cuisinier, mais là encore il n'y a personne.

Le canot se trouvait à bâbord de l'écoutille. En remontant de la cale, Mirey, soulevant son fanal, regarde dans le canot et s'écrie qu'il manque un aviron.

Comme j'observais Mirey depuis la révolte et que j'avais trouvé ses allures bien suspectes en plusieurs occurrences, un soupçon me traversa l'esprit. Soupçon mal défini, vague, mais je me disais que ce mulâtre avait eu des raisons pour ne point monter sur le pont

avec Gibson ; qu'il avait eu des raisons pour être cynique, quand on immergea le passager ; et ici encore qu'il avait eu des raisons pour aller à l'avant aussitôt qu'il sut que la terre était en vue.

Je lui demandai à brûle-pourpoint combien il y avait d'avirons dans le canot. Il me répondit en bégayant... au fait, il n'en savait rien ! Mais il supposait que les hommes avaient gagné Tétiaroa à la nage, chose extrêmement facile pour les Kanaques, et que sans doute Farina, estropié d'un pied, aurait pris un aviron pour se soutenir.

Je n'insistai pas, pour ne pas exaspérer mon frère, qui peut-être, s'il avait eu les mêmes soupçons, n'aurait pas pris la chose aussi froidement.

Léonce, d'habitude si calme, était hors de lui ; il perdait la tête.

Nous serions bien restés près de Tétiaroa, l'île n'est pas grande, mais que faire ? Nous aurions pu, avec beaucoup de peine, mettre le canot à la mer, un grand canot de charge, mais qui l'aurait manié, en supposant que l'un de nous seulement restât à bord pour manœuvrer la goélette ? Et que faire avec le canot ? Laisser Mirey dedans, pendant que l'autre irait chercher les Kanaques ? Ce n'était pas possible, un homme ne peut en forcer quatre autres à s'embarquer !

Mon avis était de piquer sur Taïti ; c'était le seul bon. On n'aurait pas dû faire autrement.

Mirey trouva dans sa cervelle perverse mille raisons pour nous détourner de cette voie.

Tétiaroa, nous expliqua-t-il, est une île inhabitée.

Deux fois par an, seulement, on y envoyait des hommes récolter les cocos et faire le copra. Les ouvriers y ont toujours des canots ou des pirogues qu'ils laissent sur l'île. Il est probable, dit Mirey, qu'en ce moment les mutins sont déjà en route pour Taïti où ils arriveront certainement avant nous. Ces hommes savent à quoi ils se sont exposés par leur révolte. Il est plus que certain qu'ils se seront entendus pour expliquer les événements à leur façon et vous êtes certains d'être arrêtés en arrivant, car ils diront probablement que c'est vous qui avez tué Gibson et peut-être aussi Téaé, rien que pour éviter d'être punis pour leur révolte !

Léonce était perplexe. Rendu à moitié fou par les coups successifs qui nous avaient frappés, des craintes inexplicables l'assaillirent. Il se voyait aux prises avec les pires difficultés.

Que dirait-il ? Il n'était même pas enrôlé régulièrement et Gibson n'était plus là pour en témoigner.

Mirey émit hypocritement l'avis qu'il serait très dangereux pour Léonce de se présenter à Taïti :

« Joseph, disait-il en me désignant, n'a rien à craindre, il est soit bien vu des matelots, mais vous, Léonce, ils ne vous connaissent pas, ils ne vous reconnaissent pas surtout pour leur chef et vous savez bien que l'on ne raisonne pas avec la foule, surtout quand cette foule est kanaque. »

Moi je me débattais du mieux que je pouvais. J'en appelai, pour combattre les avis de Mirey, à tout ce que je savais pouvoir influencer mon frère. Hélas ! rien n'y fit. Léonce avait perdu son sang-froid, et, pour la première fois de sa vie, il avait peur !

Il n'osa pas rentrer à Taïti.

Je lui objectai que les Kanaques ne sont pas aussi terribles qu'ils en ont l'air, et puis, qu'il y avait la police, les gendarmeries et les soldats au besoin pour nous protéger...

Mais aussitôt Mirey de s'exclamer :

— Vous protéger ! Cela ne vous empêcherait point d'être conduits en prison en attendant qu'on informe.

Et il ajouta :

— Une fois là-dedans, je puis vous le dire par expérience, on n'en sort pas facilement et on y laisse toujours de ses plumes.

Nous ignorions alors que Mirey fut un repris de justice et qu'il avait à son actif deux condamnations pour vol et pour vol et recel.

N'importe ! Mirey avait convaincu Léonce.

Mon frère me pria de le conduire dans un endroit quelconque qui ne fût pas français et où il y eut correspondance, soit avec l'Australie, soit avec l'Amérique.

De là, c'est-à-dire en sûreté, il verrait la tournure que prendraient les événements.

Quant à moi, je pourrais prendre, à l'endroit où je l'aurai débarqué, un nouvel équipage pour ramener la *Niuroahiti* à Taiti.

Mirey approuva de toutes ses forces l'idée de mon frère.

Quant à moi, j'invoquai comme suprême argument le dommage que cette combinaison allait causer à mon armateur.

Mais Mirey m'interrompit :

— Oh ! s'exclama-t-il, rien ne s'oppose à ce que

vous traînerez quand même. Il s'agit simplement de rendre à votre armateur des comptes exacts et voilà tout. D'office, vous êtes le subrécargue à la place de Gibson. Et qui dit que vous ne lui gagnerez pas plus d'argent que si votre voyage s'était terminé dans les Pomotu ?

Comme mon frère abondait dans ce sens, force me fut de céder, mais à contre-cœur. Et c'est là, je l'ose dire aujourd'hui, la seule faute que j'aie jamais commise. Cette bêtise, nous nous sommes mis deux pour la faire.

Ne pas rentrer à Taïti ? Et après ?

Où aller ? Que faire ? Partir vers le Sud en Australie ! Il n'y fallait pas penser. C'était beaucoup trop loin et le retour était beaucoup trop difficile. A l'Est ? Rien ; au Nord ? Rien non plus ? A l'Ouest ? Les îles Samoa. L'endroit était bon, désirable pour mon frère, mais quel retour difficile avec le vent debout !

Bref, nous nous décidâmes à aller à l'île de Sydney et nous mêmes le cap sur cette direction.

Notre perte était consommée.

* * *

Je ne me rappelle pas bien si nous nous sommes aperçus que les papiers du bord manquaient, avant ou après la désertion. Je crois plutôt que c'est avant, et que c'est une des causes qui décidèrent mon frère à ne pas vouloir se rendre à Taïti.

Je sais toujours qu'on bouleversa tout pour les re-

trouver, mais inutilement. On ne trouva qu'une boîte en fer blanc qui les avait contenus.

Nous supposâmes qu'ils avaient été laissés chez le résident à Fakarava où ils avaient dû être présentés par Téaé, ou bien que celui-ci les avait sur lui quand il se jeta à la mer dans la nuit du 5.

On nous a accusés d'avoir détruit les papiers.

Admettons un instant, un instant seulement, que cela soit vrai. Mais alors nous les aurions vus ces papiers. Nous aurions vu aussi que le passager décédé n'était pas inscrit sur le rôle, et certes, étant coupables, nous nous serions bien gardés de parler de lui.

Nous n'allions pas nous charger d'un crime de plus, et précisément du seul dont nous ne pouvions donner d'explication plausible.

En admettant que nous fussions coupables et que nous eussions détruit les papiers, une fois pris, arrêtés, c'eût été une arme défensive entre nos mains !

Mirey aurait dit : « Ils ont assassiné un passager ». Nous aurions pu répondre : « Il n'y en avait pas ! Consultez les registres officiels de l'inscription maritime et vous verrez qu'il n'y en avait pas ! »

Mais non. Il était à bord, ce passager. Il y est mort. Nous l'avons dit, tout en sachant combien ce décès allait nous charger.

Nous étions forcés d'avoir des papiers pour aborder n'importe où. Comme nous étions inconnus où nous allions, mon frère fabriqua des papiers provisoires, pour éviter tout embarras.

Il choisit Rarotonga comme port d'attache.

Nous n'avions aucun imprimé à bord, et il aurait

pu paraître étrange que nous eussions des papiers manuscrits, si nous avions gardé le nom de *Niuroahiti* et le port d'attache de Taïti (colonie française.)

Nous appelâmes, sur ces papiers, la *Niuroahiti*, la *Poe* (perle), du nom de la goélette dont on avait voulu nous confier le commandement à Rarotonga. Nous enlevâmes sur le tableau (arrière du navire) les lettres en plomb le nom de *Niuroahiti-Taïti* et avec ces mêmes lettres, nous fîmes celui de *Poe-Rarotonga*. Comme tout ceci n'était que provisoire, nous ne grattâmes pas même la peinture, ce qui permettait de lire encore distinctement, sous les nouvelles inscriptions, les anciennes. Cela fut constaté par les autorités espagnoles. Aussitôt après avoir débarqué mon frère, je n'avais qu'à remettre les anciennes lettres et j'étais prêt à retourner, car nous ne détruisîmes aucun pavillon français, ni aucun des quatre pavillons du code international composant le nom et le port d'attache de la *Niuroahiti*.

Alors commença ce voyage, né du malheur, et qui allait finir dans les fers, presque dans le sang !

Quelques jours après nous arrivâmes en vue de Sydney, mais tous nos signaux furent inutiles. L'on ne nous répondit qu'en hissant le pavillon anglais. Ni pirogue, ni canot, ne vint à bord. Nous fûmes forcés d'aller jusqu'à Hull. Là encore nous restâmes toute une journée à faire des signaux inutilement. La nuit, nous vîmes un grand nombre de feux portés tout autour de l'île. On nous dit plus loin que ces îles étaient en guerre.

Le vent ayant tombé, le courant nous mena près de Péru. Plusieurs pirogues montées par des Kanaques nous entourèrent. L'un de ceux-ci monta à bord et nous pilota au mouillage. Mon frère se rendit à terre. Je restai seul avec Mirey et une vingtaine de Kanaques de Péru. Ce fut un va et vient continual entre le bord et la terre. Les uns venaient, d'autres s'en allaient...

Pendant la journée, je crus m'apercevoir que la goélette chassait sur son ancre. Je me mis à l'eau et plongeai pendant quelque temps pour m'assurer que celle-ci mordait convenablement. Rien n'empêchait Mirey de nous dénoncer ici, s'il y avait lieu.

Léonce ne revint à bord que le soir, à la nuit noire. Un négociant blanc, un missionnaire et plusieurs Kanaques, — l'accompagnaient dans deux canots.

Léonce me dit qu'aucun courrier ne touchait à cette île, qu'elle était peu fréquentée et qu'on ignorait quand un autre navire y viendrait.

Il avait engagé trois jeunes Kanaques qui, soi-disant, avaient déjà fait un voyage sur un baleinier. Ces hommes ne serviraient qu'à nous donner la main jusqu'au débarquement de mon frère. Nous dûmes prendre l'engagement par écrit, devant le missionnaire, de les ramener à Péru, au voyage de retour.

Pourquoi Mirey, s'il avait vu les atrocités dont il nous accusa plus tard, n'a-t-il pas parlé ici ?

Pendant la nuit on partit pour Apamama. Aussitôt à la mer, nous nous apercevons que les trois Kanaques nous étaient absolument inutiles. Ils nous gênaient plutôt que de nous aider. C'était, certes, la première fois qu'ils mettaient les pieds sur un navire.

Nous nous étions engagés à les ramener au retour, mais si nous avions eu du temps à perdre, nous serions revenus tout de suite pour les débarquer. C'étaient trois bouches inutiles.

Impossible de leur apprendre quoi que ce soit.

A Apamama nous trouvons la goélette américaine *Equator*, dont nous connaissons le capitaine, Cameron. Elle ne rentrait en Amérique que plusieurs mois après. Cameron nous certifia qu'à Ebon il devait passer un courrier sous peu. Nous décidâmes d'y aller. Il valait mieux perdre trois ou quatre jours de plus, que de laisser mon frère pendant des mois avec les Kanaques. Nous avions assez enduré de misère à Penrhyn pour nous ôter à jamais l'envie de vivre sur une île basse du Pacifique.

Le roi d'Apamama vint, à bord, nous acheter plusieurs objets qu'on lui céda pour du copra. Je ne voulais pas que mon armateur subît des pertes par suite du temps perdu. Nous traîquâmes le plus possible pour écouler les marchandises avariables, telles que la farine, etc.

Au moment de quitter, le roi fit un scandale terrible à propos d'une bouteille de bitter qui lui avait été soustraite.

Si jamais on a été près de se donner des coups de fusil, c'est à ce moment-là ! Le roi se retire en fureur, la menace à la bouche. Les Kanaques embarqués à Péru nous disent de nous tenir sur nos gardes, parce que ceux d'Apamama viendraient nous attaquer pendant la nuit.

Cela nous ôta la dernière envie de débarquer mon

frère ici. Aux premières lueurs du jour, nous levons l'ancre et nous partons. Avant de nous quitter, le capitaine Cameron m'avait invité à passer à l'île Makin, son port d'attache. Il me promettait de compléter ma cargaison, avec du copra, à un prix moins élevé que dans les Pomotu. Nous lui cédâmes des marchandises et nous laissâmes un compte ouvert, que nous réglerions à Makin. Si nous n'avions pas eu l'intention de revenir, nous n'aurions pas laissé de l'argent à payer par Cameron, qui était débiteur.

Nous avons demandé à *Brest* que l'on s'assurât de ce fait. On n'en a rien fait.

Partis d'Apamama, Mirey croit se rendre intéressant en nous montrant la bouteille volée au roi de cette île.

Il a dû regretter son acte, car la bouteille fut jetée à la mer.

A Ebon on nous annonce que le courrier est passé depuis deux jours.

La *Niuroahiti* ayant la coque très sale, au point d'en avoir la marche considérablement ralentie, nous engageâmes quelques plongeurs pour la nettoyer.

Le cuisinier descendait journellement à terre pour acheter les provisions du jour. Il y avait plusieurs blancs à terre. La moindre plainte de la part de Mirey nous aurait fait arrêter.

A bord, cet individu ne faisait que sa cuisine et le lavage du linge. Apprendre à gouverner, il ne le pouvait ou plutôt ne le voulait pas. Au moment où nous allions lever l'ancre, il nous prévient que tout le linge est au lavage à terre et ne sera rendu que le soir. Il s'ensuit des gros mots, suivis d'une partie de boxe.

Nous ne partons que le lendemain. Il n'était pas prudent d'attendre ici le courrier qui n'était pas régulier.

Un des blancs établis ici me promet une quantité de copra à mon retour. En quittant cette île, la bouée de l'ancre resta engagée dans un bouquet de corail. Nous n'attendîmes pas pour la repêcher. Nous priâmes le blanc en question de nous la garder en lui disant que nous la prendrions en revenant.

On aurait pu s'assurer facilement de ces deux faits. Messieurs les juges de Brest ont cru que cela n'en valait pas la peine. Ils ne pouvaient pas dire qu'ils n'en avaient pas le temps : ils nous ont gardé pendant neuf mois au cachot pour instruire !

Entre Ebon et Kusaïe nous essuyons une tempête.

Quand il fallut carguer le clin-foc, aucun des Kaniques n'osa se risquer sur le bout dehors, quoiqu'on eût mis à la cape.

Je sors moi-même ferler cette voile. Pendant cette opération, un Kanaque largue la bouline qui tenait le foc au vent. Aussitôt le navire prend de l'aire, et vague après vague me passe par dessus la tête. C'est un miracle que j'en sois revenu.

Plus loin, c'est la goupille de la poulie supérieure de la drisse de grand'voile qui sort. Je grimpe là-haut. Pour pouvoir travailler des deux mains, je dois m'asseoir dans un engin suspendu que les marins appellent une chaise.

Mon frère étant à la barre, Mirey me descend et, par sa mauvaise volonté, manque de me faire tomber à plusieurs reprises. Une fois sur le pont je le lui re-

proche. Des réponses outrageantes sont suivies d'une scène de pugilat.

A Kusaïe point de navires. Le vent, debout à la passe, nous empêche de sortir aussi vite qu'on l'aurait désiré.

Je profite de ce délai pour refaire notre provision d'eau. Les trois Kanaques m'accompagnent à l'aiguade.

Nous avions, au moment de partir de Fakarava, de l'eau pour trois mois, en comptant l'équipage entier de dix personnes. A six, l'eau fut épuisée en quelques jours. Il n'y avait que Mirey pour la gaspiller ainsi, dans le but de nous créer le plus de difficultés possibles.

A mon retour à bord, je trouve Mirey seul avec un négociant blanc et un grand nombre de Kanaques. Mon frère était à terre.

Ici encore le mulâtre pouvait nous dénoncer à son aise, sans aucun risque. Nous étions séparés et absents pendant presque toute une journée et Kusaïe est une grande île comme Rarotonga ou Taïti !

Quelques Kanaques nous demandent un passage pour Mac-Askyll, la première île du groupe espagnol des Carolines.

Comme cette île est sur la route de Ponapé, où il y a un courrier régulier, nous les embarquons. Devant Mac-Askyll, d'énormes baleinières, chargées de monde, nous accostent. Il y eut à bord, à un moment donné, au moins quatre-vingts Kanaques, avec le roi, un missionnaire et un négociant blanc. Qu'attendait Mirey pour nous dénoncer ? Un mot à l'un de ces hommes et on nous aurait ligotés comme des saucissons, si on ne nous avait pas tués !

Mais ici peu ou pas d'espoir de prendre part au pillage.

Enfin nous arrivons à Ponapé, mais nous avons manqué le courrier de deux jours. La journée perdue à Ebon ; le mauvais temps après ; le temps perdu à Kusaïe, en sont cause.

Décidément, cela ne peut durer. Mon frère attendra le prochain courrier ici. C'est bien une île de Kanaques, mais il y a tout un village espagnol. Il débarquera ici et je reprendrai le chemin de Taïti en passant par Ebon, Makin et Péru.

Nous mouillons entre un ponton espagnol, la *Doña María de Molina*, et le croiseur torpilleur espagnol *Don Juan de Austria*.

Aussitôt le médecin du port vient à bord et nous accorde la « libre pratique ».

A midi Léonce descend à terre avec le canot. N'ayant pas de voiles, il prend les trois Kanaques et Mirey pour ramer.

A peine arrivé au quai, plusieurs officiers espagnols s'emparent amicalement de lui et ne le quittent que quand il se rend chez le gouverneur. Celui-ci le retient à dîner, jusqu'au soir. Pendant ce temps Mirey circulait dans le village. C'était le moment où jamais de dénoncer les crimes qu'il a prétendu voir commettre !

Le soir, tous reviennent à bord, enchantés de leur visite à terre. J'ai souvenance que c'était un jeudi. Léonce s'était déjà informé de l'endroit où il pourrait demeurer en attendant le courrier. Un Allemand,

nommé Narruhn, lui avait prêté un mât et des voiles pour le canot.

Le lendemain nous eûmes la visite de nombreux officiers de terre et de mer, de plusieurs négociants américains, allemands et espagnols, et d'un grand nombre de Kanaques.

A un moment donné, il y avait autour de la *Niuroahiti* une dizaine d'embarcations, dont une chaloupe de la *Doña Maria de Molina* et une du *Don Juan de Austria*. Ces deux chaloupes étaient armées, l'île étant en état de siège.

La cabine et le pont étaient encombrés de visiteurs. Jamais plus belle occasion ne fut donnée à un délateur de faire son œuvre basse.

Mirey, si nos juges de Brest s'étaient donné la peine de le lui demander, aurait pu alléguer pour les autres îles, qu'il n'y avait pas de véritables autorités, ni de justice ; qu'il n'y avait que des Kanaques, avec leurs rois, leurs missionnaires et quelques blancs. Admettons que dans des îles où il n'y avait que de mille à trois mille Kanaques il n'eût pas osé nous accuser d'avoir tué des Kanaques, mais ici, qu'a-t-il à dire ?

De nombreux indigènes, une trentaine de blancs, dont plusieurs officiers et sous-officiers espagnols, deux canots armés en guerre avec leurs équipages, ne suffisent-ils pas pour lui donner le courage nécessaire à dénoncer les crimes qu'il prétend nous avoir vus commettre ? Peut-il dire que c'est la crainte qui l'a retenu ici ? Qu'avait-il à craindre ? Et pourquoi, le premier jour de notre arrivée, quand il se promenait seul dans le village, Léonce étant chez le gouverneur et moi à

bord, pourquoi alors n'a-t-il pas parlé ? Ce n'était pourtant pas la police qui manquait là ! Non. C'est que son plan de chantage et de vengeance n'était pas encore suffisamment mûri. C'est qu'en ce moment une demi ivresse ne lui donnait pas l'audace nécessaire pour démasquer son plan infernal. Si en ces moments il pensait à nous faire chanter, il ne comptait encore que sur l'accident de Gibson. C'était le seul dont il nous accuserait d'avoir causé la mort. Ce n'est qu'après, les circonstances aidant, qu'il développera *son roman diabolique*.

Le samedi, un Taïtien établi dans l'île vient à bord. Nous causons avec lui et, d'autres clients étant venus, nous le laissons avec Mirey. Ici encore celui-ci ne dit rien.

Le samedi soir, Léonce et moi, nous traversons la baie pour rendre visite à un Allemand établi de ce côté.

En revenant nous voyons encore un canot arrivé le long du bord. Nous trouvons Mirey dans la cabine avec un officier espagnol. Peu après celui-ci se retire sans faire d'affaires. Nous le prévenons qu'à partir de ce moment tout trafic cesse, le lendemain étant un dimanche, et la *Niuroahiti* partant le lundi matin.

Quelle belle occasion encore pour le mulâtre de nous dénoncer !

Il devait bien savoir que, nous ayant accusés de crime, on ne le laisserait pas à notre merci.

Et même, si toutes ces occasions ne s'étaient pas présentées, il n'avait qu'une chose à faire. Nous étions entre deux navires de guerre. Il y avait cinquante

mètres à nager ou à traverser en canot pour être à l'abri et dénoncer à son aise, le plus tranquillement du monde. Il n'en fit rien et nos juges ne lui demandèrent même pas pourquoi.

Le dimanche nous nous rendons à terre. Avant d'arriver au village nous accostons à la jetée d'un négociant allemand pour délivrer une commande faite le jour précédent.

Ici se place un incident bien puéril mais qui, joint aux différentes bourrades que Mirey a reçues en route, a fini par décider ce mulâtre haineux à se venger par la plus affreuse des accusations.

L'Allemand « s'expliquait » avec un siphon en forme de gourde. On appelle cela un selsogène, je crois. Il ne parvenait pas à le faire fonctionner.

Aussitôt Mirey qui nous avait suivis, portant des marchandises, s'offre à faire marcher le siphon.

Il y avait de l'eau dans cet instrument, et il fallait y mettre deux poudres dans une certaine proportion. Mirey, non sans une certaine affectation d'homme scientifique, demanda une cuiller pour les poudres et commença par introduire dans l'appareil une cuillerée de l'une des substances, puis une cuillerée de l'autre, tant et si bien que le syphon éclate entre ses mains.

La colère de notre Allemand fut presque tragique.

Il se répandit en injures et en lamentations. Il cria, hurla, tonna contre la maladresse de Mirey et finalement demanda que l'expérimentateur inhabile lui payât le prix de son appareil.

Mirey se défendit énergiquement, alléguant que l'essai qu'il avait tenté était uniquement pour être

agréable à l'Allemand, que si un malheur était survenu il n'en était pas responsable et, qu'au demeurant, il se « fichait » du siphon, de l'Allemand et de tout le reste.

La discussion s'envenimant, nous jugeâmes à propos, Léonce et moi, de nous en mêler. Je proposai l'arbitrage de mon frère qui accepta, non sans en avoir référé aux deux parties qui ne firent aucune objection.

La décision de Léonce fut celle-ci :

Mirey ayant eu tort de se mêler de ce qui ne le regardait pas et l'Allemand ayant eu tort de confier son appareil à un maladroit, le dommage serait partagé en deux.

C'était, en somme, équitable. L'Allemand s'inclina. Quant à Mirey, une sourde colère le fit blémir. Il serra les dents, roula de gros yeux et déclara finalement qu'il refusait énergiquement de se soumettre.

— Je ne paierai rien du tout ! déclarait-il nettement.

Mon frère, blessé, répondit :

— C'est bien simple ! Eugène retiendra cela sur vos gages.

Mirey regarda Léonce dans les yeux.

— Nous verrons cela ! dit-il rageusement.

L'heure était venue, pour notre dénonciateur, de se livrer à son infâme besogne.

Si futile que puisse paraître l'incident du siphon, je suis persuadé qu'il fut pour quelque chose dans la résolution effroyable de notre lâche calomniateur.

* * *

Arrivés au village, nous donnons liberté aux Kaniques et à Mirey jusqu'au soir.

Nous faisons un tour de promenade et mon frère me fait voir les deux matelots blancs, engagés pour le retour. Ils paraissent très heureux d'avoir trouvé un embarquement et promettent d'être à bord le lendemain matin. Ces hommes étaient engagés par mon frère pour Taïti. Nous avons demandé leur témoignage avec insistance, on nous l'a refusé ! Quand je demandais à Maupin, notre deuxième juge instructeur à Brest, qu'il prît acte de ma demande, qu'il l'inscrivît dans les procès-verbaux de nos interrogatoires, il me répondait que je n'étais pas là pour conduire l'instruction mais pour répondre aux questions qui m'étaient posées !

Vers le soir, nous entrâmes dans un débit où nous trouvâmes un matelot espagnol, jouant de l'accordéon. Je reconnus cet instrument pour être le mien. Je demande au matelot d'où il le tient.

Il l'a acheté pour un prix dérisoire à Mirey, le soir précédent, quand il était venu à bord avec l'officier.

Il était probable que Mirey ne s'était pas contenté de ce vol. Nous le cherchons inutilement pendant quelque temps.

Enfin, je le vois venir à moitié ivre, chez l'Allemand Narruhn qui nous avait prêté la voile pour le canot.

Il était titubant, les yeux ronds, vagues, faux.

Son large chapeau de travers, il marchait par saccades...

J'allais droit à lui :

— Voleur ! lui criai-je ! Tu as vendu mon accordéon. De quel droit ? Réponds !

Surpris par cette attaque imprévue, le Kanaque se dégrisa. Ses yeux étincelèrent. Je crus un instant qu'il allait me sauter à la gorge, m'étrangler. Mais son naturel papelard reprit le dessus. Il se calma aussi vite qu'il s'était irrité. Un large sourire éccœurant de platitude lui ouvrit la bouche toute grande et il me répondit :

— Votre accordéon ! Moi je l'ai vendu ? Allons donc ! Il doit toujours être à bord à l'endroit où vous l'avez mis.

Je ne fus pas dupe de cette feinte et répliquai :

— Alors, c'est bien simple. Viens à bord avec moi, tu sais où je le mets toujours, tu me le donneras.

Mirey se vit acculé. Au pied du mur il perdit son assurance. Mais alors il se fit menaçant.

— Moi, aller à bord, se mit-il à crier très haut, moi retourner à bord de votre sale goélette ! Ah ! bien non ! par exemple ! Et puis ce n'est pas tout ça, vous allez me payer là, tout de suite, mille piastres (cinq mille francs) et me débarquer mes affaires ou je vais dire aux autorités que vous avez assassiné Gibson !

Je dus faire un violent effort sur moi-même pour ne pas m'écrouler.

Le plan de chantage de ce misérable Kanaque venait, à cet instant, de m'apparaître dans toute son horreur.

Je me précipite sur lui, et en fait de mille piastres je

lui administre une maîtresse volée de coups de poings.

Narruhn sort de chez lui et, voyant deux hommes qui se battent, lance un coup de pied du haut de sa véranda. Celle-ci était à hauteur de ma tête. Il m'atteint dans l'œil.

La figure ensanglantée, je ne puis plus m'occuper de Mirey, qui s'enfuit.

Mon frère avait vu l'acte lâche de Narruhn, et aussitôt me vengea.

L'Allemand rosé jette les hauts cris. En peu d'instants nous sommes entourés d'une patrouille espagnole qui veut nous conduire au poste. Comme ils n'y parviennent pas, malgré leurs baïonnettes, ils se décident à venir avec nous chez le gouverneur.

Celui-ci refuse de nous entendre mais donne l'ordre de nous élargir immédiatement en nous priant de venir nous expliquer, ou plutôt nous plaindre, le lendemain.

Nous demandons que Mirey soit mené à bord.

Moyennant dix piastres (50 francs) payées au capitaine Aguilar, du 69^e *Filipinas*, on nous l'amène.

A Brest, les juges en uniforme et chapeau-claque nous ont fait un crime d'avoir osé dire cela. On ne voulait pas nous croire et c'est tout juste si on ne nous traita pas d'infâmes imposteurs. On n'avait pourtant pas encore inventé, à cette époque, le fameux « honneur de l'armée ».

Certes, si je n'avais pas payé moi-même ces cinquante francs de mes propres deniers, au capitaine Aguilar du 69^e *Filipinas*, je n'aurais pu croire à la vérité de cet officier, mais tout le monde a pu voir, surtout en ces derniers temps, que l'habit ne fait pas le

moine, et que souvent, trop souvent hélas, un uniforme bien brillant ne couvre qu'un bien triste individu.

Mirey, amené devant nous, remet la clef de sa cambuse, mais refuse obstinément de venir à bord.

Aguilar nous dit que cela ne doit pas nous préoccuper. L'île étant en état de siège, le cuisinier se ferait immuablement ramasser dans les rues, à huit heures du soir, et au matin serait mis à notre disposition, pour prendre la mer.

Nous nous rendons à bord avec les trois Kanaques. Nous arrivons vers sept heures. N'ayant pas l'habitude de nous occuper de la cuisine, nous ne pensons pas au souper de ces trois hommes. Ceux-ci, dans leur naïveté, croyaient que Mirey, tous les jours, leur faisait cadeau de leur nourriture. N'en ayant jamais reçu de nos mains, il ne leur vint même pas à l'idée de nous en demander. Ils attendirent que nous fussions couchés et, ne voyant pas revenir le cuisinier, ils se mirent à l'eau et gagnèrent le village à la nage.

Les sentinelles espagnoles échelonnées le long de la rive, voyant des Kanaques nager vers la terre, leur tirèrent quelques coups de fusil. Nos trois hommes parvinrent quand même à terre sans être blessés. Ils furent aussitôt arrêtés et conduits au poste où ils trouvèrent Mirey.

Un officier espagnol parlant un peu le français et qui avait assisté à la scène de pugilat, avait entendu ce que disait Mirey et demandait l'explication de ces mots : Je dirai que vous avez tué Gibson.

Il reconnaît nos Kanaques et les interroge. Ceux-ci ne connaissent que le langage de Péru et quelques

mots anglais ou français appris à bord de la *Niuroahiti*.

L'Espagnol ne comprend que : Capitaine, second, bateau, et les Kanaques imitant le geste des sentinelles espagnoles et le bruit des coups de fusil, « pou pou, pou pou », l'officier espagnol croit que ces gens confirment ce qu'il a compris des racontars de Mirey.

Il prévient le gouverneur. Celui-ci donne l'ordre de nous arrêter au point du jour.

Mon frère et moi, avant de nous coucher, n'avions pas été sans discuter les probabilités.

Nous étions dans une mauvaise passe, certainement.

Ayant navigué sur les côtes d'Espagne, nous connaissons la vile rapacité de tous les fonctionnaires et employés espagnols. Elle est légendaire, proverbiale, parmi les marins. Nous savons bien que la goélette, et surtout ce qu'elle contenait, courrait grand risque de s'engloutir dans la poche des honnêtes fonctionnaires espagnols (ce qui n'a pas manqué d'arriver).

Mais que faire ? La fuite nous était facile. Nous n'avions qu'à mettre à la voile, couper la chaîne de l'ancre et partir.

Il n'y avait que deux pâtes de corail à éviter et nous connaissions parfaitement leur position.

Il y avait un mois que nous manœuvrions la *Niuroahiti* tout seuls, la manœuvre nous en était très facile. Et si même nous craignions quelque chose pour la sortie du port, nous pouvions très bien abandonner la goélette, embarquer dans notre excellent canot, mât, voiles et provisions, ainsi que tout ce qui nous appartenait, et disparaître.

Nous étions dans un groupe d'îles, où la domination des Espagnols était exécrée ; où tout Kanaque nous aurait donné asile, nous sachant poursuivis par leurs oppresseurs. Ou bien, si nous ne voulions pas dépendre des Kanaques, et n'être vus de personne, il y a pour le moins cinquante îles inhabitées.

Qui nous aurait trouvés dans un dédale de cent cinquante îles, avec l'archipel malaisien à proximité ? Mais fuir, pourquoi ? Il ne fallait pas penser à la fuite. Nous n'allions pas nous exposer à aggraver une première faute. Nous n'allions pas faire croire que la cause de notre non-rentrée à Taïti était de nature à nous défendre pour toujours le séjour dans cette île. Nous n'allions pas, par une fuite, faire croire nous-mêmes à un crime. Non. Il fallait que cela finit. Il fallait rentrer à Taïti, et de suite. Mais avec la *Niuroahiti*. Car sans elle, nous aurions été arrêtés immédiatement. Alors, Mirey, furieux de voir échouer son plan de chantage, l'aurait belle pour nous accuser, lui qui avait soif de vengeance et surtout d'argent. Maintenant qu'il venait de dévoiler ce qu'il était, nous avions tout à craindre d'un retard prolongé. C'est là que nous comprîmes enfin l'immense bêtue que nous avions commise, en ne rentrant pas à Taïti immédiatement après la désertion.

S'ensuir avec le canot, c'était facile. Mais alors, il ne fallait plus penser à Taïti ; alors il faudrait se cacher, car ce serait convenir tacitement que nous avions quelque chose à craindre. C'était accepter une vie de proscrits ! C'eût été, en outre, causer un préjudice énorme à l'armateur, car certainement les Espa-

gnols ne lâcheraient pas la proie que leur aurait jetée notre folie. Il fallait rester, puisque, après tout, nous avions la conscience nette.

Il n'y avait qu'une chose qui dût nous inquiéter : c'étaient les papiers. J'ai déjà dit que les papiers de la *Niuroahiti* n'étaient pas à bord. Il fallait donc essayer de passer avec les papiers fictifs.

Il nous était permis d'espérer que, quand Mirey aurait cuvé sa boisson, il n'oserait pas maintenir ce qu'il avait avancé le jour précédent.

Si, par sa mauvaise conduite, son excessive mauvaise volonté, il s'était attiré quelques corrections, nous ne pouvions pas croire qu'il accuserait faussement, pour cela, deux hommes d'une chose qui pouvait leur coûter la tête.

Mon frère se proposa d'aller le lendemain trouver le gouverneur ; d'arranger cela à l'amiable, d'embarquer Mirey et les deux matelots blancs. Le même jour je partirais pour Taïti.

¶

A cinq heures du matin nous fûmes réveillés par un grand bruit sur le pont. Je grimpe aussitôt là-haut, mais à peine hors du capot, un sous-officier espagnol me met la baïonnette sur la poitrine en criant : Alto.

Deux chaloupes pleines de marins armés étaient le long du bord. Sur le pont de la *Niuroahiti* il y avait une trentaine de soldats d'infanterie de marine, armés jusqu'aux dents, mais qui certainement étaient moins à la noce, moins à leur aise, que moi ! Ils me tenaient tous en joue. Je voyais la tête et le sabre d'un officier espagnol qui se masquait le corps derrière la cuisine.

Malgré les *Alto* du sous-officier, j'écartai sa baïonnette de la main et d'un bond je fus dans la cabine.

Quelque chose me disait : Ne vous rendez pas, cela finira mal. Aussi m'écriai-je : Léonce, voici les Espagnols. Ils viennent nous arrêter, et je sais un fusil Winchester à quinze coups. Léonce en fit autant.

Qu'allons-nous faire ? Nous battons-nous avec ces chiens ? Dans cinq minutes il n'y en a plus un à bord !... Nous brûlons-nous mutuellement la cervelle ? Mais que dira-t-on ? Ce sont deux pirates qui, se voyant pris, se sont fait tuer, ou se sont tués. Non, c'est impossible. Il faut croire que Mirey, voyant son chantage manqué, se venge en accusant réellement. Mais la Justice triomphe toujours ! (nous le croyions encore, nigauds que nous étions !)

Les déserteurs de Tetiaroa auront trouvé ou construit une embarcation quelconque et seront arrivés à Taïti ou à Moréa en face de Papeete. Ils ne peuvent être allés ailleurs, à moins qu'ils n'aient poussé jusqu'à Samoa. Mais quoi qu'il en soit, on saura les retrouver et ils démentiront Mirey.

Nous nous rendons donc.

*
* *

Aussitôt maîtres de nous, on nous traita avec la plus grande brutalité. Ces gens qui n'avaient pas osé descendre dans la cabine et qui tremblaient là tantôt en me tenant au bout de leurs fusils, montraient les dents maintenant.

L'officier n'était plus caché derrière la cuisine. Il faisait tournoyer son sabre et jurait de grands *Carajo, puñeta!*

Nous fûmes menés à bords de la *Doña Maria de Molina*. Mon frère, mis aux fers, fut enfermé dans une cabine à l'arrière et moi, également aux fers par les pieds, je fus mis dans la batterie, à l'avant.

Avant de nous séparer, Léonce me dit : « Il faut encore essayer de sauver la goélette d'entre les mains de ces oiseaux de proie. Rappelez-vous le journal du bord, depuis la fabrication des papiers fictifs et tenez-vous-en à cela ». Je le lui promis.

L'on nous fit subir plusieurs interrogatoires, à l'aide d'un interprète qui savait juste autant d'anglais que je savais d'espagnol en ce temps-là, c'est-à-dire presque rien.

Je ne m'arrêterai pas à raconter toutes les indignités que l'on nous fit subir. Il me suffira de dire, que ce furent précisément ceux auxquels nous avions rincé le bec, à terre, qui furent les plus méchants. Un seul homme fut digne et bon. Je regrette d'avoir oublié son nom. C'était le maître d'équipage de la *Doña Maria de Molina*.

Par le sabord en face duquel j'étais enchaîné, je vis bon nombre d'Espagnols circuler à bord de la *Niuroahiti*, ainsi que Mirey qui semblait y jouer le premier violon. C'était lui qui dirigeait le pillage !

J'adressai à ce sujet une réclamation aux autorités espagnoles. Probablement pour que nous ne fussions pas témoins de ces agissements, on nous transféra à bord du *Don Juan de Austria*.

On nous parqua à l'avant de la batterie, entre les deux tubes lance-torpilles, les deux pieds aux fers.

Une sentinelle se trouvait entre nous, et la nuit, chaque fois que piquait l'heure (de 1/2 heure en 1/2 heure) elle hurlait : « *Sentinella alerta* ». Elle nous menaçait de la crosse ou de la baïonnette quand nous voulions causer.

A bord de ce navire, l'officier qui nous interrogéait nous dit que le cuisinier, *el Morro* (le nègre) nous accusait d'avoir assassiné Gibson et Téaé. Il augmentait déjà la dose !

Nous passâmes un mois dans cet étouffoir.

Enfin le courrier arriva. Au moment du départ, on nous transféra à bord de ce vapeur, la *Vénus*.

Là, tous les deux attachés par les deux pieds à la même barre (dite barre de justice) dans un compartiment étanche de l'entre-pont, les mains dans les menottes, couchés sur un panneau en forme de dos de tortue, parmi des animaux de toute espèce, depuis les chèvres jusqu'aux cochons, outre les souffrances physiques, telles que la chaleur étouffante, le manque d'air, saleté, nous eûmes à subir les outrages de la plus vile soldatesque du monde, les soldats espagnols, la plupart du temps ivres, et excités par Mirey.

Celui-ci circulait librement sur le pont, où il fraternisait avec les soudards.

Plusieurs fois, quand on nous descendait notre nourriture, j'ai vu Mirey cracher dedans en passant, et toute cette vile soldatesque d'applaudir.

Le plus lâche était ce même Aguilar, officier du 69^e *Filipinas*. Il yint nous donner des coups de pied

dans les reins pendant que nous avions les mains et les pieds dans les fers.

Pendant qu'il faisait cela à mon frère, je parvins à lui saisir le mollet avec les dents. C'est malheureux que je n'aie pas eu la mâchoire plus forte !

Ah ! c'est alors qu'on a vu son courage ! Mon frère cherchait à lui en faire autant à l'autre patte, et le brave Aguilar avait tellement peur qu'il ne pensait pas à me donner un coup de pied dans la figure pour se dégager.

On l'arracha avec peine de mes dents. Si mes bons amis, les Américains, dans la dernière guerre, ne l'ont pas tué, comme je l'espére, il pourra se vanter de sa blessure au mollet.

Bien entendu, on nous attacha les mains derrière le dos. Il n'y avait rien d'étonnant. Mais plus un seul soudard n'osa se risquer à portée de nos dents.

A Guam, dans les îles Mariannes, un négociant américain s'oppose aux mauvais traitements de ces brutes. Il les traite devant nous de lâches canailles. Il nous offre cinquante paquets de cigarettes et nous quitte en nous souhaitant bonne chance.

« J'ai entendu ce que raconte ce mulâtre », dit-il, « mais, même si son récit était plus vraisemblable qu'il ne paraît, rien que sa sale figure et ses manières hypocrites me feraient douter ».

Arrivés à Manila, quelques *guardia-civil* (gendarmes) nous conduirent à la prison de Bilibid où l'on nous met dans une salle commune avec quelques Espagnols et métis.

Mirey se fit mettre dans la *casa privilegiada*. C'est

une case divisée en petites chambres. Chacune de celles-ci est louée de 20 à 25 francs par mois.

Cette case privilégiée est affectée aux prisonniers qui peuvent et veulent payer. Ils ont toutes les libertés, sauf celle de sortir de la prison. Ils ne sont jamais enfermés et peuvent recevoir toutes les visites depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

Mirey, qui n'avait à bord que l'argent que nous lui prêtons, se payait la *casa privilegiada* et tous les jours venait se pavanner devant notre cellule, une prostituée au bras. Il avait assisté au pillage, que dis-je, il avait conduit, dirigé le pillage de la *Niuroahiti*.

Au bout de quelques jours on nous avait retirés de la case commune pour nous mettre dans une *bartolena* ou cellule.

Nous n'en étions pas fâchés, car là, au moins, nous n'étions pas en contact direct avec les autres prisonniers ; là, au moins, nous pouvions nous tenir propres.

Je crois vraiment que l'Espagne a des endroits express, telles que ses prisons, pour cultiver, améliorer et perpétuer les différentes races de vermines de l'homme et des bêtes. Malheureusement pour nous, plus tard nous nous sommes aperçus qu'il n'y a pas que l'Espagne !

Le deuxième jour de notre arrivée, les reporters du *Diaric de Manila* et de la *Oceania* vinrent nous interviewer. Nous leur demandâmes ce que racontait Mirey. Ils nous dirent qu'il nous accusait d'avoir assassiné tout un équipage, mais, que s'il se contredisait aussi souvent devant la Justice que devant eux, il aurait de la peine à se faire croire !

C'était déjà tout l'équipage maintenant !

Réellement, cela nous fit énormément de plaisir, car nous ne doutions pas un instant que l'équipage ne se retrouvât. Les déserteurs, que nous avions si souvent souhaités à tous les diables, nous intéressaient maintenant et nous faisions des vœux ardents pour leur santé.

Un de ces hommes présent, et Mirey était confondu.

Mais est-ce une dernière chance qu'il voulait se donner, ou est-ce simplement un oubli de romancier inexpérimenté ? De la prison de Bilibid, Mirey écrit une longue lettre à Taïti, dans laquelle il relate la mort de tous les hommes disparus de la *Niuroahiti*, mais il y a deux matelots dont il ne dit pas un traître mot ! Il n'en cause pas plus que s'ils n'avaient jamais existé, ou plutôt comme s'ils étaient encore là. Cela, M. Dubois, un de nos défenseurs, l'a fait observer aux juges, qui se gardèrent bien d'approfondir ce mystère.

Presqu'aussitôt après notre arrivée à Manila, nous écrivîmes une lettre au Consul français, lui expliquant en peu de mots notre situation et le priant de venir nous voir, mais nous ne reçûmes aucune réponse.

Mon frère et moi, chacun de son côté, nous fîmes, par écrit, un récit fidèle de tout ce qui était arrivé à bord de la *Niuroahiti* depuis notre embarquement. Nous en fîmes une copie. L'original était destiné aux autorités françaises, la copie à notre défenseur.

Nous croyions être jugés à Taïti et c'est avec une grande surprise que nous apprîmes plus-tard que nous serions jugés à Brest.

Nous écrivîmes une seconde lettre au consul de France. Il ne répondit pas. Pourtant nous sûmes qu'il était venu voir Mirey.

Le temps nous paraissait bien long. Aussi, pour charmer nos loisirs, autant que par un penchant naturel pour l'étude, nous nous mêmes à étudier l'espagnol. Au bout de trois mois nous le parlions déjà convenablement et nous gagnions un peu d'argent à écrire des lettres, suppliques, etc., pour les illettrés espagnols ou les *tagalos*.

Je ne pense pas que si nous avions été coupables des crimes dont nous accusait Mirey, nous aurions eu le cœur à étudier. Nous avions le ferme espoir de ne même pas paraître devant un tribunal, car nous étions presque certains que l'arrestation d'un ou de plusieurs hommes de l'équipage viendrait annuler les mensonges du mulâtre-comédien.

Nous espérions aussi que celui-ci n'oserait pas continuer à mentir si effrontément devant des juges. Nous nous sommes trompés !

..

On nous annonça, trois ou quatre mois après notre arrivée, que l'un des trois Kanaques de Péru venait de mourir de la dysenterie.

Une chose m'a étonnée de la part de Mirey, c'est qu'il ne nous ait pas accusés aussi d'avoir empoisonné celui-là. Pendant qu'il y était, cela ne coûtait pas plus cher. Le mensonge, sans doute, eût été trop tangible.

Nous sommes restés un an entier à Manila.

Le jour anniversaire de notre arrivée, les *guardia-civil* vinrent nous prendre. Quand ils nous eurent liés les bras, un homme s'avança vers nous et déclina sa qualité de consul français. Nous lui demandâmes pourquoi il n'avait pas répondu à nos deux lettres. Il nous dit ne pas les avoir reçues.

En somme, il fut très poli, même affable.

Après quelques minutes d'entretien il nous assura qu'il regrettait vivement ne pas nous avoir vus et causé plus tôt; que certainement il n'aurait pas recommandé les mesures rigoureuses prescrites au capitaine du navire qui nous conduirait à Saïgon.

Il était trop tard maintenant pour retirer les ordres donnés, mais il nous fit accompagner par son chancelier pour prier le capitaine d'adoucir, dans la mesure du possible, notre position.

Arrivés à bord du vapeur allemand *Ingraban*, on n'y trouva que le second. Après des explications longues et pénibles, celui-ci nous fit mettre les menottes à tous. Il fit descendre les Kanaques et le mulâtre dans l'entrepont, enferma mon frère dans une cabine du pont à tribord et moi à bâbord.

Deux heures après, quand le capitaine arriva à bord dans un état dégoûtant d'ivresse, celui-ci ne voulut entendre aucune explication du chancelier et nous fit descendre aussi dans l'entrepont.

Tout officier de la marine marchande est un maladroit, s'il ne sait pas ouvrir les fers ordinaires, sans clé. Aussi, en un tour de main, avions-nous les mains libres et nous promenions-nous de long en large dans l'entrepont vide.

Je vois encore la figure sinistre de Mirey effarée jusqu'à la décomposition. Il n'était plus couleur chocolat, il était vert ! Il croyait sans doute, à chaque instant, que nous irions lui demander raison de son infamie.

Nous fîmes comme s'il n'était pas là. J'avoue que j'ai eu des démangeaisons terribles dans les mains. Je suis certain que s'il avait seulement ouvert la bouche pour parler, il allait passer un très mauvais quart d'heure, mais on ne va pas frapper un chien qui a les pattes attachées !

A Saïgon, un policier en civil vint nous prendre.

Il mit les menottes aux deux Kanaques et au mulâtre et les embarqua dans une voiture qui partit. Il nous fit monter, mon frère et moi, non menottés, avec lui dans une voiture, après que nous lui eûmes donné notre parole de ne pas chercher à fuir.

Il nous conduisit chez le commissaire de police. Il entra et nous laissa assis sur un banc, dehors, sans surveillance apparente, pendant une demi-heure environ.

Beaucoup de personnes diront : « Mais pourquoi n'êtes-vous pas partis, là ? »

Toujours pour la même raison qui nous empêcha de partir avec la *Niuroahiti* ou avec le canot, à Ponapé, la même raison qui nous garda à Bilibid ; car s'il est une prison au monde, où l'évasion est facile, c'est celle-là ! Et puis, cela fera sourire peut-être quelques-uns, nous avions donné notre parole !

Du commissariat, le policier nous conduisit à la prison.

On nous enferma dans une grande chambre chacun, mais vers le soir on mit Léonce dans une cellule au-dessus de la porte de laquelle étaient écrits en gros caractères noirs ces mots : *Condamnés à mort.*

On l'y attacha par les pieds à une barre de justice élevée d'une vingtaine de centimètres au-dessus du sol, le corps couché sur le bitume, sans couverture, sans rien. A côté de lui un baquet de quarante à cinquante centimètres de haut comme water-closet.

Mon frère m'a assuré que chaque fois qu'il devait faire ses besoins, c'était un véritable tour de force à exécuter et une torture à subir.

En outre, ici, pas plus que dans aucune autre prison de France ou de ses colonies, on n'a pas de quoi se nettoyer en ces moments. On est forcé de toujours garder un peu de pain pour cet usage. Ici, passe encore, on a assez à manger, mais plus tard, dans les cellules de Toulon, et celles de Bouguen, les cachots de Saint-Martin-de-Ré, de l'Île Royale et de Saint-Joseph, quand on mourait littéralement de faim, on ne pouvait plus se payer ce luxe-là !

Ceux qui n'ont pas passé par là ne peuvent se faire une idée de cette dégradation,

Quand mon frère fut enchaîné dans la cellule des condamnés à mort, on vint me chercher pour m'enfermer dans un petit cachot souterrain. On me fit coucher sur un lit de camp trop court, les deux pieds aux fers sur une barre qui y était fixée. Pour rendre mes pieds immobiles on glissa des fers sur la barre, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de place, et on boucla le tout.

De dix en dix minutes, le soldat qui était de garde dehors donnait un coup de crosse de fusil contre le tambour (1) qui était à ses pieds, et qui donnait sur le haut de mon cachot. Puis il hurlait quelque chose en Cochinchinois, qui remplaçait le : Sentinelle, prenez garde à vous.

C'était assurément très agréable, surtout la nuit. Mais, somme toute, les hommes ici ne nous tourmentèrent pas trop. Les moustiques se chargèrent de nous entretenir la circulation du sang ! Oh les affreuses bêtes !

On nous laissa quinze jours dans cette position, sans bouger, sans prendre l'air une fois !

Nous étions habillés très légèrement. La caisse, avec les effets que nous nous étions procurés à la prison de Manila, avait été saisie et mise sous scellés à notre arrivée à Saïgon.

Depuis notre départ de Manila nous n'avions pas encore pu nous laver la figure, ni nous changer. Les employés de la prison de Saïgon refusèrent de nous donner un rechange, sous prétexte qu'ils ne pouvaient pas briser les scellés, et c'étaient pourtant eux-mêmes qui les avaient mis !

Le quinzième jour, les gendarmes vinrent nous chercher et nous conduisirent à bord du *Shamrock*.

C'est ici que va se passer la chose la plus atroce que j'ai vue et endurée de ma vie. Il a fallu que nous fussions d'acier pour y résister.

(1) Cage en bois qui empêche l'air et la lumière de passer par une fenêtre ou un soupirail.

Je regrette de ne savoir mieux écrire, pour offrir le nom de la brute sanguinaire, qui nous tortura sans raison aucune, aux crachats de tout homme qui a encore un dernier sentiment d'humanité dans le cœur. Je sais que je ne saurai le faire éloquemment.

Je pourrais demander à un grand auteur d'écrire au moins pour moi. Je suis certain que je trouverais, parmi les maîtres de la littérature, des hommes et surtout des femmes qui se feraient un plaisir de fouetter, de leur plume, le bourreau infâme qui, à des instincts de tigre, joint la lâcheté du subordonné, habitué à plier l'échine devant ses chefs et à s'en venger en maltraitant ses inférieurs.

Mais non, je veux dire moi-même, simplement, tel que cela s'est passé, cette odyssée lamentable de Saïgon à Toulon.

Je sais bien que l'on essaiera peut-être de me traîner encore devant la justice pour avoir osé dire la vérité, mais dût-on m'envoyer des bravi pour me fermer la bouche en me poignardant, dût-on me renvoyer au bagne il faut que je dise, que je crie bien haut, ce qu'un être infect, un abruti galonné peut faire à l'ombre du pavillon français, ce pavillon qui représente le peuple le plus civilisé de l'Europe, et cela à la fin du dix-neuvième siècle.

Quand, après ma condamnation, je parvins à faire savoir à des amis ce que j'avais souffert de Saïgon à Toulon ils voulurent le publier dans les journaux.

Comme il arrive malheureusement trop souvent, les faits furent « légèrement » dénaturés.

Le même journal qui prétendait que Mirey avait été

porté en triomphe, à Brest, disait : « Il est absolument impossible que les frères Degrave aient subi, pendant la traversée, les tortures qu'ils racontent, et nous sommes convaincus qu'elles seront formellement démenties ».

Eh bien, elles n'ont jamais été démenties d'aucune façon, mais, moi-même, Eugène Degrave, je viens démentir formellement ce que l'on a dit dans les journaux à ce propos.

Oui, elle n'était pas exacte cette version donnée par les journaux. Elle était de beaucoup inférieure à la vérité.

Ce que les journaux ont dit, on peut le souffrir ; ce que nous avons souffert à bord du *Shamrock* dépasse tout ce qu'un homme peut endurer.

Je me demande encore parfois comment il est possible que nous ayions survécu.

Le voyage ne dura que vingt-huit jours, mais il fut terrible, horrible. Je préférerais être crucifié vingt-huit fois que de passer encore par là.

Je frissonne encore, autant de colère que d'horreur, quand je pense à ce martyre, et il n'y avait pas de remède possible.

Jamais nous n'avons vu un officier, de tout le voyage. Pourtant il est du devoir du capitaine en second de visiter toutes, je dis bien toutes, les parties de son navire à chaque inspection.

Voici les faits : Les gendarmes nous mènent à bord et nous remettent au second. Celui-ci prend connaissance des papiers et appelle : « Maître ».

Une espèce d'avorton en costume blanc, mais sans

aucun insigne dénotant un grade quelconque, pieds nus et le pantalon retroussé jusqu'au genou, se présente, fait le salut militaire.

L'officier lui donne la consigne suivante, devant nous : « Vous mettrez ces hommes dans une cellule, un fer au pied. Vous mettrez un canonnier armé d'un revolver chargé devant leur porte et vous lui direz qu'au moindre mot, au moindre geste, il fasse feu. Et qu'il n'aie pas peur de se servir de son arme ».

La consigne était sévère mais juste. Cet homme prenait ses précautions contre deux autres hommes qu'il croyait probablement des assassins. Là-dessus je n'ai rien à dire.

Pour que l'on comprenne ce qui va suivre, il faut une explication.

Dans le temps où dans la marine on appliquait encore la schlague, le premier maître de mousqueterie, qui jusqu'à maintenant est encore chargé de la police du bord, s'appelait « capitaine d'armes », synonyme de bourreau.

De nos jours cela n'existe plus. Il y a : les soldats ou fusiliers, les caporaux ou quartiers-maîtres, les sergents ou seconds-maîtres et les adjudants ou premiers-maîtres de mousqueterie. C'est leur bâton de maréchal. Ceux-ci sont généralement exécrés des marins, gabiers, timonniers et canonniers.

Seulement, comme ils peuvent persécuter à leur aise les matelots, ceux-ci, pour avoir leurs bonnes grâces et connaissant la vanité de la plupart de ces abrutis, les appellent toujours « capitaine » ou « capitaine d'armes ». Cela leur ramollit le cœur; c'est la seule

chose qui puisse le faire. Pensez donc, les appeler maître, c'est si commun, on peut les prendre pour de vulgaires calfats ! Tandis que « capitaine » on peut les prendre pour le commandant du bord !

L'individu auquel on venait de donner cette consigne, était le 1^{er} maître de mousqueterie du transport de guerre français, « Shamrock ». Il s'appelait Blanchard.

Aussitôt la consigne reçue et l'officier parti, il nous dit : « Marchez ». Nous lui demandâmes poliment : Par où ça, maître ?...

Il blêmit de fureur, et, se redressant sur ses ergots, pour arriver à peine à la hauteur de nos épaules. « Maître, vous mappelez maître ! » dit-il, « Je me charge de vous redresser, moi, attendez un peu. Allez, en route, à l'avant. »

Nous nous rendîmes à l'avant, en nous rendant parfaitement compte que nous venions de blesser cruellement, dans son amour-propre, cette intelligence bornée. Nons avions été polis, corrects. Pour bien faire auprès de cette brute, il aurait fallu être rampants. Or, quand même il aurait été possible que nous fussions rampants, nous n'aurions pu l'être, ignorant encore à qui nous avions à faire.

Il nous fit descendre à l'avant, à fond de cale, dans ce que l'on appelle la *fosse aux lions*.

On nous mit dans un cachot d'un mètre soixante (cube) environ. Moi j'ai un mètre quatre-vingt, mon frère avait un mètre quatre-vingt-sept.

On introduisit une grosse barre de justice qui dut rester presque en diagonale dans ce cachot, ce qui

diminuait encore l'espace nécessaire pour s'allonger pour Léonce, que l'on mit du côté où la barre ne pouvait être rentrée.

On nous fit asseoir sur le plancher. On passa d'abord notre pied droit aux fers sur cette barre, puis on glissa une manille à côté de ce pied. On ferra alors notre pied gauche en passant la jambe gauche par dessus la jambe droite et par dessus le fer ou manille, qui, de cette façon, écartait nos jambes croisées d'au moins vingt centimètres.

C'est ce qu'on appelle « ferrer à l'anglaise ». C'est déjà une cruauté et Blanchard outrepassait la consigne, mais ce n'est pas tout. Quand nous fûmes ferrés de cette façon, c'est-à-dire quand nous étions absolument sans défense et à la merci de ce bourreau, il nous fit saisir les bras, que l'on ramena brutalement derrière le dos. On força les poignets à se toucher, sur une distance de cinq centimètres. On y passa alors des menottes en forme de 8, ce qui nous immobilisait les bras, nous démontait les épaules et nous meurtrissait les poignets.

Ceci fait, on mit un seau en bois dans le coin du cachot où la barre de Justice n'arrivait pas, parce qu'elle était plus longue que le cachot n'était large. Puis Blanchard sortit en nous disant que « nous nous rappellerions de lui ».

Oui, Blanchard, oui, bête féroce dans la peau d'un mauvais soldat, je ne t'oublierai jamais. Je n'irai pas te chercher, je l'ai juré à mon frère mourant, mais je prie Dieu qu'il te mette sur ma route. Mirey m'a fait souffrir. Par lui j'ai perdu mon frère, ma mère, mon

honneur, mais qu'on me donne à choisir entre sa carcasse et la tienne, et c'est toi que je choisirais.

Ah ! avorton, tu étais heureux, là, de voir ces deux géants étendus à tes pieds, mais ton bonheur ne fut pas complet. Ils eurent le courage de se taire.

« Chien de moitié de soldat », tu étais heureux de voir souffrir deux marins. « Capitaine », dont l'arme est un fouet, tu jubilais de voir deux vrais capitaines à tes pieds, aux fers, torturés et de par ton fait.

Blanchard, je demeure à *Boom*, province d'*Anvers*, rue de l'*Eglise*. Je vis seul. Je ne suis jamais armé. Viens me voir ! Si tu veux, je t'enverrai le prix de ton chemin de fer. Je ne dois pas te chercher... mais viens !

* * *

Je ne peux pas m'empêcher d'être violent, de me mettre en fureur, quand je pense à cette bête fauve.

Que ceux qui me blâment essaient un peu de mettre des menottes en forme de 8, larges d'un centimètre et demi, les mains derrière le dos, les paumes collées l'une contre l'autre. Qu'ils restent ainsi une demi-heure seulement. Je leur fais grâce encore des fers à l'anglaise pour les pieds et de toutes les indignités accessoires. Au bout d'une demi-heure, ils me diront ce que doit penser un homme qui est resté yingt jours, c'est-à-dire treize cent quarante-quatre demi-heures dans cette position.

* *

Quand Blanchard nous eût regardés pendant quelques instants avec un sourire de satisfaction, il sortit et on referma la porte.

Un côté de cette caisse en fer, dans laquelle nous étions, était grillagé et par dessus la grille il y avait un tamis assez fin pour que l'on n'y pût pas passer une allumette.

Nous étions dans une obscurité profonde. En mettant nos têtes à dix centimètres l'une de l'autre, nous pouvions tout juste voir les yeux qui brillaient, du reste, rien.

Au bout de deux minutes, nous éprouvions la sensation qu'on nous enfonçait des épingles dans les épaules. Au bout de dix minutes, nos tempes battaient bien fort et nous avions grand mal dans les épaules.

Au bout d'une heure, la souffrance était intolérable.

De plus, nos genoux commençaient à nous faire mal, ainsi que les chevilles et le cou-de-pied gauche.

Quand je dis : au bout de tant de temps, c'est maintenant que j'évalue cette durée. En ces moments-là, une heure paraissait un siècle et nous n'avions rien pour mesurer le temps, il faisait noir.

Pendant la première nuit déjà, nous nous tordîmes de douleur, et quand, malgré nous, une légère plainte ou un râle nous échappait, la sentinelle nous disait de nous taire, en nous menaçant de nous tuer, à travers les barreaux !

Les uns le disaient brutalement, les autres gentiment.

Vers le matin, Léonce s'évanouit. Je ne m'en aperçus que quelques minutes après. Je lui soufflais quelques mots pour l'encourager, il ne me répondit pas.

Avec mes coudes endoloris je le poussai légèrement, puis plus fort, pas de réponse. Je lui parlai haut, au mépris de la consigne, il ne me répondit pas.

Oh ! alors, je devins fou. Je ne sentais plus mes fers. J'essayais de m'arracher les mains de ces bandes d'acier qui les retenaient.

Je hurlais, je voyais rouge. Ma tête battait à éclater contre les barreaux de ma cage. Léonce était mort, je le croyais, mort sans me dire adieu, mort ignominieusement comme un rat dans une ratière !

Une rage effroyable me faisait grincer des dents ; j'eus voulu mordre quelqu'un, quelque chose, j'eus voulu voir sauter ce navire pour voir s'engloutir dans les vagues tous ces démons, tous ces lâches qui salissaient la mer de leur infecte présence !

Je m'étais laissé aller sur le corps de Léonce. Je l'embrassais furieusement. Je cherchais encore à le rappeler à la vie. Tout ce qu'un être peut trouver pour parler à un autre être qu'il chérit, qu'il admire ; tout ce qu'un frère peut dire à un frère qui se meurt, je le lui disais. Oh ! que j'ai souffert !

A côté de notre cachot il y avait une cellule mieux aérée et plus claire, où étaient enfermés quelques condamnés de la Légion étrangère. Ils se révoltèrent, ces malheureux, quand ils entendirent mes cris, mes gémissements, mes pleurs.

Ils m'encourageaient de la voix, et comme je ne répondais pas, ils me causèrent en allemand, croyant que peut-être j'étais un de leurs compatriotes. Mais je n'y faisais pas attention.

Au bout d'un quart d'heure on ouvre le cachot.

Je me tais. Je ne vois encore rien. Un homme me tâte le corps, et quand il a trouvé la tête il retire sa main.

Maintenant, me dis-je, qu'il sait où est ma tête, il va me brûler la cervelle. Tant mieux.

Mais Blanchard était bon bourreau. Il savait faire souffrir sans tuer !

Une lumière éclatante me déchire les yeux et produit une commotion inouïe dans le cerveau.

C'est atroce comme raffinement de cruauté !

Blanchard était là, le revolver d'une main, une lanterne sourde de l'autre. Il avait brusquement ouvert sa lanterne sourde à proximité de mes yeux habitués à la profonde obscurité. On aurait dit que j'avais reçu un coup de fourchette dans les yeux et un coup de bâton sur la tête.

Il se mit à m'insulter et à injurier la sentinelle, parce qu'elle n'avait pas « tiré dans le tas ! » Le tas, c'était Léonce et moi. Puis, se tournant vers mon frère, il le regarda, lui tâta le pouls et dit : « Qu'est-ce qu'il a celui-là ? Il fait semblant d'être évanoui, attends un peu ».

Il envoie chercher un seau d'eau par un de ses aides et le fait verser sur la tête de Léonce. L'eau éclaboussa toute la cellule.

Après quelque temps mon frère revient à lui.

Et l'on nous abandonna là comme auparavant, avec cette aggravation que l'eau versée sur Léonce ne s'écoulait pas. Celui-ci était mouillé complètement ; tous les deux nous étions assis dans l'eau, qui coulait d'un côté du cachot à l'autre à chaque coup de roulis du navire.

Blanchard, en nous quittant, devait passer devant la cellule des légionnaires. Ceux-ci le voyaient. Ils se mirent tous à l'insulter. Il s'arrêta. Quand les légionnaires se turent il leur dit en ricanant : « Criez toujours, ce seront les autres qui paieront ».

Les braves garçons se turent et ne crièrent plus.

Blanchard parti, ils nous demandèrent si nous parlions allemand. Comme nous ne répondions pas, il y en eût un qui eut l'idée de nous dire ceci : « Si vous ne pouvez pas répondre, toussez légèrement pour dire oui. Parlez-vous l'allemand ? »

Je toussai.

Alors souvent, eux pouvant voir si Blanchard descendait ou non, ils nous causaient dans la langue de leur pays. Ils nous encourageaient du mieux qu'ils le pouvaient.

Eh bien, cette pitié soulagea un peu nos souffrances. Nous étions un peu plus forts, ne nous sentant pas si abandonnés.

Les pauvres garçons qui, pour une peccadille quelconque allaient, eux aussi, souffrir sur la terre brûlante d'Afrique, nous soutenaient. Je me rappelle le nom de trois d'entre eux : Bistouri (un surnom sans doute) et Hoffmann, allemands, Tournier, parisien.

Quand Léonce reprit connaissance, il me demanda

pardon de m'avoir inquiété de la sorte. « Ce n'est pas juste, dit-il, mon pauvre Eugène, j'aurai moins souffert que toi puisque je me suis évanoui ».

Encore trois fois il souffrit moins que moi : il s'évanouit encore trois fois pendant le courant du voyage, et chaque fois le coup de la lanterne sourde se répéta. Toutes les nuits, d'ailleurs, en passant les rondes, Blanchard en faisait autant.

Quand nous devions faire des besoins naturels, un matelot passait ses bras sous les nôtres, nous soulevait, déboutonnait notre pantalon et nous faisait asseoir. Puis, sans aucun soin de propreté, nous couchait par terre.

Quand on nous soulevait comme cela, atroce torture, on aurait cru qu'on nous arrachait les bras.

Quand nous restions immobiles, la douleur était un peu moins cuisante que les premiers jours, parce que tous nos membres étaient engourdis.

Nous avions un continual mal de tête. Il faisait très chaud dans cette caisse et cela puait, parce qu'on laissait le seau, avec les déjections, découvert, dans le cachot, jusqu'à ce qu'il menaçât de déborder. On ne l'a vidé que deux ou trois fois, quoique nous ne pussions nous en servir sans aide.

Deux fois par jour on venait nous verser un peu de soupe. On nous mettait un morceau de viande dans la bouche, et un bout de pain ou de biscuit sur les genoux, quille à le ramasser avec les dents.

Heureusement nous étions deux. L'un tenait le biscuit avec les dents, par un bout, pendant que l'autre rongeait de l'autre bout !

A chaque repas on nous faisait boire de l'eau. Pour nous enlever l'envie d'en désirer pendant le courant de la journée, un jour que nous avions demandé à boire, on nous apporta de l'eau de mer ! Nous en bûmes deux ou trois gorgées sans défiance !

*
* *

Nous avons vainement demandé à voir un officier. De tout le voyage nous n'en avons vu.

Blanchard avait un aide-bourreau. J'ai oublié son nom. C'était un quartier-maître de mousqueterie.

Nous priâmes cet homme de prévenir l'aumônier du bord que nous désirions vivement le voir. Nous espérions que celui-ci aurait informé aussitôt les officiers et commandant de ce qui se passait dans la fosse aux lions.

Le quartier-maître, au lieu de prévenir l'aumônier, appela Blanchard. Celui-ci arrive. La menace et la bave à la bouche (à la gueule plutôt), revolver au poing, il vient nous maltraiter.

Il vient bousculer et rudoyer nos pauvres membres endoloris et meurtris par les fers ! « Ah ! vous voulez voir l'aumônier, dit-il, vous en aurez un quand vous irez à la guillotine. Vous crèveriez ici, que vous ne le verriez pas ! »

Ce chien (si ce n'est pas insulter les chiens que d'appeler Blanchard un chien), n'avait aucune mesure à garder. Il croyait que nous ne venions en France que

pour être exécutés. Il n'y a pas à ménager deux hommes qui vont mourir !

Comme bourreau patenté, il savait que l'on couvre la voix du condamné à mort avec les roulements du tambour. Il savait que ce que nous aurions pu raconter à nos juges ne serait pas écouté.

Mais il ne savait pas que l'un de ces hommes qu'il martyrisait reviendrait, sept ans après, lui crier son infamie, sa cruauté, sa lâcheté.

Il ne savait pas que le plus jeune de ces hommes viendrait lui cracher son mépris à la figure.

Il ne savait pas que l'aîné, généreux comme Dieu lui-même, allait faire jurer à son frère de ne pas tuer ce chien enragé, qui avait pratiqué sur eux tous les raffinements d'une barbare cruauté !

* * *

Enfin — tout a une fin — nous arrivâmes à Toulon
Depuis notre départ de Manila, c'est-à-dire depuis quarante-sept jours, nous ne nous étions ni lavés, ni changés.

Des gendarmes vinrent nous chercher.

Ou ouvrit le cachot et on commença par nous défaire les pieds. Ce fut douloureux, mais assez vite passé. Nous avions tant de hâte de quitter cet enfer que nous nous raidissions contre la souffrance, et en quelques minutes nous pouvions marcher.

On nous fit sortir du cachot.

Pour pouvoir nous ôter les fers des mains, il fallut

écartier les chairs gonflées de nos poignets. Elles avaient fait bourrelet à tel point que les fers étaient absolument invisibles.

Nos mains étaient gonflées comme des gants de boxe. Un os de ma main gauche, forced pendant vingt-huit jours par les fers, s'était déplacé. Encore maintenant j'ai la main gauche déformée !

Un des gendarmes nous demanda qui nous avait mis dans cet état. Je lui dis, en indiquant Blanchard d'un signe de tête : « C'est ce bourreau-là ! »

Le brave soldat répondit littéralement ceci, bien haut et bien distinctement : « Eh bien, nom de D..., il faut être cochon, ce n'est pas permis ! » — Blanchard ricana et ne répondit rien.

Quand on eût enfin trouvé et défait les menottes, il fallut ramener les mains devant le corps, pour permettre aux gendarmes de nous mettre des chaînettes par devant.

Les articulations étaient ankylosées, et il fallut une bonne demi-heure pour y parvenir !

Les gendarmes nous aidèrent à monter sur le pont.

Arrivés là-haut, une fois en plein air, nous nous arrêtâmes. Il faisait froid et beau. Nous voyions ce soleil resplendissant, cette mer bleue où dansaient des canots, cette côte de Provence. Nous dévorions tout cela des yeux, mais cela ne dura qu'une minute. Notre tête tournait... L'air pur de la mer nous saoula instantanément... Nous nous cramponnons l'un à l'autre... et nous nous abattons lourdement sur le pont, évanouis.

C'était la première fois que cela m'arrivait.

Les gendarmes nous firent reprendre nos sens et

nous permirent de rester assis pendant quelque temps pour nous remettre.

Léonce et moi nous n'osions nous regarder ! Nous étions dans un état lamentable. On aurait dit deux cadavres.

Nos cheveux et notre barbe avaient poussé d'une façon incroyable dans cette tombe que nous venions de quitter.

Il y avait quarante-sept jours que nous n'avions pu nous laver ni nous changer.

Il faisait froid. Comme habillement, nous avions un pantalon qui avait été blanc deux mois auparavant et un tricot idem, sans manches. Le tout dans un état révoltant de malpropreté.

On nous conduisit à la prison maritime.

Là, enfin, le lendemain, un matelot prisonnier vint nous raser et nous couper les cheveux. Après que nous fûmes rasés, on nous laissa dans la cour de la prison où nous pûmes laver notre corps, ainsi que notre tricot et notre pantalon.

Quel bonheur ! nous ne sentions pas le froid et pourtant nous grelottions. Nous laissions couler l'eau sur nous, avec délices. Il nous semblait qu'une nouvelle vie circulait dans nos veines.

Pour un rien nous aurions sauté, dansé de joie.

Quand nous eûmes fini, quand enfin nous fûmes propres, j'aurais désiré n'importe qui de dire que c'étaient là les mêmes hommes qui avaient tant souffert. Il est vraiment étonnant que nous ayons si vite repris notre aspect ordinaire.

DRA

ÎLE DE

YON

Ici encore il y eut une petite difficulté.

Nous demandâmes de nos effets pour pouvoir nous habiller, notre pantalon et notre tricot étant mouillés.

On nous refusa, sous prétexte que nos vêtements étaient sous scellés et qu'on ne pouvait y toucher avant Brest.

Nous entrâmes, nus, chacun dans sa cellule et nous nous roulâmes dans la couverture qui était sur le lit de camp. Nous restâmes deux ou trois jours à Toulon.

Un matin des gendarmes vinrent nous chercher.

Ils étaient accompagnés d'un petit bonhomme qui n'aurait pas dû se baisser beaucoup pour nous passer entre les jambes. C'était un officier de gendarmerie !

Mon frère se plaignit de ce que la chaîne qui lui liait les mains lui faisait mal aux poignets. L'officier en miniature lui répondit qu'on avait encore trop d'égards pour nous, et donna pour consigne aux gendarmes de ne défaire les chaînes sous aucun prétexte, quel qu'il fût, avant que les portes de la prison de Brest ne fussent refermées sur nous.

C'est les mains ensanglantées que Léonce arriva à Brest, le lendemain.

Les gendarmes, émus de pitié, mais esclaves de la consigne, n'osèrent pas défaire la chaîne. A un arrêt du train, une dame curieuse vint nous regarder et demanda à haute voix au brigadier si c'était à Brest qu'on allait nous couper la tête.

Je me plais à dire que partout et toujours, les gendarmes furent très corrects, même bons pour nous. Nous avons certainement passé entre les mains de cinq

cents gendarmes différents et dans ce nombre nous n'en avons rencontré que trois ou quatre qui péchaient par un excès de zèle. Tous les autres étaient réellement de braves gens. Nous n'avons pas trouvé parmi eux des canailles sanguinaires comme Blanchard et les gardes-chiourmes.

A Brest on nous enferma dans le sous-sol de la prison de Pontaniou.

Nous avions toujours pour tout vêtement notre pantalon et notre tricot sans manches. On nous refusa d'autres effets nous appartenant, sous prétexte que notre malle devait d'abord être fouillée par le juge d'instruction.

Le surveillant chef de la prison, M. Campredon, nous voyant grelotter tout le temps, prit pitié de nous et nous donna des effets de prisonnier.

A notre arrivée à Brest, un journal de cette ville publiait en feuilleton le roman *Fœderis Arca*, écrit d'après des crimes commis à bord d'un navire de ce nom.

Les hommes de l'équipage de ce navire avaient été condamnés et exécutés à Brest. C'était la dernière exécution faite par la marine.

J'admetts que peut-être cette publication n'était pas faite par ordre de la marine, mais, si celle-ci n'a pas payé ce journal pour préparer l'opinion publique, alors ce journal publiait cela dans une idée de lucré, pour avoir quelque chose comme actualité à publier, sans penser aux deux malheureux qui allaient avoir à lutter pour leur liberté, pour leur vie, et qui étaient déjà dans une position assez désavantageuse pour se défendre, sans que l'on eût besoin d'exciter l'esprit du

public contre eux par des broderies littéraires et romantiques, ourlées autour d'un procès qui ressemblait un peu au leur.

Je pourrais en dire autant au journal le *Patriote* du 12 septembre 1894, qui publie une prétendue interview d'un armateur. Dans cet article il prononce notre nom. Il fait raconter par cet armateur des contes idiots, tels que les mousses en inventent et en racontent à l'équipage réuni sur le gaillard d'avant ou sous le vent de la cuise. Des histoires pareilles valent souvent des coups de botte au mousse-romancier, parce que le matelot n'entend pas qu'on se fiche de lui.

Le « mousse » dans ce cas-ci n'avait rien à craindre. Les matelots étaient aux fers !

« A la prison de Brest, je reçus bientôt la visite d'un individu qui, sans préambule, se mit à m'interroger.

Je le priai de me décliner ses noms et qualités pour que je susse si j'avais, ou non, à répondre à ses questions.

Il s'annonça comme : le capitaine de frégate Grespin, commissaire rapporteur auprès du 1^{er} tribunal maritime spécial, séant à Brest.

Après quelques questions il me posa celle-ci : « Votre père était-il bien marié à votre mère ? »

Le rouge de la colère me monta au front. Dès que je lui eus répondu les mots suivants, il débarrassa le plancher : « Si chez vous, dans votre famille, c'est l'habitude de faire des bâtards, sachez que mes parents étaient respectables et que je vous défends de me poser encore de pareilles questions. Je pourrais oublier que je suis devant un vieillard ».

Je sus plus tard qu'une scène identique se passa dans la cellule de Léonce.

Mon frère et moi, nous n'avions aucunement changé notre figure. Nous portions, moi la moustache, et Léonce, la barbe, comme toujours.

Le premier soin de Crespin fut de nous faire photographier après qu'il nous eût fait raser toute la figure !

Il fit circuler nos deux têtes veuves de barbe, hâves et amaigries, dans toutes les prisons de France, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, en Guyane, en Angleterre, en Norvège, en Suède, en Afrique Australe.

Au fait, cet individu, je ne sais comment, s'était mis dans la tête que nous étions des forçats évadés !

Il ne parvint qu'à mieux cacher notre identité. Personne ne nous reconnût, car un homme qui a l'habitude de porter la moustache ou la barbe, est absolument méconnaissable s'il est totalement rasé.

Crespin avait compris dès les premiers interrogatoires qu'il ne parviendrait jamais à nous faire condamner avec un semblant de justice. Tout le monde sait que certains juges d'instruction se croient déshonorés quand ils sont obligés de mettre un homme en non-lieu.

Or, ici, nous n'avions pas même affaire à de vrais juges. Ces gens n'avaient pas appris à lire dans le cœur des hommes, ils n'avaient pas appris à rechercher la vérité.

Ils ne connaissaient qu'une chose : Voir plier tout devant eux. Or, nous ne plions pas ! Nous nous défendions avec acharnement et cela suffit pour faire de nos juges nos ennemis.

Quel est l'homme assez juste pour rendre bonne justice à un autre homme qu'il déteste ?

On trouvera cela peut-être chez des juges blanchis sous le harnais, sachant mettre de côté tout sentiment en dehors de la Justice, mais non chez ces soldats, singeant piteusement une chose qu'ils ne connaissent que de nom : la Justice !

Il suffit qu'on leur amène un accusé pour qu'ils considèrent celui-ci comme une proie.

Il ne faut pas rechercher la vérité, c'est le moindre de leurs soucis. Il faut condamner, peu importent les moyens.

L'accusé, l'esprit affaibli par la solitude, la mauvaise nourriture, et toutes les tracasseries des gardiens de prison ; la plupart du temps sans expérience des choses de la Justice, est à la merci d'un homme qui a résolu sa perte et qui ne recule devant aucun moyen, quelque peu honorable qu'il soit, pour lui arracher un mot plus ou moins compromettant qui pourra le faire condamner. Des promesses non tenues, des cajoleries une fois, l'autre fois des menaces. Des questions à double sens, tout est employé. C'est ce que l'on fit avec nous.

On essayait surtout de nous faire perdre notre sang-froid. On n'y parvint jamais. Crespin, au contraire, le perdait souvent lui-même et devenait insultant, grossier. C'était d'ailleurs dans sa nature. C'est bien l'être le plus borné que j'aie rencontré de ma vie, et je me demande encore si ce n'était pas un choix fait exprès pour débarrasser la marine d'un lourdaud d'esprit et de corps. Au bout de quelque temps on s'aperçut qu'il s'embourbait lamentablement dans ses paperasseries et on lui donna sa retraite.

Il y avait beau temps que Crespin ne croyait plus obtenir une condamnation, aussi se cramponnait-il désespérément à l'idée que nous étions des forçats évadés.

N'arrivant à aucun résultat de ce côté-là, il eut la seule idée juste qui lui vint peut-être dans sa vie. Il pensa, avec raison, que notre nom n'était pas Rorique.

Aussitôt de vouloir découvrir notre véritable nom.

Ah ! non, là-dessus, nous ne nous accordions pas du tout. Notre nom, il ne le saurait jamais, et sans le hasard il le chercherait encore.

Vous croirez peut-être que Crespin et son successeur s'acharnaient à trouver notre identité pour découvrir des crimes antérieurs ?

Eh bien ! non. Je suis certain que non.

J'en suis absolument sûr. Je dirai plus loin pourquoi.

Puis, ils partageaient cette manie qu'ont beaucoup de gens, de rendre une famille responsable des actes d'un de ses membres.

Il y en a beaucoup, et ces deux-ci étaient du nombre, qui se font un malin plaisir de traîner dans la boue une famille, surtout si elle est honorable.

C'est si beau, voyez-vous, de faire pleurer des femmes, de briser l'avenir ou la position d'un homme !

Pourquoi donc permet-on à ces gens haineux de fouiller ainsi en dehors du tas de fumier qui leur est alloué ?

Pourquoi un individu dont le métier a généralement endurci le cœur, peut-il mêler à une affaire toute la famille d'un accusé ?

D'autre part, voyez-vous, franchement, que parce

qu'un homme a un casier judiciaire blanc, cela l'empêche d'être un coquin ?

Et s'en suit-il nécessairement qu'un homme qui a dix, vingt, cent condamnations antérieures, ait commis ce dont on l'accuse ?

Vous me direz, c'est plus probable. Mais, en toute justice, peut-on condamner un homme sur une probabilité ?

Si oui, pendez vite, ou guillotinez immédiatement tout homme qui aura encouru une condamnation !

Il me semble qu'il serait plus équitable de juger un homme pour le fait dont il est accusé et de ne pas chercher à le punir une seconde fois pour ce qu'il a pu faire antérieurement.

Pour nous, ceci n'était pas le cas. Nous n'avions jamais paru devant des juges. Des documents officiels, délivrés par les autorités belges, en font foi.

Si nous avions déclaré notre vrai nom, nous nous en tirions sains et saufs probablement. Notre vie antérieure plaiderait pour nous. Mais ce que nous voulions éviter, c'était de voir notre nom sali, car personne n'approche de dame Thémis sans patauger dans la boue.

Après Crespin ce fut Maupin qui devint commissaire rapporteur. Celui-ci était plus intelligent que l'autre, mais encore plus foncièrement méchant.

Il ne se donna pas la peine de recommencer l'instruction. Il continua celle de Crespin.

Toujours avec cet esprit mauvais des juges instructeurs peu scrupuleux, qui font aller leur amour-propre ayant l'innocence de l'accusé, tous les trucs en usage

furent employés pour nous faire tomber dans des pièges.

Le truc favori de Maupin était de poser en même temps deux questions qui semblaient se tenir, se résumer, et d'appliquer la réponse à la première seulement, alors que si on n'avait posé que cette première question, la réponse aurait été tout autre.

Un autre stratagème, c'était de dire que l'un de nous avait avoué telle ou telle chose.

C'était assez idiot. Il n'espérait pas, je suppose, que nous allions, l'un ou l'autre, croire un instant que l'un de nous aurait menti pour donner à Maupin la satisfaction de pouvoir nous *condamner*.

Un jour je lui avais causé si éloquemment, je lui avais si clairement démontré que Mirey mentait, qu'il en fut ébranlé.

Il se laissa aller à dire ceci : « Mon garçon, vous êtes dans la nasse, tirez-vous-en. Vous, je vous crois innocent. Votre frère... (et il hochâ la tête d'un air de doute) (1), mais, j'ai un devoir à remplir, j'ai des ordres à exécuter, et (scandant ses paroles) vous serez condamnés à mort ! »

Je me levai dégoûté, et tendis mes mains aux gendarmes pour qu'ils m'emmenassent.

Comme je ne voulais plus répondre, cet individu, qui comprenait si étrangement son devoir et qui acceptait de pareils ordres, fit signe aux gendarmes qu'ils pouvaient m'enlever. Je priai ceux-ci de me faire

(1) Ceci s'explique parce que mon frère n'était pas là.

rentrer à la prison par le chemin le plus long, pour pouvoir fumer une cigarette.

Je marchais enchaîné entre ces deux hommes. Tout en marchant ils faisaient, tout haut, des réflexions peu flatteuses pour Maupin.

Cecime rappela que j'avais deux témoins et je leurdis.

« Mes amis, vous venez d'entendre ce que ce... juge a dit. Voudriez-vous le répéter en temps utile quand je vous le demanderai publiquement ? »

Le premier se gratta la tête et me dit : « Vous comprenez, moi, j'ai vingt-trois ans de service. J'ai femme et enfants, et si je répétais cela, j'aurais tout le monde sur mon dos : on me ficherait encore à la porte, et alors je serais propre, n'est-ce pas ? »

Je me tournai vers l'autre. « Et vous, mon ami, vous avez l'air plus jeune, aurez-vous plus de courage ? »

« Ma foi », dit-il, « écoutez... Moi je n'ai pas tout ce service, ni tous ces soucis (*sic*), mais je n'ai jamais travaillé. J'ai été militaire tout le temps et si je me faisais ficher dehors, je serais encore plus à plaindre que mon camarade. »

« Mon Dieu, est-ce donc possible ! Voyons, Messieurs, vous ne voudriez pas voir guillotiner deux hommes qui n'ont jamais fait de mal, n'est-ce pas, quand vous pourriez l'empêcher sans faire du mal vous-mêmes ? Tenez, j'ai un frère qui est riche. Il vous donnera un capital dont l'intérêt représente le double de la retraite que vous pourriez perdre, mais dites, soyez prêts à répéter ce que vous avez entendu. »

Les deux pandores m'arrêtèrent net et d'une voix ils répondirent :

« Et l'honneur?... »

« En effet, dis-je, subitement calmé, n'en causons plus. »

Pauvres gens, je ne vous en veux pas, allez. Je m'explique assez bien votre étrange mentalité et l'atrophie de votre cerveau. Mais, réellement, il faut avouer que c'est renversant! Ces gens trouvaient qu'il était plus honorable de laisser commettre deux assassinats judiciaires, que de parler, et de dire la vérité, pour de l'argent.

Qu'avions-nous pour nous défendre contre Maupin? Rien. Un juge d'instruction intègre, quand il ne s'explique pas un fait, s'empresse de reconstituer le crime. C'est le premier de ses devoirs. Maupin refuse obstinément de faire cela. Ce n'est pas possible, dit-il, nous n'avons pas la *Niuroahiti* ici.

Je lui expliquai comment cela pouvait se faire.

Prenez, dis-je, la première goélette venue, dans le port de Brest. Nous vous dirons si son pont est comme celui de la *Niuroahiti*. S'il y a quelques changements à faire, on peut les faire avec de la toile à voile peinte. Avec peu de peine et de frais on peut ainsi transformer le pont.

Une fois ceci fait, appelez Mirey et s'il convient que le pont de la *Niuroahiti* était comme cela, demandez-lui comment se sont commis les crimes. Cela suffira, vous verrez qu'il ment.

Contrôlez alors notre version, et jugez.

Maupin me rit au nez!

Pourtant, à l'une des audiences, Mirey disait que

nous avions tué Téaé derrière la barre, et qu'il était tombé sur les sacs de nacre qui se trouvaient derrière la boîte couvrant les engrenages de la dite barre.

Or, on se serait facilement convaincu, par la vue, qu'on ne pouvait pas mettre un seul sac en cet endroit, cette boîte touchant presque le banc de quart.

De plus, Mirey avouait être dans la cabine quand, selon lui, nous aurions tué Gibson et Téaé. Or, la disposition de la cabine ne permettait pas de voir ce qui se passait sur le pont !

On nous dit toujours que l'accident arrivé à Gibson était impossible. Les deux capitaines de frégate, Crespin et Maupin, et le capitaine de vaisseau Compristo ne savaient pas qu'une goélette du commerce n'a qu'une grand'écoute !

Ils disaient qu'elle en avait deux, et que cette installation avec une écoute et un palan de retenue était une invention de notre part, pour pouvoir expliquer la mort de Gibson.

S'ils étaient si peu marins, ces gens-là, ils auraient au moins pu se donner la peine de regarder les goélettes dans le port de Brest, et se convaincre que nous disions la vérité, au moins quand au gréement d'une goélette.

*
* *

A l'audience du 7, Compristo, le président du tribunal, nous traita encore d'imposteurs quand on lui narra la mort de Gibson. Le 8, nous sommes condamnés et le

10, absolument, le même accident se produisit dans le port de Brest.

Un navire anglais, en entrant au port, eut un homme tué de cette façon.

Un médecin de l'hôpital où on transporta le cadavre fut frappé de la coïncidence et écrivit à ce sujet un article dans un journal parisien, article qu'il intitula : « le Doigt de Dieu ».

Cet accident, auquel nos juges n'avaient pas l'air de croire, est commun, très commun. Il y a peu de marins qui ne l'aient vu dans le cours de leur carrière. Dans la Mer du Nord, il ne se passe pas une année que l'on n'ait à déplorer des malheurs survenus de cette façon.

Oh ! ce procès de Brest !

Nous demandâmes que l'on citât à notre requête quatre-vingt-cinq témoins, plus ou moins importants. On refusa de les citer. Nous n'eûmes pas une seule commission rogatoire à décharge.

On avait fait une enquête à Taïti sur notre compte.

La femme d'un magistrat de Taïti dit de nous : « Ce sont de parfaits gentlemen, incapables de faire ce dont Mirey les accuse ».

Ce témoignage et deux ou trois autres semblables furent éliminés d'office. On ne les lit pas à l'audience.

Voici deux échantillons des témoignages venus de Taïti et que l'on s'empressa de lire en public, les trouvant rationnels sans doute : « Téaé, avant de partir, a touché une somme d'argent dont les pirates se seront emparés ! » Les « pirates » étaient nous. Et un autre : « Ces hommes devaient être sans ressources, ils n'ont

jamais rien acheté chez moi!!! » Ai-je besoin de dire que ce témoignage était d'un commerçant dont j'ignorais même l'existence.

Je crois que si l'on voulait trouver quelque chose de plus idiot, il faudrait chercher loin.

Mais tout cela fut lu, pour ne pas avoir l'air de condamner à mort deux hommes, sur l'unique témoignage (sans valeur judiciaire) d'un repris de justice, qui était lui-même un accusé.

On envoya une goélette anglaise, la *City of Arorangi*, dans les Pomotu pour recueillir des renseignements, mais ceci fut fait à la « va vite », car ce navire ne prit que deux semaines pour visiter le groupe, alors qu'il faudrait ce temps à un vapeur pour en faire le tour sans en rien visiter du tout !

On se garda bien surtout de rechercher à Tetiaroa, sinon l'équipage de la *Niurohaili*, au moins ses traces. Pourtant nous avons assez insisté à ce sujet !

Mes amis, mes défenseurs, quand ils plaidèrent pour nous après notre condamnation, n'osaient pas attaquer ouvertement la « chose jugée ». Moi, je l'ose. Rien n'est jugé quand un doute subsiste. J'oserais tout, quoi qu'il arrive, pour crier bien haut que nous avons été condamnés injustement.

Oui, je le répète, et le couperet de la guillotine serait encore plus près de mon cou qu'il ne l'a été; je le répéterais encore :

Nous avons été condamnés injustement et mes juges le savaient, le savent !

Tout ce qui pouvait influencer, non pas l'esprit de

nos juges puisque leur conviction était faite avant de nous avoir entendus, mais l'esprit du public, fut lu aux audiences. On lut la déposition de Woonton, malgré que nous eussions demandé avec insistance, pendant neuf mois, que l'on fit une enquête au sujet de ce témoignage, chose que Maupin et Crespin refusèrent.

On nous laissa neuf mois en prévention à Brest, après plus d'un an dans les colonies espagnoles, non pas pour rechercher des preuves de notre culpabilité, on ne pouvait en trouver ; non pas pour découvrir notre véritable nom, ils y renonçaient, mais pour donner le temps à André, mon ancien patron, et à Goupil, le beau-frère de Gibson, d'arriver à Brest et d'y séjourner quelque temps, afin de nous abîmer un peu auprès de la population brestoise par d'habiles et venimeux coups de langue, que ces individus n'auraient pas le coura^gs de répéter au tribunal. La marine comptait beaucoup sur ces gens, elle ne s'est pas trompée tout-à-fait.

Ce fut au commencement de décembre qu'on nous lut les dépositions venues de Taïti, et celle de Mirey. Les accusations étaient fantastiques, effroyables, nombreuses au-delà de toute imagination et... et... on nous donna trois jours pour trouver un avocat et préparer notre défense. Trois jours !... Nous ne connaissions personne en France. Deux avocats seulement nous étaient connus de réputation par les journaux. C'étaient M^e Demange et M^e Laguerre, du barreau de Paris.

J'avais écrit à M^e Demange et Léonce à M^e Laguerre, quelque temps auparavant, mais nous ne reçumes jamais de réponse.

Je ne suppose pas un instant que ces messieurs eussent reçu notre lettre, car ils nous auraient certainement répondu. Je présume plutôt que nos lettres ont pris le chemin du panier de Maupin. MM^{es} Demange et Laguerre sont vivants et pourront dire ce qu'il en est.

Nous avions reçu la proposition de nous défendre à titre gratuit par M^e de Chamaillard, du barreau de Rennes ; nous acceptâmes avec gratitude et nous choisîmes M^e Dubois de Brest, pour le seconder.

Trois jours ! Notre avocat à Rennes !

On nous refusa l'autorisation de télégraphier à M^e de Chamaillard. Forcés de lui écrire, il ne put être à Brest que le soir du deuxième jour.

On lui refusa l'autorisation de prendre le dossier avec lui pour l'étudier ! — Il n'eut donc que quatre heures le matin et quatre heures le soir du 3^e jour ! En tout, huit heures, pour étudier un dossier très volumineux, rempli de paperasses, de contradictions, de mensonges et de bêtises accumulées, compulsées depuis deux ans et absolument illisibles, étant donnée la détestable écriture du capitaine d'infanterie de marine qui servait de greffier à Maupin.

M^e de Chamaillard vint nous voir à la prison, écouta ce que nous avions à dire et prit quelques notes que nous avions préparées.

Après nous avoir entendus, il était plein d'espoir.

Une seule difficulté surgissait. M^e de Chamaillard voulait plaider pour moi seul, et laisser M^e Dubois pour Léonce. Je refusai, quoiqu'il me certifiât un acquittement pour moi, à ces conditions (Mirey avait avoué que j'étais malade le 5.)

Il y avait si longtemps que mon frère et moi nous bataillions contre le sort et contre les méchants, que nous n'allions pas séparer notre cause maintenant, au moment critique.

Je répondis à M^e de Chamaillard qu'il plaiderait pour nous deux, ainsi que M^e Dubois, ou bien qu'ils ne plairaient pas du tout.

Je le prévins, en outre, qu'au moindre mot qui semblerait me disculper au détriment de mon frère, je ne lui laisserais plus prononcer une parole sans l'interrompre et protester.

Pendant ce temps, André et Goupil étaient à l'œuvre parmi le public.

Voici, en effet, ce que raconte le journal, le *Petit Quotidien* du 2 septembre 1894, c'est-à-dire pas tout-à-fait un an après notre condamnation :

« L'opinion publique. — A l'époque du procès, les « esprits étaient très montés à Brest contre les De- « grave. Mais depuis l'admission de leur pourvoi, il y « a eu une sérieuse détente. Nous avons consulté, à ce « sujet, plusieurs personnalités désintéressées, qui sont « maintenant portées à croire qu'une mesure de clé- « mence serait bien accueillie.

« Car, en examinant les faits de près et posément, « beaucoup se sont aperçus de l'exagération des té- « moignages du pilote et du cuisinier.

« A cet égard nous avons recueilli un fait précis, « d'une personne notable de Brest, qui nous a certifié « que, durant les débats, le pilote (André) se faisait « remarquer, en dehors des séances, par son exubé-

« rance. Un jour même, il a tenu les propos suivants :
« C'est trop de temps de perdu, trop de formalités. On
« aurait dû, sans phrases, couper le cou aux Rorique ;
« ils l'ont dix fois mérité.

« Dans la bouche d'un témoin, ces paroles démontrent un certain esprit de méchanceté, pour ne pas dire plus !

« Ajoutons que, d'après le pilote (André), les Rorique auraient tenté de le supprimer par un assassinat ! »

'Voilà, voilà ce que faisait et disait un témoin qui, devant le tribunal « jurait de parler sans haine et sans crainte ».

On aurait tenté de le supprimer par un assassinat ! — Il ne nous a jamais vus qu'une fois ensemble, et cela sur le quai de Taïti, en plein jour, en pleine foule ; mais la traduction de la lettre que le procureur de la République lui avait montrée faisait son effet.

Et puis, avec un peu de philosophie on comprend ces témoignages venus de Taïti et ceux donnés à Brest par André. Un homme sera flatté, adulé. On cherchera à l'attirer dans sa famille, comme l'ont fait André et tant d'autres à Taïti avec nous.

On rampera, moralement, devant lui pour avoir un de ses sourires.

Mais qu'il lui arrive malheur, qu'il soit arrêté ou accusé seulement et aussitôt toutes les langues s'aiguiseront contre lui.

On lit quelques stupidités dans un journal plus ou moins mal disposé pour le malheureux et aussitôt de bon, honnête, brave, qu'il était, il devient un coquin,

un monstre... Que dis-je? il devient... il a « toujours » été un coquin et un monstre.

Malheur à lui s'il n'est pas là : Les absents ont toujours tort.

Ce n'est pas une nouveauté, cela.

Ce que l'on ne saura pas, on l'inventera. Le peu que l'on sait, ou que l'on croit savoir, on l'amplifiera, on l'arrangera au mieux de l'imagination pour accabler l'infortuné, coupable ou non !... Qui n'a vu cela ? Qui ne le verra encore ?

Nous eûmes beau demander d'autres témoignages pour démentir les inepties que l'on racontait, rien n'y fit. On refusa.

On nous répétait sans cesse que cela ne regardait en rien l'affaire de la *Niuroahiti*, ce qui n'empêche qu'on lut tout cela, et qu'on le laissa dire et répéter et que cela impressionna.

Maupin, qui avait été notre juge d'instruction, fut aussi l'avocat-général. C'est chose injuste, selon moi, mais ni vous ni moi n'y pouvons rien.

Comme on se méfiait probablement de son éloquence, on lui avait adjoint un commissaire à cinq galons. Pour avoir le grade de commissaire il faut avoir fait son droit. C'était un avocat donc, et des meilleurs, puisqu'il avait autant de galons qu'il pouvait en obtenir dans sa carrière, qui aidait l'accusateur public Maupin à demander notre tête.

Comme président du tribunal, nous avions Compristo.

A la Guyane, un nommé Rebello m'a affirmé con-

naître ce Compristo et avoir navigué avec lui sur un torpilleur à Toulon. Il me dit que le nom de cet individu était si ridicule et si obscène, que, par suite des lazzis interminables de ses collègues, il demanda et obtint du Conseil d'Etat l'autorisation de porter le nom de Compristo.

Je serais curieux de savoir si c'est vrai.

Dans tous les cas, c'est cet individu qui nous en voulait tant parce que nous avions changé de nom !

Ce Compristo fut d'une dureté, d'un parti-pris, qui étaient évidents. C'était plutôt lui qui jouait le rôle d'avocat-général.

A plusieurs reprises, nos défenseurs ont prononcé les mots : Monsieur le Président, ceci est du domaine de l'accusation.

Il était clair que ce Corse n'était pas venu pour juger mais pour condamner.

Le journal *La Justice*, du 8 septembre 1894, parlant de nous dans un article intitulé *l'Erreur Judiciaire*, dit :

« Un homme est là, menottes aux mains, entre deux « sabres, abandonné, perdu, avec le sentiment d'une « pesante masse sociale sur lui. On l'interroge, on le « contredit, on le bouscule, s'il ne fait pas les aveux « qu'on demande. On l'allèche d'une espérance trop « souvent menteuse, s'il donne son assentiment au « système » du juge instructeur.

« A l'audience, un homme l'accuse, *dont le métier* « *est de trouver coupables tous ceux qu'on amène devant* « *lui*. Il peut injurier l'accusé, et c'est la prison séance « tenante pour qui répondrait du même ton.

« Le président (Compristo) le seconde. La partie « lésée (Goupil) qui veut une expiation, *aggrave les charges, impressionne les juges.*

« Un manque de mémoire, une erreur deviennent « mensonges, les présomptions s'accumulent et font « ce que les juges appellent leur conviction. Et le plus « étrange, c'est que tout cela constitue un progrès im- « mense sur la question et sur le jugement de Dieu ».

On dirait que celui qui a écrit cela a assisté à l'instruction. On dirait qu'il a entendu Compristo sortir de son rôle et qu'il a analysé le cœur de Goupil. C'est bien cela.

Seulement chez nous, pas une seule contradiction, par une erreur, pas un seul défaut de mémoire, et Dieu sait si pourtant ceux-ci auraient été excusables après vingt-et-un mois de prévention et toutes les atrocités barbares que nous avions endurées.

Celui qui écrivit les lignes ci-dessus, parle d' « injurer l'accusé ».

En effet, Maupin déclara, affirma, qu'il existait une association de pirates à San-Francisco, laquelle avait pour but le vol des navires et de leurs cargaisons, ou leur destruction dans le Pacifique, bien entendu en assassinant leurs équipages, et que nous faisions partie de cette association de malfaiteurs.

Où a-t-il pu trouver cette bêtise ? Comment a-t-il pu échafauder ce grossier roman ? Il le débita froidement, nettement, sans crainte d'être tourné en ridicule.

Ce Maupin était-il réellement assez enfant pour

croire qu'une telle association de pirates était possible de nos jours ?

Ne savait-il pas qu'il est tout aussi compliqué de voler un navire qu'une maison ?

Ne savait-il pas, lui, capitaine de frégate, ce que sont les papiers d'un navire et quels sont ceux qu'il faut pour le vendre ?

Mais alors, que sont donc ces officiers de marine, plus ignorants que des gabiers ?

Mais alors, il ment, en toute connaissance de cause ! Quelque temps après on put juger des mensonges ou des ignorances de Maupin. Quand on sut qui nous étions, on put s'assurer jour par jour de l'emploi de notre temps en mer depuis que nous naviguions, et les renseignements étaient glorieux, je puis le dire, surtout pour mon frère.

Ce que je ne devrais pas dire, peut-être, c'est qu'en 1885, j'étais le plus jeune qui eût jamais gagné la croix pour actes de courage en mer.

Je l'avais, mon étoile, à vingt ans !

Ah ! l'association de Pirates du Pacifique, découverte par Maupin !

Elle ne devait pas être bien grande, puisqu'elle n'a jamais existé que dans le cerveau étroit de Maupin !

Mais où ce maniaque de l'accusation dépasse toutes les bornes, c'est quand il nous accuse d'être coutumiers du fait et d'avoir déjà volé et vendu trois navires, car il précisa. Il déclara : Trois !

Je défie Maupin de me citer le nom d'un seul de ces navires, faute de quoi je l'appelle un menteur, un infâme imposteur, qui a menti effrontément pour faire

assassiner légalement deux hommes qu'il sait, qu'il savait innocents !

Je défie n'importe qui de citer une seule, une unique contradiction entre ce que mon frère a déclaré et moi.

Je défie n'importe qui de trouver une seule contradiction entre ce que j'avance maintenant dans ce mémoire et ce que j'ai écrit à Manila, ce que j'ai dit à Brest en 1893, donc après huit ans de souffrances, après six ans d'abrutissement dans cet enfer, le bagne, sans une seule note, sans un aide-mémoire !

Une feuille, le *Populaire de Nantes*, du 24 septembre 1894, profitant de ce que, étant sous les verrous, nous ne pouvions le démentir, disait :

« Tout le bruit fait autour de ce procès pour amener « la réhabilitation de ces deux pirates nous paraît « absolument mal fondé.

« On oublie trop, aujourd'hui, toutes les charges relevées contre eux, leurs nombreuses contradictions et « systèmes de défenses, leurs changements de nom, etc., « et aussi les victimes, toutes disparues dans des « conditions si bizarres, qu'un crime seul est admissible.

« Mais il est un crime contre lequel personne ne « s'inscrira en faux, puisqu'il a été avoué aux débats, « c'est le vol par les deux Rorique de la *Niuroahiti*, « crime qui constitue la piraterie, punie de mort par « le Code pénal.

« Et celui qui écrit ces lignes, et qui a suivi tout le

« procès, a de bonnes raisons de croire que, à Brest, pendant les débats, M^e Dubois était le seul à croire à l'innocence des Rorique ».

Réellement, André ne mentirait pas mieux que ce journaliste.

Je ne vais pas jusqu'à dire que c'est André lui-même qui a écrit cela, — son incapacité le lui défend — mais Nantes est bien près de l'Ile-Dieu, l'île où habitait ce fameux André, et je soupçonne fort l'écrivain de s'être inspiré de son dire.

J'ajouterai que Nantes est aussi l'endroit où devait s'embarquer Goupil, pour rentrer à Taïti.

* * *

Un juge d'instruction, un avocat-général comme Maupin, un président comme Comristo, relèveraient toute une brouettée de « charges » que cela ne signifierait pas grand'chose.

Si « charge » est synonyme d'« accusation », les charges ne manquaient pas, en effet. Seulement il faudrait au moins une seule preuve, soit matérielle, soit morale, pour asscoir cette charge et toutes les preuves firent défaut, et pour cause.

Dans tous les cas, ce qui est absolument faux, archifaux, ce qu'il fut lâche d'avancer, c'est que dans nos récits il y eut une seule, mais une seule, une unique contradiction.

Il est facile de s'en assurer. Le dossier de cette affaire *est à consulter* !

Comparez avec ce que je dis maintenant, demandez à ceux qui m'ont entendu à Brest aux audiences !

Nous n'avons jamais eu qu'un système de défense devant nos juges, c'était de dire la vérité.

Il ne nous a pas réussi !

* * *

Le changement de nom, l'a-t-on assez expliqué ?

Et qu'est-ce qui est plus bizarre, ou la disparition d'un équipage qui déserte pour échapper à une condamnation à la peine capitale, ou la façon dont Mirey les fait mourir dans son roman incohérent ?

Quant à avoir volé la *Niuroahiti*, ce n'est pas plus vrai que d'avoir avoué d'avoir volé la lune.

C'est un infâme mensonge. Nos juges eux-mêmes n'oseraient pas dire cela !

Il faut réellement ne plus avoir conscience de ce que l'on dit, pour oser avancer pareille fausseté, que les quatre cents personnes assistant aux audiences peuvent démentir.

En outre, j'ai en ma possession au moins une cinquantaine de lettres de personnes différentes de Brest. Lettres de sympathie pour nous, adressées à notre vieille mère.

Une de ces lettres dit : « Vos enfants ont été condamnés, d'après une affiche que j'ai vue, au nom du peuple français.

« Croyez, Madame, que cela n'est qu'une formule,
« car le peuple français et surtout la population de
« Brest souhaitait ardemment l'acquittement de vos
« deux pauvres fils. »

Je tiens cette lettre et les autres à la disposition de ce correspondant lâche et menteur du *Populaire de Nantes*.

Ce qui prouve encore surabondamment que M^e Dubois n'était pas le seul à nous croire innocents, c'est la pétition adressée à M^{me} Carnot et signée par un grand nombre de dames de la noblesse bretonne !

C'eût été risible, si ce n'eût été si triste, d'assister aux audiences du tribunal maritime.

Compristo m'appelle par mon nom Rorique et dit : « Racontez-nous ce que vous avez fait depuis telle date. » Et il me cite une date, antérieure de six ou sept ans, aux événements de la *Niuroahiti*.

C'est le seul moment d'hésitation que j'aie eu.

Que l'on demande « ex-abrupto » à n'importe qui, ce qu'il faisait au mois de mars 1886, par exemple, et il sera aussi embarrassé que moi, je gage.

Je voulais essayer de ne pas trahir mon identité. Mais aussitôt arrivé à mon embarquement sous le nom de Rorique, à Londres, c'est-à-dire arrivé au moment où je n'avais plus rien à cacher, quand je n'avais plus qu'à raconter la vérité, je n'hésitais plus.

Si, pourtant, une fois.

Le juge, qui était assis à côté de Compristo, lisait un journal ! Le dessus du journal était retombé en avant et je pouvais en voir la manchette.

Je fus outré du sans-gêne de ce juge et m'arrêtai de parler, pour le regarder fixement, croyant ainsi, par mon brusque silence, appeler son attention.

Je pouvais lire, quoique voyant les lettres à l'envers, le nom du journal, « le *Messager de Taïti* » et en dessous, en grands caractères : « Scènes de piraterie dans le Pacifique. Horrible assassinat. Sept victimes. »

Ce que j'avais prévu arriva. Le juge baissa le journal, me jeta un coup d'œil, distrait, vague, mort, et, flegmatiquement, continua à lire.

Compristo, qui avait tout remarqué, me dit en grimaçant un sourire : *Joseph Rorique*, continuez.

Le juge en question finit sa lecture et passa son journal à un autre.

Après que j'eus fait ma déclaration, Léonce fit la sienne.

Il s'étendit plus longuement sur les faits, ayant vu plus que moi. Puis ce fut au tour du mulâtre Mirey.

Il me serait impossible de constituer, avec les différentes et contradictoires déclarations qu'il a faites, un récit qui présentât quelque suite.

Rien qu'aux audiences j'ai noté une trentaine de contradictions. Je donne la parole à Maupin. Ce qui va suivre est une partie du réquisitoire composé par le commissaire à cinq galons et lu par Maupin. On n'y trouvera donc pas toutes les contradictions que nous avons signalées nous-mêmes et que M^e Dubois a relevées dans son plaidoyer. Il y en aurait pour trois ou quatre pages.

« Le 5 janvier 1892, au soir, la goélette louvoyait entre les îles Makeno et Morutea. Rorique Joseph prit le quart de huit heures à minuit ; son frère resta avec lui sur le pont. M. Gibson, le capitaine Téaé, descendirent se coucher vers huit heures ; mais incommodé par la chaleur, Téaé ne tarda pas à monter sur le pont et se coucha sur la dunette, à l'abord de la claire-voie.

« À dix heures, le cuisinier et le subrécargue furent réveillés par un bruit qu'ils ont supposé être celui de deux coups de revolver.

« *M. Gibson ordonna à Mirey de rester en bas*, disant qu'il allait voir ce qui se passait sur le pont ; en même temps il rentra dans sa chambre pour s'habiller ; mais Alexandre étant venu à l'ouverture du panneau appeler M. Gibson, celui-ci monta immédiatement et demanda ce qui se passait.

« Alexandre répondit : « Rien du tout ; je voulais simplement vous voir sur le pont. » Et, en même temps, il lui tira un coup de revolver dans la poitrine. Le subrécargue tomba. Le cuisinier voulut monter sur le pont, mais à peine aurait-il mis le pied sur l'échelle, que Joseph le mit en joue, en lui disant : « Restez en bas ; si vous montez, je vous tue. » « Après quoi, les deux Rorique ont jeté à la mer les corps du subrécargue et du capitaine.

« Joseph Rorique lava ensuite le pont pour faire disparaître les taches de sang, puis le cuisinier reçut l'ordre de monter sur le pont.

« Se trouvant au milieu de ces deux hommes qui tenaient de chaque main un revolver, Mirey crut sa

« dernière heure arrivée ; il se jeta aux pieds des frères Rorique, leur promettant, s'ils voulaient lui laisser la vie, d'être un serviteur dévoué, de les suivre partout où ils iraient, s'engageant à ne pas les dénoncer.

« Alexandre répondit : « Ce n'est pas ce qui a été convenu avec mon frère, nous ne devons épargner aucun de vous. »

« Joseph dit alors « qu'on pourrait lui laisser la vie, puisqu'il promettait de ne pas les dénoncer et de les suivre partout où ils iraient ». Alexandre répondit : « Vous le voulez ; qu'il soit sauvé ».

« Il recommanda ensuite à Mirey de ne pas manquer à sa parole, lui disant que s'il s'apercevait de la moindre chose, il lui enverrait une balle dans la tête, puis il ajouta : A partir de ce moment, c'est moi qui suis le propriétaire et capitaine de ce navire. Joseph sera mon second.

« L'homme de barre avait été éloigné pendant ces événements et le navire continuait à faire route au gré du vent, personne ne s'occupant de gouverner. Dès que tout fut terminé, Alexandre envoya Mirey dire à l'homme de barre de prendre son poste et fit prévenir les autres de ne pas venir sur le pont sans y avoir été appelés ; s'il en voyait un seul, il les tuerait tous. Quant à Mirey, il reçut l'ordre de s'occuper de son service à la cuisine, et, par mesure de précaution, pendant que Mirey était descendu dans la cabine, Joseph alla prendre les trois couteaux et les deux hachots qui étaient dans la cuisine.

« Le lendemain, 6 janvier, vers 8 heures du matin,

« un des matelots vint prévenir que le passager kanaque était malade ; le cuisinier en informa immédiatement Alexandre, qui demanda un bol avec de l'eau dans lequel il versa une poudre blanche qu'il prétendit être un vomitif. Le matelot alla porter cette potion au passager, une heure après il était mort.

« Alexandre, aussitôt prévenu, fit monter le corps sur le pont, lire les prières dans une bible kanaque et jeter le corps à la mer en sa présence.

« Le 11 au matin, Alexandre envoya Mirey prendre dans sa cabine une demi-bouteille de rhum et lui dit d'en donner un verre à chacun des matelots. Le cuisinier en offrit un verre à l'homme de barre, qui but, puis il alla en offrir aux autres, mais un seul accepta et au moment où lui-même allait boire, ceux qui avaient refusé lui dirent : « Ne bois pas, tu ne sais pas ce qu'il y a là-dedans (1) ». En effet, depuis la mort du passager, les hommes étaient devenus méfiants ; tous étaient convaincus que le passager avait été empoisonné. L'aspect du cadavre, devenu immédiatement violacé, l'écume qu'il avait à la bouche, tout le faisait supposer et depuis ce moment les hommes ne voulaient rien manger sans que Mirey y eût goûté avant eux. » (Pourtant Mirey dit bien que ces deux-ci ont bu sans difficulté et avant lui !)

« Le même jour, vers midi, Alexandre donna l'ordre de faire étarquer les voiles : pendant la manœuvre, les deux matelots qui avaient bu du rhum le matin

(1) Et ils n'auraient rien dit à leurs camarades ?

« tombèrent morts sur le pont. Alexandre monta sur « le pont pour constater la mort, et il donna l'ordre de « les jeter de suite à la mer, en disant qu'ils étaient « morts d'une maladie contagieuse.

« Le 17 du même mois, vers midi, Alexandre envoya « Mirey dans la chambre déboucher une bouteille de « bière. Pendant ce temps on donna l'ordre de ramas- « ser le clin-foc. Mirey vit, par le hublot de la « chambre, Joseph aller devant et *l'entendit dire* (ceci est matériellement impossible; on pouvait s'en assurer) « aux matelots kanaques qui étaient sur le bout- « dehors : « Si vous ne travaillez pas plus vite, je « vais tirer sur vous. » Les matelots, effrayés, se sont « jetés à la mer, on n'a pas essayé de les sauver. Ceci « se passait dans les parages de Penrhyn ; Alexandre « a même fait cette réflexion : « Nous sommes à plus « de cinquante milles de Penrhyn, ils n'en reviendront « pas. »

Je le répète, ceci est tout ce que Maupin a pu arranger avec les différentes déclarations de Mirey, et encore n'a-t-il pu en faire quelque chose de solide, de réellement convainquant : il n'a pu écrire cela sans contradictions et sans alléguer des faits évidemment faux, évidemment ridicules aux yeux de toute personne y voyant un peu clair.

Je ne veux faire que quelques réflexions : Ce serait le 5 que nous aurions tué Gibson et Téaé ; le 6, le passager ; le 11, deux matelots, et le 17 deux autres matelots.

Mirey a avoué, à une audience, que j'étais malade,

au lit, le 5. Le fait a été relevé comme contradictoire par M^e Dubois, dans son plaidoyer. Mais supposons même que je n'étais pas malade.

Pourquoi diable mettre tant d'intervalle entre les différents assassinats ? Et peut-on admettre un instant que six hommes se laisseraient assassiner comme cela, sans bouger, par un seul autre ou même à la rigueur par deux ? A quels hommes avions-nous donc affaire ? Ou quels géants, fils de l'antiquité, étions-nous ?

Est-il encore admissible que les gens qui disposeraient de poison, et d'un poison violent, foudroyant autant qu'inconnu, iraient tuer à coups de revolver précisément ceux qu'ils pouvaient empoisonner à leur aise, puisqu'ils vivaient avec eux dans la même cabine ? Mais c'est l'inverse qu'aurait fait un assassin intelligent. Il aurait empoisonné Gibson et Téaé et tué les autres à coups de revolver ! Et si je me flatte de n'être pas un assassin, je peux me flatter aussi d'atteindre la moyenne pour l'intelligence. Quant à mon malheureux frère, il était d'une intelligence supérieure ; tous ceux qui l'ont connu en témoigneront.

Peut-on admettre encore, que nous ayons assassiné sept hommes et que nous ayons gardé le huitième pour qu'il nous dénonçât à la première occasion ? Mais cela aurait été idiot, fou. C'eût été, en admettant que nous fussions coupables, une maladresse que notre intelligence n'eut pas commise.

A la fin de cette atroce blague, Maupin met Penrhyn dans la bouche de Mirey. Celui-ci n'a pas dit Penrhyn mais Manieki.

Que ce soit l'un ou l'autre, peu importe, les deux îles

sont pareilles en grandeur et en forme, mais il aurait été trop facile de démentir Mirey si on avait répété Manieki. Voici pourquoi :

Le mulâtre avait dit à l'audience que l'on était passé, la nuit, en vue de Manieki et qu'il en avait même vu le sable blanc et fin.

Toutes les îles basses du Pacifique, telles que Penrhyn, Manieki et des centaines d'autres, sont toutes, sans exception, entourées d'un récif de corail. Du bord du récif à terre, on peut presque toujours marcher sans nager, tellement il y a peu d'eau, et cette eau est toujours calme.

Pour voir le sable de Manieki, même le jour, il faut être à proximité du récif. Or, un des hommes que Mirey prétend avoir été chassés par dessus bord à 50 milles plus loin, était précisément de Manieki et ne serait certainement pas passé si près de son île natale sans fuir un navire où il aurait déjà vu assassiner cinq de ses congénères !

Mais ici se place un incident. — Quand on appela le témoin André, cet individu passa devant nous. Il nous lança un regard tellement haineux que j'en fus frappé. Jamais je n'avais vu un homme me regarder comme cela, pas même Mirey.

A vrai dire, je comptais beaucoup sur André pour donner de bons renseignements, mais toute ma confiance s'évanouit à ce regard.

Je croyais trouver un ami, je trouvai un ennemi mortel. J'ignorais alors que le procureur de la République de Taïti, avant d'interroger cet homme, l'avait

convaincu que c'était à sa vie que nous en voulions et que, sans le hasard qui le fit quitter le *Henry*, c'est lui-même qui aurait été assassiné. Manière vraiment touchante de savoir la vérité d'un témoin, que de lui dire d'abord que l'homme pour ou contre lequel il doit témoigner voulait l'assassiner !

André jura de parler sans haine et sans crainte ; et toute sa déposition fut empreinte d'une haine féroce.

Sa déposition faite, il se retira dans la salle et *assista comme spectateur* à notre lutte pour la vie.

Mirey continuait à divaguer son invraisemblable roman. J'avais remarqué qu'il ne citait pas le nom des Kanaques de l'équipage. M^e de Chamaillard fit la même remarque et demanda à Compristo de faire préciser par Mirey. Celui-ci obéit. Il dit que les deux hommes empoisonnés s'appelaient Teauara et Moe, et que les deux hommes, forcés (par moi) de se jeter à la mer, du bout-dehors, étaient Pietau et Farina.

- A l'audition de ce détail, je bondis sur mes pieds, mais pas plus vite que Léonce. Nous voulions causer tous les deux à la fois. Nous criions, nous voyions enfin le lâche calomniateur démasqué, nous voulûmes le confondre, lui mettre le nez dans son infamie... Mais nous comptions sans notre président !

Compristo, menaçant de nous expulser et de juger sans notre présence, nous fit taire, tout d'abord, puis, surpris, ému malgré lui, par notre élan spontané, irrésistible, demanda à Léonce ce qu'il avait à dire.

« Mais il ment, cet individu », s'écria Léonce, « il ment et la preuve en est là : L'homme qu'il dit être sorti sur le bout-dehors ne pouvait pas le faire, il était

estropié d'un pied. On peut s'assurer de la chose. Je demande à ce que l'on suspende le jugement et qu'on s'assure de ce détail : cet homme était pied-bot. »

Léonce rayonnait de joie. Pour la première fois depuis bien longtemps je le voyais sourire.

Il n'avait pas fini de parler que je disais la même chose que lui.

Ah ! enfin on le tenait, cet infâme Mirey ! Enfin il était démasqué, l'infâme imposteur !

L'auditoire entier était ému. La moitié en était debout, énervés, enlevés par le feu de nos déclarations. Le président lui-même était frappé, et c'est sur un tout autre ton que celui qu'il prenait d'habitude, qu'il dit à notre accusateur : « Mirey, si vous aviez le Christ devant les yeux, si vous pouviez étendre la main et jurer, oseriez-vous affirmer que ce que vous avez dit de ces hommes est vrai ? Songez que vous pouvez faire couler du sang innocent ! »

Mirey, pâle, autant que sa peau tannée le permettait, les yeux encore plus bridés que d'habitude, jeta un coup d'œil sur nous et d'une voix toujours nasillarde, mais tremblante cette fois-ci, dit : « Tout ce que j'ai dit est vrai, monsieur le Président. J'ai respecté, j'ai aimé ces deux hommes, mais après tous ces assassinats j'ai voulu les dénoncer ».

Le commissaire, qui était l'aide de Maupin, glissa quelques mots à l'oreille de celui-ci. Alors Maupin dit que l'on pourrait appeler André qui probablement devait connaître Farina.

Ge commissaire, très... adroit, j'en conviens, n'était pas, comme Maupin, d'ailleurs, sans savoir qu'André

avait assisté à toute cette scène, et se doutait bien quelle réponse allait lui dicter sa haine. On l'appelle et « sans lui faire prêter serment », on lui demande s'il connaît Farina, s'il a navigué avec lui. André répond qu'il n'a pas navigué avec lui, mais qu'il l'a vu assez souvent. — Pouvez-vous nous dire si Farina avait un pied-bot ? — Je l'ai vu assez souvent et je ne crois pas qu'il ait un pied-bot !

André n'osait pas mentir complètement. Il se mettait à l'abri d'une poursuite pour faux témoignage, dans le cas où le tribunal voudrait informer !

Après cela notre cause était perdue. Mirey triomphera ! Compristo prononça un réquisitoire, lui, président, réquisitoire dans lequel il nous accusa d'avoir préparé cet incident de longue main. Des murmures s'étant fait entendre parmi l'auditoire, il menaça de faire évacuer la salle !

Nous luttâmes encore, mais on nous fermait la bouche par ces mots : « On verra cela dans le courant des débats ».

A notre arrivée à Brest, on avait habillé nos deux Kanaques, nos deux pauvres épaves de Péru, en marins de l'Etat. Vêtus de la sorte, ils n'avaient rien d'extraordinaire. On trouva que c'était trop naturel, trop bien, sans doute, et on les confia aux soins des bonnes sœurs de l'hôpital maritime.

Ces braves femmes ont peu l'habitude, du moins je le suppose, de choisir ou de confectionner des effets pour hommes ! Aussi, le nouvel habillement de nos deux Kanaques fut-il un chef-d'œuvre. Chef-d'œuvre de candeur pour les bonnes sœurs ; du contraire pour

ces braves marins d'état-major. Le but de ceux-ci était atteint. Nos Kanaques avaient l'air si pitoyable, qu'ils en étaient ridicules. Avec cela, un air effaré comme s'ils venaient de recevoir une volée de coups de bâton. C'était un effet d'audience qu'on voulait, on l'a eu. Réellement ces marins à sabre étaient plus forts que je ne le croyais. Mais c'est vrai. Il y a des honnêtes gens et des coquins partout. Il s'agissait d'apitoyer les gens de Brest sur le sort des « pauv'Kanaques » et de les ameuter un peu, un peu beaucoup s'il y avait moyen, contre les Rorique. La foule allait inévitablement se dire : « Tels ces deux Kanaques, tels les autres malheureux assassinés par les Rorique » et puis on comptait bien un peu sur une manifestation du public. Le premier but fut atteint, le deuxième non : Ni avant, ni après la condamnation, il n'y eut un murmure désapprobateur pour nous. Nous lisions la sympathie dans tous les yeux. Au sortir de la salle, après la condamnation, j'ai vu une larme dans l'œil de plus d'une femme. Je remercie celles-ci du fond de mon cœur, un peu tardivement, mais sincèrement.

Même parmi les matelots et les employés de l'arsenal, gens à la solde des gros bonnets de la marine, pas un n'a prononcé une parole contre nous. Parmi les ouvriers, c'étaient des marques non équivoques de sympathie.

Quant à ces marins qui auraient, d'après une feuille état-majoresque de Brest, acclamé et porté en triomphe Mirey, si pareil fait est vrai, ce dont je doute, je voudrais bien savoir combien ils ont été payés par personne et je leur conseillerais de ne plus manier de

pareilles choses sans se désinfecter les mains après l'opération.

Jamais nous n'avions vu un tribunal maritime, ni une Cour d'assises. Comme Comristo nous répétait toujours : « On verra cela dans le courant des débats », nous nous imaginions qu'une fois les récits faits, les témoignages entendus, on pourrait librement discuter, mais non. Erreur profonde. La Justice n'est pas cela, dans un pays libre comme la France !

Mirey raconta son roman, et, lorsque nous voulûmes relever une contradiction, on nous défendit de parler. Puis, on appela André, on lut les témoignages à charge, venus par écrit de Taïti. On permit à l'avocat Goupil de Taïti, mari de la sœur de Gibson, d'abuser de son titre de conseiller privé du tribunal de Taïti, pour remettre une lettre au président Comristo, chose qui est expressément défendue par la loi, si je m'en rapporte au Code français, et qui est punissable !

Comristo s'empresse d'en prendre connaissance, de la faire circuler parmi les juges et puis enfin, au mépris de toute justice, de lire tout haut cette lettre, provenant de la sœur de Gibson, la femme de Goupil.

Celle-ci se plaint au tribunal de ce que son frère « avait été assassiné » par nous ! Elle demande que l'on soit impitoyable pour les coupables.

Certes, je ne reproche rien à cette pauvre femme. Tant mieux pour elle si elle était sincère, mais je crois que non, puisqu'elle ne connaissait rien à l'affaire. Au lieu de signer cette lettre de son nom, elle aurait pu, je crois, la faire signer par son mari.

Quoiqu'il en soit, ce que je blâme, surtout dans les agissements de ce Goupil, c'est sa propagande faite à Brest, c'est son acte illégal et répréhensible de communiquer par écrit avec le président du tribunal, et, par lui, avec le tribunal, pendant les débats ; c'est surtout l'acte innommable qu'il commit immédiatement après notre condamnation : Mirey ayant été mis sur le champ en liberté, s'empressa Goupil d'aller le trouver et de lui donner publiquement une poignée de piastres, le prix de notre sang qui allait couler !

On donna la parole aux avocats sans que nous eussions compris que les débats étaient clos. Ah ! quand on ignore les formes judiciaires, on est vraiment un être inférieur, dans un pays comme la France.

M^e Dubois s'attacha surtout à énoncer les nombreuses contradictions de Mirey et défia le ministère public d'en relever une seule à notre charge, quoique nous fussions deux et Mirey seul ! Maupin ne sut pas trouver une seule contradiction.

Quand j'entendis plaider M^e de Chamaillard, je fus plein d'espoir. Jamais je n'ai entendu un homme parler aussi éloquemment que lui. Il fut sublime par moments. Il dédaignait de parler des contradictions de Mirey. Il fut tout éloquence. Il s'attacha à prouver aux juges que nous n'avions pas commis le crime qui paraissait le plus obscur : la mort du passager. Il se disait avec raison que, n'ayant qu'un véritable témoin, Mirey s'il parvenait à démontrer que cet homme mentait pour un crime, on ne pouvait plus le croire pour les autres. Le tribunal n'en jugea pas ainsi. M^e de Chamaillard invo-

qua aussi le crime dont était accusé un officier français, M. Segonzac, en Afrique, peu auparavant. Cinq témoins honorables, cinq soldats portant dignement l'uniforme français, ont maintenu jusqu'au dernier moment avoir vu assassiner M. Quiquerez par cet officier et pourtant il fut acquitté. Oserez-vous condamner ces deux hommes sur le témoignage non asservement d'un seul mulâtre, repris de Justice, qui avoue avoir été dans la cabine quand les faits se seraient passés sur le pont ? — Ils l'osèrent !

Nous fûmes condamnés pour piraterie et pour l'assassinat de Gibson, Téaé, Teanara et Moe, acquittés pour le passager, Pietau et Farina.

* *

Nous fûmes condamnés à mort le 8 décembre 1893.

On avait lu la sentence au public et, après avoir fait évacuer la salle, on nous fit revenir entre deux haies de soldats et de gendarmes, pour nous en donner connaissance à notre tour.

Maupin lut ma condamnation à mort d'abord. Léonce me prit la main et, les larmes aux yeux, me dit : « Pauvre frère ! »

Je devais être très pâle, mais je serrai sa main en silence, sans une larme.

Maupin continua. — J'espérais encore que Léonce, considéré comme complice seulement, ne serait pas condamné à mort, mais il le fut aussi. Alors je lui dis : « Voyons, courage, Léonce. Ne faites pas voir que vos

yeux se sont mouillés pour moi, on croirait vous avoir fait peur ! Dieu jugera ces hommes un jour, comme ils viennent de nous juger. »

Maupin en ce moment nous dit : « Ce n'est pas tout, allez. Le dernier mot sur cette affaire n'est pas dit ».

Je croyais que cet homme avait été touché enfin, et qu'il regrettait un peu ce qu'il venait de faire, mais il n'en était rien. Je ne l'ai su que plus tard, mais ce que Maupin disait là, signifiait encore une dernière et suprême abomination. — Pendant la dernière audience, une lettre anonyme, venue d'Ostende, nous dénonçait à Compristo comme étant les Degrave. Nos juges ne voulaient pas user de cette arme du lâche, avant que nous ne fussions exécutés. Une fois guillotinés, ils nous auraient fait connaître, pour mieux salir notre famille, pour faire davantage pleurer notre pauvre mère. Le hasard en décida autrement.

Pour éviter la foule, les gendarmes nous firent sortir par une porte de derrière, donnant sur l'arsenal, puis on passa dans la rue par une toute petite porte. La foule était tout aussi nombreuse là qu'ailleurs. Juste à côté de la porte, j'aperçus une vieille Bretonne qui nous regardait d'un air attendri. Elle s'écria : « Ah les beaux gars ! » et, jetant son tablier devant ses yeux, elle se mit à sangloter.

Je dus faire un violent effort pour ne pas sangloter aussi. Les pleurs de cette pauvre vieille Bretonne m'avaient déchiré le cœur en me rappelant ma mère.

La foule était muette : Pas un cri, pas un mot.

A deux cents mètres de la petite porte, il y a un lavoir.

Bon nombre de femmes en sortent. Parmi elles, j'en reconnaiss une qui avait été servante chez nous, quand j'étais parti pour mon deuxième voyage en mer. Elle me reconnaît aussi. Une profonde stupeur se peint sur son visage. Je savais que c'était une bonne et brave fille, cette petite Pauline. Prétextant devoir me gratter la figure, je soulève mes mains enchaînées en levant celles des gendarmes qui me tenaient les poignets, et regardant fixement Pauline dans les yeux, je mets un doigt sur ma bouche. Oh oui ! me répond-elle en éclatant en sanglots.

Plus loin, nous rentrons dans l'arsenal. En passant près de la porte de secours, à côté du canon d'alarme, un gamin, ce sont toujours eux les plus cruels, un gamin met la bouche à une fente dans la porte et crie : « A la guillotine ! » Aussitôt après nous entendons des coups sourds. Un homme nous crie par dessus le mur que c'est la tête du gamin que l'on frappe contre la porte.

Pauvre gamin. Savait-il seulement ce qu'il venait de dire ?

Arrivés à la prison de Pontanion, le surveillant chef, M. Campredon, nous permet de rester ensemble, dans la même cellule, pendant deux ou trois heures. Une fois seuls, nous nous jetons dans les bras l'un de l'autre et nous pleurons à chaudes larmes.

Nous pleurons notre espoir perdu, notre vie qui pouvait encore être si belle et qu'on allait bientôt nous prendre. Ah ! c'est dur, nous disions-nous, de se voir condamner, et condamner innocent à vingt-sept ans ! On a encore tant envie de vivre !

Notre faiblesse ne dura pas longtemps. Chacun de nous surmonta sa douleur, pour ne pas augmenter les souffrances de l'autre.

En quelques minutes nous étions calmés, et c'est le visage souriant et d'une voix ferme que nous nous souhaitâmes bonne nuit et au revoir, quand on vint chercher Léonce.

On n'essaya pas de nous mettre la camisole de force.

Une demi-heure après, je dormais d'un sommeil de plomb.

Je fus réveillé par Léonce que l'on introduisit dans ma cellule le lendemain matin.

Les premiers jours, on nous permit de rester ensemble pendant la journée. Nous n'étions séparés que la nuit. Plus tard, nous l'étions complètement, probablement dans la crainte de scènes violentes, de lutte à outrance quand on viendrait nous chercher pour la guillotine.

De crainte de faire du tort aux gardiens de prison de Pontanion, je ne veux entrer dans aucun détail, mais je puis toujours dire ceci : Nous ne serions pas morts sur la guillotine ! Si l'on était venu nous chercher, nous serions morts, mais pas par la main du bourreau.

Il y en a peut-être qui souriront de ma délicatesse envers des gardiens de prison. Mais, je suis forcé de le dire, c'est à Pontanion que nous avons été le mieux traités. Nous éprouvâmes bien nombre de petits tracas ; bien des déboires ; mais maintenant que je puis penser à cela avec calme, nous exagérions peut-être un peu alors, parce que notre caractère était aigri, nous étions excités par une longue et injuste détention.

Et puis ces malheureux gardiens ne faisaient pas ce qu'ils voulaient : ils étaient poussés à nous rendre la vie aussi dure que possible par leurs maîtres galonnés. Somme toute, je puis penser sans aigreur et sans haine aux gardiens de la prison maritime de Brest. Quant à leur chef, M. Campredon, c'était un brave homme, un père de famille.

Il obtint pour moi qu'on me donnât ma mandoline, et pendant les cent jours que nous restâmes condamnés à mort, j'ai souvent charmé les heures longues et tristes par des chants qui nous rappelaient notre bonheur envolé !

Notre régime ne différait en rien de celui que nous avions antérieurement. C'était l'ordinaire du matelot prisonnier, mais sans vin. Nous reçumes une caisse de cigarettes d'une dame de Saint-Brieuc. Nous fûmes profondément touchés de cette charité, mais nous ne pûmes pas même lui écrire pour remercier, on nous le défendit. — Que cette dame reçoive ici nos tardifs mais respectueux remerciements.

Nous n'avions aucun espoir d'échapper à la mort. Notre sort, nous l'avions accepté. C'était fini. Nous avions été en révision (en civil interjeté appel) et le tribunal ne voulant accepter aucun vice de forme, l'appel fut rejeté. Nos défenseurs nous supplièrent d'aller en cassation. Nous refusâmes. A quoi bon ? N'était-il pas décidé que nous allions mourir ? N'y avait-il pas quatre vices de forme flagrante et n'avait-on pas refusé de les voir ? Recommencer cette comédie devant la Cour de cassation, puis devant un autre tribunal maritime qui

aurait fait comme celui de Brest, et tout cela pour prolonger un peu cette fade existence ? Non, ce n'est pas la peine. Nous sommes prêts. Nous allons mourir, mais pas tout de suite. Nous allons attendre stoïquement qu'ils viennent nous chercher, et alors, oh ! alors, nous allons rire ! Ils verront un peu jusqu'où peut aller l'ingéniosité d'un prisonnier enfermé entre quatre murs blancs ; comment il peut encore se procurer tout ce qu'il lui faut pour mourir ! Non, nous ne mourrions pas comme des moutons !

Hélas ! nous ne sommes pas morts alors ! On nous a laissé cette vie pour souffrir encore pendant des années. Ma mère est morte de chagrin. Mon frère est mort de faim et de misère. N'eût-il pas mieux valu que Léonce et moi nous fussions morts de suite et que ma pauvre mère vécût sans savoir ce qu'étaient devenus ses enfants ?

Nous étions marins, elle était fille de marin. Ne nous voyant pas revenir, elle aurait cru que la mer enfin nous avait vaincus ; que nous nous étions engloutis là-bas quelque part, bien loin d'elle, dans une de ces tourmentes affreuses qui font bondir le cœur des marins et saigner le cœur de leurs mères. Pauvre femme, elle aurait pleuré, mais ses larmes n'auraient pas été amères comme celles qu'elle versa ! Il y aurait toujours eu, au fond de son chagrin, un peu d'espoir.

« Peut-être reviendront-ils ; peut-être les reverrai-je encore ! Ils sont si insouciants qu'ils n'auront pas pensé à écrire, sans m'aimer moins pour cela. »

Et puis, quand tout espoir aurait été perdu, quand

la pauvre vieille aurait embrassé nos portraits, les yeux obscurcis de larmes, le temps aurait déjà fait son œuvre. Sa douleur aurait été moins amère, ses pleurs auraient été plus doux. Elle n'aurait jamais connu cette angoisse, cette torture, cette douleur poignante de voir, par hasard dans un journal, que ses deux fils, ceux qui lui tenaient le plus au cœur parce qu'ils avaient été les plus éloignés d'elle, parce qu'elle était fière d'eux, parce que enfin, c'était son aîné et son plus jeune, que ses deux garçons allaient mourir sur l'échafaud, condamnés pour des crimes atroces.

Ah ! maudits soient les lâches écrivains de lettres anonymes ! Plus vils que ceux qui frappent la nuit, dans le dos, ils font souffrir, ils déshonorent avant de tuer ! J'appelle la malédiction du ciel sur eux et leurs descendants. Puissent la misère, la honte, l'opprobre et le malheur s'asseoir à leur foyer et ne plus le quitter. Dieu n'est pas Dieu, s'il ne punit pas de pareils lâches !

Le lendemain même de notre condamnation à mort, nous avons commencé à écrire un grand nombre de lettres à des personnes qui auraient pu donner des renseignements propres à démentir les différents témoignages portés contre nous. Nous espérions que des réponses nombreuses publiées après notre mort (nous nous étions entendus pour cela avec M^e Dubois) auraient ouvert les yeux de ce peuple français au nom duquel ces jocresses marins avaient osé nous condamner.

Bien entendu, ceux-ci y mirent tous les obstacles.

possibles. Ils refusèrent d'expédier des lettres écrites en anglais ou en espagnol, à des personnes ne connaissant que ces langues et demeurant en des endroits où ils ne pouvaient trouver d'interprète français !

Des lettres écrites en français et remises le 9 décembre, jour suivant notre condamnation, nous sont rapportées le 20, c'est-à-dire onze jours après, pour savoir s'il fallait les affranchir !

Nous demandâmes une carte de l'Océan Pacifique pour nous renseigner sur le nom de quelques îles, noms que nous avions oublié. Nous voulions écrire à des personnes habitant là, ou bien nous devions citer ces îles dans nos lettres. On nous refusa cette carte !

La lettre anonyme, envoyée par un lâche d'Ostende, restait toujours lettre morte. Nous n'en savions rien encore et la marine ne faisait rien. Elle attendait qu'on nous eût exécutés pour salir notre famille plus facilement et plus irrémédiablement, quand un fait assez étrange se produisit.

Un vapeur belge, commandé naturellement par un Allemand (c'est de rigueur), allant d'Anvers à Bilbao, eût une avarie dans sa machine, à la hauteur d'Ouessant. Forcé de relâcher à Brest, il prit un pilote de ce port.

A Brest, à ce moment, on ne parlait guère que de nous. Le pilote, peu habitué probablement à trouver des sujets variés de conversation, entama l'histoire courante des frères Rorique.

Il nous avait vus quelquefois, allant à l'instruction, et avait beaucoup entendu parler de nous. Il raconta

que nous étions deux capitaines, possédant l'anglais, le hollandais, l'allemand, l'espagnol et le français. Que nous étions hauts de stature, d'allure dégagée, etc., enfin il fit un portrait assez fidèle de nous à cet Allemand, un nommé Schmitt. Celui-ci lui répondit qu'il connaissait deux frères comme cela, mais qu'au lieu de s'appeler Rorique, ils s'appelaient Degrave, et étaient natifs d'Ostende.

Le navire à peine accosté, un reporter vint à bord s'enquérir de nouvelles. Le pilote raconta ce que lui avait dit Schmitt et, le lendemain, un journal de Brest disait que nous étions les Degrave.

Quand nous eûmes connaissance de ceci un peu plus tard, cela nous porta un coup autrement dur que notre condamnation, car celle-ci nous laissa absolument froids.

Je ne me serais jamais imaginé qu'un homme pût entendre prononcer une sentence aussi terrible et rester aussi indifférent. Il a fallu que nous fussions dans un état d'esprit particulier, car je me rappelle que plus tard à la Guyane, quand je passais devant le cachot des condamnés à mort (il y en avait toujours) chaque fois je me disais : « C'est égal, ce que ces pauvres diables doivent souffrir, d'attendre le bourreau ainsi ! » J'oubliais que j'avais été dans le même cas.

Voyant que le public savait qui nous étions, puisque les journaux le répétaient partout, ces honnêtes gens de la marine se décidèrent enfin à donner suite à la lettre anonyme.

On nous annonça un jour que le lendemain on allait nous photographier. Comme nous ignorions encore

tout, nous voulions moins que jamais nous exposer à être reconnus. Nous nous coupâmes, ou plutôt arrachâmes, le plus possible de notre barbe et de notre moustache avec les dents et nous nous rendîmes méconnaissables en nous dessinant toutes sortes de choses sur la figure avec de l'encre à marquer. Ainsi on ne pouvait prendre de nous un instantané. Quant à une photographie ordinaire, nous verrions bien si jamais ils parviendraient à nous faire poser ! M. Campredon était au désespoir. Il nous disait continuellement : « Vous feriez mieux de vous laisser photographier, croyez-moi, c'est pour votre bien. » Nous ne le croyions pas. Nous pensions qu'il disait cela pour nous convaincre sans avoir recours à la force.

Un jour ou deux après, un condamné qui allait travailler dans l'arsenal parvint à nous passer un journal.

Nous comprîmes trop bien alors. Tout était perdu. Nous étions connus !

* * *

Mais maintenant il ne fallait plus penser à mourir. Il fallait lutter et faire vite. Nous nous mêmes siévreusement à l'œuvre. Nous donnâmes notre consentement à nous laisser photographier. Nous écrivîmes à Sa Majesté Oscar II, roi de Norvège et de Suède, lui rappelant qu'il avait eu l'occasion de nous remercier d'un service rendu à quelques-uns de ses sujets. — Il daigna nous écouter et intercéda pour nous auprès du président Carnot. Nous écrivîmes au bourgmestre d'Os-

tende, le suppliant de communiquer avec ménagement notre malheur à notre pauvre mère, s'il était temps encore, avant qu'un journal ne le lui apprit brutalement. Il le fit, hélas ! trop tard. Ce digne bourgmestre fit aussi des démarches pour sauver notre tête.

Aussitôt que l'on sut en Belgique qui étaient les Rorique, on vit une de ces choses étonnantes, un de ces élans rares.

Ma famille, je n'ai pas besoin de le dire, remua ciel et terre pour nous sauver. Un homme généreux, M. Chomé, ayant écrit un article sensationnel dans la *Chronique de Bruxelles*, quelques inconnus formèrent, avec lui, un « comité de défense des frères Degrave ».

Ils étaient convaincus de notre innocence et plus ils approfondirent cette triste affaire, plus leur conviction devint inébranlable. Des centaines de personnes demandèrent à faire partie de ce comité. Ils étaient cinq : Ils se jugèrent assez forts dans leur amour de la justice pour arriver à leur but.

Ces cinq hommes possédaient tout ce qui devait assurer le succès. M. Chomé, le président, joint à une intelligence rare, une éloquence persuasive, une ténacité étonnante et un cœur d'or. M. Carlos Van den Driessche a le nerf de la guerre, et l'or, pour lui, n'a qu'un bon côté, c'est qu'il peut servir à faire du bien. Il a aussi, cet homme surprenant, un entrain, une verve, auxquels personne ne résiste. Il enleva les esprits et gagna le cœur de tous ceux devant qui il plaida notre cause. M. Bondroit s'était constitué le secrétaire du comité et a été sublime de dévouement.

Joignant une grande finesse à l'habitude de manier la plume avec dextérité et maestria, il rendit des services incalculables à la bonne cause qu'il défendait. M. Sacré, par ses relations diplomatiques, ses connaissances des langues étrangères, fut inappréciable. M. Van der Cruyssen, oubliant qu'il était fonctionnaire, exposa cent fois sa position, pour lutter avec éclat, et toujours au premier rang, pour son vieil ami Léonce Degrave. Il fut le véritable ami ; de ceux qui sont si rares ; de ceux qui se rappellent leur amitié même et surtout quand leur ami est dans le malheur.

Je ne sais ce qu'on doit admirer le plus chez ces hommes, mais une chose surtout les honore ! Ils luttaient pour le triomphe de la justice : Ils nous étaient absolument inconnus, sauf M. Van der Cruyssen. Nous n'avions jamais vu les autres.

Je renonce à faire l'histoire du comité. Tout ce que je puis dire de ces natures d'élite, c'est qu'ils représentent l'exaltation de la générosité ; c'est qu'ils ont opéré un sauvetage autrement difficile que celui d'arracher un homme à la mer !

Ils avaient juré de nous voir libres. Léonce a succombé. On ne peut pas lutter avec la mort. Mais ils ont réussi à m'arracher des griffes de mes bourreaux. Ils m'ont rendu à la vie, bien brisé, bien épuisé, n'ayant plus d'avenir, n'espérant plus le bonheur, c'est vrai, mais enfin ils m'ont rendu la liberté. Ils ont tenu leur parole.

Oh ! que ne suis-je poète, pour chanter ces héros de l'amitié ! Il est des dévouements qui étonnent par leur grandeur : ces hommes nous sont restés fidèles, ils ont

lutté pour nous pendant sept ans avant de réussir ! Quels sont les amis qui en feraient autant ? Ils ont lutté comme si nous étions leurs enfants. Honneur et gloire à eux ! Je ne sais pas assez bien m'exprimer pour leur dire tout ce que je sens. Tout ce que je puis faire, c'est de leur offrir mon bras, mon cœur et ma vie, quand et où ils en auront besoin.

La commission des grâces, sans se donner la peine d'approfondir les faits, rejeta purement et simplement, et surtout bien légèrement, notre pourvoi en grâce.

Depuis que la Troisième République existe, aucun des présidents de la République, en exceptant M. Grévy, n'a accordé une grâce après que la commission des grâces l'eût rejetée. M. Carnot fit une exception pour nous, grâce au Roi Oscar, grâce aux protecteurs que nous donna le Comité de défense.

Merci à la mémoire du président Carnot.

* *

On ne nous annonça notre commutation de peine que juste cent jours après notre condamnation. Comme si elle répugnait à lâcher sa proie, la marine retint la grâce pendant deux jours. C'étaient quarante-huit heures de plus de souffrances ! Et s'imagine-t-on ce que c'est que cent jours d'attente dans un cachot, quand chaque jour on peut vous conduire à la mort ? Heureusement que notre caractère était assez bien trempé. Mais quand on sut qui nous étions ; quand

nous ne voulions plus mourir, s'imagine-t-on ce que c'est, quand, vers le matin, on entend rouler une voiture dans la rue, que l'on s'éveille et que l'on croit que c'est la charrette du bourreau ? Heureusement aussi nous avions la consolation de savoir que si nous mourions, nous avions des amis qui croyaient en notre innocence et qui continueraient la lutte que nous avions commencée.

A Brest, nous avions des amis aussi, grands et petits.

Une noble dame fit tout ce que femme peut faire pour nous sauver. Une pétition signée par la plupart des dames de la noblesse bretonne fut envoyée par elle à M^{me} Carnot. Le soir, de braves gens venaient crier sous nos fenêtres blindées : « Bonsoir, Rorique, courage, Rorique, bonsoir Alexandre, bonsoir Joseph ! on s'occupe de vous ! » Pendant ce temps-là, des feuilles, aux ordres de l'état-major de la marine, essayaient de glorifier Mirey et prétendaient que la population de Brest nous était hostile.

Le 9 janvier, une lettre parvint au consul anglais de Brest. Celui-ci s'empressa de la communiquer à qui de droit. Elle émanait d'un de nos anciens camarades du *Vagabond*. On verra que son témoignage tardif, mais non sollicité, s'accorde peu avec celui du « beech-comber Woonton ». En voici la traduction littérale officielle.

Liverpool, 9 janvier,

« Monsieur le Consul,

« Revenant d'un voyage, j'ai lu dans un journal anglais que deux frères, appelés Rorick, avaient été condamnés à mort pour piraterie.

« J'ai connu ces deux garçons, car j'ai été à bord du *Vagabond* pendant le voyage à Penrhyn. Les journaux parlent beaucoup de l'empoisonnement de l'équipage par ces deux hommes. *C'est un mensonge*. Laissez-moi vous le dire, cher Monsieur, ils étaient deux des plus crânes marins qui aient mis le pied sur le pont d'un bâtiment. Quoique nous souffrions beaucoup sur le *Vagabond* qui avait une voie d'eau, avec nos mauvaises provisions, nous avons fini notre voyage.

« Les deux Rorick, Joé et Aleck abréviation de Joseph et Alexandre) nous ont quittés à Penrhyn, mais ils n'ont pas déserté. Si le capitaine Robinson les a portés comme déserteurs, cela ne peut être que parce qu'il voulait retenir leur solde. Il était assez vil pour cela.

« Quant à l'empoisonnement, tous ont été malades à l'arrière un dimanche, pour avoir mangé de la viande conservée qui était pourrie, mais aucun de nous, dans le poste, n'a jamais été malade parce que nous n'avons jamais eu de ces provisions-là.

« Vous pouvez faire de cette lettre ce que vous voudrez ou croirez le mieux, et je vous prie de me laisser vous dire que mes deux camarades n'étaient pas des marins communs. Ils étaient bien élevés, tout le monde

pouvait le voir ; ils étaient d'un esprit musical et parlaient plusieurs langues. Tout le monde, à bord du *Vagabond*, était grandement satisfait d'eux. Je suis désolé d'avoir perdu de vue le reste de l'équipage, qui aurait certainement dit comme moi. J'ai été stupéfait quand j'ai appris ce qui leur était arrivé et je ne peux pas croire qu'ils soient des hommes capables de faire un si sale ouvrage, comme de tuer, soit noirs, soit blancs.

« L'équipage du *Vagabond* était constitué comme suit : Robinson, capitaine : MacIvor, second ; Campbell, 2^e second ; Cassidy, charpentier ; un cuisinier et un mousse de l'Île Murice ; Aleck Rorick ; Joé, son frère ; Georges Derodde ; Hugo Bartsch ; Georges Leblond ; Gulliver, apprenti, et votre obéissant serviteur, cher Consul ».

GEORGES PALMER,
antérieurement du « *Vagabond* ».

Adresse : *Lime street, Coffre palace, Liverpool.*

Nous étions déjà à Saint-Martin-de-Ré, plus tard, quand un autre document bien plus important fut envoyé à M^e Dubois. Il émanait de cinq personnes de Manila et était légalisé par le Consul de Belgique en cette ville, M. Henry. En voici la traduction faite par un traducteur assermenté :

Les soussignés déclarent que lorsque le sujet français Hippolyte Mirey se trouvait dans la prison de Manila, il leur a demandé à différentes reprises quelle était la

pénalité qu'il encourrait, s'il rétractait ce qu'il avait déclaré à Ponapé, devant les autorités espagnoles, contre les frères Rorique ; de même si les autorités françaises pourraient le poursuivre en France ou dans ses colonies pour avoir fait un faux serment en pays étranger et quelle peine il encourrait également de ce chef, ajoutant que, toutefois, il craignait bien d'avoir à subir sept années de prison.

Il nous demanda aussi avec anxiété combien on lui paierait par jour, pour être ce qu'on appelle en Angleterre : *témoin de la couronne*.

Il espérait qu'étant témoin on lui donnerait vingt francs par jour. Enfin, à différentes reprises, il se laissa aller à dire qu'il avait fait des déclarations contre les dites personnes parce qu'elles l'avaient traité durement à bord, et que s'il avait su qu'on l'aurait emprisonné, il n'aurait pas déclaré de cette manière et qu'il payait cher sa vengeance.

Et pour l'authenticité de notre déclaration, nous avons signé à Manila, le 18 avril 1894.

Signé : NICOLAS NELLSON ; CARLOS TUASON ; R. FONT ; JOSÉ JORGE ; R. VITUS.

Suit la législation et le sceau du consulat de Belgique avec la signature de M. Henry, Consul belge.

Vers le 20 janvier on joua une comédie, là où l'on avait parodié la tragédie, le 8 décembre.

Un nouveau tribunal, composé des membres de l'ancien, à une ou deux exceptions près, dont Comristo, nous fait comparaître devant lui pour rectifier notre

état civil et appliquer aux Degrave le jugement des Rorique.

Pour qu'on ne suppose pas que c'est par parti-pris que je m'attaque au tribunal maritime, je laisse la parole à la *Chronique de Bruxelles*:

« Nous l'avons annoncé hier, le tribunal maritime de Brest a bien voulu reconnaître (1) que les pré-tendus frères Rorique étaient en réalité les frères Degrave d'Ostende et il a rectifié leur état civil en ce sens. Mais c'est la seule erreur qu'il a voulu admettre et réparer. Pour la condamnation capitale, fondée aussi sur une erreur, le tribunal y tient mordicus.

« Il y a eu des incidents d'audience scandaleux ! Le président et le commissaire maritime ont violemment étouffé la défense. Le commissaire du gouvernement s'est même opposé à la lecture de deux lettres du baron Beyens, ambassadeur de Belgique, tendant à réagir contre une monstrueuse erreur judiciaire!... (on n'avait pourtant pas fait de difficultés au premier tribunal pour faire circuler la lettre anonyme entre les mains des juges, ainsi que la lettre de Goupil, qu'on lui tout haut.)

« Est-ce que M. le baron Beyens, qui est fort considéré à Paris où il est le doyen du corps diplomatique, va laisser tomber ainsi l'affront qui lui est fait ?

« Le métier de diplomate ne consiste pas seulement à manger des truffes dans les dîners officiels et à voir

(1) En effet, le tribunal aurait préféré maintenant que nous fussions restés les Rorique. Il avait déjà senti le flot d'indignation qui montait contre son jugement inique.

« tirer des feux d'artifice ; il arrive aussi de loin en
« loin qu'il y a une influence à exercer en faveur d'in-
« téreits méconnus ou outragés.

« Or, dans l'affaire des frères Degrave, le rôle n'a
« rien d'épineux ou de délicat, il ne soulève aucune
« difficulté internationale, il ne subordonne aucun
« intérêt privé à un autre : au contraire, il a pour
« unique objet de faire éclater une vérité utile, d'épar-
« gner aux juges de Brest une épouvantable erreur
« judiciaire, dans laquelle ces derniers semblent vou-
« loir (Dieu sait pourquoi) aveuglément s'obstiner.

« Nous attendons de M. Beyens qu'il nous révèle
« enfin une bonne fois l'utilité de son coûteux office.

« Qu'il aille trouver le ministre de la Justice, qu'il
« aille trouver M. le président Carnot et qu'il obtienne
« d'eux cette chose bien simple : Que la Justice de
« Brest veuille bien être juste et ne pas se cabrer contre
« une manifestation de vérité qui lui arracherait une
« proie ! »

*
* *

Je crois qu'il est inutile d'ajouter un mot à cela,
mais je pense en revanche qu'il peut être intéressant
d'ouvrir une parenthèse un peu longue, qui montrera
quel souci on avait de la vérité.

Quand on fit la fameuse enquête à Taïti, on interrogea plusieurs personnes qui nous étaient absolument inconnues, mais on se garda bien d'interroger M. Texier, avocat, conseiller général à Taïti, parce que l'on

savait que cet homme éminent avait eu l'occasion de nous apprécier et aurait pu donner des renseignements excellents sur notre compte. Je donne ici l'avis de M. Texier sur l'affaire de la *Niuroahiti*. Je lui laisse la parole :

« Ma conviction est que les Degrave sont innocents et que si, dans les dernières phases du drame de la *Niuroahiti*, leur conduite n'a pas été correcte, puisqu'ils auraient dû ramener le bateau dans son port, ils ne pouvaient cependant être condamnés pour le crime de piraterie prévu par la loi de 1825.

« Mais si telle est ma conviction spontanée par l'usage que j'ai eu des mœurs et des habitudes de l'Océanie ainsi que du tempérament des Kanaques, elle ne saurait être suffisante à défaut de preuves ; et ces preuves, qui sont nécessaires pour convaincre des juges fort mal en position d'apprécier sainement des faits qui se sont passés aux antipodes, je les trouve dans l'acte d'accusation lui-même.

« Comme moi, vous avez remarqué quelle insistance met le commissaire du gouvernement à vouloir établir la prémeditation dans les crimes reprochés aux Degrave.

« Ils seraient venus dans ces îles de la Polynésie parce que, étant donné leur isolement du reste du monde, ils pensaient s'y trouver dans des conditions particulièrement favorables à l'accomplissement de leur entreprise criminelle. Leur plan était d'arriver à naviguer tous les deux sur le même bateau pour s'en emparer après avoir massacré l'équipage, et, du reste, ils étaient coutumiers du fait, puisque trois fois déjà

ils avaient agi de même et vendu les navires ainsi volés.

« Tout ceci ne tient pas debout. D'abord, il ne sont pas venus par calcul à Taïti, mais bien par la force des choses. Embarqués à Londres sur l'*Umlazi* pour l'Afrique, au Natal sur le *Raven* pour l'Australie, parce que telle était la destination du navire, engagés successivement sur le *Vagabond*, la *Jessie Nicholls*, la *Papeete*, ils ont suivi la fortune de chacun de ces bâtiments, et ils auraient aussi bien pu débarquer au Japon ou au Spitzberg qu'à Taïti, si tel avait été le but du voyage de ces bateaux.

« Si, comme le veut l'acte d'accusation, leur plan était de se trouver tous les deux au même bord pour accomplir leur dessein, ils avaient été servis à souhait de Londres en Afrique australe, d'Afrique en Australie d'Australie à Penrhyn, de Penrhyn à Rarotonga et de Rarotonga à Taïti. Si l'importance et le personnel des gros navires ne leur permettaient pas de mettre à exécution leur sinistre projet, ils se trouvaient dans de bien meilleures conditions à bord de la *Papeete* (capitaine Wohler, un second, quatre hommes d'équipage), ou de la *Mateata* (capitaine Arnaud, un second, quatre hommes d'équipage), qu'à bord de la *Niuronahiti* qui, en dehors de son capitaine et de son équipage, comptait trois hommes de plus : Gibson et deux passagers.

« L'acte d'accusation ne saurait donc se soutenir sur ce point.

« Enfin, je ne saurais trop m'élever contre la légèreté, pour ne pas dire plus, avec laquelle on a reproché aux Degrave trois autres prétendus crimes de piraterie,

alors qu'on n'a pu citer ni un nom, ni une date, ni un lieu, et qu'on est en droit d'opposer à cette accusation le démenti le plus formel.

« La question de préméditation étant écartée, au moins d'une manière générale (car nous verrons tout à l'heure qu'elle n'existe pas davantage dans le cas de la *Niuroahiti*) je reviens à l'accusation qui vient nous dire que « les allures des frères Rorique à Taïti avaient éveillé les soupçons de quelques personnes ».

« Ici, je m'inscris en faux. Que des gens comme il s'en trouve partout soient venus dire, après que le récit de Mirey a été connu à Taïti, qu'ils s'étaient toujours doutés que les Degrave étaient des écumeurs de mer, c'est fort possible.

« Mais, je suis en mesure d'affirmer qu'ils étaient loin d'être suspects pendant leur séjour à *Papeete*, puisque moi-même ai eu l'occasion de les rencontrer et de faire leur connaissance dans un milieu où se trouvaient des membres de la magistrature et du barreau, des officiers de la marine de l'Etat et du commerce, en un mot dans un monde où ne fréquentent généralement pas les gens suspects.

« Ceci posé, nous arrivons aux faits même de l'accusation ; et pour la clarté des événements, je suis obligé de vous dire quelques mots du commerce dans nos îles Pomotu.

« Les Pomotu se composent de quatre-vingt-deux îles jetées pêle-mêle entre le 15^e et le 23^e parallèle sud et entre 137 et 151 degrés de longitude ouest. Cinquante-six de ces îles seulement sont recensées et il faudrait environ deux ans et demi à un voilier pour les visiter

toutes (ceci dit pour répondre à l'acte d'accusation qui prétend que le *City of Arrorangi* (voilier) envoyé à la recherche de la *Niuroahiti*, visita presque toutes les îles en deux semaines).

« Ces îles ne produisent que des cocos avec lesquels les indigènes font du *copra*, en même temps qu'ils se livrent à la pêche des nacres et des perles. Ils ont donc besoin de tous les objets de première nécessité, et ils ont recours, pour s'approvisionner, aux goélettes qui sillonnent ces parages.

« Les capitaines chargent à Papeete leurs bateaux, pour leur compte ou pour celui d'une maison de commerce, de tout ce qui peut être vendu dans les îles : farine, conserves, outils, vêtements, etc., puis ils vont mouiller dans une baie quelconque.

« Selon l'importance de l'endroit, ils ouvrent un magasin provisoire à terre ou font leur trafic à bord. Quand une goélette a épuisé son stock, elle retourne à Papeete où son chargement de copra et de nacres est immédiatement écoulé au cours du jour ; puis elle se réapprovisionne et commence un second voyage.

« C'est ce genre de commerce que les Degrave, après quelque temps de séjour à Taïti, crurent devoir entreprendre, après avoir examiné d'abord les chances de réussite qu'ils pouvaient avoir en essayant la culture de la canne à sucre ou de la vanille.

« Je sais pertinemment qu'ils ont d'abord songé à se faire planteurs, ou du moins qu'ils ont agi comme si telle était leur intention, étant donnés les renseignements que je les ai vus demander à ce sujet.

« Ayant donc opté pour le commerce des îles, ils se

trouvérent dans des conditions particulièrement favorables pour l'entreprendre.

« Pour des raisons qu'on pourra faire connaître si besoin est, M. Raoulx, président de la Chambre de commerce de Papeete, consentit à leur donner une certaine quantité de marchandises à crédit.

« Le capitaine Arnaud, de son côté, les chargea de vendre pour son compte un autre stock qu'il possédait, et à cet effet les transporta tous les deux à l'île Kaukura où il leur ouvrit un magasin à terre et où il les installa dans les meilleures conditions de réussite possible.

« Les Degrave comprirent vite le parti qu'ils pouvaient tirer de la situation qu'on leur mettait en main.

« Ils gagnèrent d'abord assez d'argent pour pouvoir acheter un petit bateau, en donnant un premier acompte, et ils feraient, comme les autres capitaines, le commerce si lucratif d'échanges dans les îles Pomotu.

« Ils prirent donc une résolution fort sage. Etant trop de deux pour tenir le magasin de Kaukura, il fut décidé qu'Alexandre (Léonce) continuerait seul à gérer cet établissement pour y apprendre le commerce spécial de l'archipel et pendant ce temps Eugène, retournant à Papeete, s'engagerait à bord d'un caboteur et y apprendrait la navigation spéciale et difficile de l'archipel dangereux (Pomotu). De cette manière, les deux frères devraient se trouver, au bout de quelque temps, en mesure de rembourser les avances qu'on leur avait faites ; d'avoir par conséquent de nouvelles marchandises et d'opérer pour leur compte.

« C'est à cela que fait allusion la lettre écrite par Eu-

gène à Léonce en hollandais, lettre dans laquelle l'acte d'accusation veut voir la préméditation du pillage de la *Niuroahiti*, alors que ce bateau, qui n'était pas venu à Taïti depuis l'arrivée des Degrave, leur était complètement inconnu, et qu'il s'agissait de l'achat éventuel d'une petite goélette noire, appartenant à M. Coppenthal, et qui, tirée à quai, était en vente à ce moment-là.

« Eugène étant donc venu à Papeete, trouva tout de suite à s'engager à bord du *Henry*, capitaine André, et il fit avec cette goélette deux voyages aux Pomotu.

« Après le deuxième voyage, André reprit son service comme pilote. Clary-Wilmot le remplaça et, ayant un second habitué à naviguer avec lui, dut débarquer Eugène Degrave.

« Celui-ci s'adressa à un Suédois appelé Norman qui tient une sorte de bureau de placement pour marins et, par son intermédiaire, il fut immédiatement engagé comme second à bord de la *Niuroahiti*.

« Je ne vois pas du tout comment le rédacteur de l'acte d'accusation a pu trouver, là, qu'il y avait préméditation, et que le pillage de la goélette était décidé entre les deux frères.

« Est-ce parce qu'Eugène avait acheté un revolver ? Mais tous ceux qui sont appelés à commander à bord possèdent des armes. J'ai navigué à bord des goélettes locales et toujours j'ai vu des fusils ou des revolvers dans la cabine.

« Mais ce qui paraît surprenant, c'est que le pilote André ait déclaré que ce n'était pas l'habitude des seconds à Taïti, alors que plusieurs d'entre eux, sinon

tous, en possèdent certainement et que *c'est son propre revolver* qui fut acheté par Eugène !

« Anderson, second du capitaine Hoffmann ; Nagel, second du capitaine Wohler ; Louis, second du capitaine Mapui, possédaient tous les trois des revolvers. Je ne cite que ceux dont je me souviens.

« Est-ce dans l'achat d'un sextant, fait par Eugène au moment d'embarquer sur la *Niuroahiti* ? Mais cet instrument est indispensable à un marin comme Eugène, surtout lorsqu'il est appelé à naviguer avec un capitaine Kamaque ; car si les Taïtiens sont de bons marins, ils ne savent pas se servir du sextant ; ils naviguent dans leurs îles parce qu'elles leur sont familières, parce qu'ils en ont une très grande habitude, mais ils n'ont pas le diplôme de capitaine, ils sont *patrons au cabotage*, seulement, et seraient incapables de conduire un bateau ailleurs que dans les parages qu'ils fréquentent journalement. Au surplus, la *Niuroahiti* n'avait pas de sextant à bord, et c'est d'accord avec Gibson qu'Eugène décida d'en acheter un. A cet effet, le dit Gibson fit avancer par un négociant, nommé Cape, dix piastres à Eugène pour payer l'instrument que lui céda son ancien capitaine André.

« Il est donc impossible d'admettre la préméditation en ce qui concerne Eugène. Vous verrez tout à l'heure qu'elle n'existe pas davantage en ce qui concerne Léonce, et que toute idée d'entente, de plan conçu entre les deux frères, doit être radicalement écartée.

« Léonce resté seul à Kaukura, n'avait pas tardé à écouler son stock de marchandises. Il avait demandé à un habitant de Kaukura, Georges Richmond, d'affréter

son côté pour se rendre à Taïti, lorsque la *Niuroahiti* vint à Kaukura le 19 décembre 1891.

« Certes, Léonce était loin de s'attendre à voir paraître son frère qu'il croyait toujours à bord du *Henry* et qui en était débarqué comme je vous l'ait dit tout à l'heure.

« C'est donc là, se retrouvant subitement en présence, que les deux frères vont ourdir leur complot ?

« La preuve du contraire résulte de ce que Léonce renonçant à son voyage à Taïti, puisque la goélette contient tout ce qu'il lui faut pour se réapprovisionner, demande à Gibson de lui vendre une partie de ses marchandises. Celui-ci refuse pour la raison que son chargement est déjà vendu à ses agents, dont un est à Kaukura, faits qu'il est facile de prouver.

« Léonce demande alors à être conduit à Taïti, mais la goélette n'y retourne pas en ce moment, elle peut l'embarquer seulement jusqu'à Fakarava, point d'escale du courrier des Marquises à Papeete d'où il poursuivra facilement son voyage.

« Est-ce pendant le séjour de la *Niuroahiti* à Fakarava que le pillage du navire va être décidé ?

« Mais il est établi, et l'acte d'accusation lui-même le reconnaît, que Léonce a tenu absolument à débarquer à ce dernier point, qu'il ne voulait pas continuer le voyage de la *Niuroahiti* qui contrariait ses intérêts et qu'il ne s'est décidé à rester à bord que sur les instances pressantes de Gibson, inquiet de se voir à la mer avec un capitaine malade et lui-même sérieusement atteint d'une maladie qu'on ne nomme pas !

« Ainsi disparaît tout soupçon d'entente, de prémédia-

tation, de plan criminel, puisqu'il est établi que la rencontre des deux Degrave a été absolument fortuite et qu'ils sont arrivés à naviguer tous les deux sur le même bateau *absolument en dehors de leur volonté propre*, et *par suite de l'insistance seule de Gibson*, ce qui est prouvé, établi et peut encore l'être.

« Désormais, que va devenir l'invraisemblable récit de Mirey, puisqu'on se trouve en présence de deux jeunes gens qui n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir la moindre intention criminelle ?

« L'acte d'accusation se charge de nous l'apprendre, car il va nous donner la preuve que *Mirey n'a rien vu de ce qu'il prétend s'être passé dans la nuit du 5 janvier*, pendant laquelle Téaé et Gibson ont si malheureusement trouvé la mort.

« En effet, où se trouve donc ce TÉMOIN UNIQUE du drame qui se déroule sur le pont du navire ? Mirey le déclare lui-même, IL ÉTAIT EN BAS, DANS LA CABINE, OU GIBSON LUI AVAIT DONNÉ L'ORDRE DE RESTER, et « ce n'est qu'après avoir jeté à la mer les corps de leurs victimes que les frères Rorique lavèrent le pont et que le cuisinier REÇUT L'ORDRE D'Y MONTER ». Ainsi parle l'acte d'accusation.

« Mirey n'a donc rien vu, n'a été témoin d'aucun fait : son récit est fabriqué de toutes pièces.

« Evidemment, il a rapproché la mort de ces deux hommes des coups de revolver qu'il a entendus ; il a fait de l'une la conséquence des autres et son imagination a fait le reste.

« La mort du passager survenant après ces événements a achevé de désorienter cet esprit primitif,

enclin, comme tous les Kanaques, à voir du mystérieux partout ; et, après avoir construit tout un drame dans son cerveau déséquilibré, il a fini peut-être par se convaincre lui-même, par croire que c'était arrivé, et peut-être, comme certains menteurs qui finissent par croire à la réalité d'une histoire qu'ils racontent souvent, a-t-il été de moins mauvaise foi qu'on ne le croirait quand, par vengeance, il a fait condamner les Degrave. Mais il est évident qu'on ne saurait attacher aucune créance à son récit, d'abord parce qu'il n'a rien vu, et ensuite parce que, aurait-il affirmé avoir vu, jamais on ne doit tenir compte de l'affirmation d'un Kanaque sur un fait dans lequel il est intéressé ! (1)

« Je pourrais m'arrêter ici, puisqu'il est établi que ni Léonce ni Eugène n'ont violenté le capitaine Téaé, et qu'aux termes de la loi de 1825, visés par l'acte d'accusation, il faut, pour être déclaré pirate et puni comme tel, s'être emparé d'un navire par fraude ou violence envers le capitaine.

« S'il est prouvé que le seul témoin qui prétend que

(1) « La vérité est, pour les Taïtiens, sans importance ; et lorsqu'on la demande à quelqu'un sur un sujet qui ne l'intéresse guère, il y a juste autant de chances pour qu'il vous mente, qu'il y en a pour qu'il vous dise la vérité. Il est donc inutile de se fier jamais au témoignage d'un ou de deux indigènes ; si même ils ont pu communiquer ensemble avant d'être questionnés, il est à peu près certain qu'ils diront tous deux exactement la même chose, et il n'y aura aucune raison pour que cela soit la vérité ; mais s'ils ont un intérêt quelconque à vous tromper dans leurs réponses, vous vous trouverez dans un labyrinthe inextricable. On peut en juger de nos jours encore, par les procès qu'ils se font entre eux. » (*Revue coloniale — Bovis, lieutenant de vaisseau*).

le capitaine a été assassiné n'était pas présent et n'a pu assister au prétendu assassinat, il est évident qu'on ne peut le condamner pour piraterie.

« Dès lors, que nous importerait que les Degrave se fussent emparés du bâtiment, s'ils ne l'avaient pas fait par les moyens spécialement déterminés par la loi? Mais, loin de là, je prétends, au contraire, prouver que jamais leur intention n'a été telle.

« Et d'abord, quelle était la situation de Léonce à bord de la *Niurohaiti*?

« Passager, répond l'acte d'accusation. C'est inexact et cette erreur est énorme. En effet, le même acte d'accusation constate que Léonce est resté à bord, sur le désir instant de Gibson. Or, ceci contredit cela.

« Léonce ne peut pas jouer le rôle de passager malgré lui; s'il est resté à bord, engagé par le subrécargue, c'est qu'il y avait une fonction à remplir, et cette fonction était celle de capitaine. Le propriétaire d'un navire ou celui qui le remplace n'engage pas des passagers, mais des marins; donc Léonce n'a pas été passager, et si, ayant reçu le commandement provisoire du bateau, il l'a conduit hors de sa route, il n'est pas pour cela pirate et ne serait possible que de dommages intérêts envers l'armateur, si celui-ci avait subi un préjudice par ce fait.

« Mais », dit l'acte d'accusation qui veut que les Degrave se soient emparés du navire « ils disposent de tout comme de leur propriété ».

« C'est très exact, et en agissant ainsi ils remplissent leur devoir.

« Je vous ai dit que le capitaine qui fait pour un tiers

le commerce au cabotage dans nos îles, dispose, en effet, de toutes les marchandises qui lui sont confiées et les échange contre des produits locaux, au mieux des intérêts de l'armateur.

« Donc, rien à reprendre sur ce point.

« Mais, dit-on, ils font de faux papiers, changent le nom du navire, en un mot prennent toutes les précautions possibles pour ne pas être reconnus.

« Distinguons. Les papiers du bord avaient disparu ; soit qu'ils aient été oubliés à Fakarava, soit que Téaé en ait été porteur quand il s'est noyé.

« Or, un navire ne saurait naviguer légalement, ni entrer dans un port, sans être muni de ses papiers.

« Il y a donc nécessité de remplacer ceux qui sont absents et, naturellement, ceux que les Degrave sont dans l'obligation de faire sont des papiers faux au sens propre du mot, mais non un faux destiné à faire passer le navire pour ce qu'il n'est pas.

« En effet, il est de la plus haute importance de remarquer que le nom de *Niuroahiti* qui restait imprimé dans la peinture, à l'arrière du bateau, n'a pas été effacé ainsi que cela a été constaté par les autorités espagnoles.

« Et puis, les quatre pavillons *français* et les quatre autres pavillons, signaux du code international, composant le nom et le port d'attache de la *Niuroahiti* auraient certainement détruits, et ils ne l'ont pas été.

« Il y a encore bien d'autres raisons que je pourrais citer, mais les deux qui précèdent me paraissent tellement péremptoires que je n'insiste pas.

« D'un autre côté, l'acte d'accusation dit : « C'était du reste si bien *leur intention* de vendre le navire... etc. »

« Et après?... Nous savons d'abord que cela n'est pas. Mais dans l'hypothèse contraire, je ne sache pas que l'*intention* coupable ait jamais été punie par les lois quand elle ne s'est pas manifestée par un commencement d'exécution.

« En l'espèce, il ne saurait y avoir eu commencement d'exécution sans qu'il y ait eu exécution entière. Ils ont vendu ou ils n'ont pas vendu le navire.

« Ne l'ayant pas vendu, je ne vois pas ce que vient faire l'intention que leur prête gratuitement l'accusation, puisqu'elle n'est pas punissable !

« Que dirai-je de l'enquête qui a été faite à Taïti, et qui a été comme la base de l'accusation ?

« A Taïti, on ne savait évidemment rien. On était surpris de l'absence prolongée de la *Niuroahiti*, et c'est uniquement le récit de Mirey, envoyé de Ponapé à Papeete, qui a été commenté, amplifié selon l'imagination de chacun, sans qu'aucun témoin utile ait pu, naturellement, être entendu. La famille de Gibson très influente dans le pays, a ressenti une très vive impression de la mort de son malheureux parent qu'elle a cru assassiné.

« Les Degrave se plaignent amèrement de l'immixtion de l'un des membres de cette famille dans l'affaire, lequel, n'étant nullement en cause, a cru devoir faire parvenir, en qualité de conseiller privé de Taïti, ainsi qu'il résulte des débats, une lettre au président du tribunal, pendant l'audience !

« Je ne blâme pas le beau-frère de Gibson d'avoir cru à la déposition de Mirey, mais j'estime qu'il aurait mieux fait de s'abstenir de donner de l'argent à ce Kanaque au sortir de l'audience où les Degrave ont été condamnés (voir la *Dépêche de Brest* de l'époque)

« Enfin, vous n'avez pas laissé de constater avec surprise qu'Eugène Degrave, second à bord, dont le titre n'a jamais été contesté puisqu'il était officiel, a été condamné comme auteur principal, et son frère seulement comme complice en sa qualité de passager.

« Or, si, comme je l'ai démontré, Léonce n'était pas, ne pouvait pas être passager, il devient, en sa qualité de capitaine, puisqu'il ne pouvait être que l'un ou l'autre, l'auteur principal et son frère le complice, d'où erreur à relever, « le cas échéant ».

Mais revenons à notre récit :

Pendant tout le temps que nous attendîmes le bourreau, nous étions au régime habituel de la prison. Rien d'extra, absolument rien.

De charitables personnes de Brest voulaient nous envoyer quelques petites délicatesses comme nourriture : par ordre du commissaire aux prisons on les refusa. Nous n'avions même pas le quart de vin (25 centilitres) que l'on donnait aux autres condamnés.

Il y avait, juste en face de ma cellule, une chambre habitée par un officier de marine de l'Etat, un lieutenant de vaisseau (je ne veux pas dire son nom, il a peut-être une mère aussi) condamné à cinq ans de prison pour vol à Cherbourg. On lui portait sa nourriture chez lui. Elle était de beaucoup supérieure en

qualité à la nôtre, et il recevait du vin par bouteilles. J'étais indigné de voir que l'on faisait une distinction entre condamnés, croyant que le Code punit des mêmes années de prison tous ceux qui sont frappés de cette peine. Mais je n'avais pas tout vu.

M. Campredon nous conseilla de nous adresser au médecin pour obtenir de lui du vin de quinquina. Celui-ci nous l'accorda aussitôt, mais son ordonnance resta plus de deux semaines aux bureaux de la marine et enfin on nous donna cinq centilitres de vin de quinquina par jour. Nous avons profité de cela pendant quinze jours environ.

A propos du médecin. C'était réellement un brave homme. Un mot charmant lui échappa malgré lui. — J'avais une molaire qui me faisait affreusement mal. Je priai le médecin de me l'arracher et, sans faire attention, sans doute, il répondit : « Est-ce bien encore la peine ? »

* * *

Aussitôt qu'on nous eût annoncé notre commutation de peine, on nous transporta à la prison civile, au fort Bouguen.

A peine arrivés, on nous rase complètement la figure. Ah ! ma pauvre moustache. On l'avait déjà rasée une fois pour nous photographier, mais alors je savais qu'elle reviendrait, cela ne m'avait fait qu'une peine passagère. Mais ici, c'était le premier signe de ma déchéance, le premier cachet d'infamie. C'était pour toujours qu'on me rasait. C'était l'accessoire de la livrée

du bagne, dont on allait bientôt me vêtir. Oh ! réellement cela m'a fait mal, bien mal.

Je restai longtemps assis sur mon lit de camp (des planches à 10 centimètres du sol) et là, je regardai dans le vide. Je me perdis dans des rêveries sans fin. Je parcourus encore imaginativement la mer. Je sillonnais de nouveau la vague et revis encore ces pays enchanteurs qui ne connaissent pas d'hiver, où l'homme bon et doux vous tend une main amie. J'entendis encore la douce voix de la brise qui murmurait sa chanson entre les cordages de mon navire et je humai ces fortes rafales qui vous fouettent la figure et vous rendent plus grand. Je me vis encore, petit être perdu dans le monde et luttant contre la nature.

Ah ! qu'elle était belle cette vie du marin qui sait sentir et qui sait regarder ! qui sait vivre ! Ah ! mon pauvre navire, bondis encore ! largue tes voiles et emporte-moi vers l'inconnu. Fais-moi voir encore ce qu'il y a de beau, que rien ne me soit caché ! Que tous les mystères de la grande mystérieuse, qui m'a toujours charmé, me soient connus. Ne me cache rien, ô mer ! que j'ai tant aimée. Léonce... mais je rêve encore... Je vais donc devenir fou comme cela petit à petit ? Mais Léonce est là, comme moi. Nous venons de subir un outrage sanglant. Je ne suis pas sur mon navire. Je ne caresse pas ma maîtresse bleue, la mer ! Je suis en prison pour toujours, pour toujours ! C'est fini. On n'avait pas de chiffons dorés à m'arracher, à moi, on n'avait pas d'épée à me briser... on m'a enlevé ma dignité d'homme, mon cœur !

Si je me tuais ?... Voyons, comment faire ? Quatre

murs, pas un angle ! Rien de tranchant ! Si, près de la porte. Allons, mettons-nous dans le fond du cachot et brisons-nous la tête. Cela sera sale, mais supposons que je suis tombé d'une vergue. Allons... mais je rêve encore. C'est maman qui est là, dans la porte ! Elle me regarde si tristement ! « Et moi, dit-elle, me tueras-tu aussi ? » oh ! maman, maman.

« Courage, mon enfant. Tu as souffert, tu vas souffrir encore, mais tu reviendras. Adieu ». Elle m'embrasse. Elle part. Je pleure. Je grelotte, j'ai froid...

Un gardien ouvre brutalement la porte : « La soupe. » — Merci, je n'ai pas faim. — Qu'est-ce que vous avez, vous ? Vous êtes malade ? — Non, mais croyez-vous qu'on a le cœur de manger quand on vient de quitter sa mère et que c'est pour toujours ? — Comment, quelle mère ? — Mais, ma mère, n'est-ce pas vous qui l'avez conduite ici ? — Moi ? Ha, ha, ha, mais il perd la tête, ce client-là. Voilà qu'il pleure après sa mère. Allons, vous n'êtes pas si terrible que cela. Mangez votre soupe et n'en causons plus. — Non, merci. » La porte se referme.

J'ai donc encore rêvé. Je n'ai pourtant pas dormi. Allons, Eugène, il faut réagir. Si tu continues comme cela, tu n'en auras pas pour longtemps.

La réaction allait venir. J'allais avoir à occuper mon esprit et mon corps, et d'une drôle de façon.

Une heure après, il commençait à faire noir dans la cellule, on apporta une petite veilleuse qu'on plaça dans un coin. On me fit prendre un sac de paille, dégoûtant de saleté, et une couverture pleine de plaques

de goudron, auxquelles étaient collés des morceaux de chaux ou de plâtras. Cette couverture avait environ un mètre cinquante carré.

On me fit déshabiller et quand je fus absolument nu, on emporta tous mes effets. C'était une mesure de précaution, pour empêcher une évasion ! J'étais dans une cellule. Un gardien était assis devant la porte. La prison était à l'intérieur d'une forteresse : le fort Bouguen !

Je fus obligé, à cause du froid, de me rouler tant bien que mal dans cette sale couverture, sur ce sac de paille ignoble et maculé.

A peine couché, je ressentis une sensation étrange : Un fourmillement sur tout le corps et des piqûres innombrables.

Je suppose que c'est encore de l'imagination. J'essaie de résister. Impossible. Je suis debout, d'un bond, et près de la veilleuse. Je me vois le corps couvert d'une masse de puces ! Vous croirez que j'exagère ? Pas du tout, le fait est exact, et ce n'est malheureusement pas qu'au fort Bouguen que pareille aventure m'advint.

Je secouai la couverture, je me frottai le corps avec, je la secouai encore, puis me la mettant autour du corps, je me mis, pieds-nus, à marcher, à marcher, à courir parfois. Puis les puces reprenaient. Il fallait recommencer à secouer, frotter, secouer et marcher encore, etc. La nuit se passa ainsi. Nuit atroce. Je grelottais de froid, car il faisait froid encore dans cette cellule. De temps en temps un gardien venait regarder au judas de la porte et je l'entendais rire. Il paraît que j'étais ridicule.

Enfin le jour parut. On me fit sortir couverture et

sac à paille et on me rendit mes effets. Je me couchai sur la planche et dormis.

Le froid me réveilla. Je marchai encore, puis me rendormis et ainsi de suite. Le soir, je demandai à ce qu'on laissât le sac à paille dehors et qu'on me donnât la couverture seulement. On refusa. Je passai ainsi quinze jours.

Le quinzième jour, au matin, j'entendis des hurlements, des cris d'enfant. Une heure après, deux hommes vinrent nous chercher, Léonce, deux enfants et moi. L'un de ceux-ci avait les yeux rougis par les larmes.

Le gardien qui était monté dans la voiture avec nous avait l'air d'un bon diable. L'aîné des enfants avait une mauvaise figure. Il pouvait avoir dix ans. Le plus jeune, celui qui avait pleuré, pouvait avoir huit ans. Il était gentil. Une belle petite figure : Des yeux bleus, des boucles blondes. Toute mère eût été heureuse d'avoir un enfant pareil. Nous lui demandâmes où il allait. Il nous dit un nom que nous ne connaissions pas. Le gardien nous expliqua que c'était une « colonie » ou école de correction. Nous demandâmes pourquoi il était envoyé là. Il ne le savait pas. Pauvre enfant ! Nous voulûmes savoir pourquoi il avait pleuré en quittant le Bouguen. Les gardiens l'avaient frappé parce qu'il avait mangé son pain en une fois, au lieu d'en garder pour le repas du soir ! C'est ce petit être innocent que j'avais entendu crier le matin.

A la gare, peu de curieux, heureusement. On nous fait monter dans un wagon cellulaire qui avait une vingtaine de petits compartiments. La petite cellule où

l'on m'introduisit avait juste la largeur de mes épaules. On m'y fit asseoir sur une planchette et on m'attacha une grosse chaîne en airain, fermant à clef, avec une grosse manille, autour de ma cheville. L'autre bout de la chaîne était boulonné au parquet. On referma la porte que mes genoux touchaient. Une fois le train en marche, un des deux gardiens ouvrit un guichet dans ma porte. Ces deux braves gens avaient eu la délicate attention de mettre Léonce dans la petite cellule en face de moi. De cette façon nous pouvions nous causer. Nous restâmes deux jours assis dans cette position. Le train fut garé pendant une nuit.

Nous avions les pieds et les jambes fortement gonflés jusqu'aux genoux, par suite de la longue immobilité et des trépidations du wagon.

A La Rochelle, une voiture d'un hôtel de cette ville nous conduisit à la prison, où l'on nous enferma pour vingt-quatre heures dans une toute petite cellule, où, je crois, il y avait encore plus de vermine qu'au Bouguen. Nous y fûmes littéralement dévorés.

On nous fit faire un paquet de nos effets et on nous fit endosser un costume de prisonnier. Ce sont toujours les mêmes effets qui servent aux prisonniers pour le transport de La Rochelle à Saint-Martin de Ré. Ces sont les plus vieux et les plus rapiécés que l'on puisse trouver. Nous étions tout bonnement affreux. Pantalon trop court, chemise qu'on ne pouvait boutonner, veste dont les manches venaient un peu plus bas que les coudes, et pour couronner le tout, une ample guirlande d'innommable saleté. Avec cela d'énormes sabots. Nous pouvions à peine marcher. On nous traîna ainsi entre une

douzaine de gendarmes à travers la ville. Il y avait beaucoup de monde dans les rues mais pas beaucoup de curieux. Les gens paraissaient habitués à ce triste spectacle. On embarqua sur un petit vapeur et une heure après on débarqua à Saint-Martin-de-Ré. Notre première étape était franchie, mais non la plus douloreuse.

LE BAGNE

Du débarcadère au dépôt il y a environ deux kilomètres.

C'était un dimanche, le 1^{er} avril 1893. Nous rencontrâmes plusieurs groupes de paysans et de militaires. Quelques soldats, assis dans une carriole, nous insultèrent crapuleusement... Vive l'armée ! Les gendarmes faisant mine de les arrêter, les braves soudards détalèrent de toute la vitesse de leur cheval... Vive le Courage !

Nous entrâmes dans le fort de Ré. Nous traversâmes les cours d'une caserne et nous nous trouvâmes devant une grande porte au-dessus de laquelle je lus avec un frisson : « Dépôt des condamnés aux travaux forcés ». Il me semblait y lire : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance », et c'est le cœur serré que je franchis cette porte. Nous entrâmes dans une petite cour. Les gendarmes se retirèrent et nous restâmes seuls avec quatre gardiens de prison.

Je ne puis pas dire, sans rougir furieusement, ce qui se passa alors.

C'est la plus grande insulte que je reçus de ma vie.

Tous les condamnés aux travaux forcés la subissent, mais cela n'empêche que c'est dégoûtant, indigne et immoral.

Il y a des condamnés qui plaisent ce sujet. La chiourme et les gardiens de prison s'en amusent toujours : ils trouvent cela si agréable, mais je vous jure que je ne plaisantais pas du tout et que, moralement, c'est la chose la plus dure que j'aie jamais subie. Si j'avais connu les mœurs des gardiens de prison de Saint-Martin-de-Ré, comme j'ai eu la triste occasion de les connaître plus tard, je serais mort plutôt que de me soumettre à cette indignité.

On nous fit déshabiller complètement et, quand nous fûmes nus comme des vers, on nous inspecta la bouche. Puis deux gardiens, se plaçant derrière nous, nous ordonnèrent de nous baisser. Ils nous firent tousser et, s'aidant de leurs mains, ils nous inspectèrent l'anus !

Cette opération immonde est pratiquée, soi-disant, pour s'assurer que le condamné ne rentre rien en prison. Or, cela ne sert absolument à rien, puisque j'ai vu un condamné rentrer trois mille francs en or et en billets de banque ! J'en ai vu d'autres qui rentraient des objets les plus variés !

Quoi qu'il en soit, cette inspection est un affront, une humiliation cruelle et absolument inutile.

Cela a été inventé par un malade crapuleux, un sadique, et est maintenu par de la chiourme pédéraste, soit active, soit passive ! Jamais un gardien, je l'ai constaté depuis, ne se fait tirer l'oreille pour faire cette sale besogne. Au contraire, j'en ai vu qui se disputaient le plaisir ou l'honneur de le faire

De là, on nous conduisit à l'infirmerie, où se trouvait une baignoire en zinc dans laquelle il y avait dix centimètres d'eau. Il fallait prendre l'eau à deux mains et se la verser sur la tête et le corps, l'un après l'autre. En cinq minutes, moins peut-être, il fallait avoir fini. Pensez donc si nous étions bien lavés, étant donné que nous n'avions pas de savon. Ce « bain » fut le seul que je puis prendre à Saint-Martin-de-Ré. J'y suis resté un an et quatre mois!... Il arrive presque quotidiennement des convois de condamnés. Souvent il en vient dix-huit à la fois. Que l'on soit deux, ou dix-huit, les mêmes litres d'eau servent à « baigner » tous les arrivants, l'eau étant rare à Saint-Martin-de-Ré, dit-on.

On nous donna un costume de condamné. Une veste, un pantalon et un béret de laine brune. Une chemise et un caleçon en toile.

Le costume était le même hiver et été. Trop froid dans une saison, trop chaud dans l'autre. Quand l'étoffe est neuve, elle paraît assez bonne, mais étant portée pendant trois mois seulement, il n'en reste plus que la trame en coton, et c'est affreux. On rapièce jusqu'à ce que le costume pèse plus que le double de son poids primitif. C'est probablement une invention de la « Société protectrice des insectes », car cela fait des labyrinthes agréables pour la vermine qui y trouve un abri sûr, et se permet des parties de campagne exemptes de toute poursuite.

Nous n'avons plus entendu parler des effets que nous avions dans un paquet en arrivant. Plus tard on nous dit que tous les effets des condamnés sont donnés à un

hospice de Saint-Martin-de-Ré, mais j'ai constaté que, cet hospice existant ou non, on ne peut y envoyer que le rebut, car les gardiens s'approprient tout ce qui est bon et à leur convenance. Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir.

Voici l'occupation d'un homme à Saint-Martin :

Le matin, au réveil, on se lève, on s'habille et on descend dans la cour. On fait une « queue de cervelas », c'est-à-dire qu'on marche l'un derrière l'autre, à la file indienne. — On se dirige vers un coin de la cour où il y a deux baisses remplies d'eau. Chaque baisse est munie d'un robinet en bois, dont l'eau coule à peu près aussi vite que de ces petits lavabos de bureau servant à se laver les mains. Chacun passe, à son tour, ses deux mains dont il essaie de faire une coupe, sous un robinet et prend un peu d'eau qu'il se frotte sur la figure. Défense de s'arrêter devant les baisses, et défense rigoureuse, sous peine de punition, de déboutonner la veste, qui ferme jusqu'au menton. Cela je l'ai fait constater par les membres de mon comité de défense, plus tard.

La queue de cervelas continue à marcher et entre dans les ateliers. Parmi les forçats les uns font de l'étoupe avec de vieux bouts de corde, les autres font des sacs en papier. Le silence est rigoureusement imposé.

A dix heures, queue de cervelas vers le réfectoire. On mange une nourriture qui nous paraît dégoûtante, mais qui est de beaucoup supérieure à celle que nous eûmes à manger à la Guyane. L'eau y est excessive-

ment mauvaise, et pendant les mois d'été devient absolument inbuvable.

A dix heures et demie, promenade en queue de cervelas autour de la cour. Un condamné se tient au milieu. Il crie continuellement, un, deux, un, deux. On l'appelle, ici, *l'aboyeur*. On rentre travailler à onze heures.

A quatre heures, nouveau repas après lequel on travaille jusqu'à six heures en hiver, sept heures en été. A cette heure on monte aux dortoirs. Dans chacun de ceux-ci il y a deux ou trois lits de camp, munis de paillasses. Chacun a un drap et une couverture. On couche littéralement les uns sur les autres et on est *forcé* (je souligne *forcé*) d'enlever son caleçon, qu'il faut mettre bien en évidence avec le restant de ses effets au pied de la paillasse.

En été, ces dortoirs sont de véritables étouffoirs. La vermine y pullule de tout temps. Il est impossible de décrire dans tous ses détails la saleté à laquelle on était irrémédiablement voué. C'est trop écoeurant.

Le matin, quoique éveillés depuis longtemps, il fallait rester couchés jusqu'au deuxième coup de cloche. Pendant ce temps on voyait l'exode des punaises sortant de la literie et se dirigeant, elles aussi, en « queue de cervelas », vers le plafond, où elles se cachaient dans les interstices du bois pendant la journée. Défense de les écraser, parce que cela aurait sali les murs ! Propreté ! où vas-tu te nicher !

Dans l'après-midi du jour de notre arrivée, on nous appela chez le Directeur de la prison, un Corse nommé

Solari. C'était un petit bonhomme malingre, chétif, avec une grosse tête toujours coiffée d'un immense képi couvert de galons et de broderies d'argent. Jamais il ne quittait son képi. Je crois qu'il couchait avec. Ce petit corsicaud était très bon pour ceux dont il avait peur. Il accordait des emplois à tous ceux qui lui étaient signalés comme dangereux. Il nous demanda si nous nous croyions capables de tenir la comptabilité de la prison. Comme cela ne laissait pas l'ombre d'un doute, il nous promit de nous prendre comme comptables aussitôt que le convoi en formation pour la Guyane serait parti. Mais pendant ces cinq jours, des ordres étant venus de Brest, Léonce seul fut nommé comptable général. Moi je restai à faire de l'étoupe, mais peu après on me fit comptable de l'atelier des sacs.

À Saint-Martin-de-Ré, comme dans les autres prisons de France, quelques condamnés portent un galon rouge sur le bras et ont le nom de *prévôts*. Ces gens ont pour mission de surveiller leurs camarades et de rapporter tout ce qui se passe.

Gavini, un Corse, gardien-chef, osa me proposer d'accepter cet ignoble emploi ! Je refusai avec indignation. On ne devinerait jamais avec quoi il tenta de me faire accepter ! Il me dit que je gagnerais, en ce faisant, cinq centimes par jour ! Je lui en offris dix pour me laisser tranquille.

Au bout de quelque temps un gardien, nommé Touzé, surnommé *Gros-soulier* ou *Les pieds-plats*, me cherchant noise à tout propos, je priai cet individu de me laisser la paix s'il ne voulait pas obtenir un congé

de convalescence. J'étais poussé à bout par le cynisme de ces gaillards-là. Il fit un rapport. L'après-midi on m'appela chez le Directeur. Léonce était là. Solari dit à mon frère : « Alors vous êtes content ? » — Oui. — « Et vous », me dit-il, « voulez-vous aller à l'isolement avec votre frère, dans une même cellule ? » — Naturellement. — Et tout fut dit.

Mais je serais allé en enfer avec Léonce, pourvu que nous fussions ensemble, pourvu que nous pussions nous causer, nous rappeler le bon et le mauvais temps, parler de maman ; mais certainement que je le voulais !

Mais comment Léonce était-il mêlé dans cette affaire ? Voici :

Solari, en bon Corse, c'est-à-dire en Italien mâtiné d'Arabe, était méchant et subtil. Il est presque sans exemple que deux hommes puissent vivre dans la solitude et la misère, sans, à la fin, se disputer. La première fois que nous nous disputerions, Solari nous séparerait. Ayant consenti à être à l'isolement, il nous refuserait à en sortir et nous y garderait indéfiniment, séparés alors.

Seulement ce Corse ne savait pas à qui il avait affaire. Il ne savait pas que, ni le bonheur, ni le malheur, ni les femmes, ni l'argent, ni rien de ce qui pouvait séparer d'autres hommes, ne pouvait nous faire dire un mot désobligeant l'un pour l'autre.

Journellement Solari venait « paternellement » nous demander si nous n'avions rien à lui dire. « Si l'un de vous a quelque chose à me dire en particulier », disait-il souvent, « qu'il ne se gêne pas, nous irons dans une

autre cellule ». Nous sourions et nous répondions par un invariable : « Nous ne nous plaignons pas » qui avait le don de l'agacer considérablement.

Tout homme qui couche à l'isolement est enchaîné par un pied à son lit de camp.

Un journal a donné, de notre cellule, une illustration qui est totalement erronée. C'était un dessin fait de « chic ». Je nous vois là-dessus avec barbe et moustaches, erreur. Avec des sabots ; erreur, on vous les enlève. La cellule aurait un plancher, erreur, c'est du bitume. Il y aurait un lit en fer, erreur, c'est un lit de camp, c'est-à-dire des planches fixées à 20 centimètres du sol et où est fixée la chaîne pour la nuit. J'y vois une chaise, erreur, pas même un banc. J'y vois aussi, sur les murs, des affiches et du papier volant accroché par une ficelle à un clou. C'est encore et toujours une erreur. Le dessinateur a probablement été très sincère. Il a cru qu'une chose aussi essentielle que du papier torchon devait figurer dans toute cellule. C'est de la prodigalité. A Saint-Martin-de-Ré, autant que dans toutes les autres prisons de France et de ses colonies, cette chose, indispensable pourtant, n'existe pas, comme je l'ai déjà dit. Un homme propre se prive de pain pour l'employer à cet usage. Quant aux affiches, voici :

J'ai été dans deux cellules à Saïgon, deux cellules à Toulon, sept cellules à Pontaniou, deux cellules au Bouguen, quatre cellules à Saint-Martin-de-Ré, quatorze cellules à l'Île Royale, douze cellules à Saint-Joseph et jamais je n'ai vu une seule affiche, pas un

seul extrait du règlement, pas plus que dans les dortoirs communs de Saint-Martin, que de ceux de l'Île Royale et de Saint-Joseph. Et si, à l'Île Royale j'ai pu me procurer quelques extraits du règlement, c'est en les *volant*, au risque de m'e faire tuer !

Par un gardien dont je tairai le nom, à Saint-Martin-de-Ré, nous correspondions avec notre frère Auguste, de Boom. Le gardien envoyait nos lettres pour rien, mais chaque fois qu'Auguste répondait, il devait joindre un billet de banque à sa lettre. J'en ai encore les preuves écrites de ce petit trafic chez moi.

Les lettres que nous envoyions ou recevions, par la voie ordinaire et régulière, étaient souvent déchirées par Solari ou Gavini, au moindre mot suspect !

Quand, plus tard, nous fûmes au bureau nous avons plusieurs fois retrouvé des lettres déchirées que nous envoyions ou que notre frère nous avait adressées. Nous les avons patiemment recollées ensemble.

Par des prodiges d'adresse et d'astuce, ces lettres nous ont suivi partout sans être vues, ni confisquées. Je les ai encore.

Au moyen de notre correspondance clandestine et coûteuse, nous étions au courant des efforts de nos amis pour nous sauver.

Le continual séjour entre quatre murs froids commençait à altérer assez gravement notre santé. Nous ne voulions pas demander à Solari de nous mettre sur le commun. Aussi ne fûmes-nous pas peu surpris quand il vint nous dire, avec ses manières cauteleuses : « Mes amis, vous ne résistez pas bien en cellule. Vous avez de pâles couleurs (*sic*) ; je vais vous sortir de l'îsole-

ment pendant le jour. Vous n'y coucherez que la nuit ».

Ce n'était pas que ce bon Corse nous trouvait de pâles couleurs, et qu'il voulait nous voir des joues roses ! c'est qu'on venait de le prévenir que quelques personnes du *Comité de Défense* allaient venir nous voir. En effet, quelques jours après ces messieurs vinrent nous embrasser. Décrire ce que nous ressentions en nous jetant dans les bras de ces braves coeurs, j'y renonce, je ne le puis pas.

On leur fit voir la prison, mais on n'eut garde de leur expliquer les raffinements de saleté, etc., que j'ai signalés. Nous ne pûmes pas causer un instant seuls avec ces messieurs et ce n'est que par quelques mots dits bien vite en flamand que nous pûmes leur faire voir nos chaînes pour la nuit, la façon de se laver, notre vermine, etc...

Les gardiens, en présence de ces messieurs, étaient d'une affabilité étonnante, renversante, touchante, admirable. Nous n'osions pas, devant les gardiens de prison, exposer à nos amis ce que nous souffrions, c'eût été une condamnation à de pires tortures aussitôt nos amis partis. Ceux-ci comprirent fort bien que tout n'était pas aussi rose que cela en avait l'air et M. Carlos Van den Driessche, comprenant le mal qu'on pouvait nous 'aire, et sachant que *tout garde-chiourme est à acheter*, donna un billet de cent francs à Gavini, en le priant de nous soigner. Il lui donna trois caisses de cigarettes argentées et lui bourra les poches des mêmes cigarettes. Puis il paya un dîner au champagne.

Pour un Corse, mangeur de châtaignes, c'était le septième ciel. Au dessert, il confia à M. Carlos que le

rêve de sa vie était d'obtenir la médaille militaire : Il avait tant d'années de service et avait été blessé en fusillant des Parisiens en 1871. Carlos lui promit de s'en occuper. Que n'aurait-il pas promis à cet individu qui pouvait nous torturer à volonté ! Gavini envoya plus tard au comité son certificat de blessure et plusieurs lettres. Le tout est en ce moment en ma possession. Oh ! je suis assez documenté.

Solari avait été retraité tout à coup et ce fut un nouveau directeur, Picqué, qui reçut le comité et, sur ses instances, nous plaça tous les deux au bureau comme comptables.

Ce Picqué est bien le plus parfait type de l'âcre gardien de prison qui puisse exister. Il est assez grand. Il a le regard mauvais. Sur la figure, des taches bizarres. Mauvais homme. Sans cœur. Toujours insultant. Sans scrupules. Dur, jusqu'à la cruauté. En peu de jours, il eut rempli les cachots. Son raffinement à lui, c'était de faire enchaîner contre le mur d'une salle (1), à des anneaux scellés dans le mur, précisément au-dessus des cuisines, les hommes qu'il punissait de cachot. Alors là, l'odeur de la cuisine les faisait encore plus cruellement souffrir de la faim ! Les punis de cachot n'avaient qu'une « boule de son » tous les jours, rien d'autre, et une soupe tous les quatre jours.

Il y a des journaux qui ont prétendu que, par ordre du ministère, nous n'étions plus soumis aux mêmes traî-

(1) Il est très facile de s'assurer de ceci à Saint-Martin-de-Ré, maintenant encore.

tements que les autres condamnés. Je ne sais si ces ordres ont été donnés, mais ces journaux ont été induits en erreur quant au changement de régime.

Le *Courrier de Lyon* du 28 septembre 94 ajoutait ceci : « Plusieurs personnes généreuses de l'Île de Ré et de La Rochelle, qui voient en les frères Degrave des innocents, leur témoignent de la sympathie par de petits envois de denrées et de tabac qui leur font grand plaisir. Certains envoient de l'argent ».

Je tiens à remercier du fond de mon cœur les braves gens qui ont pensé à nous rendre le service qui certainement nous aurait fait un sensible plaisir, mais je tiens aussi et surtout à les prévenir que jamais nous n'avons fumé une pipe ou une cigarette de tabac pendant les dix-sept mois que nous avons été à Saint-Martin-de-Ré, que nous n'avons jamais reçu de tabac, ni autre chose, et que jamais un centime n'a été versé à notre pécule. Cela, d'abord, nous ne l'aurions pas accepté, tout en étant reconnaissants de l'intention.

Mais ce que j'ai vu, c'est ceci :

Il arrive, au dépôt, outre les condamnés aux travaux forcés, des relégués (ou récidivistes bannis de la France) pour la Nouvelle Calédonie ou la Guyane.

Les premiers relégués commencent à arriver quinze jours avant chaque départ et il en vient jusqu'à la veille de ce départ.

Ges gens ont le droit de fumer, chiquer et priser.

L'entrepreneur de la prison, M. Denardou, représenté par M. Guitard, leur vend d'assez grandes quantités de

tabac des trois espèces (1). On les laisse acheter du tabac jusqu'au dernier jour.

Tout le monde fait sa provision pour le voyage. Au moment du départ, ils sont fouillés et on leur enlève leur tabac, sous prétexte qu'il est défendu de fumer, chiquer ou priser à bord !

Mais pourquoi alors le leur vend-on ? Au surplus, c'est un mensonge. Le règlement ou décret réglant le transport des condamnés et relégués ne défend pas l'usage du tabac à bord, au contraire, l'Etat donne du tabac pour être distribué à ces hommes à bord, et cette défense n'émane que des gardes-chiourmes qui gardent le tabac pour eux et pour les condamnés qui servent de mouchards dans la colonie. C'est avec une partie de ce tabac donné par l'Etat pour fumer et chiquer à bord, que l'on paie les dénonciations vraies ou fausses de quelques lâches qu'il y a là-bas. Je l'ai vu trop souvent, hélas.

Quant au tabac « volé » (je ne puis pas dire autrement), le tabac « volé » aux relégués, on en fait autant de parts qu'il y a de gardiens de prison à Saint-Martin-de-Ré et... chacun se sert !

Pendant ce temps, nos amis de Belgique se remuaient toujours. M. Carnot avait daigné les recevoir à l'Elysée, ainsi que ma mère et ma sœur. Il leur avait promis de nous mettre en liberté. Il n'attendait que le 14 juillet pour nous ajouter à une liste de grâces.

La commission des grâces qui, naguère, avait si lé-

(1) On sait que le tabac est fort cher en France.

gèrement rejeté notre pourvoi, cette commission qui nous avait voués à la mort, était maintenant toute en notre faveur. Voici ce que dit M. Boulloche, le président de la dite commission : « On a condamné les Rorique, parce qu'on savait que ce n'était pas leur nom, et que, puisqu'ils refusaient de le faire connaître, c'est qu'ils avaient évidemment un passé et des antécédents fâcheux à cacher. Mais on n'aurait pas vraisemblablement condamné les frères Degrave, parce que les officiers de marine qui componaient le tribunal, sachant les nombreux actes de courage qu'ils ont accomplis, n'auraient pas ajouté foi aux *calomnies invraisemblables* de leur accusateur ! »

Nous étions pleins d'espoir. Tout à coup, en juin, on nous annonce la mort tragique de M. Carnot. On nous invite à prendre patience, car toutes les démarches sont à recommencer auprès du nouveau président.

La marine, toujours acharnée après nous, profite d'un convoi qui se forme pour la Guyane, le 13 juillet, pour nous faire ajouter à la liste des partants. Ma famille, mes amis du comité se multiplient à Paris pour voir et solliciter tout le monde des fonctionnaires, et ils parviennent à nous faire rester à Saint-Martin-de-Ré.

Les démarches de recommencer de plus belle. Un nouveau comité se forme à Charleroi. Moins tenaces que les premiers, ils se sont découragés quand Félix Faure vint au pouvoir. Félix Faure, ah ! quelle haine je nourris contre cet homme injuste, ce méchant et inutile fantoche qui n'a dans la mémoire des hommes que le souvenir qu'il mérite. Une vaste pétition, organisée par

les sauveuteurs Belges (dont nous faisions partie jadis), se couvre de plus de cent mille signatures de sauveuteurs belges, français, anglais, etc., et implore notre grâce de M. le Président de la République, Casimir-Perier. La société des sous-officiers de Belgique, à l'unanimité absolue de ses membres, décide d'envoyer une délégation, qui est très bien reçue par le Président de la République. Celui-ci reçoit aussi le comité de défense, ma mère et ma sœur. Quand ma mère se jette à ses pieds, après qu'il eut entendu notre défense, il la relève et lui dit : « Ne pleurez plus, Madame; je vous rends vos enfants ! »

La presse est unanime, tant en France qu'en Belgique à plaider en notre faveur. La marine, voyant le magnifique élan de la presse, le noble dévouement de tous nos amis, essaya une dernière fois de nous faire expédier pour la Guyane. Nos amis, prévenus de cela, parvinrent à faire ajourner indéfiniment notre départ.

Nous attendions avec impatience le nouvel an, jour de grâces. Le jour de l'an se passe et M. Casimir-Perier, malgré sa promesse formelle, donne sa démission sans penser à nous.

Le nouvel an était aussi la limite du temps que Gavini avait donné à nos amis pour lui faire obtenir la médaille militaire. Il désespéra de l'avoir. On ne lui envoyait plus de billets de banque, il s'en vengea sur nous. Notre vie devint intenable. Il s'en vengea même sur un pauvre moineau que nous avions apprivoisé. Au commencement de l'hiver, un gardien de prison avait mis des pièges pour les moineaux. Pendant l'absence du gardien, nous avions délivré une de ces

pauvres bêtes. Nous l'avions apporté au bureau, nourri et cajolé un peu, et bientôt il nous connaissait et nous aimait. Il ne voulait plus partir. Nous l'appelions *Gros-bec*.

C'était plaisir de voir Gros-bec sautiller sur notre pupitre, regarder curieusement notre plume grattant le papier, ou bien prendre un bain sec, dans l'assiette de sable ; nous voler sur l'épaule ou sur la tête, nous becquerter les oreilles ou les cheveux. Mais, comme nous, Gros-bec avait horreur des gardiens de prison. Un condamné pouvait entrer sans que Gros-bec se dérangeât, mais la vue d'un uniforme le faisait se cacher dans le coin le plus obscur de la place.

Nous espérions apprendre à notre gentil ami ailé à aller chercher des bouts de cigarettes et de cigares dans la cour de la caserne voisine, mais nous n'en eûmes pas le temps. Nous avions ramassé quelques petits bouts de cigarettes (jetés par les gardiens), et, à force de patience, nous étions déjà parvenus à y faire donner un coup de bec par notre élève, chaque fois qu'il les voyait, mais on ne put arriver à les lui faire apporter. Ce gros problème était trop ardu pour sa petite tête mignonne.

Quand nous fûmes en cellule, plus tard, Gavini assassina impitoyablement notre pauvre ami.

Félix Faure étant élu président de la République, nous n'eûmes plus guère d'espoir de nous voir rendre justice, pas même de grâce, car il était ministre de la marine quand celle-ci nous condamna à mort.

On nous écrivait bien de chez nous de prendre pa-

tience, que ce n'était qu'un peu de temps de perdu, que Faure était un homme juste et bon. Juste et bon ! Félix Faure ! O comble de l'ironie. Nous savions qu'il n'en était rien. Nous étions persuadés que Faure serait injuste comme l'avait été la marine, et la suite nous donna raison : il refusa de recevoir le comité de défense, ma mère, mes défenseurs. Il est vrai qu'il recevait de plus agréables visites... Je n'ai pas besoin d'insister. Il ne voulut entendre aucune explication. Il boucha ses oreilles devant la voix de la presse.

Arrive l'affaire Dreyfus ; là, tout est perdu pour nous. Comment voulez-vous qu'on entende encore la voix de quelques hommes, clamant pour une tardive justice, quand l'Europe entière est assourdie par le bruit de cette retentissante affaire ? Comment voulez-vous qu'on fît encore attention à un pauvre petit entre-filet, glissé dans un journal, quand des colonnes entières de celui-ci occupaient les yeux du public avec une affaire qui passionnait tout le monde ?

Nous étions encore au bureau de Saint-Martin, mais il n'est pas une vexation, pas une insulte que nous n'eussions à supporter de la part des deux cruels qui étaient nos maîtres. Il fallait endurer tout, car un mot de réplique, un seul mouvement qui fit voir que nous nous cabrions contre leurs insultes, nous aurait menés aussitôt en cellule ou au cachot, et il faisait froid c'était l'hiver !

Arrive Dreyfus. On déblaie toute une aile de la prison, on n'y conserve que le bureau de Picqué-Gavini et le nôtre qui était à côté. Nous entendions parfaitement tout ce qui se passait dans celui des deux chiourmes.

On mit Dreyfus dans le corps de garde des gardiens de prison. Il était surveillé par deux gardiens venus de Paris avec lui.

Dreyfus vint trois fois dans le bureau de Picqué.

Nous étions curieux de voir l'homme dont le nom avait retenti jusque dans le tombeau où nous étions murés, et nous ne nous gênions pas, comme bien l'on pense, pour aller le regarder par le couloir, sans que, bien entendu, personne s'en doutât.

Or, écoutez bien ceci :

La troisième fois qu'il vint au bureau, il remit une lettre cachetée à Picqué. Nous savions que cette lettre était adressée, soit au ministre de la Justice, soit au préfet de police, car nous avions entendu Gavini dire à Picqué que Dreyfus voulait remettre une lettre pour l'une de ces personnes.

Aussitôt Dreyfus sorti du bureau, Picqué tourne et retourne la lettre, et puis essaie de l'ouvrir en roulant un porte-plume entre les parties collées de l'enveloppe. Probablement il avait déchiré le papier en ce faisant, car il se décide à déchirer l'enveloppe. Il avait la figure tournée vers la porte par où je regardais avec mon frère. Picqué ouvre la lettre et lit. Il devient pâle, reste indécis un instant, puis il la froisse et la jette dans le poêle.

Le capitaine Dreyfus, si ces mots lui tombent sous les yeux, n'a qu'à se rappeler à qui était destinée sa dernière lettre aux autorités, et il s'informera si cette lettre a été reçue.

On organisa un convoi pour la Guyane, pour ne pas

devoir y envoyer Dreyfus tout seul. Nous étions, comme comptables, toujours prévenus de la date exacte du départ. Cette fois-ci on refusa de nous renseigner. C'était très embarrassant pour établir les comptes. Nous fîmes une moyenne des jours d'expectative de tous les convois que nous avions déjà vus, et nous prîmes cette moyenne pour le départ de Dreyfus. Nous avions calculé juste.

Quand Picqué eut des comptes à signer, il demanda à mon frère qui lui avait indiqué la date du départ. Léonce lui expliqua comment nous avions fait pour la savoir. Picqué lui répondit qu'il se f...ichait de sa g... figure et qu'il avait à lui déclarer immédiatement qui l'avait si bien renseigné. Léonce, ayant maintenu sa première allégation, fut mis en cellule.

Quand mon frère ne fut plus là, je refusai net de continuer le travail.

Nous commençons à être de bien mauvais sujets, n'est-ce pas?

Les gardes-chicourmes, Picqué et Gavini, étaient bien embarrassés.

Incapables eux-mêmes de faire les écritures, ils auraient pu mettre d'autres condamnés à notre place, mais l'homme le plus intelligent du monde, qui n'était pas au courant, ne serait pas parvenu à débrouiller toutes les paperasseries et à expédier le convoi à la date désignée par le ministère. Pour cela, comme pour tout, il faut une certaine dextérité qui ne s'acquiert qu'avec l'habitude. Dreyfus courait grand risque de rester en panne à Saint-Martin-de-Ré.

Gavini alla trouver mon frère en cellule et lui dit :

« M. Picqué ne pardonnera certainement pas à votre frère son refus de travail, mais il s'engage, une fois le départ fait, à vous mettre ensemble dans la même cellule. » Il permit à Léonce de venir me voir. Sur les instances de celui-ci, je me mis au travail et j'expédiai Dreyfus à la date fixée. Aussitôt le convoi fait on me mit en cellule, mais on eut soin de me tenir séparé de mon frère. Nous y restâmes jusqu'à notre départ.

Nous souffrîmes terriblement du froid.

Ah ! on ne sait pas ce que c'est que cette affreuse sensation du froid, l'hiver, à Saint-Martin-de-Ré. Pendant le jour, déjà, on souffre et on peut pourtant se remuer. Mais la nuit... Enchaîné sur le lit de camp, à 20 centimètres du bitume, avec, pour se couvrir, une couverture mince et trop petite, c'est affreux ! On grelotte toute la nuit, et quand, de temps en temps, on s'assouplit, on fait toujours les mêmes rêves. On est toujours assis devant un bon feu, ou bien, on est dans les pays chauds, où l'on peut à peine supporter l'ardeur des rayons du soleil. Puis on se réveille et on souffre d'autant plus ! Les dents claquent, des frissons, qui sont presque des spasmes, secouent le corps entier. Ah ! que l'on souffre, que c'est affreux !

Au moment où j'écris ces lignes, il gèle, mais je suis dans une chambre bien chaussée. Malgré cela, je frissonne quand je pense à ceux qui souffrent du froid dans les prisons, et à ceux qui, libres, n'ont pas ^{pas} de quoi se chauffer.

O vous, riches et heureux, qui croyez avoir tout fait quand vous avez jeté un morceau de pain au malheureux qui grelotte devant votre porte, pitié pour ceux

qui ont froid ! C'est si terrible ! Je ne dors pas tranquille quand il gèle comme cela, et je maudis le sort de ne m'avoir pas fait riche, pour que je puisse au moins en réchauffer quelques-uns.

Nous avions enduré ces souffrances tout un hiver. L'été était venu. Enfin un convoi se fit. Nous tremblions à l'idée que nous n'en serions pas. Nous fûmes désignés pour en faire partie, sur notre demande. Nous aurions préféré aller à une mort certaine que de passer encore un hiver à Saint-Martin-de-Ré.

Le matin du départ, on nous força à signer notre compte. Il était absolument faux. On nous avait volés. Pas de grand'chose, ce n'était pas une fortune, mais enfin *on nous avait volés*.

Nous signâmes, cédant à la force et surtout à la menace de nous garder à Saint-Martin, mais nous fîmes suivre notre signature des lettres *v. c.* On peut s'en assurer sur nos livrets qui doivent être conservés dans les archives de Saint-Martin-de-Ré. Les lettres *v. c.* signifient *vi-coactus*, par la force.

On fit défiler les relégués entre deux haies de soldats, jusqu'au quai où ils embarquèrent sur une canonnière. Ils restèrent sur le pont, parqués à l'avant en plein air. Puis défilèrent les condamnés qui embarquèrent sur une autre canonnière dans les mêmes conditions.

Quand tout ce monde fut à bord, on vint nous chercher, mon frère et moi. Nous avions quatre *gaffs* (gardiens de prison ou gardes-chiourmes) devant et quatre *gaffs* derrière, une haie de soldats de chaque

côté ! Une escorte royale, quoi ! Mais c'était plus imposant qu'un cortège royal, c'étaient deux innocents qu'on envoyait mourir au bagne !

On nous embarqua, nous deux seulement, sur une troisième canonnière.

On nous faisait l'honneur et le plaisir de nous faire voir que nous faisions peur à quelqu'un ou à quelque chose. Nous menacions peut-être un régime sans nous en douter.

On nous mit à fond de cale aux fers par les deux pieds. Une sentinelle, baïonnette au canon, nous gardait.

Les trois canonnières transportèrent le convoi à bord du *Saint-Nazaire*, mouillé au large de l'île d'Aix. Aussitôt à bord, on enferma Léonce dans le bagne d'arrière avec les forçats et moi dans le bagne d'avant avec les relégués. Ils avaient peur encore que leur nègrier n'arrivât ailleurs qu'ils ne le voulaient s'ils nous laissaient ensemble ! Leur innocence, à ces gardiens candides, fut de croire qu'à bord d'un navire ils allaient nous empêcher de communiquer ! Et si nous avions eu l'intention de leur enlever leur « caisse de chair humaine », le *Saint-Nazaire*, cette séparation nous aurait servi à merveille : Léonce aurait pu se faire donner la main par les forçats, moi, par les relégués. Les gardes-chiourmes auraient été pris entre deux feux, ils auraient eu les deux bagnes sur le dos !

Le voyage se passa sans incidents. Je crois qu'il arrive rarement que les bagnes soient tenus aussi bien qu'à ce voyage-là. Quoique forçats maintenant, nous

nous sentions dans notre vieil élément. Léonce et moi, chacun de son côté, nous nous mêmes, sans y être forcés ou même invités, à arranger artistement les hamacs de nos camarades, qui ne se doutaient pas que l'on pût si bien dormir dans un hamac. Tous les matins nous organisions un nettoyage à fond, les hamacs étaient roulés, les sacs suspendus les uns au-dessus des autres, dans un ordre parfait. Nous passions, en plaisantant, l'inspection des hommes pour la propreté, le maintien, l'ordre. Nous distribuions de bons mots, faute d'autre chose, à ceux qui faisaient leur possible. Nous réprimandions ceux qui ne le faisaient pas. En un mot, nous imitions sous les ponts, avec des forçats, ce que nous avions si souvent fait sur le pont avec les hommes libres. Tout le monde s'en trouva bien et le voyage se fit sans trop d'ennui. Quelqu'un qui serait descendu dans l'entrepont aurait plutôt cru descendre dans un navire de guerre bien tenu où il y avait un excès d'équipage, que dans un négrier, s'il n'avait vu un garde-chiourme, revolver au côté, fusil au pied, qui se tenait au bas de l'escalier, entouré de forts grillages. On aurait dit plutôt que le *gaff* était une bête fauve dans une cage, et que nous autres, nous étions le public qui venait le regarder.

Trois jours déjà avant d'arriver, nous souffrions beaucoup de la chaleur, mais c'était une douce revanche. Nous avions tant souffert du froid. On ne montait que pendant une demi-heure par jour sur le pont et, quand on y était, la place manquait. Impossible de se remuer. Il fallait rester en place, serré contre ses camarades, écouter les mauvais propos que les gardes-

chiourmes se disaient entre eux sur notre compte.

Le premier coup d'œil jeté sur les îles par les hublots de l'entre pont fit un bon effet sur tout le monde. Elles paraissaient toutes vertes. On ne distinguait pas les roches, celles-ci étant couvertes presqu'en entier par la brousse. A l'Ile Royale surtout, très peu d'arbres. A Saint-Joseph et à l'ile du Diable bon nombre de cocotiers. Somme toute, une vue agréable, après un voyage aussi monotone.

Longtemps avant de mouiller, on nous fit mettre notre meilleur complet : Une chemise de coton, un pantalon et une blouse de toile. Comme on était en-tassé dans les bagnes du bord, en peu de temps nous étions trempés de sueur comme si nous étions tombés à l'eau.

Enfin on mouilla (on jeta l'ancre). Plusieurs gardes-chiourmes plus ou moins gradés vinrent à bord. L'un d'eux était le commandant de chiourmes, Boucher (un nom prédestiné, n'est-ce pas ?) surnommé par les forçats *Bouteille-d'Absinthe*. On devine pourquoi !

C'était en l'honneur de cet individu qu'on nous faisait suer sang et eau depuis plusieurs heures. Il regarda les uns et les autres de près ou de loin en donnant son appréciation sur la figure, la tournure, l'aspect, la force apparente des condamnés.

On eut dit un planteur qui va acheter un lot d'esclaves. Je m'attendais, à tout instant, à le voir inspecter nos dents et frapper sur nos poitrines.

Bouteille-d'Absinthe était de toute petite taille, mais il avait un magnifique képi chamarré de broderies d'argent, et la croix de la Légion d'honneur

brillait sur sa poitrine, tel un soleil taché de sang. Il s'approcha de moi et me toisa, plutôt amicalement. Il devait se dire : « Ah ça ! il n'en finit pas celui là. Ce qu'il a de trop, comme taille, me manque à moi. » Il se tourna vers le chef du convoi et lui demanda comment je m'étais conduit pendant le voyage. Le gardes-chiourme lui fit des éloges sur mon compte, lui disant que j'étais un des plus tranquilles et des plus doux du bagne d'avant et que j'avais travaillé constamment à nettoyer et à mettre tout en ordre.

La Bouteille daigna sourire et approuver d'un signe de tête. — Et comment s'appelle-t-il ?... « Degrave, dit Rorique... »

Si je lui avais donné un coup de poing entre les yeux, Bouteille-d'Absinthe ne m'aurait pas regardé d'un œil plus noir ! Il me considéra pendant quelques instants, puis, sans mot dire, interrompant son inspection, il tourna sur les talons et disparut.

Une demi-heure plus tard, on m'appela sur le pont, avec mon sac, et on me fit descendre dans un canot, où se trouvaient déjà plusieurs gardes-chiourmes. Il y avait comme rameurs cinq condamnés ; parmi ceux-ci, deux que j'avais connus à Saint-Martin-de-Ré. Je ne les reconnus plus. Ce furent eux qui me « souhaitèrent la bien-venue » ! Ils étaient méconnaissables aussi. Nus jusqu'à la ceinture, pieds-nus, la peau aussi bronzée qu'un métis sombre ; la figure hâve, ils faisaient peine à voir, et pourtant c'étaient des plus solides et des mieux nourris, ceux-là.

J'étais le seul qui débarquait à l'Île Royale. On avait débarqué de la même façon mon frère à Saint-Joseph,

où il avait été mis immédiatement en cellule. Le reste des condamnés ne débarqua que le lendemain.

On me fit monter au plateau où se trouve le camp. On me fouilla des pieds à la tête et on me conduisit à la prison. A l'intérieur de celle-ci on me fit déshabiller et on refouilla minutieusement mes effets et mon sac. M'ayant rendu mes effets et enlevé mon sac, on m'enferma dans une cellule.

C'était un réduit obscur et très sale. Il y faisait très chaud : et on n'y respirait pas. Le jour venait, et quel jour, par une petite fenêtre grillagée, devant laquelle il y avait un tambour en bois recouvert par le haut d'une plaque de tôle percée de petits trous. Au-dessus de la porte, la même installation ; tout cela tellement plein de poussière, de saleté, de toiles d'araignées, qu'on n'aurait pu lire de la grosse écriture en plein midi.

Quatre planches élevées à 50 centimètres environ du sol, scellées au mur et soutenues aux deux coins par deux pieds en fer scellés dans le bitume, constituaient le seul ameublement de mon nouvel appartement.

Je pouvais faire cinq petits pas dans la cellule. Je marchai une partie de la journée, mais je dus m'asseoir de temps à autre, la tête me tournait. J'étouffais. Si ce sont là les travaux forcés à perpétuité, cela ne durera pas longtemps, me dis-je. Ils auront vite raison de mes forces et de ma tête.

Le soir, on vint fixer un de mes pieds sur une barre de fer avec une « manille ». J'étais immobilisé pour le reste de la nuit.

Il y avait dans la cellule (et on n'a encore apporté aucun changement à cela) deux vieilles tasses en fer blanc, des boîtes cylindriques à viande conservée, de la contenance de trois litres à peu près. Elles étaient aussi rouillées et aussi sales l'une que l'autre. Dans l'une on met un litre d'eau pour boire, le matin, et autant le soir. L'autre sert comme vase de nuit, à utiliser jour et nuit, bien entendu. Ici encore, rien pour les besoins de propreté intimes. J'ai été puni plus tard pour avoir déchiré des petits bouts de ma couverture afin de les employer à cet usage. Dame, j'avais trop faim pour utiliser mon pain de cette façon ! La punition était libellée ainsi : « Trente jours de cellule pour lacération d'effets de couchage ».

En ce moment, je n'avais pas encore de couverture, aussi les moustiques eurent-ils beau jeu. Il n'y a pas à craindre les coups de sang, en Guyane, les moustiques se chargent de vous en tirer, du sang. Encore si c'était l'unique ennui, mais tout s'en charge. Il y a : poux, puces, punaises, cancrelas, mille-pattes, scorpions, araignées-crabes (mygales), etc., etc. La piqûre de l'une de ces trois dernières bêtes vous donne une fièvre intense et provoque une douleur cuisante. Si l'on sort en plein air, les ennemis augmentent encore. Les serpents, plusieurs espèces de guêpes, dont l'une, une guêpe noire, à la piqûre souvent mortelle, des mouches innombrables harcèlent votre corps nu. C'est une lutte et une souffrance continues, à laquelle on n'échappe que la nuit, pour être alors à la merci des premières pestes énumérées plus haut. C'est inouï.

On m'avait apporté, après la mise aux fers, une

bouillie infecte. C'était du riz, très sale, avec nombre d'asticots blancs ou petits vers bouillis dans l'eau. J'essayai d'en manger, je ne le pus.

Le lendemain, quand on me déferra, je jetai un coup d'œil sur la fiche fixée à l'extérieur de la porte de ma cellule. Elle portait : « Degrave, dit Rorique, en cellule jusqu'à nouvel ordre par mesure préventive ».

J'eus le loisir, toute la journée, de ruminer ces quelques mots. Ainsi donc, *Bouteille d'Absinthe*, le Boucher avait le droit de me garder là tant qu'il lui plairait ?... Il n'avait qu'à m'oublier et c'était fini. Personne ne s'inquièterait de ce qu'était devenu le malheureux jeté en pâture à un garde-chiourme ivrogne et maniaque. Douce perspective, n'est-il pas vrai ?

Je m'ennuyai terriblement pendant huit jours. De lavage, pas un mot. La propreté du corps, comme la propreté de la prison, reste lettre morte. On se lave quand on peut, et on le peut rarement.

Au bout de huit jours, on ouvrit un beau matin ma cellule, et un garde-chiourme me dit ceci : « Dites donc, vous là, est-ce que vous croyez que vous allez gagner votre vie comme cela à ne rien foutre ? »

Je lui répondis que je n'avais pas demandé à être enfermé et que j'étais à sa disposition pour aller au travail. J'essayais autant que possible de lui cacher ma joie de sortir de ce trou et respirer un peu de bon air. On me jeta un chapeau de paille troué, vieux et très sale, et je partis avec la corvée des réclusionnaires, c'est-à-dire, des hommes punis de réclusion pour évasion, vol, meurtre ou tout autre crime depuis leur

arrivée à la Guyane. On considère l'évasion comme un crime aussi.

Les réclusionnaires, s'ils ne sont pas signalés d'une façon spéciale à la haine du commandant ou garde-chiourme en chef, sont réunis le soir dans une salle spéciale de la prison, et ferrés par les deux pieds. Cette salle n'est, en fait, qu'une très grande cellule ayant tous les désagréments de la cellule ordinaire. Les réclusionnaires tremblent à l'idée d'être enfermés dans le *quartier spécial*. Cela dépend absolument de la volonté du commandant et de cette volonté seule. C'est lui qui décide si, oui ou non, un homme sera mis au quartier spécial. Entrer là-dedans, c'est entrer dans le vestibule du tombeau. Ils sont rares, les hommes qui y résistent.

Les gens du quartier spécial ne sortent jamais à l'air. Ils ont une heure de promenade dans un couloir sombre, s'ils ne sont pas trop nombreux, autrement ils n'ont qu'une demi-heure de promenade.

Ils sont enfermés, isolés, dans un cachot sans aucun jour. À côté de la porte se trouve un petit trou dans le mur, à hauteur du sol. Ce trou est bouché par une plaque de fer, perforée assez finement pour qu'on ne puisse pas y passer une cigarette. Pour pouvoir respirer, les malheureux se couchent par terre, la bouche devant ce trou. Le corps est inondé de sueur par le haut, tandis que le bas est couché sur le bitume froid qui vous donne la sensation d'une glacière qu'on aurait sous l'estomac.

Et il y a des hommes qui ont passé cinq ans ainsi !

C'est un véritable miracle, mais enfin il y en a qui ont résisté pendant cinq ans.

J'ai vu David, j'ai vu Ballin, j'ai vu Crespi. C'était déchirant de les voir quand ils revenaient au jour après cinq années de quartier spécial.

J'en ai vu un autre, en revanche, qui allait à l'hôpital après deux mois de séjour au quartier spécial. Il s'appelait de Michelet. Je crois que c'est l'un des plus forts gaillards que j'aie connus au bagne. Une taille de géant, des membres d'Hercule, poitrine magnifique, en entrant. Hâve, décharné, courbé, marchant à peine, deux mois après. Atteint d'une maladie qui n'existe pas si quelqu'un n'a commis un crime : le *scorbut* (en Angleterre on punit de prison un capitaine qui a eu un cas de scorbut à bord de son navire). Ici, sur les îles, tous les malheureux du quartier spécial, un grand nombre d'hommes des cellules et même du camp, sont atteints de cette maladie qui n'est causée que par le manque d'air pur, manque ou mauvaise qualité de la nourriture, mauvais traitements et saleté. Tout cela est à l'ordre du jour aux îles. Cela fait partie intégrante du matériel du bagne.

Il y a des médecins humains, comprenant qu'il est de leur devoir de ne faire aucune différence entre un condamné et un homme libre, quand ils sont malades ; de ne voir en un condamné malade qu'un homme qui a besoin de soins. Tels étaient MM. Barreau, Patriarche, Leroux, Micquel, mais quand il y en a comme Pasquet, Ripoteau et surtout comme Biroleau, qui était médecin quand j'ai quitté les îles, je plains le forçat malade. Ce Biroleau, surnommé Bibi-Lolo ou le *Bourreau* (ce qui

était plus correct) était sans cœur, sans pitié. Il insultait tout le monde. Il allait jusqu'à dire des grossièretés qui frisaient l'immoralité aux bonnes sœurs de charité qui nous soignaient à l'hôpital !

Le mot favori de cet homme, quand il s'adressait à un condamné, était ceci : « Forçat, estimatez-vous heureux qu'on vous laisse la vie ! » Il lui arrivait souvent, quand il délivrait enfin un billet d'hôpital, de signer eu même temps le billet de décès !

Les bons médecins envoyoyaient à l'hôpital tous les hommes du quartier spécial, atteints du scorbut ; et même, quand un réclusionnaire avait résisté trois mois, ils l'envoyaient se reposer pendant quelques jours pour reprendre des forces. Mais Biroleau n'en faisait rien. Il les laissait mourir comme des chiens, sans que leur mort éveillât en lui un sentiment de pitié !

Je reviens à ma sortie de cellule.

La corvée des réclusionnaires, moi compris, descendit au quai un chariot vide. On l'y chargea de sable pour le traîner sur le plateau. Une corde double était amarrée au timon et nous nous attelâmes sur deux rangs, la corde sur l'épaule. On faisait un voyage pour du sable, un autre pour des briques ou de la chaux.

Le soir on me remit en cellule. J'eus un mal de tête atroce et un peu de fièvre. J'avais un commencement d'insolation. Le trou de mon chapeau en était cause.

On me fit aller à cette corvée et on m'enferma la nuit en cellule pendant encore une huitaine de jours. A la fin, quand le *Saint-Nazaire* fut parti, on me fit

sortir. J'allais à la corvée ordinaire avec d'autres forçats. J'étais placé dans la « case en pierre ». C'est la seule case commune de l'Ile Royale qui soit bâtie en pierres. Elle a de forts barreaux aux fenêtres. Elle est affectée aux hommes d'évasion, les fortes têtes, etc., etc. Les fortes têtes ce sont ceux qui sont intelligents, ceux qui rêvent encore, ou sont supposés rêver de s'évader, ceux qui osent protester encore parfois contre des abus, ceux enfin qui ne veulent pas s'abaisser à être les mouchards de leurs camarades, ceux qui préfèrent être esclaves que délateurs.

Je fus attaché pendant un mois environ à une corvée qui bâtissait une jetée, à la partie nord de l'Ile Royale, en face de l'Ile du Diable.

Cette corvée était excessivement dure. Il fallait déplacer de gros blocs de pierre bleue, les casser avec une masse de douze kilos, en placer d'autres avec une pince ou un levier de plus de cinquante kilos ! (les forçats, qui s'amusent de peu, appelaient cela le *crayon*), enfin un travail qui aurait demandé des hommes solides et bien nourris. Or, il y avait beaucoup de malheureux trop chétifs pour faire cette grosse besogne. Aussi la masse, (ou le crayon), me sortait-elle rarement des mains. Nous étions commandés et surveillés par un garde-chiourme breton, un ancien matelot, Legoff, qui n'aurait pas été méchant s'il n'eût été presque toujours ivre, et quand il était dans cet état il nous faisait supporter sa colère alcoolique.

Plus tard je fus attaché à une corvée volante qui passait à l'Ile du Diable tous les matins et revenait le soir.

Nous allions là pour bâtir une nouvelle prison pour le capitaine Dreyfus, une nouvelle caserne pour les *quatorze* argousins qui le gardaient, et une espèce de tour, que nous avions baptisée du nom de *Tour Eiffel*. Je sais aujourd'hui que la folie macabre de cette construction est due aux frayeurs criminelles de quelques gens haut placés, en France. Au haut de cette tour on plaça un canon revolver qui commandait toute l'Île du Diable.

Les nouveaux bâtiments se construisaient tout en haut du plateau de l'île. Pour arriver là-haut, la corvée passait à côté de la première cage de Dreyfus, cage entourée d'une palissade en bois. Le déporté recevait de la nourriture de sa famille par l'intermédiaire d'un négociant de Cayenne, ce qui lui permettait de ne pas manger l'atroce menu de l'administration pénitentiaire qui lui donnait absolument la même pitance qu'aux forçats. Et Dreyfus avait l'habitude de déposer tous les matins sur la palissade, à portée de notre main, le pain que lui donnait l'administration. Nous en étions très heureux, car nous mourions littéralement de faim. Nous nous arrangions entre nous pour que chacun à son tour profitât de cette aubaine inespérée, de cette aumône bienfaisante.

Un jour, le garde-chiourme s'aperçut de la charité que nous faisait le capitaine Dreyfus, et autant par haine contre celui-ci, que par esprit de méchanceté pour nous, il nous fit arrêter à une certaine distance et alla prendre le pain lui-même. Il l'émetta en le frottant entre ses mains et le jeta aux poules ! Et nous étions là, mourants de faim, à regarder cela. Depuis ce fut

toujours la même chose : le pain qui nous était destiné allait aux poules et la générosité de ce pauvre Dreyfus était inutile. Le sait-il seulement ? Je ne le crois pas.

Les gardes-chiourmes haïssaient Dreyfus parce que celui-ci les traitait justement avec un souverain mépris. Cet homme a eu le courage inouï de rester cinq ans sans parler à ses tortionnaires. Il n'a causé que deux fois : c'est le jour où il protesta contre sa mise aux fers, et le jour où un procureur de la République vint de Cayenne pour l'interroger. Ce sont les argoussins eux-mêmes qui nous disaient cela !

J'ai dit, plus haut, qu'il aurait fallu des hommes bien nourris pour pouvoir faire les rudes travaux qu'on nous imposait.

Or, voici le menu, jour par jour, du forçat : dimanche, à 10 heures du matin, un demi-litre de bouillon, environ 100 grammes de viande cuite ; le soir, 60 grammes de riz cuit à l'eau. Lundi, à 10 heures, 200 grammes de viande conservée ; le soir, 100 grammes de légumes secs (tels que haricots rouges ou blancs, petits pois ou lentilles) cuits à l'eau. Mardi, comme le dimanche. Mercredi, à 10 heures, environ 100 grammes de lard salé cuit ; le soir, 100 grammes de légumes secs, cuits à l'eau. Jeudi, comme le dimanche. Vendredi, comme le lundi. Samedi, comme le mercredi. Ajoutez à cela 750 grammes de pain et deux litres d'eau par jour, et vous aurez le menu du forçat.

Ce ne serait déjà pas beaucoup si tout était bon ou seulement mangeable, mais c'est beaucoup trop peu

quand la nourriture est aussi dégoûtante, aussi pourrie qu'elle l'était.

Je ne sais si l'administration pénitentiaire le fait exprès, mais tout ce que l'on a comme vivres est de toute dernière qualité et le plus souvent avarié par la moisissure.

Le lard est jaune et rance. On est presque toujours forcé de le jeter. Quand on s'approche de la cuisine un jour de lard, c'est une infection.

La viande conservée vient d'Australie. Naturellement, elle est de la plus mauvaise qualité. On la donne telle quelle, sans préparation aucune. On croirait mâcher des ficelles et si, poussé par la faim, on mange quelques bouchées d'*endaubage*, comme on l'appelle là-bas, on en conserve l'affreux goût pendant plusieurs heures, à la suite des renvois de l'estomac à la gorge qu'il occasionne.

La viande fraîche provient des bœufs envoyés mensuellement du Brésil. Les premiers jours d'un envoi la viande est bonne, mais les bœufs ne trouvant rien à manger et les gardes-chiourmes s'appropriant le maïs qui leur est destiné, pour le donner à leurs poules, les pauvres bœufs dépérissent à vue d'œil et ne sont plus mangeables tant ils sont rachitiques. Un bœuf étant abattu, tout ce qu'il y a de bon va naturellement chez le Commandant, les médecins, la troupe, l'hôpital militaire, les gardes-chiourmes, etc., et tout ce dont ces gens ne veulent pas est pour les forçats. Pour manger la viande on en saisit un bout d'une main, l'autre avec les dents et on scie avec son couteau si on en a un ! J'ai vu souvent, quand on jetait

la viande, le lard, ou l'endaubage par la fenêtre, les chiens venir flairer la chose et partir sans y toucher.

On ne vous donne ni gamelles, ni fourchettes, ni couteaux. Si vous perdez la cuiller qu'on vous a donnée à Saint-Martin-de-Ré, tant pis pour vous, on ne vous en donne pas d'autre. Vous maniez la nourriture avec les doigts.

Quand on part de Saint-Martin on vous donne : un pantalon et une blouse de toile grise; trois chemises en coton ; un pantalon et une blouse en laine ; deux paires de chaussettes et deux paires de souliers. En arrivant à la Guyane, on vous enlève les chaussettes, on n'en porte plus. On vous enlève aussi une paire de souliers, une chemise et le pantalon de laine. Quand je sortis de cellule, cette opération était déjà faite et les contre-maîtres de la prison m'avaient encore volé des choses de peu de valeur, mais ayant un grand prix ici, parce qu'on ne peut pas se les procurer. Entre autres choses, ils m'avaient volé plusieurs savonnettes. Ils ne m'en avaient laissé qu'une, qui était aux deux tiers usée, mais précisément c'était à celle-là que je tenais le plus. Voici pourquoi :

A Saint-Martin-de-Ré, je m'étais procuré une pièce d'or !

Ayant fait une fente dans une savonnette avec une épingle, je glissai ma pièce d'or dans cette fente et bouchai celle-ci avec le savon enlevé.

Chaque fois que je pouvais me procurer un petit peu d'eau, je me lavais les mains ou la figure avec cette savonnette. Elle était usée aux deux tiers et personne

ne se serait douté qu'elle contenait vingt francs.

Quand nous partîmes, les gardiens de prison passerent une grosse aiguille ou un poinçon à travers chaque savonnette encore neuve et... ne touchèrent pas à celle-là.

J'eus la satisfaction de montrer aux contre-maîtres de la prison de l'Île Royale ce qu'ils m'avaient laissé. Cela m'occasionna bien des tracas. Je fus fouillé à l'improviste un nombre incroyable de fois, insulté, puni, ennuyé par les gardes-chiourmes qui en voulaient à ma malheureuse pièce d'or ! Je sus éluder toutes les recherches et ma bonne pièce me servit à acheter bien des petites choses de première nécessité dans les différentes tentatives d'évasion que j'ai faites et malheureusement manquées.

Chaque fois que nous rentrions du travail, un contre-maître nous fouillait. Il fallait écarter les bras, ouvrir la bouche et lever notre chapeau. Alors le contre-maître vous passait les mains sur le corps et vous palpait pour découvrir quelque chose qui ne fut pas réglementaire. Il y a beaucoup de contre-maîtres arabes. Ce sont les plus féroces, étant les plus abrutis. Parfois j'éludais la fouille en apportant un serpent dans ma poche, dans ma main ou autour de mon cou. Alors pas un Arabe n'osait m'approcher. Ils avaient une peur affreuse de ces reptiles, qu'ils fussent venimeux ou non.

J'ai parlé de contre-maîtres. Ce sont des condamnés assez vils, assez lâches, pour espionner leurs co-détenus. On leur pose un chiffon sur le bras avec les

lettres C. M. et ils touchent un quart de vin par jour, indépendamment des quarts de vin ou du demi paquet de tabac (20 grammes) qu'on leur donne à chaque délation. Pendant le jour, ils remplacent ou accompagnent les gardes-chiourmes aux corvées ou à la garde du camp, de la prison, etc. Ils portent les clefs servant à ouvrir et à fermer les cases et prisons des condamnés, car messieurs les gardes-chiourmes se croiraient atteints dans leur honneur, s'ils maniaient eux-mêmes les clefs !!!

Pendant la nuit, à tour de rôle, les contre-maîtres montent quelques heures de garde autour du littoral de l'île ou autour des cases où sont enfermés leurs codétenus, pour empêcher ceux-ci de s'évader.

Tous ces contre-maîtres, qui sont pourtant des condamnés comme les autres et généralement de la pire espèce, sont autorisés à porter des poignards, des casse-têtes, des cannes ou nerfs de bœuf plombés ou d'énormes gourdins en bois dur du pays, appelé *balata*.

Outre ces mouchards payés régulièrement, il y a les *bourricauds*. Ceux-ci sont les plus à craindre. Ce sont des mouchards qui, par un reste de pudeur, ou bien encore par crainte de recevoir des coups de couteau, n'osent pas faire l'infâme métier de contre-maîtres. Ils vivent et vont au travail comme les autres, et à chaque occasion rapportent ce qu'ils savent, ou ne savent pas, de leurs camarades. Ils vont jusqu'à raconter ce que ceux-ci ont rêvé tout haut, la nuit !

Quand ils n'ont pas de tabac, et n'ont rien à rapporter à la chiourme, ils inventent. Tout est accepté comme parole d'évangile, et un malheureux est tout

étonné parfois de se voir persécuter, bousculer, frapper, mettre en cellule : c'est que tel ou tel bourricaud a été gagner ses vingt grammes de tabac.

C'est une institution de haute moralité, comme on peut le voir.

Je couchais tous les soirs les fers aux pieds, sur la planche. Je n'avais pas encore de couverture ; ce ne fut que quelque temps après que j'en reçus une. Non pas que j'eusse besoin de me protéger contre le froid, loin de là, mais une couverture était utile pour la plier sous moi et éviter ainsi le contact trop immédiat du lit de camp. Elle était utile aussi pour me couvrir les mains, les poignets et les pieds et les soustraire aux attaques des moustiques. J'étais tellement furieux contre ces maudits insectes que je les appelais des gardes-chiourmes, ce qui constituait pour moi la plus féroce des injures.

Maintenant qu'ils ne me tourmentent plus, je demande pardon aux moustiques : l'insulte était trop sanglante, je le reconnaiss.

Je restai à peu près un mois à la corvée de Legoff. Tout à coup on m'en enleva et on me plaça à la cuisine. Je n'y allais pas comme cuisinier, mais comme homme de peine, comme domestique de deux forçats cuisiniers. Ce n'était pas une faveur qu'on me faisait. J'étais mis là pour être mieux surveillé. L'un des deux cuisiniers était un bourricaud, et j'étais affligé pendant toute la journée d'un gaff qui ne me quittait pas des yeux, même quand je devais aller dans l'endroit légendaire où un homme est fort géné s'il n'est pas seul,

J'étais connu et estimé de tous les condamnés, sauf des mouchards. Il n'y a pas une évasion ou tentative d'évasion aux îles (sauf une, celle d'un mouchard) dont je n'aie pas été prévenu et à laquelle je n'aie plus ou moins prêté la main. Je m'en flatte, je m'en honore, et je le dis avec orgueil.

Pendant le mois de novembre, quelques canotiers, canotiers que l'on improvise là-bas, me confierent un plan d'évasion, en m'offrant de prendre part à cette évasion. Je modifiai leur plan et leur donnai de bons conseils, mais malheureusement je ne pouvais faire partie de l'évasion, étant toujours enfermé à l'heure où elle devait se faire.

Voici comment elle se fit.

A midi, la baleinière du Commandant, le plus rapide des canots des îles, se trouvait à l'eau. Le gardes-chiourme Morisset, qui en avait la garde, devait à ce moment se rendre chez le Commandant. Mes six camarades prirent les avirons et les dames de nage dans le magasin et se précipitèrent dans la baleinière. Pendant qu'ils l'évitaient (tournaien!) pour partir, Morisset revient de chez le Commandant, mais retourne en courant chez celui-ci pour le prévenir aussitôt qu'il voit déraper ses canotiers.

Le Commandant téléphone au camp et aussitôt toute la chiourme accourt et se poste dans un endroit près duquel devaient passer les évadés. Ceux-ci avaient à longer l'île sur une distance de cinq cents mètres et alors prenaient le large. Les gardes-chiourmes étaient armés du fusil Gras. Ils se trouvaient élevés, au-dessus du niveau de la mer, d'une cinquantaine de mètres.

Les évadés passant à 150 mètres du rivage, aussitôt les chiourmes commencent le feu.

J'étais au bout de la case de pierre, enfermé malheureusement. Je voyais distinctement mes courageux camarades, tirant l'aviron comme à une parade. C'était magnifique. Quel courage! Et dire que ce sont de pareils hommes que l'on garde là-bas, que ce sont de pareilles activités qui sont perdues, car cinq sur six étaient condamnés à perpétuité!

La nage de mes camarades n'avait qu'un défaut : les coups d'avirons n'étaient pas assez espacés et allongés.

Au premier coup de fusil, un seul homme eut peur et se coucha au fond de la baleinière. Les autres firent courageusement leur devoir. A l'avant, il y avait un noir d'origine américaine, nommé Tottil. De temps en temps il lâchait son aviron d'une main et, se mettant debout, sous la grêle de balles, « taillait des basanes » aux gardes-chiourmes écumants.

Une minute après le premier feu, les soldats arrivaient, eux aussi, armés du Lebel. Moi et les autres qui étions accourus à la fenêtre, nous pensions que le fameux fusil allait arrêter nos pauvres camarades. Il n'en fut heureusement rien : trois cent-soixante-dix et quelques coups de fusils furent tirés sans toucher personne. Tottil eut une balle dans son aviron, entre les deux mains, et dix autres balles avaient fait des éraflures sur les flancs de la baleinière.

Pendant que l'on essayait de coucher bas ces malheureux qui voulaient conquérir leur liberté, la sœur Antoinette, passant sous la fenêtre où j'étais, s'arrêta

pour regarder ce tir sur des êtres humains. « O mon Dieu, ô mon Dieu » dit-elle, et, se signant, elle murmura une prière. Je suis certain qu'elle ne priait pas pour les soldats ou les gardes-chiourmes. Nous autres non plus ! Nous ne souhaitions qu'une chose, c'est que leur fusil éclatât.

Le commandant de chiourme réquisitionna une goélette qui était dans le port. Aussitôt celle-ci leva l'ancre et, prenant à la remorque deux canots chargés de gaffs et de forçats renégats, elle se mit à la poursuite des évadés. Quand ceux-ci virent la goélette, ils perdirent leur présence d'esprit. Au lieu de prendre la haute mer, en piquant droit dans le vent, ce qui aurait rendu impossible la poursuite par la goélette, ils se dirigèrent vers la terre. Arrivés là, ils échouèrent sur la vase. La goélette arriva presqu'aussitôt qu'eux.

Les gaffs se mirent à leur poursuite, aidés par les forçats renégats. Un de ceux-ci, une espèce de sauvage nommé Lamine-Diop, un nègre soudanais, donna un coup de poignard dans l'épaule d'un évadé, pour l'arrêter ! Les autres furent repris dans les vingt-quatre heures. Toute la négraille du pays, tous les gendarmes, tous les gardes-chiourmes étaient à leurs trousses. Tottil essuya encore les six balles du revolver de Morisset, à vingt pas, sans être blessé. Ce fut le dernier arrêté. Le lendemain soir on les ramena aux îles, ficelés comme des boudins. Un mois après ils partaient pour Cayenne, s'entendre condamner pour le « crime » d'évasion !

Un jour on me proposa, c'était du temps où le fameux Deniel était commandant, d'empoigner la fille de celui-ci et, un couteau à la main, de l'amener au quai, d'ordonner aux « gaffs » d'armer un canot, de s'embarquer et de partir en emmenant M^{me} Eléonore, menaçant de tuer celle-ci au premier coup de feu que l'on tirerait sur nous. Ceux qui me proposaient ceci étaient hommes à exécuter leurs menaces. Je refusai et je suppliai mes trois camarades de n'en rien faire. Il me répugnait d'avoir recours à ce moyen-là, d'autant plus que M^{me} Eléonore était bonne et paraissait compatissante. Elle était loin de ressembler à son fameux père.

Les trois désespérés qui m'avaient proposé ce coup s'évadèrent plus tard sur un engin primitif préparé à la hâte. Je n'avais pas confiance en leur réussite. Ils partirent malgré tout et on n'entendit plus jamais parler d'eux.

Une autre évasion préparée de longue date et bien réussie, fut celle de Cor et de Clastrier. Ces deux canotiers, dont l'un était un ancien matelot, avaient l'habitude de baigner le chien d'un garde-chiourme. Un soir, le soldat de garde au quai regardait ces deux hommes baignant le toutou. Ils étaient dans un tout petit canot, un youyou, et le chien les suivait à la nage. Ils s'éloignaient tout doucement en l'appelant.

A un moment donné la sentinelle leur crie qu'ils étaient assez assez loin, et qu'ils eussent à revenir immédiatement. Cor et Clastrier saisissent deux avirons et se mettent à nager (ramer) pour leur liberté. Le

soldat avait déjà épaulé son fusil et allait certainement les abattre (ils n'étaient qu'à trente mètres) quand un garde-chiourme, appelé Casanova, l'en empêcha. Ce n'était certes pas par humanité qu'il faisait cela, oh non ! Il préférait arrêter lui-même les évadés avec un de ses canots et gagner ainsi la prime de quarante-cinq francs que l'on paie par évadé arrêté en mer ! Seulement il se trompait en l'occurrence, il avait affaire à un matelot !

Les deux évadés avec leur coquille de noix, au lieu de prendre chasse, longèrent l'île et s'embusquèrent derrière la *Roche-à-la-Chaîne*. Un premier canot passa à leur poursuite, puis un deuxième, puis la chaloupe à vapeur, et, quand tout ce qui flotte aux îles eut passé, et que la nuit, qui tombe très vite dans les tropiques, eut facilité leurs mouvements en les cachant, ces deux messieurs sortirent tranquillement de leur abri et... vogue la galère ! C'est le cas de le dire.

Les gardes-chiourmes ne rentrèrent que le lendemain et bredouilles. Cor et Clastrier furent ramassés par un navire anglais, dans la matinée. Ils offrirent leur youyou au capitaine, pour leur passage jusqu'à Georgetown. Quelque temps après, on prévint de cette ville l'Administration pénitentiaire qu'elle pouvait avoir son canot pour la somme de... et, deux mois plus tard, un ami de l'un de ces hommes reçut une lettre de la mère de son camarade, lui annonçant que son fils et son compagnon étaient libres !

Il y eut encore quelques tentatives, entre autres, celle d'un contre-maître, un bourricaud, qui partit sur

trois tonneaux, avec deux hommes et en emportant un demi-cochon appartenant au commandant. Ils furent repris en mer à moitié morts le lendemain.

Un grand nombre de préparatifs d'évasion furent découverts par suite de délations, d'autres, par hasard. Moi même je fus impliqué dans une tentative d'évasion faite dans un pétrin de boulanger. Je ne puis expliquer ce qui se passa alors, c'est homérique, mais je ne peux parler, de peur de faire assassiner, là-bas, un de mes camarades par les gardes-chicourmes. Je fis vingt-huit jours de prévention, mais on me lâcha après cela, faute de preuves. Seulement, il eût mieux valu qu'on me punit une bonne fois et qu'on me laissât tranquille après. Une persécution en règle commença contre moi et dura longtemps, bien longtemps.

Je ne sais pas comment, pendant ces moments-là, je ne suis pas devenu meurtrier ! Je me demande encore comment j'ai pu me retenir d'étrangler quelques-uns de ces sales Corses qui me rendaient la vie si dure. Si je racontais en détail tout ce que ces chiens inventaient pour me blesser, m'insulter, me faire bouillir le sang de colère, j'aurais un volume à faire !

Chaque fait en lui-même n'est pas capital, mais toutes ces misères, toutes ces taquineries, ces insultes, ces tracasseries, ces punitions imméritées, ces tâches surhumaines imposées pour pouvoir vous priver de votre nourriture déjà insuffisante, pousseraient un homme à commettre des folies.

Les gaff's ne désiraient qu'une chose, c'était de me voir me révolter ! Le moindre geste suspect et c'était fini. Si on ne m'abattait pas sur place à coups de ré-

volver, la guillotine aurait marché, puisqu'on vous coupe la tête là-bas pour avoir touché seulement à un garde-chiourme.

Et quelle crapuleuse engeance que ces gens-là !

Ce sont pour la plupart des Corses. Qui ne les connaît ? Tous ces mangeurs de châtaignes se croient les cousins de Napoléon I^{er}. A peine capables de lire et d'écrire, ils rêvent galons, épaulettes et épées. Aussitôt ils prennent du service dans l'armée. Ils parviennent au grade de caporal ou de sergent et puis, halte-là. Leur ignorance égale leur ambition, leur méchanceté égale leur couardise et ils s'encrassent dans les grades tout à fait subalternes.

Ils voient passer devant eux des jeunes gens plus intelligents et moins fainéants, qui conquièrent les hauts grades, qui deviennent officiers et eux ils restent sergents, souvent moins. Leur temps fini, ils ont le métier en horreur. Ils n'ont jamais travaillé et ce n'est pas au régiment qu'ils ont pris l'habitude ni le goût du travail. Fainéants par nature, ils ne veulent jamais travailler sans y être forcés. Aussi, en quittant l'armée, s'ils détestent le métier, s'ils haïssent du fond de leur cœur leurs supérieurs et toute la société parce qu'ils n'ont pas vu en eux des Napoléon en herbe, ils ont encore l'amour du galon et des payes facilement gagnées sans se faire mal aux mains. Les meilleurs d'entre eux deviennent gendarmes, les moins mauvais douaniers, les rosses sergents de ville, et la crème de Corse, le nec plus ultra, ceux qui ont du sang d'assassin plein les veines, deviennent gardes-chiourmes. Habitués à être vils et rampants devant leurs chefs, ils

sont aussi habitués à terroriser leurs inférieurs. Ils se vengent sur les malheureux forçats du dédain de leurs chefs, du mépris du monde, avec d'autant plus de haine qu'ils peuvent le faire impunément.

Un être de leur genre, un abruti, un mouchard, un inverti, ils le laisseront encore tranquille, plus ou moins. Mais malheur à l'homme intelligent ! C'est un de ceux qui aurait pu les dépasser au régiment.

C'est un homme, quoique condamné, qui leur est supérieur tant en instruction qu'en intelligence et en vertu. En vertu, je souligne. Il faut le faire souffrir. Il faut l'embêter. Il faut le pousser à la révolte. Il faut lui imposer des tâches surhumaines qu'il ne peut finir, pour lui enlever son pain ! Et, à l'occasion, quand il n'y a aucun danger, il faut lui mettre des balles de revolver dans le corps, dans le dos surtout, car, par devant, il pourrait parfois encore se défendre.

On a donné le droit, à ces hyènes, d'infliger deux jours de pain sec, et deux nuits de prison, sans que l'homme puni passe à la commission (1), et ils en abusent.

Ce sont les gardes-chiourmes, ces Corses bêtes comme trente-six oies, qui disposent et distribuent les tâches à faire. N'ayant jamais travaillé ils n'y entendent rien et donneront facilement un travail de quatre jours à finir en une journée. Si le forçat ne finit pas la tâche, il est mis au pain sec. Quatre jours de pain sec dans une se-

(1) Espèce de tribunal ou prétoire, composé du commandant de la chiourme, du conducteur des travaux et de l'officier d'Administration.

maine entraînent le pain sec, en cellule, le dimanche.

Aux Iles du Salut, ils ne peuvent pas encore faire tout ce qu'ils voudraient. Ils ont peur que les condamnés, poussés à bout, ne les jettent un beau jour aux requins. Et puis, il y a les sœurs de charité, il y a parfois un bon médecin, ou un lieutenant de troupes convenable, qui s'opposent aux mauvais traitements. Mais allez les voir dans les chantiers forestiers. Allez voir ces bandits assassinant froidement, et à propos de bottes, des malheureux qui ne demandent qu'à subir la peine à laquelle ils ont été condamnés.

Nous entendions quelquefois de ces faits qui se passaient dans la brousse et qui faisaient frémir. Nous voyions des hommes venir à l'hôpital avec des blessures significatives, et quand ils nous racontaient ce qui s'était passé, nous frissonnions d'horreur. Nous nous demandions comment il était possible que des êtres aussi cruels, aussi méchants existassent sur la terre. Nous en avions pourtant déjà assez vu aux Iles pour nous en douter !

Mon récit est forcément décousu. Je ne sais pas raconter avec suite. Je mets tout sur le papier, tel que cela me revient à l'esprit. Je suis marin et je ne sais pas écrire. Parfois je raconte un fait ; un autre se présente à ma mémoire, vite je l'écris, car j'ai peur d'oublier. Je n'ai rien pour guider ma mémoire. Je n'ai pas une note, rien. Parce que, là-bas, c'est le système de l'abrutissement systématique. Les chiourmes savent que plus les hommes sont abrutis, plus ils sont faciles à garder. Il y a une bibliothèque pour les forçats. Ja-

mais un livre n'est donné. On laisse pourrir les livres, on les laisse manger par les poux-de-bois, mais on ne les laisse pas lire.

Si l'on saisit une note quelconque, même anodine, ou un bout de journal sur un condamné, c'est une punition exemplaire qui attend celui-ci. Tout ce qui peut adoucir les mœurs, délasser l'esprit, est sévèrement interdit. Il y a des musiciens là-bas. Si, par malheur, l'un de ceux-ci se fabrique un instrument de musique quelconque, malheur à lui, on le traîne au cachot. Mais on est plein d'une noble aménité pour les invertis. On encourage ce vice honteux. Il existe d'ailleurs parmi les chiourmes comme parmi les condamnés. La plupart des gardes-chiourmes célibataires à l'Ile Royale, tous les célibataires chiourmes à Saint-Joseph, couchent à deux dans la même chambre, et leurs propos dégoûtants, leurs gestes honteux, devant nous, prouvaient que le plus abject des vices régnait chez eux !

Voici un fait dont le triste héros (héroïne plutôt) m'a fait à plusieurs reprises la relation. C'était dans un chantier forestier du Maroni. Le chef du chantier s'appelait Carnavaggio. Il avait pris comme garçon un condamné du nom de Renaud, et vivait conjointement avec lui. Ce Renaud était un pauvre diable qui pouvait avoir tout au plus dix-sept ans. La peur de Carnavaggio, qui était un assassin corse bien connu et réputé, le fit se soumettre à cette brute.

Un dimanche, Carnavaggio invita une quinzaine de Corses des chantiers et pénitentiers environnants. Renaud servait à table. Carnavaggio gardait une place vide à côté de lui. Au moment de commencer le dîner,

quelqu'un demanda quelle était la personne que l'on attendait. Le maître de céans répondit que c'était sa femme. Puis, se levant : « Je vais vous la présenter », dit-il. Il appela Renaud et, le prenant par la main, de l'autre main levant un verre, il dit : « Messieurs, je bois et je veux que tous boivent à la santé de M^{me} Carnavaggio ». Quelques rares Corses faisant la moue, non pas à cause de l'immoralité de l'aventure mais parce que Renaud était un condamné, il ajouta : « Et que ceux qui ne sont pas contents f.... le camp ! » Tous les Corses burent à la santé de M^{me} Carnavaggio. Puis ce fut une orgie où le toast le plus fréquent était celui-ci : « Buvons à la propagation de ces mariages parmi les classes pauvres ! » Ils croyaient être spirituels, ils n'étaient que dégoûtants.

Ce vice honteux, dont je me vois malgré moi obligé de parler encore, est encouragé chez les condamnés. Un exemple entre mille. Un condamné, du nom de Delorme, était charpentier à Saint-Joseph. C'était un inverti notoire. Pour l'encourager à bien travailler et faire beaucoup de camelote pour les gardes-chiourmes, on lui donna comme « apprenti-charpentier » un gamin de dix-sept ou dix-huit ans, en la compagnie duquel il était réputé se plaire infiniment. Les abominations qui se passèrent dans cet atelier, sous la protection et pour ainsi dire sous les yeux des chiourmes, sont impossibles à décrire.

Les « bourracauds » renonçaient à rapporter de pareils faits. On ne les payait pas pour de pareilles dénonciations.

Un inverti avait-il son « ami » dans une autre case, il demandait à changer et aussitôt cela lui était accordé, sans difficulté.

Les chiourmes savaient bien que ces gens-là ne pensaient plus à s'en aller, à s'évader, une fois pris dans les filets de ce vice honteux, et, pour leur tranquillité, ils fermaient les yeux.

J'ai vu un garde-chiourme, nommé Marti, en passant la ronde la nuit dans une case, surprendre deux de ces malades et ne leur dire que ceci : « Avez-vous bientôt fini là, vous autres ? » S'il les avait vus lire un bout de journal il les aurait menés au cachot sur-le-champ !

Il est à noter que l'inversion sexuelle est la cause du plus grand nombre de meurtres qui se commettent là-bas. Mais cela est encore un motif d'encouragement à ce vice, de la part des gardes-chiourmes.

La Guyane, selon moi, n'est organisée que pour supprimer le plus de condamnés possible. On les envoie là pour mourir et non pas pour coloniser. Plus on en supprime et mieux cela vaut. La preuve en est, que l'on maintient des chantiers comme Stoupan, comme Pariacabo, etc., où pas un homme ne résiste pendant un mois sans tomber, tandis qu'on néglige des endroits sains, d'où l'on pourrait tirer assez de bois précieux pour enrichir et la colonie, et l'Etat, et les particuliers, tout en préparant le terrain pour une bonne exploitation agricole, des endroits où le climat est chaud, mais sain.

La preuve encore que la Guyane n'est qu'un immense tombeau où l'on envoie mourir les victimes condamnées à tort ou à raison, c'est que, quand un garde-

chiourme assassine un ou plusieurs hommes et que la chose se sait au ministère, personne n'agit.

Bonnini et Marqui avaient tué, assassiné un grand nombre de malheureux à l'Orapu. La chose fut connue en France et tout ce que l'on fit fut de rétrograder Bonnini d'une classe, pour lui rendre son galon six mois après, et plus tard le faire avancer en grade avant son tour !

Je pourrais m'étendre encore sur les choses honteuses qui se passent là-bas. Je n'en ai pas le courage. Le lecteur pourrait jeter avec dégoût ce livre en lisant de pareilles abominations et j'ai encore à dénoncer au monde des atrocités barbares d'un autre genre.

Je pourrais encore en mettre au pilori de ces sales Corses. Je pourrais parler des faits et gestes de Tristani, dit Le Baveux, de Ristori, dit Queue-de-bœuf, de Miliani, dit Grosses-fesses, etc., mais cela me répugne, je n'en peux plus. Qu'ils pourrisseut dans leur fumier ! J'en suis sorti, je respire, mais il y en a d'autres là-bas qui se meurent de par ces gens-là !

Revenons à mes vingt-huit jours de prévention pour la tentative d'évasion dans le pétrin. Quand on m'accuilla pour cette affaire, c'était, par le plus grand des hasards, le sous-directeur de l'Administration pénitentiaire Simon, en tournée d'inspection sur les îles du Salut, qui présidait la commission disciplinaire. Cet homme, alors, était encore bon et surtout juste. Il changea malheureusement plus tard. Je ne lui apprends rien en disant cela.

Quand je sortis de prison, on ne me renvoya pas à

la cuisine comme il l'avait ordonné, on ne me laissa même pas aller aux corvées ordinaires.

Le premier jour on me dit d'aller à la prison, accompagné d'un contre-maître. Arrivé là, on me fit balaver la cour. Quand j'eus fini, on me dit de me mettre dans un coin et de n'en pas bouger. Je m'ennuyai à mourir toute la journée. Le soir on me fit accompagner par mon contre-maître à la case en pierre. Le lendemain et le surlendemain, même histoire.

Alors, quoi ?... Allait-on me garder comme cela à perpétuité dans la cour de la prison, alors que des réclusionnaires, c'est-à-dire des hommes ayant encouru une peine supplémentaire à leurs travaux forcés allaient en corvée en plein air ? Non, cela ne sera pas. Le lendemain, je refusai net d'aller en prison. Le gardes-chiourme à qui je refusais d'obéir en resta pétrifié. Il était très embarrassé, n'osant sévir, le sous-directeur étant toujours là. Le « gaff » me fit rentrer à la case en pierre. Je ne devais plus aller au travail, tant on craignait de me voir m'évader !

C'était assommant de rester, nuit et jour, dans cette case, à ne rien faire. Heureusement, le sous-directeur passant par là me reconnut et me demanda ce que je faisais là. Je lui expliquai les faits. Il fit appeler le chiourme-chef Gadoffre, et lui demanda pourquoi je n'avais pas été remis à la cuisine comme il l'avait ordonné. Gadoffre s'excusa aux dépens du chef de défilé, celui-ci sur le « gaff » de la cuisine, celui-ci sur le contre-maître qui devait me conduire. Enfin on me remit à la cuisine.

Mais cela criait vengeance pour les gardes-chiourmes.

Le directeur n'était pas parti depuis quinze jours, que l'on m'accusa d'ourdir un complot pour enlever une goélette qui se trouvait dans le port. Rien que cela.

On me mit en conséquence au pied gauche une chaîne du poids de trois kilos cinq cents grammes, comme mesure préventive contre l'évasion !

C'était illégal et pas préventif du tout. Les argousins n'ont pas le droit de mettre la chaîne à un homme sans le faire passer devant le tribunal spécial à Cayenne. Or, ils n'osaient pas m'envoyer à Cayenne, parce qu'ils savaient que je n'en serais jamais revenu, que je me serais évadé et que j'étais certain de réussir. Quant à la mesure préventive, elle était ridicule.

J'aurais été bien plus gêné de courir avec des sabots aux pieds, qu'avec cette chaîne. Je la gardai pendant *deux années* ! Je faisais en somme peu de cas de cette punition. Je pouvais bien porter une chaîne de trois kilos cinq cents grammes rivée autour de ma cheville sans trop m'en indigner, puisque j'avais vu, de mes yeux vu, une femme en porter une ainsi ! Oui, une femme ! C'était une condamnée venant du Maroni pour aller à Cayenne. On la transportait sur le vapeur *Cappy*. Elle refusait obstinément de porter le bout de la chaîne à la ceinture ou de l'enrouler autour de sa jambe. Elle la laissait traîner derrière elle pour que tout le monde pût bien la voir.

Quelques jours après qu'on m'eût fait cadeau de cet ornement encombrant, les gardes-chiourmes, pensant probablement que j'étais toujours aussi dangereux

pour l'évasion avec ma chaîne que sans ma chaîne, décidèrent de m'envoyer à l'île Saint-Joseph.

Des ordres sévères avaient été donnés de ne pas me laisser sur la même île que mon frère. Il n'y a qu'un hôpital pour les condamnés, c'est à l'Île Royale. Quand même nous aurions été à la mort tous les deux, il ne fallait pas que nous fussions ensemble, pas même à l'hôpital. Pour soigner l'un de nous, il fallait que l'autre fût mort ou guéri. Mon frère avait déjà été malade une fois, et était venu à l'infirmerie pendant quelques jours. On m'avait fait passer à Saint-Joseph pendant ce temps. Léonce sorti de l'hôpital on le renvoya à Saint-Joseph et je revenais à l'Île Royale sans le voir.

Cette fois-ci je le vis. On m'avait débarqué au quai. Un garde-chiourme me plaça au pied d'un arbre à côté de la route, et se posta à une quinzaine de pas. Je vis mon frère descendre avec un autre argousin. Quand il m'aperçut il pressa le pas et, arrivé près du garde-chiourme qui me gardait, il lui demanda s'il pouvait embrasser son frère en passant. Le chiourme refusa, comme de juste. Moi je marchai vers Léonce. Mon pauvre frère, tournant le dos au gaff, me dit précipitamment : « Eugène, ne bouge pas. On va tirer, on pourrait te blesser ! » Et il vint vers moi, se tenant entre la hyène corse et moi. « On va me tuer peut-être, dit-il, mais cela ne fait rien, je veux t'embrasser quand même. »

Nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre. Il y avait neuf mois que nous ne nous étions vus. Nous nous embrassions encore et encore, nous ne pouvions plus nous séparer. Les chiourmes auraient-ils quand

même senti remuer quelque chose dans le caillou qu'ils ont à la place du cœur ? Ils ne tirèrent pas, mais nous forcèrent à nous séparer. Nous nous serrâmes une dernière fois la main. Je vis Léonce descendre au quai. Je le voyais tout chancelant, les cheveux gris et si changé ! Moi qui l'avais connu superbe, je le voyais faible, brisé, mais il m'aimait toujours ! Je mis ma tête contre un arbre et me pris à pleurer. Les sanglots m'étouffaient. Je n'aurais pas voulu donner cette satisfaction aux gardes-chiourmes, mais c'était plus fort que moi. Je pleurai toutes les larmes de mon corps. Pauvre Léonce !

Je fus désigné pour la première case, c'est-à-dire, la seule alors à Saint-Joseph où l'on pouvait mettre les hommes aux fers, et on ne manqua pas de m'y mettre. J'y restai deux ans. J'ai donc couché pendant deux ans et neuf mois aux fers, avec cette aggravation que pendant deux ans j'avais encore une chaîne de trois kilos cinq cents grammes rivée à la cheville gauche. On voit qu'il y a loin de cela à la double boucle dont on gratifia le capitaine Dreyfus pendant deux mois !

On s'étonnera peut-être que mon frère pensât de suite qu'on allait le tuer pour oser m'embrasser, quand un *Revolverini*, un *Poignardini*, un *Pistoletti*, ou un *Bretelle-de-fusil* quelconque le lui défendait. Voici quelques faits dont je garantis l'authenticité, arrivés aux Iles du Salut et ailleurs, et qui fixeront tout le monde sur le peu de cas que font les gardes-chiourmes de la vie d'un condamné.

Il y avait, à Saint-Joseph, une infirmerie. Elle n'existe

plus. On a bâti à sa place une caserne de « gaffs ». Un jour, un malheureux se fait écraser par une roche. Il avait les os du bassin brisés et le bas-ventre horriblement blessé. On le porte à l'infirmerie. On veut le poser sur l'unique lit de l'endroit, mais le garde-chiourme présent s'y oppose sous prétexte qu'on salirait trop les draps. Le condamné Thomas, l'infirmier, décide qu'on l'y mettra malgré le gaff et le blessé est posé sur le lit. Aussitôt le garde-chiourme veut mener Thomas à la prison. Celui-ci était déjà occupé à préparer les instruments nécessaires pour une opération possible, avant le transport du blessé à l'Ile Royale et refuse catégoriquement d'aller en cellule avant que le médecin ne fût arrivé. Le Corse, voyant reluire bistouris et scalpels, n'ose pas insister ! Quelques instants après, on annonce un canot venant de l'Ile Royale. L'infirmier, pensant que c'est le médecin qui arrive, se met à la disposition du gaff pour aller, en cellule, expier le crime d'avoir mis un mourant sur un lit, au lieu de le coucher par terre. Le Corse le fait marcher devant lui. A mi-chemin de la prison, le garde-chiourme envoie deux balles de revolver dans le dos de Thomas, qui tombe pour ne plus se relever. Quand le médecin arriva, plusieurs heures après, au lieu d'un blessé il trouva deux cadavres. Le coup fait, le garde-chiourme se déchira le col de sa vareuse et fit un rapport comme quoi Thomas s'était livré à des voies de fait et qu'il l'avait tué en cas de légitime défense. Personne, bien entendu, ne lui demanda comment il se faisait que Thomas avait les balles dans le dos. Et ce fut tout.

Une autre fois, un gaff conduisait le condamné Albert Grison à la prison de Saint-Joseph. Il le faisait aussi marcher devant lui, et, pour ne pas le rater, il arma son revolver. Le clic du chien qu'il relevait fit tourner Grison vivement sur lui-même. Au même instant le coup partait et faisait deux trous dans la blouse de Grison, qui fit un bond vers le garde-chiourme pour le désarmer. Celui-ci, prenant son courage à deux mains et ses jambes à son cou, détala comme un lièvre, perdit son casque et jeta son revolver pour mieux courir ! Albert Grison se rendit à la prison tout seul. Il n'y a qu'une chose qui m'étonne, c'est qu'on ne l'ait pas assassiné en cellule, une fois qu'il était aux fers. La crainte du ridicule empêcha le Corse de faire un rapport. C'est ce qui sauva la tête de Grison, car il aurait certainement été guillotiné.

Un nommé Filaine travaillait à côté de la prison de l'Ile Royale. Il était dérangé, il avait la diarrhée. A un moment donné il prévient poliment le gaff qu'il a besoin de s'absenter pour un moment. Celui-ci refuse, et, sur l'insistance de Filaine, lui répond brutalement : « ch.. là ». Filaine ne pouvait le faire, car juste en face, aux fenêtres de l'hôpital, il voyait deux sœurs de charité qui le regardaient. Il fit quelques pas pour être hors de la portée du regard, mais le garde-chiourme, courant après lui, le blesse d'un coup de revolver. Il l'aurait certainement achevé, si les bonnes sœurs de charité ne s'étaient mises à crier « A l'assassin ! ». Filaine, transporté à l'hôpital, fut soigné et dorloté plus que tout autre par les bonnes sœurs. Celles-ci se plai-

gnirent au médecin, qui protesta en leur nom auprès du Commandant. Le garde-chiourme, comme c'est l'habitude en ce cas, se déchira le col de sa vareuse et fit un rapport. Quand Filaine fut à peu près guéri on l'envoya au tribunal spécial de Cayenne et il fut condamné à six mois ou un an de réclusion !

Pour ne pas avoir été assassiné complètement sans doute.

A l'Île Royale, trois hommes s'étaient entendus pour s'évader. C'étaient Duval, Austruy et Allmeyer. Ce dernier est un bourricaud. Il alla vendre ses camarades aux gardes-chiourmes. Ceux-ci allèrent se poster au rendez-vous. Quand Duval et Austruy arrivèrent, ils furent reçus par des coups de fusil. Duval s'échappa sain et sauf vers sa case. Austruy, blessé, se laissa tomber et fit le mort. Le garde-chiourme Rossini, ayant allumé une lanterne, s'approcha du blessé et, soulevant sa blouse, regarda sa blessure. Le malheureux ne bougea pas. « Toi, dit Rossini, tu n'en as pas assez, attends... » Et, prenant son revolver, il le mit à dix centimètres du cœur d'Austruy et fit feu. Celui-ci avait fait instinctivement un mouvement. C'est ce qui le sauva. La balle dévia sur une côté et sortit par le côté. Rossini se releva et, content de son œuvre, il dit aux autres gardes-chiourmes : « Là, maintenant il a son compte, on l'enverra chercher », et ils partirent. Austruy se traîna jusqu'à la prison où l'on fut très étonné de le voir arriver. On l'enferma dans une cellule et ce ne fut que le lendemain qu'on pansa ses blessures.

Dans un des chantiers forestiers du Maroni, où le fameux Carnavaggio était le maître, il y avait un con-

damné du nom de Sablier. C'était un ancien curé, un homme chétif. Il était incapable de faire le rude travail qui lui était imposé. Tous les jours il était roué de coups, tous les jours privé de nourriture. Cela ne contribuait pas à lui donner des forces, comme bien l'on pense. Carnavaggio avait décidé qu'il lui ferait faire la tâche comme aux autres. Voyant qu'il n'y parvenait pas, il fut saisi un jour d'un accès de fureur. Il fit attacher Sablier tout nu, à un arbre, juste au-dessus d'un nid de fourmis *manioc*. Ce sont des fourmis très grandes, dont la morsure est terrible. Quand elles ont saisi quelque chose avec leurs pinces, on peut leur arracher le corps sans les faire lâcher prise. La tête reste collée par les pinces à l'endroit piqué !

Les fourmis, dérangées de leur nid, déchiquetèrent les pieds de Sablier. Celui-ci endura cette torture sans bouger, de peur d'exciter encore plus les fourmis manioc, qui bientôt le quittèrent. Mais ceci ne faisait pas le compte de Carnavaggio. Il enduisit le corps de Sablier d'une substance douce et excita les fourmis en les dérangeant avec le bout de son parapluie. Un autre surveillant que j'ai bien connu, brutal mais non cruel, Casalonga, un Corse pourtant, voulut s'opposer à cette barbarie. Carnavaggio lui imposa silence. Casalonga se retira en se mordant l'avant-bras, de colère. Il était inférieur en grade à Carnavaggio.

Le pauvre Sablier resta là jusqu'au soir. Ses camarades, à leurs risques et périls, allèrent le détacher et le ramenèrent au camp, à moitié mort et tout-à-fait fou. Il se remit petit à petit, mais il lui resta longtemps un peu de folie, longtemps il fut ce que l'on appelle

en Belgique, *innocent*. Cet homme est libéré maintenant, mais il est toujours à la Guyane, étant astreint à la résidence perpétuelle.

Vous frémissez, vous croyez que c'est impossible ? Attendez, il y a mieux encore !

Il y a, à quelques lieues de Cayenne, un chantier forestier appelé l'Orapu. Il faut que j'explique ce que c'est qu'un chantier forestier :

On choisit sur le bord d'une rivière, ou d'une crique, un emplacement que l'on débrousse. On y installe quelques cases pour abriter les chiourmes et les condamnés, la nuit. Puis on commence à faire une trouée dans les bois.

Celui qui n'a pas vu les bois de la Guyane ou des pays similaires, ne peut se faire une idée de ce que c'est. On a devant soi un fouillis inextricable. Le sabre d'abatis ou la hache à la main, il faut parfois des semaines pour avancer d'un kilomètre. On marche dans la vase tout le temps : quelquefois jusqu'à la ceinture ! Il y pleut presque continuellement, et à torrents.

On continue toujours la trouée. On équarrit les troncs des arbres abattus. Avec les grosses branches on fait des rouleaux que l'on couche dans la vase, en travers de la trouée, pour laisser glisser les grosses pièces.

Des petits arbres, on fait du bois de chauffage. Les arbustes qui ne dépassent pas trente centimètres de circonférence sont coupés au ras du sol, au sabre d'abatis. Ceci ne peut se faire qu'en coupant en biseau,

comme le bec d'un sifflet. Cela fait qu'il reste entre les rouleaux de ces bouts d'arbustes coupés en pointe que l'on appelle *chicots*. Si un homme glisse pendant le hâlage en courant sur les rouleaux espacés d'un mètre à un mètre cinquante, il risque de s'empaler ou de se blesser grièvement sur ces *chicots*. Il risque aussi d'être écrasé par la pièce de bois que l'on traîne.

Il n'y a de secours médicaux que périodiquement, à de très longs intervalles, parfois des mois ! Si un homme est blessé trop grièvement, il dépend du gardes-chiourme commandant le détachement de l'envoyer à l'hôpital du pénitencier voisin ou de le laisser mourir sur place, sans secours. Cela est souvent, très souvent, trop souvent le cas.

Une fois un chemin de hâlage fait et un nombre considérable de troncs d'arbres prêts à être enlevés, on met une *pièce* (arbre équarri) sur les rouleaux. Un bout en est taillé en pointe. A cette pointe ou biseau on attache une forte corde. De chaque côté de celle-ci on attache des bricoles. Une bricole est comme un baudrier en forte toile à voile et se fixe à la grande corde du biseau. Chaque homme de la corvée passe la tête et un bras à travers la bricole et tire, en poussant avec la poitrine. Un homme se tient de chaque côté de la « *pièce* » avec un anspect pour soulever le biseau si celui-ci butte contre un rouleau, et pour orienter la *pièce*.

Autour de la corvée se tiennent des contres-maîtres, généralement des Arabes, pour crier après les hommes et leur donner des coups de bâton si cela ne marche pas au gré des gardes-chiourmes. Ceux-ci sont là aussi,

pour tenir les hommes en respect avec leurs revolvers et leurs fusils pendant que les Arabes leur donnent des coups de gourdins, ou pour abattre celui qui ferait mine de ne vouloir pas accepter les coups de ces sauvages. Les condamnés vont au travail complètement nus, sauf un vieux pantalon auquel on a déchiré les jambes jusqu'au genou, et un vieux chapeau de paille dont on a arraché les bords. Cela est pour empêcher les évasions.

Quand il est impossible de démarrer avec une pièce, le garde-chiourme donne l'ordre aux bédouins bourri-cauds de frapper leurs co-détenus. Ces sauvages sont tous armés d'un sabre d'abatis.

Ils coupent une branche d'arbre, grosse comme le bras (je suis loin d'exagérer, au contraire) et frappent tous les hommes de la corvée, indistinctement, du premier jusqu'au dernier.

Malheur à celui qui fait mine d'enlever sa bricole pour se défendre, il est tué sur place, et son cadavre, traîné dans la brousse à dix pas, sert de pâture aux vautours.

Parfois les contre-maîtres arabes lisent dans les yeux d'un homme, qu'il se laissera battre ici sans se révolter, mais qu'un coup de couteau sera le prix de la râclée, aussitôt que l'occasion s'en présentera.

Alors, celui-là, ils le laissent, car ils sont aussi lâches que méchants, comme toutes les brutes, du reste.

Les gaffs ne sont pas plus courageux. Voici ce qui est arrivé à Arnaud, un petit bonhomme bien faible, mais d'une énergie sauvage. On l'avait frappé le jour

précédent. Le lendemain, à l'appel, il refuse de marcher au travail. « J'en ai assez », dit-il, « tuez-moi ; je ne travaille plus », et il croise ses bras sur sa poitrine.

Le garde-chiourme Bonnini s'approche de lui, étonné de voir un homme faible qui ose se révolter. Un des enfants du Corse lui dit : « Oh !... papa, vois donc le forçat... frappe-le ! » Bonnini détache le nerf de bœuf plombé qu'il avait en ceinture et lève le bras pour frapper Arnaud, mais celui-ci, d'un bond, est à côté du gamin. Il le saisit par les pieds. Bonnini tire son revolver. Le gamin essayant de se dégager, Arnaud lui donne un coup de genou pour qu'il se tienne tranquille. « Lâchez cet enfant », dit Bonnini. « Non », répond Arnaud, « tu trembles maintenant, lâche ». Mais tire donc, tire donc ! Que tu me touches ou ne me touches pas, j'aurai le temps et la force d'écraser la tête de cette vermine contre cet arbre. Ah ! tu crois frapper tout le monde ! Ah tu crois faire peur à tous avec ton rigolo (revolver), eh bien ! ce n'est pas moi qui ai peur maintenant ! C'est toi ! Tu trembles, lâche, tu trembles, sale Corse, devant un forçat ! Mais tire donc, fainéant ! »

— Arnaud, je t'en prie. Laisse cet enfant. Je ne te toucherai pas. Je te le jure. Je ne te ferai rien. Tu ne seras plus jamais frappé. »

— Je ne te crois pas, sale corsicaud, tu es aussi menteur que fainéant ! Appelle... » (ici Arnaud dit le nom d'un garde-chiourme français). Celui-ci accourt et Arnaud lui dit : « Monsieur ***, vous voyez ma position. Je puis tuer le gosse de cette brute. Donnez-moi votre

parole qu'on ne me frappera pas, et je le lâche. Je peux accepter des coups de fusil, mais pas des coups de bâton. »

Le Français donna sa parole. Arnaud lâcha l'enfant et, se croisant les bras, il dit à Bonnini : « Maintenant tue-moi, je puis mourir content, je suis vengé, je t'ai fait peur ! »

Bonnini eut honte, il ne le tua pas. A la première chaloupe à vapeur venant de Cayenne, il expédia Arnaud vers ce pénitencier.

Il est surprenant que Bonnini n'ait pas tué cet homme, car un autre fait s'était passé avant, qui aurait fait réfléchir tout autre qu'Arnaud, avant de braver ce tyran.

Un homme est conduit par cet assassin en un endroit choisi par lui. Arrivés là, Bonnini dit à l'homme de creuser sa tombe : Six pieds de long sur quatre de profond. L'homme ne peut en croire ses oreilles. Il croit que le Corse sanguinaire a un bon moment et veut plaisanter. Il commença pourtant à creuser quand Bonnini eut tiré son revolver. Bientôt le Corse lui dit : « Assez, à genoux ! » Le malheureux commence à croire que c'est sérieux. Quand Bonnini l'ajuste, il se jette à genoux et le supplie de ne pas commettre un acte pareil. Il plaide pour sa femme, ses enfants qu'il a encore l'espoir de revoir. Bonnini ne le laisse pas achever. Il lui vide son revolver dans le corps et, sans s'assurer s'il est bien mort, il le pousse du pied dans la fosse et crie aux autres forçats de venir « jeter de la terre sur cette charogne ».

On dira que ce n'est pas vrai, n'est-ce pas ? On dira que je mens. On m'intentera un procès, je m'en moque. Que l'on fasse ce que l'on voudra, je veux dire la vérité, je veux que l'on sache ce qui se passe. Les crimes commis à la Guyane ont été cachés trop longtemps. Ce n'est pas la première fois que des hommes ont dénoncé toutes ces atrocités, mais on faisait semblant de ne pas les croire ; c'étaient des forçats en cours de peine, ou c'étaient des forçats évadés qui parlaient, il ne fallait pas les croire.

Moi je suis un forçat libéré. Je n'ai jamais haï assez quelqu'un pour médire de lui. Bonnini ne m'a rien fait, à moi personnellement, et si je dénonce ses crimes, c'est par amour de la justice et par horreur des tortures !

La plupart des faits que je dévoile ici au public ont été connus. Ils ont été connus, pour la plupart, du ministre des Colonies, en France, et qu'a-t-on fait pour réprimer ou punir la férocité sanguinaire de cet assassin corse ? Rien, ou presque rien. Il fut rétrogradé d'une classe. Six mois après on lui rendit son galon ; et quand j'ai quitté la Guyane, cet assassin, qui tue un homme comme il mange une châtaigne, était chef de camp à Pariacabo ! Pourtant on avait su au ministère qu'il avait fait mourir de faim, au cachot, un grand nombre d'hommes.

Quand il avait décidé de faire mourir un homme, il l'enfermait dans le *blockhaus*, aux fers par les deux pieds, et mettait sa nourriture hors de portée de sa main. Bonnini s'amusait d'abord quelque temps avec lui, comme un chat avec une souris. Quand le,

supplicié demandait à manger on lui donnait un peu d'eau ! Quand il demandait à boire, on lui jetait une croûte de pain. Puis ensin on le laissait mourir ! Et presque tous ceux qui mourraient ainsi n'avaient commis d'autre crime que de vouloir s'évader.

Un autre malheureux s'évade et est repris à bout de forces, mourant de faim. On lui donne une volée de coups de bâton et de nerf de bœuf, sous laquelle un âne aurait succombé, puis il est enfermé au blockhaus. On le laisse plusieurs jours sans manger. Envoyé au hâlage des pièces de bois, il ne peut suivre les autres et risque cent fois d'être écrasé par la pièce. Il est traîné dans la vase et les chicots. Il ne peut plus marcher. Les plaies produites sur son corps par les coups de nerf de bœuf et les déchirures des chicots sont affreuses.

La chair commence à pourrir et les vers s'y mettent. On le laisse sur le camp, arracher de l'herbe, pendant plusieurs jours dans cet état, puis Bonnini l'amène dans le bois. Une heure après, le bourreau revient et ordonne aux forçats d'aller décrocher leur camarade « qui s'est pendu dans le bois » !

Quand ils l'ont trouvé, il était en effet pendu, mais il avait les mains liées derrière le dos.

Dans un autre chantier, dépendant du Kourou, les Trois-carbés, un condamné du nom de Marius portait un lourd fagot de bois sur les épaules. Sans aucune raison, sans le moindre prétexte, le garde-chiourme Buscaille lui tire deux coups de revolver dans le dos, puis il se mord le pouce pour faire croire que Marius

l'avait attaqué. Buscaille ne fut même pas poursuivi !

Tout cela se passait encore assez loin de la métropole. Mais des faits se sont passés à Cayenne même, à deux pas des bureaux de l'Administration pénitentiaire et sont restés impunis.

Lors de la prétendue révolte des anarchistes aux îles du Salut, il y avait aux îles un Corse du nom de Defondini. Peu après la révolte, sa femme, en étendant du linge, en plein midi, attrape un coup de soleil et en meurt. Ce Defondini avait déjà juré, lors de la révolte, qu'il tuerait autant de forçats qu'il y avait de cheveux sur la tête des deux gâss occis. Quand sa femme mourut, il devint un danger de mort permanent pour tous les condamnés. Il tira nombre de coups de revolver, heureusement sans tuer personne. Enfin, on se décida à l'envoyer ailleurs. Il fut dirigé sur Cayenne. Mais là sa rage ne diminua pas.

Il rencontra près du quai, en pleine rue de Cayenne, un condamné employé à la voirie, qui enlevait les ordures de la ville. Le chef de ce service, le piqueur Rigal, était, si je me rappelle bien, présent à ce qui suit. Le condamné fumait une cigarette. Defondini lui ordonne de la jeter. Le tabac étant très rare pour les forçats, le malheureux ôte la cigarette de ses lèvres, en fait tomber le feu, et met le tabac en bouche pour le chiquer. Defondini tire froidement son revolver et étend le condamné à ses pieds. Il le tue ! La chose se passait à la vue de cinquante personnes libres ! Qu'a-t-on fait à cette brute ? Rien.

Un Italien, ayant presque fini sa peine et ayant amassé un peu d'argent, possédait déjà plusieurs poules, dont il espérait tirer quelque profit lors de sa libération. Il était libérable dans trois jours. Un argousin veut lui acheter ses poules. L'Italien refuse. Le garde-chiourme le tue net, à coups de revolver. Cela se passait sur la route de Mont-Thabo, devant la maison de M. Dufour, un négociant de Cayenne. Le garde-chiourme est traduit devant un tribunal et est acquitté. M. Dufour, indigné, proteste et fait démarches sur démarches pour faire punir l'assassin. Il vient même en France se plaindre au ministère, le brave homme, l'innocent homme, l'âme candide.

Il ne savait pas que le ministère ne veut pas ou n'ose pas désapprouver l'œuvre des juges, mais renvoie le garde-chiourme. Le nom de cet assassin impuni est Caillet.

D'autres crimes se commettent à Cayenne et ne font malheureusement pas tant de bruit. Quand une corvée va décharger un chaland, un garde-chiourme, auquel déplaît un homme, donne à celui-ci un coup de pied ou une poussée qui le fait tomber à l'eau. Le courant, très rapide, l'emporte vers la pleine mer et tout est dit. En rentrant au camp, le garde-chiourme fait un rapport, qu'un tel ou un tel a disparu. On le porte manquant, évadé et tout est dit. Combien de malheureux sont morts de cette façon !

Faut-il encore vous en raconter ? Faut-il narrer aussi ce que fit Marqui, le digne émule de Bonnini ?

Faut-il dire aussi ce que faisait un chiourme surnommé la *Terreur* ou *Kourou*? Faut-il vous raconter ce qui s'est passé au *Camp de la mort*? Non, n'est-ce pas. Voilà assez d'atrocités comme cela pour faire hésiter un peu un jury quand il prononcera son verdict; pour faire trembler un juge qui envoie un homme aux travaux forcés, sans, je l'espère, savoir où il l'envoie; pour faire rougir un président de Cour d'assises qui vient dire au condamné, comme cela se fait souvent, qu'il n'a qu'à bien se conduire pour être relativement heureux.

Oui, beaucoup d'hommes à la Guyane m'ont affirmé que quand le président de la Cour d'assises venait les voir en prison, le lendemain de leur condamnation, il leur faisait un tableau très consolant de la Guyane.

Ils auraient, après quelque temps de bonne conduite, un lopin de terre. Ils seraient libres, au fait, dans la colonie et pourraient encore se créer une belle position! J'espère que ces présidents étaient sincères, qu'ils croyaient ce qu'ils disaient, car s'ils ne tenaient de pareils propos, s'ils ne faisaient de pareilles promesses que pour se moquer du malheureux, condamné au bagne (et quel bagne!) ce serait infâme.

J'ai raconté plus haut ce que c'est qu'un chantier forestier. Je ne sais pas assez bien manier la plume (c'est la première fois que j'écris, et la dernière, j'espère) pour décrire cette vie sombre dans les bois. Je ne sais pas dire comme il le faudrait toutes les souffrances de ces malheureux dont quelques-uns sont innocents, d'autres bien peu coupables.

Je ne sais pas exprimer tout ce que cette terre mau-

dite a dévoré déjà de désespoirs, a bu déjà de larmes et de sang.

Je donne ici une chanson que nous chantions parfois, bien doucement, là-bas. Bien doucement, de peur d'être entendus par les gardes-chiourmes. Elle ne décrit encore que bien faiblement la vérité. Elle a été composée par un forçat et se chante sur un cantique d'église que je pourrais noter.

L'Orapu.

Le bronze a retenti. Debout ! il est cinq heures,
 Le voile de la nuit couvre encor l'*Orapu*,
 Des vampires (1) affreux regagnent leur demeure,
 Ivres du sang humain, dont ils se sont repus.
 Pour beaucoup d'entre nous, réveil épouvantable,
 Leur esprit vagabond errait sous d'autres cieux,
 Mais la cloche, en sonnant l'appel impitoyable,
 Les ramène à nouveau pour souffrir en ces lieux.

II

Chacun, pour le travail, s'arme d'une bricole,
 Et, dans la forêt sombre, s'avance en trébuchant.
 L'on dirait des démons la sarabande folle,
 Car l'enfer est au bagne et non pas chez Satan.
 On franchit les rouleaux, on tombe, on se relève,
 La vase et les chicots, rien ne doit nous lasser,
 L'on ne connaît pour nous que les mots : Marche ou crève,
 L'*Orne* (2) apporte en ses flancs de quoi nous remplacer.

(1) Espèce de grande chauve-souris qui, la nuit, vient sucer le sang de l'homme endormi. Le vampire existe dans toutes les forêts de la Guyane et du Brésil.

(2) L'*Orne* est un transport de l'Etat, qui charria longtemps les convois de forçats de la France à la Guyane.

III

Le soleil cherche en vain à montrer son visage,
Un voile épais et noir le dérobe à nos yeux.
Il pleut, il pleut toujours, dans ce pays sauvage,
O France ! en ces instants, nous regrettons tes cieux !
Allons, vite au biseau, que la corde se place,
Et chantez, malheureux, pour ranimer vos cœurs,
Oh là, oh là, garçons, que la pièce se déplace,
Et glisse sous les yeux d'un chiourme moqueur.

IV

Enfin vers le « dégrad » (1) l'on arrive et sans trève,
Il faut retourner au second numéro.
De douleur, de dégoût, chaque cœur se soulève,
Mais la voix d'un Arabe a crié « Roumi ro » (2),
Ce supplice sans nom, chaque jour se répète...
Enfants des vieux Gaulois, qu'êtes-vous devenus ?
Le plus fort d'entre vous marche en courbant la tête,
Forçats pleurez, pleurez, vos cœurs ne battent plus.

J'ai parlé de la révolte des anarchistes. On a beaucoup écrit dans les journaux à ce propos. Naturellement, on n'avait pas dans ceux-ci des renseignements de source pure ; cela sentait le rapport de gardes-chiourmes.

Voici brièvement les faits tels qu'ils se sont passés : Cinquante témoins oculaires me les ont racontés. Tous

(1) Débarcadère au bord d'une rivière.

(2) Marche, chrétien.

étaient d'éducation et d'opinion différentes. Jamais je n'ai entendu l'un contredire l'autre sur aucun des faits qui suivent :

A la sortie des hommes, à midi et demi, pour aller au travail, un anarchiste, nommé Briens, mangeait un morceau de pain. Un chiourme lui dit de le jeter. Il lui répond qu'il n'en a nullement de trop et met le pain en poche. Le chiourme donne un coup de poing à Briens, qui lui dit de ne pas recommencer, parce qu'il n'était pas homme à recevoir des coups sans riposter. Il n'a pas fini de dire cela qu'il reçoit un second coup de poing à la figure, et cette fois-ci il rend la pareille au gaff. Aussitôt on l'arrache des rangs et il est entouré de gardes-chiourmes, revolver au poing. Une courte discussion s'élève entre ceux-ci pour savoir qui le conduirait à la prison. Enfin l'un d'eux, nommé Booby, l'y conduit. Il le fait marcher devant. Arrivés à côté de la prison, le chiourme insulte Briens. Celui-ci se retourne et Booby lui tire aussitôt une balle dans la poitrine. Briens lui saisit le bras pour l'empêcher de tirer une seconde fois. Son adversaire essaye de dégager son bras pour tirer. Pendant qu'ils luttaient ainsi, un autre garde-chiourme, appelé Mosca, arrive, écarte légèrement Booby et tire une balle dans le ventre de Briens, qui tombe. Le pauvre Briens (je l'ai connu) était un excellent garçon et était estimé de tout le monde, anarchiste ou non. La plupart des hommes avaient assisté à cette scène. Les anarchistes jurèrent de venger leur compagnon. Ils résolurent de se révolter et commencèrent à se préparer. Ils se fabriquèrent des couteaux et se mirent en communication avec leurs compagnons

de l'Ile Royale pour se révolter tous à la fois. Mais tout cela prenait du temps.

Parmi les anarchistes de Saint-Joseph se trouvait un nommé Gérier.

Cet homme, voyant que ses compagnons s'engagiaient dans une voie qui les conduirait à leur perte, essaya de les en dissuader.

N'y parvenant pas, il commit une peccadille quelconque qui lui valut soixante jours de cellule. Ceci pour ne pas devoir assister à la révolte.

Celle-ci n'était pas encore prête, quand on sut tout à coup que Mosca allait partir le lendemain pour Cayenne. Les anarchistes préférèrent abandonner l'idée d'une révolte que de laisser échapper l'assassin de leur camarade Briens. Il devait passer une dernière ronde cette nuit. Quand il entra dans la case, précédé du contre-maître noir, Boubou, qui portait une lanterne, un anarchiste donna un coup de pied dans celle-ci. Boubou et le chiourme s'ensuivirent, mais pas assez vite pour que le Corse n'eût déjà reçu des coups de couteau. Le garde-chiourme Cretallaz, qui était resté devant la porte, tira un coup de revolver et s'enfuit, mais il fut rattrapé, et tué à coups de couteau. Mosca en reçut trente-deux !

Pendant ce temps, Boubou s'était enfui avec les clefs et courut prévenir les gardes-chiourmes à leur caserne. Ceux-ci avaient entendu le coup de revolver, mais pas un Corse n'osait monter !

Un seul surveillant français, Dard, monta au camp.

Les anarchistes avaient essayé d'ouvrir les portes des autres cases mais n'y étaient pas parvenus. L'un d'eux,

Simon, qui avait pris le revolver d'un des argousins occis, était rentré dans la case pour y chercher un levier quelconque afin d'ouvrir les autres portes, quand Dard arriva. Il échangea deux coups de revolver avec lui, mais sans résultat. Il parvint à sortir de nouveau de la case. Dard ferma la porte à clef et descendit chercher les autres gardes-chiourmes. Quand ceux-ci surent qu'il n'y avait que cinq ou six hommes dehors, ne possédant qu'une arme à feu, dont deux balles étaient déjà perdues, ils montèrent au camp armés de fusils et de revolvers.

On avait fait des signaux à l'Île Royale, d'où l'on expédia aussitôt les soldats d'infanterie de marine. Dans chaque canot on embarqua une grande quantité de vin que les soldats burent à volonté, ce qui fit qu'en arrivant à Saint-Joseph, ils étaient presque tous ivres. Alors commença la chasse à l'homme.

Les révoltés s'étaient dispersés dans l'île. On les tua les uns après les autres. Simon avait grimpé sur un arbre. Les soldats l'aperçurent et le tuèrent. Son corps étant resté suspendu à une branche, les soudards tirèrent jusqu'à ce que la branche cassât et que le cadavre, criblé de balles, tombât à leurs pieds. Léauthier et un autre tombèrent en se tenant par la main et en criant : « Vive l'anarchie ! »

En arrivant au camp, les soldats firent un feu de salve à travers la porte grillée du huitième peloton (case), parce qu'il y avait du sang sur les barreaux. Ils blessèrent un Italien, nommé Matéi, qui n'était pas anarchiste et n'était pour rien dans la révolte. Celui-ci

se mettant au milieu de la case leur dit : « Vous tirez sur des hommes sans défense, lâches, à travers les barreaux d'une grille. Vous voulez voir mourir un homme ? Regardez. » Il prend son couteau et s'ouvre le ventre, puis s'arrachant les intestins avec les mains, il tombe en disant : « Ah ! qu'il est doux de mourir ! »

Le lendemain on évacua toutes les cases. Tous les hommes durent se mettre absolument nus, sans chapeau, en plein soleil, les bras levés au-dessus de la tête. Ce fut un miracle qu'aucun ne fût tué d'un coup de soleil. On fouilla les cases pour y trouver des armes. On fouilla minutieusement tous les effets pour y découvrir une tache de sang. On mit tous les hommes suspects en cellule.

Un malheureux ne peut plus tenir les bras en l'air et laisse descendre ses mains sur sa tête. Un soldat le tue !

Une autre malheureux, pour la même cause, reçoit une balle qui lui enlève le lobe d'une oreille. Un caporal traite le tireur de maladroit. Un garde-chiourme emmène le blessé à côté du premier peloton et... lui brûle la cervelle.

En tout il y eut douze condamnés de tués. Tous les cadavres étaient lardés de coups de baïonnette. Les soldats avaient tiré d'abord ; puis, l'homme tombé, ils l'avaient mutilé à coups de baïonnette.

Un cadavre avait la boîte crânienne enlevée par une balle. L'infirmier, chargé de porter les cadavres au quai, avait remis la boîte sur la tête et l'avait attachée avec une bande de toile, pour éviter de répandre la cervelle sur la route. Au quai un garde-chiourme, dont

je regrette d'avoir oublié le nom (un *revolverini* quelconque) donna un coup de pied contre la tête du cadavre. La cervelle coula sur le sol. Alors le garde-chiourme piétina dessus, jusqu'à ce qu'elle fût réduite en bouillie et mélangée complètement à la terre.

Quand les douze cadavres furent au quai, on les entassa dans un canot et on les porta, à cent mètres de là, aux requins.

Toute la chiourme, hommes, femmes et enfants regardaient cet horrible spectacle. Quand les requins se mirent à jongler avec les cadavres, les femmes applaudirent en battant des mains et en criant bravo !

A l'Ile Royale, où il n'y avait rien eu du tout, un aliéné qui crioit et passait ses bras à travers les barreaux de sa cellule, à la salle n° 5 de l'hôpital, fut tué d'un coup de fusil par un soldat.

Comme épilogue à cette révolte, on jugea plusieurs hommes à Cayenne. Il y eut deux condamnés à mort, dont l'un était Gérier, qui n'avait rien fait, qui était en cellule lors de la révolte. Le premier de ces condamnés mourut avant que la commission des grâces n'eût statué sur son sort. La peine de Gérier fut commuée en celle bien plus terrible de cinq ans de réclusion. On le mit au *quartier spécial*. Un an après il était fou et peu après il mourut !

Tous les hommes, d'ailleurs, qui sont enfermés au quartier spécial, s'ils ne meurent pas du scorbut, deviennent fous, ou se suicident à la première occasion. Il y en a parfois qui parviennent à se suicider, mais à

chaque suicide cela devient plus difficile, les chiourmes prenant leurs précautions pour qu'un cas pareil ne puisse plus se produire. Ils veulent bien que les hommes meurent, mais pas si vite. Ils faut qu'ils souffrent d'abord.

Il y a des désespérés qui, aussitôt qu'ils peuvent se procurer une arme quelconque, blessent ou tuent le premier venu. Alors la mort (la délivrance) est certaine. La guillotine fonctionne bien à l'Ile Royale : le bourreau fait aussi bien, sinon mieux que Deibler. Cet individu est né, je crois, pour remplir ces fonctions. Condamné à mort à Lyon pour l'assassinat de deux Italiens, sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. C'est un ancien lutteur, fort comme un taureau, mais lâche comme un lapin. Vu sa grande force, on le mit comme frappeur-devant à la forge. Mais c'était un fainéant et bientôt il devint contre-maître pour ne plus avoir à travailler. La place d'aide-bourreau étant devenue vacante, il la sollicita et l'obtint. L'aide-bourreau touche dix francs pris sur la prime de cent francs que l'on paie par tête au bourreau. Quand il fut bien au courant, il décida de supplanter son patron. Un jour qu'ils montèrent la guillotine, il serra d'un cran ou deux de trop les écrous qui tiennent les montants par le bas. De cette façon, quand le couteau tomba, il ne put descendre que jusqu'à la moitié de la lunette. Le supplicié n'avait le cou qu'à moitié coupé et hurlait d'une façon lamentable.

L'exécuteur fut forcé de lui couper le cou, à la main, avec un grand couteau qu'il portait dans une gaine et qui était destiné à cet usage ! Bien entendu, il fut dé-

gradé et redevint simple contre-maître et son aide devint bourreau « en pied ».

Cet homme est une espèce d'inconscient. Il est bête comme pas un, « *bourricaud* » par nature et adore le métier qu'il fait ! On peut lui parler de n'importe quoi, il trouvera toujours le moyen d'amener la conversation sur sa « *machine* », comme il appelle cela.

Et, de fait, il fait les choses proprement. Il n'a pas encore raté une seule exécution. Avec lui, pas un condamné à mort n'a souffert.

Les exécutions se font dans la cour de la prison. Le condamné à mort entend distinctement monter la guillotine au milieu de la cour. Il ne peut pas se méprendre.

Quand on fait une exécution, on met dans le fond de la cour tous les hommes qui sont en prison à ce moment-là. On y ajoute de quinze à trente hommes choisis parmi les fortes têtes (j'ai été puni de trente jours de cellule pour avoir refusé d'assister à un assassinat légal). La troupe, avec les fusils baïonnette au canon, les argousins, revolver au poing, se tiennent à l'entrée de la cour, à l'autre bout. Un condamné, tambour, se tient en face du lieutenant de troupe. Le commandant de chiourme, avec un greffier du tribunal et quelques civils venus de Cayenne, entrent dans le couloir où est la cellule du condamné à mort. Le greffier lit la sentence.

Les bonnes sœurs de charité ont toujours un petit déjeuner soigné, à la disposition du condamné. S'il le désire, il le mange. C'est ce qu'ils font presque tous.

Il reçoit aussi de la part de ces braves femmes un verre de bon vin ou de liqueur et un cigare ou une cigarette à volonté. Tous, indistinctement, vont à la « veuve » (guillotine) avec la cigarette aux lèvres. Quand le condamné a fini de manger, le bourreau s'empare de lui. Il lui met les entraves aux pieds et les menottes aux mains, derrière le dos. On marche vers la « veuve ». Quand apparaît le condamné, le lieutenant commande aux forçats : « Genou, terre » et aux soldats : « En joue... » Les soldats et les gardes-chiourmes mettent les forçats en joue. Ceux-ci sont forcés de mettre un genou en terre.

Le condamné est lestement bouclé sur la bascule.

Le commandant des chiourmes fait un signe au lieutenant, qui lève son épée. Le tambour roule. Le bourreau appuie sur un bouton. On entend, malgré le tambour, comme le bruit du choc d'un bâlier sur un poteau et il y a un homme de moins. Justice ou injustice est faite !

Les soldats se retirent et les condamnés sont reconduits à leur case, pour en repartir aussitôt au travail.

Tous les condamnés à mort marchent courageusement vers la fin.

Les exceptions sont très rares. L'une de ces exceptions fut un ancien aide-bourreau ! Il fallut le porter !

On fait assister, comme je l'ai dit, quelques condamnés à chaque exécution. Cela est probablement pour les effrayer. Or, l'effet contraire est obtenu. Ils voient presque toujours un homme marcher à la mort d'un pas ferme, comme s'il allait à une délivrance.

Il se passe souvent des choses qui sont loin de prouver que la mort est difficile et pénible. Je veux en citer quelques exemples.

Il devait y avoir une double exécution, celle de deux Chinois. Le premier, quand on lui expliqua qu'on allait lui couper la tête, s'en prit au Commandant et, dans un jargon impossible à rendre, l'insulta jusqu'à la dernière seconde. Celui-là expédié, on jeta un seau d'eau sur la bascule et on amena le deuxième Chinois. Il s'arrête devant la « veuve » et la contemple un instant. Il avait les mains très petites. Il parvient à les retirer des fers qui les lui tenaient derrière le dos et, en un clin d'œil, il est juché tout en haut de la guillotine, au-dessus du couteau. Il fallut plusieurs minutes pour lui expliquer que ce n'était pas là-haut que « cela se tenait », et le prier de descendre, qu'on « allait lui faire voir ». Il n'y avait pas un homme dans la cour de la prison qui ne riât aux larmes. Johnny descendit et... couic.

Un jeune gaillard qui avait navigué avant de venir au bagne, et qu'on surnommait le « petit matelot », est condamné à mort pour une égratignure faite à un contre-maître avec un couteau, sans pointe, dont la lame avait dix centimètres de long sur un et demi de large. Le contre-maître n'avait même pas été à l'infirmerie !

Quand le « petit matelot » fut bouclé sur la bascule, il fit comme s'il commandait la manœuvre d'un navire entrant dans le port, au moment de jeter les ancrès. Il cria : « Pare à bâbord, pare à tribord... mouille ! » Le bourreau toucha le bouton et la « veuve » mouilla.

Un autre était condamné pour avoir tué un garde-chiourme. Sachant que si vous dites quelque chose qui ne plaît pas à la chiourme, on couvre votre voix avec le roulement du tambour, il fit le bon apôtre et sembla avoir un regret immense de l'acte qu'il avait commis. Tous ces messieurs sont touchés aux larmes par son repentir. Au moment où il va être bouclé sur la bascule, il demande au Commandant l'autorisation de dire quelques mots pour édifier ses camarades. Le Commandant la lui accorde. — « Mes chers amis », dit-il, « dans quelques instants j'aurai vécu. Pensez souvent à ce que je vais vous dire. Pensez souvent à ce que vous allez voir. Vous voyez que je suis calme. Mourir ce n'est rien. Si vous vous trouvez jamais dans le cas où je me suis trouvé, n'oubliez pas l'exemple que je vous donne. Si un surveillant vous frappe, eh bien !... ne le ratez pas. Tuez-le. Tuez-les tous si vous pouvez, tous, tous, tous ! Les vaches ! »

Quand il prononça les mots « ne les ratez pas », le Commandant ne pouvait en croire ses oreilles. Il resta un instant tout ahuri, avant de donner au tambour le signal de rouler. Quand la planche bascula, le condamné à mort vociférait encore « tous, tous, tous, les vaches ! »

Peu après celui-ci, il y en eut un qui essaya aussi de parler en venant sur la cour. Le tambour roula continuellement. « Ah ! cria le condamné à mort, vous voulez m'empêcher de parler ! Eh bien alors je danserai. » Il se mit à chanter : « Gais et contents, nous allions triomphants, le cœur à l'aise » et se dirigea en dansant,

autant que le lui permettaient les entraves, vers la « veuve ». Il gigotait encore de tout ce qui pouvait remuer de son corps, quand le couperet tomba.

On voit, par ces quelques exemples, que la chiourme n'atteint pas son but en forçant les condamnés à assister à ces spectacles hideux. Ces hommes s'habituent à en voir mourir d'autres comme s'ils ne faisaient aucun cas de la mort. Et les exécutions ne sont pas rares aux Iles. Il y a eu un mois, en 1898, où il y eut douze guillotinés !

Si les condamnés vont assister souvent à une espèce de tragi-comédie, ils assistent parfois aussi à de véritables drames. Si, dans des cas comme ceux que j'ai cités, ils reviennent souriants, ou même riant aux éclats, parfois aussi, ils reviennent profondément attristés et le cœur encore plus ulcéré qu'avant, contre cette justice barbare qui frappe si souvent à tort. Ils se demandent avec raison : A quoi bon faire bien puisqu'on peut vous couper la tête quand même ?

Un exemple : Un Italien se bat, à Cayenne, avec un Arabe à propos d'un gamin. Un Belge, nommé Jean Mougin, les sépare et envoie chacun à sa case. L'Italien s'entend avec le gamin pour attirer l'Arabe dans un coin, et tue celui-ci d'un coup de couteau. Les chiourmes arrêtent l'Italien, le gamin et Jean Mougin et les mettent au cachot. Tous les trois sont condamnés à mort, malgré les aveux de l'Italien et du gamin, et leurs protestations de l'innocence de Jean Mougin.

Trois mois après, la peine du gamin est commuée en cinq ans de réclusion. L'Italien et Jean Mougin sont

exécutés. Celui-ci proteste de son innocence jusqu'à la dernière seconde. C'était un garçon estimé de tous pour son bon cœur et son excellent caractère. C'était un très bon travailleur, mais ce n'était pas un mouchard. La chiourme n'allait donc rien faire pour lui. En arrivant aux Iles du Salut, l'Italien fit appeler Deniel et lui jura que Jean Mougin était innocent. Il dit à Deniel que s'il le voulait il pouvait encore sauver ce malheureux et le supplia de faire une démarche pour lui sauver la vie. Deniel refusa. Jean Mougin marcha courageusement à la mort. L'Italien jura une dernière fois que ce malheureux était innocent et appela toutes les malédictions du ciel sur la tête de Deniel.

Puisse le ciel l'écouter !

La première corvée dans laquelle je fus placé à Saint-Joseph fut celle qui creusait une citerne sur la « butte » (le plateau) de cette île. Nous souffrions tous beaucoup de la chaleur. Dès les premières heures du jour nous étions en nage. Quand le soleil dardait ses rayons sur nos épaules nues, c'était insupportable, affreux. Il faisait une chaleur incroyable. Jamais un souffle d'air. Nous étions à cinq ou six mètres au-dessous du niveau du plateau. Il fallait manier indifféremment la bêche, la pelle, la pioche, la brouette, la pince ou levier en fer, ou bien encore une pesante masse, au gré d'un garde-chiourme stupide et insultant. Pour soulager des camarades moins forts que moi, je prenais quelquefois la masse sans qu'on me le dit, et je cassais de gros blocs de pierre bleue, excessivement dure. Les masses pesaient douze kilos. Souvent on se blesse avec des éclats de

pierre. J'eus bientôt saisi le mouvement, mais jamais je ne suis parvenu à faire ce que faisait un homme bien plus petit que moi, mais certainement beaucoup plus fort. Il s'appelait Grugeard, surnommé la Grue pour sa grande force. C'était un véritable prodige. Il était bien bâti, mais son apparence était loin d'indiquer une force aussi extraordinaire. C'était peut-être l'homme le plus et le mieux tatoué de la Guyane, et Dieu sait s'il y en a qui s'abîment artistement la peau ainsi, là-bas. Il avait sur le front, écrit en lettres indélébiles : « Bon cœur et mauvais caractère ». Rien n'était plus vrai. Il était batailleur dans l'âme, mais il ne se battait que pour de bonnes causes. Il avait un cœur d'or. S'il avait une cigarette, il fallait que ses amis en tirassent des bouffées ! Il se privait souvent de son pain pour le donner aux grands mangeurs qui mouraient de faim.

En somme, un brave garçon, venu au bagne à perpétuité, après avoir été condamné à mort pour un coup de poing donné à un caporal ou sergent quelconque ! Depuis dix ans il expiait son coup de poing ! Nous étions deux camarades, deux amis. Je lui enseignai tous les nœuds que peut faire un matelot. Je lui appris la boussole en anglais et en français, je lui expliquai les manœuvres élémentaires à bord d'un navire, et, heureusement, cela lui a bien servi. Un jour il fut envoyé au Maroni (1). Un mois après il s'évada et encore un mois plus tard je reçus une lettre de lui, m'annonçant qu'il était au Vénézuela, où il gagnait honnêtement sa

(1) Fleuve qui forme la frontière entre la Guyane française et la Guyane hollandaise.

vie, comme matelot à bord d'une goélette ! Heureux La Grue !

Peu à peu, la masse me revenait toujours entre les mains.

L'excès de travail, l'excès de chaleur, la saleté, la mauvaise nourriture, le manque d'eau, ou l'abus de l'eau quand par hasard on pouvait en avoir à volonté, de temps en temps une douche froide de forte pluie quand on était en pleine transpiration, qui y résisterait ? Je tombai malade de la dysenterie. Tout affaibli par la perte continue de sang, j'étais forcé de continuer le même travail exténuant. La chiourme était impitoyable. Je ne voulais pas aller à la visite, car celle-ci est une moquerie. Le médecin ne vient à Saint-Joseph que tous les vendredis, et parfois il ne vient pas du tout.

J'avais vu des hommes mourir dans les cases sans avoir été à l'hôpital, le médecin les ayant déclarés non-malades. J'en ai transporté un sur mon dos, du camp au bureau du service intérieur où se passe cette comédie de la visite. Déjà pendant trois semaines consécutives, le médecin l'avait renvoyé. Quand je déposai mon pauvre camarade devant la porte du bureau, il était mort. Il avait exhalé son dernier souffle dans mon cou !

Un autre malheureux, renvoyé plusieurs fois, un anarchiste nommé Bigel, de ma taille, et qui me ressemblait étonnamment, meurt dans le quatrième peloton (case) en pleurant après sa mère et en maudissant les bourreaux qui lui refusaient des soins !

Je pourrais en citer beaucoup comme cela, mais c'est toujours la même histoire. Misère, Maladie, et Mort !

et je n'ai pu garder tous les noms de ces malheureux dans ma mémoire.

Quand un homme était blessé, trop malade pour marcher, ou mort, on le transportait à dos d'homme ou bien dans une brouette !

Il y avait pourtant une civière, mais elle ne devait servir qu'à porter les cadavres des soldats ou gardes-chiourmes quand il y en avait un qui mourait par hasard.

Mon frère avait déjà eu de la dysenterie et s'en relevait péniblement.

Je savais que si, par le plus grand des hasards, on m'avait envoyé à l'hôpital de l'Ile Royale, on aurait fait venir Léonce à Saint-Joseph et que probablement on l'aurait mis au même travail que moi. Je ne voulais pas l'exposer à cela, c'eût été sa mort.

J'avais l'habitude, le soir, quand nous étions aux fers, et que mes camarades causaient encore tout doucement entre eux, de me laisser aller à des rêveries sans fin. Il m'arrivait souvent de me mettre à pleurer. Je tirais ma couverture sur ma tête, je mordais dans un chiffon pour étouffer mes sanglots. Mes voisins croyaient que je dormais. Je les entendais dire, quand j'étais bien malade de la dysenterie : Degrave file un mauvais coton, il est fichu. Ou bien encore : Le pauvre diable ne s'en relèvera pas. J'essayais de cacher ma faiblesse, de sourire, de leur faire croire que j'étais encore solide.

Un de mes camarades, passant à l'Ile Royale pour se faire arracher une dent, eut l'occasion de voir mon frère. Il lui raconta dans quel état j'étais et pourquoi

je ne voulais pas aller à la visite. Léonce lui donna pour moi un billet ainsi conçu : « Si tu ne vas pas à la visite *venâredi*, je demande à venir à Saint-Joseph ! » Je me soumis, car refuser, c'était mourir à deux et peut-être guérirais-je assez vite pour que Léonce ne souffrît pas trop.

La visite se passe à peu près comme au régiment. On fait une liste des malades. Avant que le médecin ne voie ceux-ci, il va causer au garde-chiourme-chef de l'île, qui le renseigne sur les condamnés qu'il va voir. Un tel est un homme dangereux (c'est qu'il a encore envie de sa liberté). Tel autre est un *maquilleur*, c'est-à-dire un homme qui provoque des plaies ou des maladies (c'est qu'il ne veut pas servir d'espion aux gardes-chiourmes). Tel autre encore est un bon condamné, un bon travailleur. Il mérite des égards et pourrait aller se reposer à l'hôpital (c'est qu'il est un bourricaud, espion des faits et gestes de ses camarades).

Naturellement, moi j'étais décrit par le garde-chiourme comme le plus mauvais des hommes, une mauvaise tête, un homme excessivement dangereux. On m'appelle à la visite. Le médecin (j'ai oublié son nom) était assis à une table; à côté de lui, le garde-chiourme Borde, qui l'avait si bien renseigné et qui est crevé à Cayenne plus tard. Je me traîne devant eux. Avant que j'eusse pu ouvrir la bouche pour dire ce que j'avais, le médecin se tournant vers Borde lui demande : « C'est un des frères.... » — « Oui, docteur », répond celui-ci, « c'est un des frères.... —

« Eh bien ! », dit le médecin, « mettez-le en cellule » ! Ce qui fut fait immédiatement et j'y restai six longs mois, comme une bête sauvage. Je hurlais de rage impuissante, fou à lier, ayant des crises de colère aveugle, dès que j'apercevais un garde-chiourme. Un condamné entrait-il dans ma cellule, je ne le voyais pas, mais rien que la voix d'un garde-chiourme me faisait bondir. J'aurais voulu en assassiner, j'aurais voulu boire leur sang, j'étais fou. Mais cette colère, cette fureur me sauva. Ma dysenterie diminua sans soins, elle disparut. Je redrevins solide, prêt encore à lutter, ayant encore l'espoir de sortir de cette cellule, de sortir du bagne, de pouvoir un jour dire au monde entier ce que c'était qu'un garde-chiourme ! J'avais déjà été plusieurs fois en cellule à la Guyane, mais jamais si longtemps. C'est atroce à supporter. On n'a sa ration que deux fois tous les trois jours. Si l'on est au cachot, on ne l'a qu'une fois tous les trois jours. J'avais déjà fait une fois soixante jours pour avoir écrit un billet à mon frère. Ce billet fut saisi, mais heureusement les gardes-chiourmes ne purent le déchiffrer. S'ils l'avaient pu lire, nous n'aurions plus vu le jour, on nous aurait enterrés vivants dans un cachot. Je communiquais par ce billet, à mon frère, un plan d'évasion pour nous deux. Léonce, sans avoir reçu le billet, eut soixante jours de cellule pour « correspondance illicite, en langue étrangère et par signes conventionnels, avec son frère détenu à Saint-Joseph ».

Pendant que je faisais mes soixante jours, je demandai à écrire au ministre des Colonies. Il fallut écrire très prudemment pour qu'on laissât passer ma

lettre, car, malgré un décret présidentiel, les chiourmes allaient certainement la lire. Je désirais simplement provoquer une enquête.

Ma lettre passa, mais fut renvoyé par le ministre des Colonies, le fameux Lebon, à la direction de l'Administration pénitentiaire. Autant valait donner l'ordre de « supprimer l'auteur de la lettre ».

Heureusement pour moi, ce fut le sous-directeur Simon qui vint faire l'enquête. Il me fit appeler et je pus causer librement avec lui pendant deux heures. Il me comprit très bien, mais me fit entendre qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne pouvait pas changer l'état des choses existant à la Guyane. Il ordonna à Deniel, qui était commandant depuis une couple de mois, de me faire sortir de cellule. Il lui ordonna en outre de me laisser voir mon frère tous les quinze jours, si nous restions sans punitions. Rien que cette dernière faveur m'aurait fait oublier tous mes griefs.

Depuis ce temps je pus voir régulièrement Léonce tous les quinze jours. Il n'était plus l'homme solide de jadis. Il était déjà voûté et tout blanc. Mais il avait gardé ses grands yeux noirs, pleins de feu, il m'avait conservé tout son amour fraternel, le cœur aussi grand, aussi noble et aussi jeune qu'aux plus beaux jours de notre vie.

La première fois nous ne pûmes nous voir que pendant une demi-heure. Un garde-chiourme, Dominici, était entre nous. Il nous défendait de parler autre chose que le français et nous interrompait à chaque instant pour nous demander si nous n'avions pas encore fini !

Au fur et à mesure des visites, celles-ci devinrent plus longues. On nous laissa même seuls, enfermés dans une case vide ; plus tard même, on nous permit de rester seuls en plein air, mais à proximité du garde-chiourme de service sur le camp. Oh ! les beaux rêves que nous avons faits là ! Oh ! les beaux châteaux en Espagne que nous avons bâtis alors. Nous avions pour un instant l'illusion d'être libres ; nous oublions, ces jours-là, que nous étions au bagne !

Léonce, qui avait l'air si heureux, si content, chaque fois qu'il venait me voir, arriva (c'était en février 1897) un jour tout triste. Il pleurait ! Il venait m'annoncer la mort de notre pauvre mère. La malheureuse femme était morte sans revoir ses enfants qu'elle aimait tant. Ses dernières paroles, ses dernières pensées avaient été pour nous.

Comment décrire notre douleur ? Elle était morte, la martyre. Nous ne la verrions plus, celle dont la vue seule nous aurait fait oublier tous nos malheurs.

Peut-on blâmer des hommes qui blasphèment en ces moments-là ?

Quel est l'être, quelque parfait qu'il puisse être, qui ne cracherait pas à la face du Ciel, quand, souffrant déjà de tous les maux, quand, innocent de tout crime, il est au bagne et perd la mère qu'il adore ? Qui ne maudirait pas ce Dieu, sans qui, s'il est vraiment Dieu, aucun bien et aucun mal ne peut se faire, et qui pourtant laisse envoyer des innocents au bagne et leur tue leur mère ! Quel est le saint qui, étant en enfer depuis longtemps déjà, ne doutera pas de la clémence de ce Dieu qu'on dit juste et bon, et qui viendrait encore

l'accabler du plus grand des malheurs? Hélas, nous n'étions que des hommes et nous souffrions depuis des années! Mais comme si nous ne souffrions pas assez encore, comme si le sort voulait nous accabler du dernier de ses coups, j'appris bientôt une autre nouvelle, brutalement, sans préparation.

Là-bas, aux îles, on ne voit jamais de journaux. Pour être encore un peu au courant des choses du monde extérieur, nous allions jusqu'à ramasser des morceaux de journaux que les gardes-chiourmes avaient sali par un usage intime. Après un nettoyage sommaire, nous lisions. Parfois aussi nous nous introduisions dans la maison d'un garde-chiourme pour lui voler un journal : chaque fois nous risquions notre vie!

Peu de temps après la mort de ma mère, j'eus par hasard un journal. Jamais de ma vie je n'ai été aussi indigné, aussi furieux : un abominable lâche, se mettant à l'abri par l'anonymat, avait écrit au procureur du Roi, à Anvers, que ma mère était morte, empoisonnée par mon frère et ma sœur qui demeuraient avec elle!

Nous avons su plus tard quel était cet être abject. Inutile de dire que c'était un policier! Dieu a écouté les malédictions de ceux qui souffraient tant : Ce chien anonyme est crevé un an après avoir commis sa lâcheté. Si je ne dis pas son nom, c'est qu'il a des enfants.

On sait à peu près comment les choses se passent en pareil cas. Le procureur du Roi envoie communication de la lettre anonyme au commissaire de police, et ordonne une enquête secrète et discrète surtout. C'est d'après le rapport de celui-ci que le procureur du Roi agit.

Oh ! la belle législation ! Voilà une famille honorée et respectée, à la merci d'un « commissaire de police profondément quelconque » !

Précisément le commissaire de police de Boom avait des griefs réels ou supposés contre mon frère Auguste et son rapport conclua, bien entendu, contre lui. Un jour on fit une descente de Justice dans sa maison. Mon frère et ma sœur étaient à table. Une douzaine de policiers, gendarmes, mouchards, etc., accompagnaient le parquet. Il y en eut un qui eut la politesse de dire à ma pauvre sœur, à moitié morte de frayeur, qu'elle pouvait continuer à manger ; qu'on laisserait deux gendarmes pour la surveiller. On interrogea ma sœur, on questionna mon frère. Avec toute la délicatesse qui caractérise les policiers, on bouleversa la maison. On fouilla les choses les plus intimes, brisant les meubles par-ci, lisant des lettres par-là (sans doute pour découvrir du poison entre les lignes), enfin on fit le sac de la maison. N'ayant rien trouvé, la Justice se transporta au cimetière. Là elle était à son affaire ! On souilla la tombe de ma mère ! On déterra cette martyre. On ne voulait pas même la laisser reposer dans la mort ! On emporta les viscères. Les rapports des médecins-légistes disculpèrent entièrement mon frère et ma sœur. Notre pauvre mère était morte naturellement !

On ne fit même pas des excuses banales à mon frère et à ma sœur.

Le lâche infâme, qui portait claque et épée, uniforme noir et galons d'argent, l'abject criminel, auteur de la lettre anonyme, pouvait se féliciter : il avait souillé la

tombe d'une femme et presque ruiné mon frère. Celui-ci est agent de change. Son métier est impossible sans la confiance du public. Pendant des semaines entières, pas une personne ne mit les pieds chez lui ! Chez nous, en Belgique, plus que dans tout autre pays peut-être, une maison visitée par la police semble être une maison de pestiférés. On la fuit comme un foyer de contagion !

La mort de notre mère, et ce qui la suivit, portèrent un rude coup à mon frère Léonce. Je ne le vis plus jamais sourire !

Peu de temps après un garde-chiourme, nommé Ristori, surnommé Queue-de-bœuf, fit un rapport contre moi. Deniel se donna la peine d'interroger quelques hommes et fut convaincu que le rapport était faux.

Malgré cela, ne voulant pas donner raison à un condamné contre un garde-chiourme, il me punit de quinze nuits de prison.

Pendant que je subissais cette peine, arrive une goélette, la *Cymbeline*, chargée de sable pour Saint-Joseph. Je faisais partie de la corvée des *Incorrígibles*. Cela, malgré un décret présidentiel qui défend de mêler des condamnés non-incorrigibles avec ceux qui sont classés comme tels. On nous fit sortir de la case vers midi, pendant les heures de repos, pour descendre au quai et nous embarquer, afin d'opérer le déchargement. La *Cymbeline* était à deux cents mètres environ du quai. Un matelot noir, Mathurin Labat, nous attendait dans un canot ou « youyou » du bord. Ce youyou ne pouvait transporter qu'une demi-douzaine de personnes à la fois. Ristori, qui conduisait la corvée, nous força à

y entrer à dix-sept. Il resta lui-même au quai avec onze hommes.

Le youyou était chargé à couler : La lisse ne dépassait pas l'eau de dix centimètres. Il n'y avait presque pas de vent, mais une houle très forte. Ce que j'avais prévu arriva. A une quinzaine de mètres du bord, le canot chavira. J'eus à me dégager d'un homme qui se cramponnait à moi. En quelques brassées j'étais au quai.

J'arrache les jambes de mon pantalon, de façon à n'avoir plus qu'une espèce de caleçon de bain et je regarde à qui je pourrais porter secours. Un homme était maintenu sur l'eau par trois de ses camarades. Trois autres barbotaient. J'allai chercher Bestaux qui était dans la position la plus critique. Ce fut l'affaire de deux minutes et ce fut très facile, Bestaux étant à moitié noyé. On le transporta à la case. Le deuxième, Lelodet, fut bientôt à terre aussi. Il ne pesait pas lourd, mais le troisième, un vieux paysan du Nord, me donna plus de fil à retordre. Pendant que je le ramenais, le gamin du garde-chiourme Corroller se mit à crier : « Un requin, voilà un requin. » En effet, on voyait, à peu de distance, l'ailelon d'un requin, qui décrivait des demi-cercles autour de nous. Le paysan que je tenais, Catillon, perd la tête et s'accroche à moi. Il gêne mes mouvements. Je parviens quand même à l'amener près du canot. Celui-ci était plein d'eau. Nous ne pouvions grimper dedans tous les deux, il aurait de nouveau chaviré. Une fois Catillon dans le canot, je pris la bosse (1) du canot entre les dents et je

(1) Corde attachée à l'avant du canot.

nageai à terre en battant l'eau le plus possible des pieds, pour effrayer le requin.

Ristori, le garde-chiourme qui avait assisté à tout cela, me dit : « C'est très bien cela, Degrave, c'est très bien. Je vais vous donner du tabac. » — J'avais bien envie de fumer, croyez-moi, mais je le remerciai en lui disant que je ne voulais pas de son tabac. Il comprit que je lui gardais rancune de son faux rapport. Il me promit que je ne coucherais pas aux fers ce soir, ce qui n'empêcha pas que j'y couchai comme d'habitude.

Le chef de camp Pfaender, un Alsacien, était accouru sur les lieux, et, les sauvetages opérés, me donna l'ordre de chercher les pelles tombées au fond de l'eau. Je refusai catégoriquement, parce que, lui dis-je, je voulais bien m'exposer à avoir un membre coupé par les requins pour sauver la vie à des hommes, mais pas pour des pelles.

Il me dit que pour chaque objet que je repêcherais il me donnerait vingt grammes de tabac. Alors je ne refusai plus. Je rapportai six pelles, un aviron, deux dames de nage et la vareuse de laine d'un homme. J'avais gagné deux cents grammes de tabac. Je n'en ai jamais reçu un seul gramme.

Quand mon frère vint me voir, je lui racontai ce qui s'était passé. Léonce alla trouver Deniel, qui lui dit qu'il ne pouvait rien faire. « Cette affaire n'a aucune importance » dit-il (j'aurais voulu le voir là avec Gattillon) « et d'abord, personne ne m'a fait de rapport ».

Certainement, à mon point de vue, je n'avais pas fait grand'chose. Je m'étais jeté à l'eau comme font les Terre-neuve, autant pour prendre un bon bain que pour

sauver la vie à ces trois hommes, et, ce faisant, il ne m'était même pas venu à l'idée que je faisais un acte méritoire pour lequel je pourrais être récompensé. Léonce, lui, me disait ceci : « Puisqu'un décret présidentiel prescrit des récompenses pour actes de courage et d'humanité faits par les forçats, vous seriez bien idiot de ne pas en profiter ! » Il me conseilla d'écrire la chose à notre frère de Boom pour que celui-ci provoquât une enquête. Quand je voulus envoyer la relation des faits à mon frère, Pfaender refusa ma lettre. Je l'envoyai par une voie secrète. Les faits, dénaturés, parurent dans les journaux. On demanda une enquête. Quand elle se fit, Pfaender était parti. C'était un autre garde-chiourme qui le remplaçait et qui reçut l'ordre d'« investiguer ». Le plus intelligent des trois hommes sauvés, Bestaux, était parti pour le chantier disciplinaire de la Crique Charvia et ne fut pas entendu. Le nouveau garde-chiourme sut, par des menaces, forcer Lelodet et Catillon à mentir ! J'ai vu le moment où j'allais être puni pour avoir sauvé la vie à ces deux bourricauds !

On ne voulait pas me donner mon droit dans cette affaire, tout simplement parce que si on me récompensait, il fallait punir Queue-de-Bœuf. Celui-ci était punissable pour quatre raisons : 1^o Il nous avait embarquer dans un canot qui n'était pas de l'administration pénitentiaire. — 2^o Il avait forcé dix-sept hommes (plus un matelot) à s'embarquer dans un canot qui ne pouvait raisonnablement en contenir que cinq ou six. — 3^o Il nous avait laissés partir sans surveillance, sans nous accompagner. Cela était très grave, et il s'en se-

rait aperçu si nous étions arrivés à bord ! Car, qui m'aurait empêché, aidé par mes camarades, de surprendre les quatre nègres de l'équipage, de les jeter dans le canot et d'amener la *Cymbeline* à Ostende ou à Anvers ? — 4^e Ristori n'avait pas fait de rapport, comme c'était de son devoir. On s'appliqua donc de présenter la chose comme n'ayant aucune importance : Je fus sacrifié.

J'ai dit plus haut que le garde-chiourme fit mentir Lelodet et Catillon. Cela n'a rien de surprenant. Voici un fait dont j'ai été témoin : Un homme essaie de s'évader, mais ne parvient pas à fabriquer l'engin flottant qu'il lui fallait. Ne pouvant rentrer dans sa case, il se cache dans les rochers sur le bord de la mer. Le lendemain matin, les gardes-chiourmes, aidés par les bourricauds contre-maîtres, font une battue et trouvent mon homme. Sur l'ordre des gardes-chiourmes, et pendant que ceux-ci tenaient l'évadé au bout de leurs revolvers, l'aide-bourreau Corbin lui administre une telle volée de coups de bâton, qu'il lui abîme atrocement la figure et lui fracture un bras et une jambe. On le porta à l'hôpital. Précisément, quelques jours après, passe un inspecteur. Comme l'homme en question ne dit rien, je suppose qu'il a peur de parler devant les gardes-chiourmes qui accompagnent l'inspecteur. Je prie celui-ci de renvoyer les gaffs et d'interroger cet homme. Ce qu'il fit. Eh bien, le blessé n'eut pas le courage de parler ! Il dit à l'inspecteur qu'il s'était blessé dans les roches en tombant et que personne ne l'avait frappé !

La moitié des hommes qui sont à l'hôpital de la transportation ont généralement des maladies ou des bles-sures provoquées. Les uns avalent du savon, ou d'autres matières, pour provoquer la diarrhée ou la dysenterie. D'autres se piquent à travers la peau une aiguille dans laquelle est ensillé un fil enduit de tartre dentaire, ou graissé avec la baie d'une liane appelée *panacoco*. Ils laissent quelque temps ce fil entre chair et peau, puis l'arrachent. Cela produit un décollement de chair, des désordres affreux. Beaucoup perdent ainsi un bras ou une jambe, à moins que le médecin, sachant que c'est provoqué, ne les abandonne à leur sort et qu'ils ne meurent en peu de temps du tétanos. D'autres encore se mettent du tartre dans un œil. Deux ou trois mois après ils sortent de l'hôpital, borgnes. J'en ai connu une cinquantaine comme cela !

On se demandera pourquoi ces hommes risquent la perte d'un membre, d'un organe, et même la mort. Tout simplement parce qu'ils sont si malheureux, si misérables sur le camp qu'ils risquent tout pour aller faire de trente à quatre-vingt-dix jours d'hôpital. A l'hôpital, d'abord, ils sont presque débarrassés des gardes-chiourmes. Ils n'ont affaire qu'à de généreuses femmes, les sœurs de charité. A l'hôpital il n'y a pas d'argousins, revolver au poing, pour leur faire exécuter des travaux au-dessus de leurs forces, travaux souvent absolument inutiles. Là aussi, la propreté est beaucoup plus grande que dans les cases. Ils dorment dans un lit. Tous les matins, chaque malade a 25 centilitres de café. A midi, selon la prescription du médecin, ils peuvent avoir de 6 à 24 centilitres de vin. La nourriture, surtout, y est

meilleure et plus abondante, tandis que sur le camp on meurt de faim.

Faut-il qu'un homme souffre, pour s'exposer ainsi à perdre ses membres, à mourir, afin d'échapper à la souffrance pendant quelques semaines ?

La santé de Léonce n'était pas bonne, surtout depuis la mort de notre pauvre mère. Le malheureux perdait courage. Un fait qui n'était pas pour lui relever le moral, fut celui-ci. D'après le règlement, un homme qui se trouve dans des conditions spéciales, peut, étant condamné à perpétuité, obtenir une concession : c'est-à-dire qu'on peut lui accorder un lopin de terre à cultiver pour lui-même, sauf à être réintégré dans un pénitencier à la première faute.

Ces concessions constituent la plus belle blague qu'on ait jamais inventée. Quand un concessionnaire veut travailler en homme courageux et intelligent, et qu'il plante des choses qui pourraient lui rapporter beaucoup, telles que café, vanille, indigo, etc., un gardachiourme vient arracher tout, et lui intime l'ordre de planter de la canne à sucre. En plantant cela, il peut à peine, en travaillant beaucoup, payer l'engrais qu'il est « FORCÉ » de prendre à l'Administration pénitentiaire, et il est OBLIGÉ de vendre à celle-ci sa canne à sucre, AU PRIX QU'ELLE LUI FIXE ! Ceci est pour fournir de la canne à une distillerie de cette bonne Administration pénitentiaire.

On défend à un condamné de posséder un centime. Il ne gagne aucun argent. Si on lui en saisit il est sévèrement puni. Le jour où il obtient une concession, il

doit verser la somme de quatre cents francs ! Si, d'une façon ou d'une autre, il parvient à se procurer cette somme, croyez-vous que l'honnête Administration pénitentiaire lui demande où il a volé cet argent ? Pas du tout.

Mais tout cela était le moindre de nos soucis. Nous allions être bientôt dans les conditions voulues pour pouvoir obtenir une concession. Dans ce cas nous allions partir pour la grande terre. Alors, nous donnions quarante-huit heures aux gardes-chiourmes pour nous garder ! Nous serions libres ou morts, mais nous avions neuf chances sur dix d'être libres.

Il faut croire que l'on avait pensé à cela aussi, chez les argousins, car tout à coup, ce digne F. Faure, qui n'avait jamais voulu entendre notre défenseur, qui avait repoussé une pauvre mère venant pleurer pour ses enfants innocents ; qui s'était bouché les oreilles quand on lui criait notre innocence ; qui avait obstinément fermé les yeux pour ne pas voir les preuves de notre non-culpabilité qu'on lui mettait sous le nez, ce digne F. Faure pensa à nous... pour nous faire du mal ! Il commua notre peine des travaux forcés à perpétuité en celle de vingt ans. Notre situation restait la même, sauf que la peine nouvelle commençant le jour du décret présidentiel, nous devions refaire cinq ans de bagne avant de pouvoir solliciter une concession ! Dans cinq ans ce bon F. Faure allait probablement changer notre peine en dix ans de travaux forcés, et quatre ans après en cinq ans. Nous n'aurions donc la chance d'obtenir une concession que vingt ans après notre arrivée à la Guyane !

Léonce fut vivement affecté du tour de coquin que nous jouait ce digne homme. Il perdit complètement courage. Il avait souvent la fièvre et n'avait jamais été bien remis de la dysenterie. De plus, jamais, depuis notre arrivée à la Guyane, il n'avait mangé à sa faim. Toujours astreint à un travail très dur, parce qu'il était grand et fort, quand sa force fut détruite, quand il fut émacié à faire peur, la chiourme, cruelle jusqu'à la mort, l'astreignit toujours aux mêmes travaux !

Quand il y eut deux ans que nous étions à la Guyane, nous espérions passer à la deuxième classe. Il y a trois catégories de forçats. Un décret présidentiel et les règlements font une distinction entre ces trois catégories. Les chiourmes n'en font pas. Pour passer à la 2^e classe, il faut deux ans de présence à la Guyane, et six mois de bonne conduite. Nous avions cela, mais n'ayant qu'une médiocre confiance dans l'équité de messieurs les gardes-chiourmes, petits et grands, nous priâmes notre frère Auguste, de Boom, de faire des démarches auprès du ministre des colonies, pour que l'on nous fit passer de 2^e classe, comme c'était notre droit. Si nous insistions tant, c'est qu'il faut être de classe pour pouvoir obtenir une concession. Mon frère Auguste s'adressa à Lebon, ministre des colonies, qui lui répondit ceci : « La conduite de vos frères ne permet pas de leur accorder cette faveur ! »

Or, Lebon mentait, tout ministre des colonies qu'il était ; il mentait comme un arracheur de dents, comme un charlatan ! La preuve en est que Léonce passait de 2^e classe à peu près le même jour où ce Lebon

mentait ainsi par écrit ! Moi je ne passai de 2^e classe que six mois après, pour la simple raison qu'on ne pouvait pas bien me nommer de classe, car j'étais toujours, quoiqu'illégalement, porteur du petit bijou de trois kilos cinq cents grammes, que je traînais à la jambe gauche. C'eût été une réclamation toute faite, que de faire voir ma chaîne, si par hasard un inspecteur passait, qui se donnerait la peine de vouloir nous écouter !

C'est même à un inspecteur que je dois, indirectement, d'en avoir été débarrassé. On avait su qu'un de ces fonctionnaires venait. On le sait toujours. On est prévenu d'avance, probablement pour permettre aux gardes-chiourmes d'arranger toutes les petites et grandes histoires qui pourraient être dangereuses pour eux. On enleva ma chaîne sans crier gare. Il y avait deux ans que je la portais. L'inspecteur arriva. Tous les hommes de camp furent appelés, *sauf moi*, qui, pendant ce temps-là, fus envoyé en corvée, à l'autre bout de l'île. Je n'eus pas à m'en plaindre. L'inspecteur était un homme selon le cœur des gardes-chiourmes. Je n'ai jamais vu une si grande distribution de cellule et de cachot que ce jour-là. Tous ceux qui avaient osé réclamer eurent le temps de méditer au cachot sur le danger de dire la vérité au bagne ! Les trente et les soixante jours pleuvaient pour « réclamation non fondée », ou pour « accusation mensongère » envers un honorable « surveillant militaire ! » Ce dernier nom est celui dont on affuble, en France, les gardes-chiourmes, qui n'ont de militaire que les coups de fusil où de revolver qu'ils tirent sur les condamnés.

En outre de la réclamation à faire pour ma chaîne, j'en avais une autre à formuler, que, d'ailleurs, j'avais déjà faite à plusieurs reprises à Simon, le sous-directeur à Cayenne, par écrit. Mon frère Auguste, de son côté, avait réclamé à plusieurs reprises au ministre des colonies à Paris, mais n'avait jamais reçu que des réponses évasives : « on informe », « on instruit », « une enquête est ouverte », etc., etc.

Il n'est pas défendu de fumer à la Guyane, mais jamais, ou presque jamais, on n'a de tabac : il arrive souvent qu'une demi-douzaine d'hommes fument la même cigarette ! Je demandai à mon frère Auguste de m'envoyer du tabac, et de m'en envoyer en quantité suffisante pour pouvoir en donner un peu aux malheureux qui m'entouraient. Il nous envoya, à Léonce et à moi, six mois de suite, cinq kilos de tabac par mois. Nous ne l'avons jamais reçu.

Après cela Léonce, ayant demandé un peu de condiments, pour lui permettre d'avaler la triste nourriture du bagne, Auguste envoya une caisse remplie de bouteilles de moutarde, de *pickles*, etc., et au lieu de mettre de la paille entre les flacons, il y mit du tabac.

Ce colis pesait quinze kilos. Nous ne l'avons jamais reçu. Auguste ayant donné l'ordre à la maison Gustin et Stoll, de Saint-Nazaire, de nous envoyer un kilo de tabac par mois et ayant payé cet envoi, Gustin et Stoll transmit l'ordre à son agent de Cayenne, M. Richard. Celui-ci fit, bien entendu, l'expédition pour les Iles. Nous ne reçumes rien. Mon frère, alors, nous expédia mensuellement un petit colis de tabac comme « échantillon sans valeur ». Nous en reçumes quelques-uns.

La plupart disparurent. Auguste imagina alors de nous les envoyer « recommandés » par la poste. Nous devions signer un carnet de la poste alors, et nous croyions être certains de recevoir notre tabac. Pas du tout. Les gardes-chiourmes inventèrent un moyen pour nous le voler quand même. Quand nous avions signé et reçu notre tabac, à plusieurs reprises, un argousin nous cherchait une querelle d'Allemand et nous conduisait en cellule. Quand on va là, on vous enlève tout ce que vous avez sur vous. A notre sortie de cellule, sans punition, le tabac était fumé... par les gardes-chiourmes.

Mais ce qui est plus révoltant encore, c'est ceci : On ne nous donnait jamais de livres. Je sentais que je m'abrutissais. Je vais en réclamation à la commission disciplinaire, présidée par Deniel, et je demande l'autorisation de me faire envoyer un traité de navigation et un almanach nautique, une ardoise et des crayons d'ardoise. Cette autorisation m'est donnée et, sur l'invitation de Deniel, je prie mon frère Auguste d'envoyer tout cela à l'adresse de ce dernier, en mettant bien en évidence : Pour *Eug. Degrave 27 029. Ile Saint-Joseph.* Deniel reçut le tout mais ne me le remit jamais !

Je n'étais pas le seul qui fût traité de cette façon. J'en ai la preuve écrite. J'ai en ma possession une lettre trouvée dans les paperasses remises au matériel des îles du Salut. Elle émane d'un nommé Albert Grison, n° 24 182, qui prie M. le Directeur de bien vouloir lui faire remettre un colis expédié au commandant Deniel par la mère de Grison, une ouvrière parisienne. Le co-

Ils contenait du tabac, du papier à cigarettes, du papier à lettres et des enveloppes. Cette lettre était adressée au directeur de l'Administration pénitentiaire. Elle lui fut envoyée par Deniel avec cette annotation, de sa main, et signée par lui : « Quatre évasions. Pourrait être dirigé sur le chantier disciplinaire de la crique Charvin. » Signé : *Deniel.*

Ainsi ce condamné, parce qu'il osait demander ce que sa mère, une pauvre ouvrière, lui avait expédié, Dieu sait au prix de quelles privations, devait être envoyé à un chantier où les hommes portent tous la chaîne ; où on relie encore leurs chaînes par une autre de même taille pour les accoupler au travail ; dans un chantier où il est méritoire pour un garde-chiourme de tuer un condamné sous le prétexte le plus futile ! Le bon directeur, au lieu de faire remettre le colis, envoya Grison à la crique Charvin. Mais Grison était un brave ! Il s'évade avec huit compagnons. Ils essuyent une vingtaine de salves de coups de feu, sans se faire tuer. Repris dans la brousse, ils sont enfermés dans la prison du Kourou, Albert Grison démonte sa cage et part, *à la tête du camp*, en plein midi, devant tous les gardes-chiourmes réunis ! On lui tire plus de cent cinquante coups de fusil. Deux mois après, quelques-uns de ses amis et moi, nous étions prévenus qu'il était libre et heureux en Colombie. Deniel ne savait pas qu'en conseillant de l'envoyer à la mort, il venait de signer sa grâce !

Je fus nommé de 2^e classe six mois après mon frère, mais je couchai encore un mois aux fers sur la planche, au 4^{er} peloton de Saint-Joseph.

Après ce temps, c'est-à-dire après deux ans et neuf mois de fers, on me fit coucher dans un autre peloton, sur un hamac. C'est encore plus sale que sur les lits de camp ! La vue de ces écuries est répugnante. Un cheval, un bœuf, refuseraient certainement d'y entrer, et si on les y forçait, ils tomberaient bientôt malades. Figurez-vous une case de trente mètres de long sur cinq de large. De chaque côté une barre en bois est fixée aux murs. A un mètre quatre-vingts de chacune de celles-ci, il y en a une autre parallèle, de façon à diviser la case dans sa longueur en trois parties égales. Les deux parties vers le mur sont pour y tendre les hamacs. La partie du milieu reste libre, pour la circulation.

Les hamacs ont une gaine à chaque bout, dans laquelle on glisse un bâton. On attache avec des cordes les bouts des bâtons aux barres parallèles et le hamac est installé. *On est forcé de voler des cordes*, où on peut en trouver, et quand on s'en procure qui sont trop bonnes, les chiourmes vous les enlèvent et vous punissent !

Ces cases sont d'une malpropreté qui défie toute description. Le parquet est pavé d'énormes cailloux ronds, entre lesquels il y a eu, je pense, dans le temps, du ciment ou du mortier ; maintenant il n'y a que de la boue infecte. J'ai soulevé un de ces cailloux pour y faire une cachette. J'y ai trouvé des centaines de vers blancs qui grouillaient dans une vase puante ! Au bout de la case il y a une baïlle (la moitié d'un tonneau scié en deux) avec un couvercle dans une case, sans couvercle dans l'autre et qui dégage, dans les deux cas, une odeur nauséabonde. Les hommes, tant le jour que

la nuit, sont forcés de faire leurs besoins là dedans devant leurs camarades. Il y en a beaucoup, souffrant de la diarrhée ou de la dysenterie, qui sont obligés d'y aller pendant que les autres mangent leur nourriture, déjà assez dégoûtante sans cela !

Toutes les barres sont creusées par des insectes qui attaquent le bois dans les pays chauds. Ces creux sont habités par des légions de punaises, de puces, de mille-pattes, de scorpions, etc.

C'est une véritable torture, que d'être astreint, comme on l'est, de s'allonger sur un hamac depuis sept heures du soir, jusqu'à cinq heures du matin ! Tout homme que l'on voit debout dans cet intervalle est puni. Des heures entières on tue punaises sur punaises qui viennent vous mordre au cou ou à la figure. Des heures entières on se tourne et se retourne, espérant en vain que le sommeil viendra. Et quand il vient enfin, il est de plomb, il est abrutissant. Heureux encore, quand il ne pleut pas, car alors, de véritables gouttières se forment au-dessus de votre hamac qui se remplit d'eau. On est réveillé par la chute d'une rigole qui descend du toit, pourri par les eaux diluvienues.

La toiture de ces cases date d'il y a au moins vingt ans. Elle est en bois. Pensez donc dans quel état de délabrement cela doit se trouver.

Parfois les eaux chassent des mille-pattes, des scorpions ou des araignées-crabes, qui tombent sur votre hamac et vous pincent cruellement. Mais courage : à la guerre, comme à la guerre. Le temps viendra peut-être où je pourrai penser à tout cela comme à un mauvais rêve. Dieu ne permettra pas que des innocents souf-

frent tout cela pour toujours ! Hélas ! le plus rude coup devait encore m'être porté, avant que ce bonheur m'arrivât.

Un jour Léonce vint me voir. Il était excité, fébrile. Enfin il m'avoua ce qui lui était arrivé. Il travaillait à ériger un mur derrière l'hôtel du commandant Deniel. Travail très pénible et très dangereux, surtout quand il pleuvait. Il devait manier de gros blocs de pierre bleue, qu'il fallait hisser en place avec une grue. Il pleuvait tout le temps. Il ne faut pas s'imaginer que la pluie qui tombe là-bas ressemble celle qui tombe en Europe. Ce sont des averses comme on ne peut s'en faire une idée ici. Des cataractes d'eau vous tombent sur les épaules. Si l'on retire sa blouse pour travailler, l'eau vous fouette la peau jusqu'à vous faire mal. Si l'on garde sa blouse, on est trempé jusqu'aux os et quand on rentre en case, à la nuit, il faut se coucher avec ces effets mouillés ou bien tout nu : On n'a rien pour se changer ! Il vaut mieux se coucher avec les effets mouillés, car si on les ôte, en les remettant le lendemain, on croit se mettre de la glace sur le corps !

Léonce travaillait donc au mur du Commandant Deniel passe et lui adresse la parole. Cet hypocrite demande à mon frère ce qu'il peut faire pour lui. Léonce lui dit que, souffrant de la fièvre, il ne résistera pas longtemps à ce surmenage en pleine pluie et le prie de bien vouloir le laisser travailler à l'abri. Là-dessus Deniel lui offre la place de contre-maître. Oui, ce garde-chiourme-voleur offre à mon frère d'être son espion, de moucharder ses camarades. Léonce, le rouge de la

honte au front, refuse et dit qu'il préfère souffrir et mourir que de s'abaisser à faire ce métier-là. « Je ne pourrais plus regarder mon frère en face », dit-il, « il me mépriserait. Il n'y a jamais eu en moi l'étoffe d'un mouchard ».

« Très bien », répondit Deniel, « restez là, à la pluie, cela vaudra mieux pour votre santé. »

Je revis Léonce quinze jours après. Il ne tenait plus debout. Il dut rester couché par terre tout le temps qu'il fut avec moi. Je l'encourageai par des paroles qu'on ne trouve qu'en ces moments-là. Quand il partit, il se raidit pour ne pas me faire voir ce qu'il souffrait. La dysenterie l'avait repris. Il était faible, souffrant, mais essayait de me donner le change.

Deux jours après il était admis à l'hôpital d'urgence. Le dimanche suivant, je demandai et j'obtins l'autorisation d'aller le voir. Le pauvre garçon était bien malade. Tout le monde, à l'hôpital, faisait son possible pour le soulager, l'aider. Il savait déjà qu'il n'y avait plus d'espoir, mais il me fit espérer.

Il se pliait à me dépeindre la bonté de la sœur de charité, sœur Géronime, qui avait passé une nuit entière à son chevet. Il avait les larmes aux yeux quand il parlait de cette brave femme et ses regards la suivaient avec amour quand elle passait et repassait devant son lit. « C'est la première personne », me dit-il, « qui a été bonne et douce pour moi, depuis bien longtemps ».

Les condamnés, eux aussi, rivalisaient de zèle, pour rendre de petits services touchants à mon frère, car il

était aimé et respecté de tous, en général. Je quittai l'hôpital le cœur navré, mais espérant encore. La bonne sœur Géronime eut encore un mot d'espoir et d'encouragement à me dire en partant. Dieu bénisse cette noble femme !

Je retournai à Saint-Joseph. Je n'étais pas tranquille. Je guettais les hommes qui venaient de l'Île-Royale. Le lundi, un homme me dit que Léonce allait très mal. J'étais déjà enfermé dans le peloton. Impossible d'en sortir, autrement je serais passé à l'Île-Royale à la nage. Je marchais dans le peloton comme un fou. On m'ordonna de me coucher, à plusieurs reprises. Je ris au nez de ces brutes. Je les insultai ! L'idée m'était venue que s'ils venaient pour me mener en cellule, je m'échapperais en y allant et je me jetterais à l'eau pour aller voir Léonce. Pas un garde-chiourme n'aurait osé me suivre. Ils sont bien trop lâches !

A l'Île-Royale, les bonnes sœurs de l'hôpital avaient demandé à Deniel de me faire venir, mon frère étant mourant.

Il n'osa pas refuser, mais attendit jusqu'au matin. Le mardi, on me transporta à l'Île-Royale. Je volai à l'hôpital.

C'était le 30 mars 1898.

En entrant, je vis la mort sur la figure de mon frère. Quand Léonce m'aperçut, un dernier sourire vint encore illuminer sa figure. « Ah ! Eugène, mon pauvre Eugène », dit-il, « je te vois encore une fois. Que je suis heureux ! Je vais mourir content ! » — J'essayai de lui donner encore de l'espoir, mais ma voix se brisait dans ma gorge. Je devais sortir parfois

pour pleurer, pour ne pas lui faire voir mon désespoir. Enfin, il me dit de prendre sa main. Elle était déjà froide. « Eugène », me dit-il, « aie beaucoup de courage, tu vas rester seul à souffrir... Je sens que c'est fini. »

Je mis ma tête bien près de la sienne et lui dis : « Léonce, frère, je te jure qu'on ne t'aura pas assassiné pour rien, je te vengerai. Je tuerai comme des chiens, qu'ils sont, ceux qui t'ont fait souffrir, qui l'ont martyrisé, qui t'auront tué ! »

« Non, Eugène », dit-il, « non. Vois, je pardonne. Tu le feras aussi. La vengeance ne nous appartient pas... Tu vas promettre à ton frère mourant de pardonner ». — « Non ». — « Eugène, tu vas me jurer de ne jamais te venger. Je le veux ! Vas-tu me refuser cela ? Allons, jure... Eugène ». — Je jurai. « Maintenant, dit-il, je puis mourir en paix. Je sais que tu ne manqueras pas à la parole donnée à ton frère ! »

Ce n'était plus moi qui consolais maintenant. Je pleurais à chaudes larmes. Léonce, tant qu'il le put, m'exhorta à toujours être bon, honnête et généreux. Son regard se voila. Il divaguait maintenant. Quelques instants après, j'entendis qu'il disait : « Maman, maman... » Puis plus rien. J'étais seul, bien seul maintenant à souffrir.

Deux forçats, à côté de moi, pleuraient. Mais que m'importaient ces hommes. Mon frère était là, mort, étendu sur un lit d'hôpital de forçats et je vivais encore, moi ! J'étais encore là. Je ne savais donc pas mourir !

Je me jetai sur son pauvre corps émacié par la souffrance. Je l'embrassais. Je lui criais de me ré-

pondre encore, de ne pas me laisser seul. Ne devions-nous pas mourir ensemble, nous qui, ensemble, avions tant souffert ?

J'étais fou. On vint pour m'arracher de là. Je me battis. Je voulais tuer, je voulais mourir... Je revins à moi plus tard. J'avais mal au crâne. Mes camarades me dirent que je m'étais jeté la tête contre le mur.

Ainsi, c'était bien vrai ? Il était mort, l'être que je chérissais le plus au monde, celui qui toujours avait été mon bon frère, mon ami et mon guide dans cette vie, celui qui m'avait soutenu dans toutes les épreuves et qui m'avait toujours aimé ! O mon Dieu, que ta main est lourde quand elle s'appesantit sur nous !

On avait enlevé le cadavre de Léonce. On m'enferma dans le 3^e peloton de l'Ile-Royale. Je marchai toute la nuit. Je savais qu'on allait immerger le cadavre le matin, au jour.

On m'a assuré que les sœurs de charité et deux ou trois personnes civiles ont supplié Deniel de ne pas immerger le corps de mon frère, de le faire enterrer dans un coin quelconque.

Ces généreuses personnes faisaient valoir à Deniel que tôt ou tard nous serions réhabilités et que peut-être ma famille voudrait que la dépouille de mon frère reposât alors dans son pays natal. Deniel refusa.

Le lendemain mon frère fut jeté aux requins, à cinquante mètres du bord. Et faut-il le dire ? Faut-il répéter cette chose atroce ? Faut-il raconter que j'ai vu ses membres arrachés, son corps mutilé, jouet des squales ? Oui... tout mon être frémissant d'une horreur

indescriptible, je vis ces monstres s'arracher les derniers débris de chair !

S'étonnera-t-on que, même au sein d'une fête maintenant, parfois mon regard devient fixe, mon œil se dilate, l'horreur se peint sur ma figure, des frissons me secouent le corps ? C'est que je revois ce cauchemar. C'est que je pense à mon frère ! Pourrai-je jamais effacer de mon esprit ce tableau horifiant ! Comment pourrai-je encore sourire ? Comment se fait-il encore que je ne sois pas mort à ce moment-là ! Je me précipitai vers la mer. Quel était mon but, voulais-je mourir ? Je ne sais ; je ne savais plus penser. Les canotiers, mes camarades, m'empêchèrent de faire cette folie et m'enfermèrent dans leur case jusqu'à dix heures. A cette heure Deniel vint me voir. Il me parla bien. On aurait dit un homme qui avait pitié. Il réussit à me faire pleurer. C'était fini. Mon courage était revenu. Il n'y avait plus rien à craindre de ma part. Cet homme, ce Deniel, a-t-il eu pitié réellement ? C'est possible, mais il a été bien cruel.

Je fus renvoyé à Saint-Joseph pendant la journée.

Quelque temps après on me fit venir à l'Ile-Royale. Deniel, qui plus que jamais craignait une évasion de ma part, m'accorda un emploi qui me donnait plus de liberté que quand j'étais à la corvée. J'avais, partant, plus de chance d'évasion. Mais si Deniel s'exposait à ceci il avait une arrière-pensée. L'emploi qu'il m'accordait était dangereux en un sens. J'y étais exposé à des punitions sévères ; je pouvais, si je faisais comme les autres, me laisser entraîner à des actes qui me coûteraient la vie.

Quand un condamné parlait de Deniel il disait : « Oscar I, empereur des Iles, le père des malheureux : Quand il n'y en a pas, il en fait ! » Cette dernière réflexion était très correcte.

Il y a, à l'Ile-Royale, une « cambuse » où l'on tient et délivre les rations de tous les habitants des trois Iles, tant forcats que gardes-chiourmes, tant civils que militaires. À la tête de cet établissement se trouve un civil, ne faisant pas partie de l'Administration pénitentiaire, mais prêté à celle-ci, par le corps des comptables coloniaux. Ce comptable colonial ou magasinier en a un autre d'une classe inférieure, sous ses ordres, ainsi que deux condamnés. A la cambuse il y a toujours beaucoup de vin et c'est un des condamnés qui en fait la distribution aux civils, soldats et chiourmes. Il est rare qu'il résiste longtemps à la tentation. Généralement il s'enivre et fait des bêtises. On le met aussitôt en cellule. C'est ce qui venait d'arriver encore. Deniel me choisit pour remplacer cet homme, espérant que j'aurais fait comme lui. Si je m'enivrais, il était probable que je ne me laisserais pas conduire en cellule sans résistance et alors... Mais il ne me connaissait pas. J'y serais resté vingt ans, dans cette cambuse, sans boire !

J'eus la chance de tomber sur le plus charmant homme que j'aie rencontré dans ma vie de prisonnier. Mon maître, M. Argis, natif de la Martinique, valait plus dans son petit doigt, que tous les gardes-chiourmes de la République. C'est un homme bien élevé, instruit, généreux et bon. Quoique les chiourmes m'eussent dénigré auprès de lui, il me jugea bientôt

digne de confiance et n'eut jamais à s'en repentir. Avec lui je n'étais pas un condamné, j'étais un homme libre. Aussi travaillais-je de bon cœur et ce que Deniel avait espéré n'arriva pas. Je fus employé chez M. Argis pendant quatre mois. Ce brave et digne homme avait pitié de moi et faisait tout ce qu'il pouvait pour me rendre moins malheureux. Toujours poli et affable, il défendait ses employés contre les méchancetés des gardes-chiourmes. Je garderai toujours un souvenir plein de gratitude à ce brave cœur. Journellement j'avais à faire des courses chez lui. Sa femme, la bonté même, était aussi charmante qu'elle était gentille. Elle savait toujours m'offrir un peu de nourriture, mais avec des paroles si douces, si polies, si pleines de tact, qu'il n'y avait pas moyen de refuser. J'avais l'air de lui rendre service en acceptant ! Et puis, comment refuser : Je mourais de faim ! Bientôt ce changement de régime fit de moi un tout autre homme. Peu à peu je reprenais de la vigueur ; je redevenais un peu ce que j'étais avant d'avoir tant souffert. Je ne mangeais plus la saleté que nous donnait l'Administration pénitentiaire. Je pouvais même souvent laisser mon pain à des camarades plus malheureux que moi !

M. Argis avait aussi la gestion d'un grand magasin, où l'on délivrait tout le matériel nécessaire aux Iles. Tout le temps non employé à la cambuse, nous le passions au Matériel.

Pendant que je travaillais au matériel, un jour, M. Moutet, gouverneur de la Guyane, y vint en tournée d'inspection. Je me plaignis à ce fonctionnaire de

la situation extraordinaire qui m'était faite. Je lui dis que moi, que l'on ne faisait que soupçonner de vouloir m'évader, j'étais condamné par l'Administration pénitentiaire à ne jamais quitter les îles, où l'on est bien plus malheureux que partout ailleurs, ne fût-ce que par rapport à la nourriture, tandis que je connaissais des condamnés qui, après leur « douzième » évasion, étaient encore envoyés à la grande terre.

Simon, le sous-directeur, m'interrompit vivement et dit à M. Moutet : « Oui, oui, tout ce que Degrave désire, c'est d'aller à la grande terre, parce qu'il sait bien que, huit jours après, il n'y aurait plus de Degrave, il serait parti ! » Je me plaignis alors à M. Moutet des traitements indignes qui m'étaient infligés, ainsi qu'à mes camarades, par les gardes-chiourmes. Simon et Deniel firent croire à M. Moutet, que J'ÉTAIS ATTEINT DE LA MANIE DE LA PERSÉCUTION !

On verse au matériel, avant de le condamner, tout le rebut de l'outillage. En fouillant là-dedans, je retrouvai ma chaîne. Je l'aurais reconnue entre mille ! Je la cachai soigneusement, avec le secret espoir de la ramener un jour en Europe. J'y ai réussi ! Elle a été exposée pendant plusieurs mois à la salle de dépêches de la *Chronique à Bruxelles*.

Dans ce même magasin de matériel, j'ai souvent remarqué des rouleaux de plomb laminé qui devaient servir à faire un cercueil pour renvoyer le corps du capitaine Dreyfus en France, si on parvenait à le faire mourir ! Il n'y avait pas à se tromper, une étiquette l'indiquait ! J'y ai vu aussi deux caisses de plâtre à

mouler, pour mouler le corps et la figure du capitaine Dreyfus, en cas de mort. Un condamné, nommé Gianelli, était retenu expressément aux Iles pour faire ce moulage.

L'autre condamné qui travaillait avec moi à la cambuse m'avoua un jour qu'il avait reçu de Deniel, la mission, de me surveiller et de rapporter aussitôt tout mouvement ou acte suspect de ma part.

J'avais su gagner l'estime de ce garçon. On s'aperçut bientôt qu'il ne faisait pas ce que l'on attendait de lui. Alors on me donna un contre-maître (le frère d'une actrice bien connue de l'Opéra de Paris), pour me surveiller, mais, chat échaudé craint l'eau chaude. Je me tenais sur mes gardes, et mon contre-maître ne s'aperçut jamais que j'étais prêt à tenter le grand coup, que j'avais tout ce qu'il me fallait pour m'évader. Ce fut difficile. Il fallait que personne ne me vit, pas même M. Argis ! Petit à petit j'avais tout préparé, et j'espérais tenter la fortune une dernière fois le 28 août 1899. J'étais parvenu à fabriquer un engin solide et excessivement léger qui remplissait toutes les conditions nécessaires pour effectuer un voyage sur mer. Mon engin avait une contenance de 1250 litres, et avait cet avantage qu'il pouvait chavirer autant de fois qu'il plairait à la mer de le retourner. Je n'avais qu'à grimper sur le côté qui était en l'air et continuer ma route. J'avais fabriqué trois voiles avec des jupons de femmes reléguées. Tout était prêt depuis quelque temps déjà, mais j'avais fixé le 28 août parce que la lune était propice alors et, de plus, je voulais attendre un résultat possible des démarches faites par mon

frère Auguste et mes bons amis du Comité. Si M. le président Loubet me graciait le 14 juillet, je devais le savoir avant le 28 août.

Vers le 20 août je remarquai que j'étais beaucoup plus attentivement surveillé qu'auparavant. On avait amélioré l'éclairage du peloton où je couchais. On n'allumait plus les reverberes autour de la case, ce qui faisait que je ne pouvais plus voir les « bourri-cauds » qui nous gardaient du dehors. Je fus réveillé à chaque ronde par des gaffs qui, soulevant mon couvre-pieds, me tâtaient les extrémités pour s'assurer si ce n'était pas un mannequin qui était à ma place.

Sortir dans ces conditions, c'était la mort certaine, car, quand même j'aurais étranglé les bourri-cauds qui montaient la garde autour de la case, me voyant arriver, ils auraient eu le temps de donner l'alarme, et je savais qu'il ne fallait plus songer à revenir dans la case en cas de non réussite, si les gardes-chiourmes étaient prévenus de ma sortie. Plusieurs de ceux-ci m'avaient déjà dit que si jamais j'étais dehors, la nuit, je serais tué sans pitié. Je leur avais déjà glissé quelquefois entre les doigts quand, le temps où les matériaux me manquant, j'avais été forcé d'abandonner une tentative commencée et de revenir à la case. Ce qui faisait enrager les gardes-chiourmes, c'est qu'ils n'avaient jamais pu me prendre sur le fait. J'étais dénoncé par des délateurs, mais les argousins arrivaient trop tard et ne pouvaient sévir autrement qu'en me mettant en cellule pendant un temps plus ou moins long, pour « instruire ». Ils devaient me relâcher après, faute de preuves.

Je décidai de ne plus reculer mon évasion qu'une seule fois. Je partirais le 26 septembre, jour de la prochaine nouvelle lune. Continuer à vivre cette vie-là, je ne le voulais plus. Autant être mort. On avait appelé quelques hommes qui avaient eu des diminutions de peine à l'occasion du 14 juillet. Mon nom ne figurait pas sur cette liste. Je croyais que M. le président Loubet allait faire comme F. Faure. Il n'y avait donc plus d'espoir que dans l'évasion. Je n'aurais plus jamais l'occasion d'en préparer une aussi bonne que celle que j'allais faire. Le sort en était jeté. J'écrivis à mon frère Auguste que j'étais au désespoir, que je me voyais perdu : que ses lettres, toujours pleines de promesses et d'encouragements, ne faisaient que me faire souffrir davantage. Je le priai de ne plus m'écrire ; que moi, de mon côté, je n'écrirais plus.

Je ne pouvais pas lui dire, n'est-ce pas : Mon cher Auguste, je vais tenter une dernière fois de conquérir ma liberté, par l'évasion. Il est inutile de m'écrire encore, dans un mois je serai libre ou mort !... La chiourme lisait toutes les lettres. J'espérais que mon frère aurait pensé que moi, qui avais déjà tant souffert, tant enduré sans me désespérer, je n'allais pas jeter le manche après la cognée et me suicider. Je pensais que ses idées se seraient plutôt portées vers une tentative d'évasion. Non, il ne comprit pas. Quand il apprit ma grâce, il tremblait qu'elle ne vint trop tard.

Aussitôt qu'il la connut il me télégraphia. J'étais gracié depuis le 24 août 1899. Le 3 septembre je fus appelé par M. Laffontan. C'était le Commandant qui venait depuis peu de remplacer Deniel. M. Laffontan est un

ancien lieutenant de zouaves. Je ne l'ai pas connu longtemps, mais ses manières d'agir avec les condamnés pendant le peu de temps que je l'ai connu me font croire qu'il n'est pas un méchant homme comme Deniel. Moi, pour ma part, je n'ai eu qu'à me louer de lui, et il avait commencé à améliorer un peu le sort des condamnés. Deniel était parti pour Cayenne. Des journaux ont prétendu qu'il avait été puni pour ses cruautés envers le capitaine Dreyfus. C'est faux ! Ces journaux ont été trompés. Deniel, au lieu d'être puni comme il le méritait, a été récompensé. Il a été nommé chef du 2^e bureau de l'Administration pénitentiaire, c'est-à-dire qu'il est chargé du personnel de cette Administration dans laquelle il ne compte que deux supérieurs, le directeur et le sous-directeur.

M. Laffontan me fit appeler et, me tendant un télégramme, me dit : « Tenez, Degrave, voici ce que télégraphie votre frère. Il n'y a rien d'officiel encore, mais j'ai tenu à vous faire cette communication ». Je saisis le télégramme et lus : *gracié*. Le sang me monta violemment à la tête, je crus que j'allais tomber. Puis je me mis à pleurer.

« Allons, allons, Degrave », me dit le Commandant, « on dirait que cela ne vous fait pas plaisir ». — « Si, monsieur Laffontan », lui répondis-je, « mais je pense à celui que j'ai vu dévorer par les requins ! Il n'est plus là, lui ». — « Pardon », dit M. Laffontan « je ne pensais pas à lui. Excusez-moi. Allons, voulez-vous fumer une cigarette ? » Je remerciai et j'acceptai.

J'avais à peine allumé la cigarette que je voulais partir. Cet homme qui venait de m'annoncer ma liberté

prochaine n'était pas méchant, mais il me répugnait quand même : c'était un chef de gardes-chiourmes ! « Voyons », dit M. Laffontan, « calmez-vous. Je dois vous garder dans les mêmes conditions qu'auparavant, mais d'ici à quelques jours, votre grâce sera officielle et vous serez mis en liberté ! »

Je partis. Je ne me rendis pas à la case. Je me cachai dans un endroit sauvage, tout près de là, et, me jetant la face contre terre, je criai la grande nouvelle à Léonce. Je riais et je pleurais à la fois. J'étais heureux comme on ne l'est pas souvent dans sa vie et pourtant j'étais en même temps profondément malheureux. Je ne savais plus ce que je faisais. Je pris ma course vers le camp. Quand je rencontrais un condamné, homme ou bourricaud peu importe, je lui criaïs la bonne nouvelle et je continuais ma course, en coup de vent. Je la crachais à la figure des gardes-chiourmes qui voulaient m'arrêter. Je me précipitais d'une case de condamnés vers l'autre, pour annoncer ma liberté. Tous, en général, en étaient heureux. Enfin, je tombe exténué devant ma case. Tous mes camarades me serrent la main, me félicitent, me donnent des conseils pour l'avenir ! Et quels conseils je reçus de quelques-uns d'entre eux !...

Une heure après j'étais redevenu calme et, en apparence, rien n'était arrivé.

Il m'a fallu beaucoup de tact, énormément de présence d'esprit, depuis ce moment jusqu'à ma libération, pour ne pas faire de folies.

Les gardes-chiourmes étaient furieux qu'une proie

leur échappât. Ils se doutaient bien que leurs agissements seraient bientôt dénoncés. Il n'est pas d'insultes, pas d'avanies, que je n'aie subies de la part de ces misérables assassins pendant ce temps. Quatre jours après que le Commandant m'eût communiqué le télégramme de mon frère, donc onze jours après que j'étais garcié, un infect garde-chiourme, un Alsacien du nom de Moosbrugger, me mit son revolver devant les yeux. Je comptai cinq balles. La sixième était masquée par un côté du canon. — Un chien s'était jeté sur moi et m'avait mordu à la jambe. Je pris une pierre pour chasser le chien. Je n'avais encore fait que lever la main avec la pierre, quand le garde-chiourme Moosbrugger, tirant son revolver, me le mit à vingt centimètres du front, en me disant : « Je te brûle la cervelle, espèce de grand... » — « Espèce de grand quoi ? » lui dis-je. Je voyais son revolver trembler dans sa main. Je continuai : « Je parie que tu me rates, car tu trembles ! Mais si tu tires, je t'écrase la tête avec ce caillou. Allons, chiche (1) ! » — Il n'osa pas ; il rencontra son revolver. Je ne perdis pas la tête. Je savais très bien que si je me retournais, ce garde-chiourme allait me tirer quelques balles dans le dos. Je le suivis, la main levée, jusqu'au coin du hangar. Une fois qu'il eut tourné le coin de ce bâtiment, je pris ma course vers l'hôtel du Commandant. Je me plaignis de ce qui venait d'arriver. M. Laffontan me dit littéralement ceci : « Degrave, faites encore l'imbécile pendant quel-

(1) Mot par lequel on met quelqu'un au défi de faire quelque chose.

ques jours ; vous savez bien qu'ON NE PEUT PAS TENIR CES ABRUTIS-LÀ. A l'avenir, ne descendez plus au quai, et si M. Argis vous y envoie, dites-lui que je vous l'ai défendu ».

Ce ne fut que le 24 septembre, donc précisément un mois entier après la décision prise par le président de la République, M. Loubet, que le ministre des Colonies se décida enfin à annoncer ma grâce, par câblogramme. On voulut encore me faire coucher dans les « magasins de vermine » où je couchais depuis si longtemps déjà avec mes camarades. Je refusai net. On se décida à me laisser coucher à l'hôpital de la transportation.

Il n'y avait un vapeur de l'Administration, de passage aux Iles, que le 3 octobre. Or, c'était précisément le 3 octobre que partait de Cayenne le courrier pour la Martinique et la France. Si je manquais ce courrier, je devrais rester un mois entier à Cayenne pour attendre le courrier suivant. Il y avait bien le bateau pilote qui venait aux Iles et repartait le 27 septembre, mais on me dit que je ne pouvais m'embarquer là-dessus. Je répondis que c'était très bien, mais qu'étant un homme libre maintenant, personne ne pouvait m'empêcher de me procurer les moyens de transport nécessaires et que j'allais me mettre immédiatement à l'œuvre pour faire un radeau avec lequel j'essayerais d'arriver à Cayenne à temps pour le courrier. Là-dessus, la difficulté fut aplatie et le 27, à cinq heures et demie du matin, on m'embarqua à bord du bateau pilote.

J'avais entendu, quelques jours auparavant, quelques

gardes-chiourmes se donner le mot pour m'insulter une dernière fois, au moment où je m'embarquerais. C'étaient les chiourmes Renucci (prononcez Renoutchi) dit le *Rouquin* ou l'*Antilope*, Moosbrugger, dit l'*Allemand* ou *Œil-de-verre*, Vinçonneau et Rostaing, dit *Bel-en-Cuisses*.

Le canot qui devait me mener à bord du pilote devait emmener en même temps cinq condamnés pour Saint-Joseph. C'était Moosbrugger qui commandait le canot.

Je causais avec mes camarades qui me félicitaient vivement de mon bonheur inattendu. Moosbrugger dit brutalement : « Allez, embarquez là-bas vous autres, à l'avant ! » — Je m'adresse à un de mes camarades (un Brestois qui m'avait vu condamner à mort) : « Mon ami, voulez-vous avoir la bonté de déposer mon sac à l'arrière de ce canot ? » — « Oui, Monsieur, avec plaisir », me répondit-il avec un sourire, heureux de pouvoir appeler « Monsieur » son égal d'hier.

Après qu'il eut jeté mon sac aux pieds du gaff, à l'arrière du canot, il me salua en ôtant son chapeau. J'avais un franc dix centimes pour toute fortune. Je sortis mon franc et le donnai au Brestois qui le fit disparaître comme par enchantement dans sa bouche, prêt à l'avaler, si le garde-chiourme voulait le lui voler. Mes camarades s'assirent à l'avant. J'allai m'asseoir dans la chambre, à la place d'honneur, à côté du garde-chiourme. Celui-ci, qui avait pourtant promis de m'insulter, n'osa pas ouvrir la bouche. J'avais l'air trop décidé probablement !

Une demi-heure après, le pilote levait l'ancre.

Comme équipage il y avait quatre nègres. Ces malheureux étaient loin d'être à leur aise avec moi. Ils avaient probablement été renseignés sur mon compte par les argousins, car je n'ai jamais vu un équipage aussi heureux d'arriver au port ! On mouilla, près du débarcadère de Cayenne, vers huit heures du soir. J'embarquai dans le youyou du bord et cinq minutes après j'étais sur le quai. Un des matelots qui m'avaient conduit à terre me dit : « Voilà Cayenne, bonsoir ».

Enfin ! Plus de gardes-chiourmes !

Qu'il était beau ce ciel étoilé à le regarder sans avoir la vue gênée par des barreaux de fer ! Qu'elle sentait bon, cette verdure ! Qu'elle était belle, cette mer maudite, maintenant que je pouvais de nouveau la traverser à ma guise, comme je voulais ! Mais... plus de rêveries, Eugène, le temps en est passé. Tu n'as pas mangé depuis hier soir. Voici Cayenne, c'est vrai, mais tu n'y connais personne. Ta fortune personnelle s'élève à la somme de dix centimes. Tu es libre, soit, mais tu es encore habillé en forçat. Donc, à cette heure-ci, tout le monde a le droit de t'arrêter. Voyons, où iras-tu. Parbleu, j'irai où tout le monde voudrait me mener, chez le commissaire de police, l'homme universel, l'homme du siècle, puisque nous vivons dans un siècle de commissaires de police ! Il doit servir à quelque chose, cet être-là. Voici une vieille négresse ; demandons-lui le chemin :

« Pardon, Madame, pourriez-vous m'indi... » Une bordée d'injures, plus grossières les unes que les autres, m'arrête. Tout ahuri, je me demande pour-

quoi. Serait-ce parce que je suis habillé en forçat ?

Pas du tout. C'est parce que je l'ai appelé « Madame » alors que ces vieilles nègresses veulent qu'on les appelle « Mademoiselle » jusqu'à la mort, qu'elles aient un singe ou non. Je savais cela, mais je n'y avais pas pensé.

Un peu plus loin je m'adresse à un nègre, qui m'interrompt par un *pfui* fortement aspiré entre les canines, ce qui est le signe du plus souverain mépris. Il me tourne le dos. Jamais, non jamais, ni un nègre, ni un homme, n'a été aussi près de recevoir un coup de poing sur la tête et un coup de pied ailleurs. Mais je surmontai la folle envie que j'avais de rosser ce malappris, parce que cela m'aurait fait une vilaine affaire.

Ah ! voici une nègresse encore plus laide et plus vieille que la première. Déposons notre sac par terre. Ottons notre chapeau et, avec notre sourire le plus enchanteur, demandons-lui : « Pardon, mademoiselle, auriez-vous l'extrême bonté de m'indiquer le bureau du commissaire de police ? — Oui, Monsieur, foutre. Avec plaisir, foutre. Rue de la Liberté, foutre. — Et où se tient cette rue de la Liberté qui, dans ses parois de pierre, abrite des commissaires de police ? — Ah ! ah ! tu parles bien, foutre. Ici même, foutre. Marchez tout droit. C'est à droite, foutre. — Je vous remercie infiniment, vous êtes bien gentille, Madame... » Allons, bon, je me suis oublié.

Une pluie de gros mots, en créole, me tombent dans les oreilles. Toute la conversation, du moins de la part de la « belle », avait été dans ce langage. Les « fout' » se

mêlaient aux « popotte ma' ou » (forçat évadé), les « sal'mond' » aux « voleu' », les « blagueu' » aux « sale bête. »

Enfin, après une explication pareille, je commençais à avoir mon vocabulaire créole passablement garni. Je prends mon sac, et, avec un dernier « Merci, ma vieille dame », je me rends chez le commissaire de police. Ici, peau de boudin et compagnie, je ne vois que des nègres. L'un d'eux, sans aucune explication, ouvre une cellule et veut m'y introduire. — (Merci, mon ami, je sors d'en prendre.) — Il insiste. — Je résiste énergiquement, aussi bien à celui-ci qu'aux autres *chocolats* qui veulent me forcer à entrer. Les choses allaient sérieusement se gâter quand le commissaire arrive enfin. Je lui présente mon livret de libéré. Il me dit que je peux m'en aller ! Je lui réponds que j'ai faim et envie de dormir. — Il n'a pas de fonds pour fournir à manger et payer l'hôtel des libérés. — Moi non plus. C'est pour cela que je suis venu ici. — On ne pouvait pas aller sonner chez le gouverneur¹, ou chez le directeur de l'administration pénitentiaire à neuf heures du soir ! Enfin, nous serions peut-être encore à discuter, si l'idée ne m'était pas venue de demander un ancien condamné, libéré depuis quelque temps. Je n'avais jamais vu cet homme, mais j'étais certain que j'aurais un meilleur accueil chez lui que chez n'importe lequel des fonctionnaires de la Guyane. Heureusement pour moi, les policiers le connaissaient. Un nègre me mène chez lui. Je demande M. Courtois.

Un homme, à l'air très intelligent, à la belle figure pâle, un peu triste, me répond : « C'est moi, Monsieur,

entrez. » Je renvoie l'agent de police et m'adressant à Courtois, je dis : « Pardon, Monsieur, si je réveille en vous de pénibles souvenirs : Vous avez été aux Iles du Salut. Moi j'en viens. Je m'appelle Degrave. Je vous prie de m'accorder un coin de votre atelier pour y coucher cette nuit. Une planche me suffira ».

« Entrez, Degrave », me répond Courtois, « j'ai connu votre malheureux frère. Je vous félicite de votre liberté. Avez-vous mangé ? Non. Voici ce qui nous reste. Mangez ; je veillerai à vous coucher ».

Quelques minutes après, il revient avec Jehanne, un de mes anciens camarades de Saint-Martin-de-Ré et des Iles du Salut. Ils installent un hamac. Je m'assieds dedans. Mes deux amis prennent place chacun sur une chaise devant moi, et nous causons... jusqu'au lendemain matin. Bien entendu, il ne fut plus question de me laisser partir de chez eux.

Ces deux braves garçons gagnaient très honnêtement mais très difficilement leur vie à Cayenne où ils étaient forcés de résider.

Ils étaient presque aussi malheureux physiquement, et tout aussi malheureux moralement, libres, qu'ils ne l'étaient au bagne. Continuellement harcelés par la police, ennuyés de toute façon, ils pouvaient à peine trouver du travail. Leur correspondance avec leur famille et amis était toujours ouverte et lue par la police et souvent impitoyablement supprimée.

Ils étaient parvenus, il y a quelque temps, à se créer, malgré tout, une position assez enviée à Cayenne. Ils avaient un atelier, Courtois, de peinture, Jehanne de couture, où ils employaient plusieurs ouvriers.

Un beau jour on les arrête, on les met en prison pendant des mois ! Ils sont traduits devant un tribunal et acquittés. On les avait accusés du crime d'évasion ! Oui, crime d'évasion, et il y avait plus d'un an qu'ils étaient libérés, mais la police les avait soupçonnés d'avoir voulu quitter la colonie.

Or, un condamné aux travaux forcés, jusqu'à sept ans, inclus, doit séjourner autant d'années dans la colonie qu'il a subi d'années de bagne. S'il a été condamné à huit ans, ou plus, il est astreint à la résidence perpétuelle. Il y en a beaucoup qui, mourant de faim dans cette colonie où tout leur est fermé, interdit, où il leur est impossible de trouver du travail, vu leur ancienne condition de forçat, font un vol, ou un simulacre de vol, pour être renvoyés au bagne pour le reste de leurs jours !

Courtois et Jehanne étaient deux hommes courageux et strictement honnêtes surtout : Ils avaient été condamnés pour propagande anarchiste en France. A Cayenne, quand ils furent acquittés pour leur *crime* d'évasion, ils trouvèrent leurs ateliers saccagés par la police, leurs clients perdus : ils étaient ruinés. Quand j'eus la chance de tomber chez ces anarchistes « comme une bombe » (c'est le cas de le dire), ces deux hommes essayaient péniblement de gagner leur vie, de se créer de nouveau une position, mais, disaient-ils, « nous ne ferons jamais rien de bon, car à peine un peu hors d'embarras, la police nous embêtera encore ».

En ce moment Courtois avait obtenu l'entreprise de la peinture du nouveau palais de Justice de Cayenne.

Courtois est un peintre d'occasion, bien entendu, formé à la grande école du malheur. Il n'est pas peintre de son métier, ce qui n'empêche qu'il travaille très bien. Seulement, parfois il est un peu embarrassé pour le dessin. Il avait à peindre sur tous les murs, de tous les couloirs du palais de Justice, des mains indicatrices. Je lui dessinai une main gauche et une main droite. Je pris ma propre main comme modèle. Le dessin fait, je perçai toutes les lignes de petits trous et, en passant un tampon noir ci sur ces lignes, on avait sur le mur auquel on appliquait le dessin, le pointillé de ma main. Courtois n'avait plus qu'à peindre.

Ainsi, celui qui ira demander justice à Cayenne se fera montrer le chemin par la main d'un innocent condamné à mort, et qui a souffert pendant huit ans au bagne et ailleurs, comme jamais homme n'a souffert. Et cette main qui lui montrera le chemin, sera peinte par un anarchiste !... Quel est donc celui qui disait que le hasard est aveugle ?

Le lendemain je devais me présenter dans les bureaux de l'Administration pénitentiaire pour recevoir des effets et mon billet de passage pour Saint-Nazaire. Ce fut le fameux Oscar I^e, ex-empereur des Iles, père des malheureux, etc., etc., qui me reçut. Il me fit donner le costume réglementaire des libérés. Comme je n'ai pas la taille réglementaire du tout, j'étais fagoté là-dedans comme une botte d'asperges, les bouts dépassant partout. C'était un costume en toile légère bleue. Le pantalon me descendait un peu plus bas que les genoux. Les manches de la blouse un peu en-dessous des

coudes. On me dit de garder mon chapeau de paille de forçat. Je regrette presque de n'avoir pas conservé ce costume pour venir en France, cela aurait été d'un effet étonnant. Je demandai à Oscar-Deniel s'il voulait m'envoyer à l'exposition de Paris, en 1900. Il me répondit que c'était le costume réglementaire et que je pouvais aller m'exposer si je le voulais. Il ne connaît plus son audace, cet individu, depuis qu'il a eu de l'avancement pour ses agissements contre le capitaine Dreyfus !

J'allai trouver M. Picard, le sous-directeur. Celui-ci comprit fort bien que ce costume ne valait rien pour rentrer en France, en hiver. Il me donna un garde-chiourme comme guide et me dit d'aller acheter un costume, aux frais de l'Administration pénitentiaire, dans un magasin de la ville. Un bon procédé en vaut un autre. Je ne voulus pas faire d'extra. Je pris un « incomplet » dans les prix moyens, mais je pus à peine trouver quelque chose d'assez grand. Le veston était trop petit, quoiqu'il fût le plus grand du magasin. Pas un chapeau n'allait à ma tête. Je dus prendre une casquette, dont il fallut encore déchirer la bande pour pouvoir la mettre. J'étais équipé plutôt médiocrement pour un voyage en Europe, l'hiver. De chaussettes point, de souliers point. Je dus conserver les informes *godillots*, beaucoup trop grands, que j'avais et qui blessaient mes pieds par leur dureté.

Je dus encore retourner chez Oscar-Deniel pour toucher l'argent qui restait à mon pécule, dix-huit francs vingt centimes. Ce n'était pas une grande somme, mais elle aurait suffi, alors qu'on croyait que je resterais

éternellement au bagne, à affranchir les lettres que j'envoyais à mon frère Auguste. Or, jamais celui-ci n'a reçu une lettre affranchie. Quand j'eus touché mes 18 fr. 20, je réclamai la montre qui m'appartenait et qui avait été envoyée, avec moi, de Brest, à Saint-Martin-de-Ré, et, de là, à la Guyane. Oscar-Daniel me répondit qu'elle avait disparu. Comme je ne pouvais pas rester à Cayenne pour intenter un procès à l'Administration pénitentiaire au sujet de cette montre, je fis cadeau de celle-ci à Oscar. Puisse-t-elle marquer un jour, pour lui, l'heure du châtiment !

J'eus beaucoup de peine à faire accepter mes dix-huit francs par mes deux amis pour mon gîte et ma nourriture pendant les cinq jours que je restai avec eux. Mon ami Courtois négligea une demi-journée de travail pour me conduire à bord du courrier le 3 octobre. Je lui ai écrit trois lettres depuis, sans recevoir de réponse. Je suppose que la police a trouvé cela un danger permanent pour la société, qu'un bourgeois corresponde avec un anarchiste, car je ne ferai jamais l'injure à Courtois de penser qu'il m'oublierait au point de ne pas me répondre.

En longeant les Iles du Salut avec le courrier, on passa à l'endroit où les requins avaient déchiré le cadavre de mon frère Léonce. Ce terrible souvenir fit couler les dernières larmes que je devais verser à la Guyane.

A bord du courrier il y avait un assez grand nombre de sous-officiers et soldats d'infanterie de marine, dont plusieurs m'avaient connu aux Iles, ainsi qu'un second-

maître timonier de la marine, un charmant homme dont je ne veux pas dire le nom pour ne pas lui faire du tort auprès de ses chefs. Il avait connu mon frère Léonce. Tous me firent un accueil excellent. Il y avait encore quelques autres passagers blancs, mulâtres et nègres, et, comme bouquet, deux gardes-chiourmes, Mitard et Chambon, qui venaient en congé en France. Ils traînaient avec eux, à titre de curiosité, sans doute, leurs épouses légitimes, deux affreuses négresses, qui passaient leurs journées entières à jouer de l'accordéon, couchées dans une chaise longue. Le hasard de l'arrivée à bord m'avait précisément placé à table près des deux gardes-chiourmes. Je ne voulus pas rester à côté de ces brutes. Le second-maître timonier, qui en tout agissait avec moi comme un véritable ami, me fit une place à côté de lui.

Beaucoup de passagers cherchaient à lier connaissance avec moi. A chacun, je disais invariablement ceci : « Monsieur, je ne sais si c'est ma figure qui vous plaît, ou si toute autre raison vous pousse à venir me causer, mais je tiens à vous prévenir que je m'appelle Degrave, que je suis un forçat libéré depuis peu de jours. Il est vrai que j'ai été condamné sans le mériter. Ceci, libre à vous de le croire ou non. Si, après cela, vous tenez à faire ma connaissance, je le veux bien. Si vous n'y tenez pas, allez votre chemin, j'irai le mien sans rancune. » Pas un seul passager qui ne tint à honneur de venir me causer jurement, je tiens à le constater.

Les gardes-chiourmes Mitard et Chambon essayèrent bien de me nuire auprès des passagers, d'empêcher

ceux-ci d'être aussi familiers avec moi, mais ils en furent pour leurs frais de médisance. Ce furent eux-mêmes que tous les passagers évitèrent comme la peste. Quand ces honnêtes gardes-chiourmes essayèrent leur venin sur le second-maître timonier, en lui disant que j'étais un ancien forçat, un pirate, un assassin, etc., celui-ci les pria de venir me dire cela à moi, « histoire de rigoler un peu », dit-il.

Je vous prie de croire qu'ils n'en firent rien !

Nous restâmes deux jours à la Martinique. C'est là que je me suis dédommagé des années de saleté des îles. J'étais toujours plongé dans l'eau. Oh ! les belles têtes que j'ai piquées là, dans l'eau claire et transparente. Je m'en suis payé, de ces bains !

A la Martinique on changea de courrier. On fut transbordé à bord du *Lafayette*. Il était venu à bord, à destination de France, une trentaine de soldats sortant des compagnies de discipline ; des *peaux de lapin*, comme on les appelle dans l'armée. Ce que me racontèrent ces malheureux de leurs souffrances à la Martinique me fit croire qu'il n'y a pas qu'au bagne qu'il y a des gardes-chiourmes et des forçats.

Nous eûmes une traversée splendide. On aurait dit que la mer fêtait paresseusement le retour, sur ses ondes bleues, d'un de ses anciens amoureux !

Enfin, voici Saint-Nazaire. Un remorqueur accoste et nous amène quelques curieux. Je fus très désappointé : Je ne vis ni mon frère, ni le Comité de Défense.

Un monsieur me prie de passer chez le percepteur

des postes, aussitôt que je serai débarqué. Quelques instants après, un autre me tend la main en me disant : « Je crois que vous êtes M. Degrave ; je suis Belge... » Je lui coupai la parole en secouant si énergiquement sa main qu'il en cria ! C'était Fritz Lutens, un journaliste envoyé à ma rencontre par le *Messager de Bruxelles*.

Une troisième personne se présente. Elle s'annonce comme commissaire de police de quelque chose de spécial, et me prie de passer à son bureau le plus tôt possible, « pour une simple formalité ».

Pour nous débarrasser de cet importun personnage, Lutens et moi, nous décidons d'aller avec lui tout de suite. Ce commissaire de police me fait prendre connaissance d'un document que j'eus à signer et qui me notifiait l'interdiction de paraître dans un grand nombre de villes et de villages de France. Je n'avais jamais entendu le nom de la plupart de ceux-ci (pourtant je croyais savoir un peu de géographie) et certes rien que leur nom m'aurait ôté l'envie de m'y rendre. Il y en avait dans le genre de Fouilly-les-oies !

Cette formalité était encore une coquinerie administrative. Quand M. le Président de la République, Loubet, me gracia de la peine des travaux forcés, il me gracia aussi de l'obligation de la résidence perpétuelle à la Guyane, et je suis convaincu qu'il n'a jamais pensé à m'interdire ces villes et villages de France. Ce qui me prouve que cette formalité de l'interdiction de séjour est une *ânerie bureaugrotesque*, c'est qu'on ne m'a pas défendu de séjourner à Brest. Or, s'il y avait un endroit qu'on aurait dû m'interdire, c'est cette ville-là, car si je n'avais pas juré à mon frère...

Une autre preuve, c'est que l'interdiction a été levée aussitôt qu'un de mes amis a pu s'approcher de M. Waldeck-Rousseau.

On a bien pensé, à mon arrivée en France, à m'interdire l'accès de certaines villes et villages, mais on n'avait pas l'air de se douter que je ne possédais que dix centimes pour voyager. Ceci ne m'inquiétait guère, d'ailleurs. On est marin ou on ne l'est pas ! J'aurais toujours trouvé le chemin de la Belgique sans l'aide de la police !

Après cette corvée chez le commissaire, nous nous rendîmes au bureau des postes. On m'y remit une lettre de mon frère Auguste. Il m'écrivait que, du Ministère, on lui avait annoncé que je serais rapatrié jusqu'à la frontière belge, accompagné d'agents de la police de sûreté.

Auguste, ne voulant pas voyager avec ces individus, m'attendrait à Quévy, frontière belge.

Il avait jugé inutile de m'envoyer de l'argent, puisque du Ministère on lui avait écrit que je serais envoyé en Belgique. Or, au Ministère, on mentait. Et ce ne fut pas la seule fois.

Aussitôt que les membres du Comité de Défense surent que j'allais revenir de la Guyane, ils demandèrent au Ministère à quelle date je rentrerais en France. Ces messieurs désiraient vivement venir me prendre à Saint-Nazaire. Ils reçurent, en réponse, une communication signée de Lanessan, leur disant que je ne pouvais rentrer par ce courrier, mais qu'ils seraient avisés par télégramme du jour de mon arrivée à Saint-Nazaire.

Confiants dans la parole d'un ministre, les membres

du Comité ne firent pas d'autres démarches. Ils ne furent, bien entendu, pas prévenus du tout. On avait menti une fois de plus. Je suis loin de rendre M. de Lanessan responsable de ces mensonges. Selon moi, c'est encore un de ces bons fonctionnaires, gratté-papier au ministère, qui aura abusé du nom de M. de Lanessan comme on l'avait déjà fait avec celui de M. Waldeck-Rousseau, relativement à mon interdiction de séjour.

J'arrivai en Belgique sans que le Comité de Défense en fût averti !

Fritz Lutens eut la bonté de me prêter de quoi payer mon train jusqu'à Bruxelles. Lui-même ne m'accompagna que jusqu'à Paris, où il dut attendre des provisions de son journal.

Pour nous rendre à la gare du chemin de fer, à Saint-Nazaire, nous prîmes une voiture. C'est une des choses qui m'ont le plus surpris, depuis ma sortie du bagne. Comment, c'était bien vrai ? J'étais assis dans une voiture, moi qui avais si souvent fait office de cheval, là-bas, dans ces maudites îles, quand je traînais le « cabrouet » (1).

À Paris, je lançai un télégramme à mon frère Auguste pour lui annoncer l'heure de mon arrivée à Mons. Sans penser à autre chose, Auguste, avec les membres de ma famille qui étaient chez lui, prend le premier train pour Mons, et ce n'est que de cette ville que le Comité est prévenu de mon arrivée !

(1) Nom que l'on donne, à la Guyane, à une lourde charrette, à deux roues, à laquelle on attelle de 15 à 20 hommes, selon la charge.

Enfin voici Mons. Mon frère sera-t-il là ? Anxieusement je me mets à la plate-forme du wagon et j'essaie de voir une figure amie. Mille pensées confuses s'agitent dans mon cerveau. Je vois une grande foule s'agiter devant moi ; pourtant je ne distingue pas une figure : Tout cela se brouille ! Je n'ai donc pas une main amie qui me serrera la mienne ? Mais toutes ces personnes sont pourtant des amis, ce sont tous des frères, des Belges ! Pourquoi alors s'en vont-ils comme cela, si indifférents ?... Ah ! on me saute au cou. On m'embrasse, on m'embrasse encore, en pleurant. C'est ma sœur Marie, c'est ma sœur Léonie, c'est Auguste, c'est mon beau-frère Davin ! Mon Dieu ! que je suis heureux ! Vite, entrons dans le wagon ; on n'est pas complètement heureux si l'on n'est pas seuls. Il n'y a rien de plus égoïste que le bonheur. On m'entraîne dans un wagon de première. Une dame inconnue a la bonté d'enlever la plaque « dames » pour nous permettre de rester tous ensemble. Je ne l'ai peut-être pas assez remerciée de sa délicatesse. Et puis nous nous embrassons, nous sommes profondément heureux de nous revoir. Nous causons. Nous voulons tout raconter à la fois. Je souris maintenant de mes plus grandes souffrances. Nous pleurons ensemble nos morts, ceux qui, hélas ! n'ont pas vécu pour voir ce beau jour. Et ainsi, souriant à travers nos larmes, nous arrivons à Bruxelles. Un dernier baiser pour effacer les larmes, et je mets enfin le pied sur le sol natal.

Le Comité de défense, au complet, se trouvait sur le quai. Ils n'avaient prévenu personne de mon arrivée, mais ces messieurs étaient connus, et quand on les

voyait ensemble, en gala, les bons Bruxellois se doutaient bien qu'il y avait « du neuf » pour les « frères ».

Aussi y eut-il une assez grande foule à la sortie. J'avais encore à faire la connaissance du plus acharné de mes défenseurs, M. Chomé, celui qui avait été le premier Belge qui eût jeté cette vérité à la face des juges de Brest : « Ils sont innocents, ceux que vous venez de condamner à mort ! »

Oui, tous étaient là, aussi heureux certainement que je pouvais l'être moi-même. Je me jetai dans les bras de mes braves amis. Je pouvais à peine causer. J'avais envie de pleurer ! Le bon Carlos, quoique pleurant lui-même, fit sourire tout le monde : « Maintenant que nous te tenons, mon garçon », dit-il, « nous sommes tous heureux, mais moi, il me semble qu'on ne peut être complètement heureux sans champagne ! Allons, en route pour le local du Comité. Il y a du Pommery-Greno de 80 qui nous attend ! ».

Nous marchâmes vers la sortie, où nous attendaient les landaus.

La foule était muette. Tous les yeux semblaient chercher le « forçat innocent ». Quelqu'un me reconnut et cria : Vive Degrave ! Des centaines de voix, spontanément, répétèrent ce cri et celui de « Vive le Comité ! » jusqu'à ce que les voitures, en fendant la foule, nous dérobassent aux ovations. J'étais ahuri, hébété. Je ne pouvais que saluer et répondre bêtement : « Merci, mes amis, merci ». On me fêtait comme si je revenais en conquérant, après des faits d'armes héroïques, et je n'avais fait que souffrir !

Au local du Comité nous sommes à peu près seuls. Il y a bien quelques journalistes, mais ils sont si discrets qu'on s'aperçoit à peine de leur présence.

Ici déjà les lettres, les cartes, les fleurs, les bouquets affluent. Des amis, des inconnus d'hier, m'envoient des marques de sympathie.

A Boom, plus tard, ce fut une avalanche de lettres et de fleurs. Si ma mère et mon pauvre Léonce eussent été là, j'aurais oublié tout.

Un des témoignages d'amitié qui surtout me fit un sensible plaisir, tout en évoquant de terribles souvenirs, fut une lettre de l'ancien aumônier de la prison de Brest, M. l'abbé Foulet. Celui-ci me félicitait, m'appelant son cher ami ; exprimant une dernière fois sa sympathie pour moi, ses regrets pour Léonce et son dégoût pour l'infect Mirey, comme il l'appelle.

Cette lettre me rappela une démarche que fit l'abbé Foulet auprès de Compristo, le président du tribunal maritime qui venait de nous condamner à mort.

M. Foulet, s'adressant à ce Corse, lui dit :

« Maintenant que vous croyez avoir fait votre devoir comme homme en condamnant ces deux malheureux, faites votre devoir comme chrétien : Pardonnez.

« Un mot de vous peut les sauver. — Laissez-leur la vie au moins, pour leur donner le temps de prouver leur innocence. — Car ils sont innocents, j'en suis convaincu.

« On ne ment pas à un prêtre quand on va mourir, et que c'est ce prêtre qui vous assistera à monter à l'échafaud. »

Compristo refusa.

Du local du Comité, où j'avais offert à M. Chomé la chaîne que j'avais portée pendant deux ans, Carlos nous entraîna tous au Grand-Hôtel, où nous banquetâmes joyeusement.

Mes amis voulurent me retenir à Bruxelles. Je refusai.

Car il est un village qui m'attire ; le village où ma pauvre vieille mère mourut de chagrin.

C'est là que je veux vivre, pour aller parfois pleurer sur sa tombe ; c'est là que j'espère mourir.

A peine arrivé à Boom, je quittai furtivement mon frère et sa famille et je volai au cimetière.

Je me couchai sur le tombeau de ma mère et je pleurai longtemps.

J'embrassais la terre qui couvrait celle que j'aimais tant.

Je maudissais encore ceux qui avaient été la cause que je ne l'avais plus revue, la martyre.

Puis une sensation étrange s'empara de moi.

Il me semblait que je n'étais plus de ce monde.

Un frisson me secoua, quand j'entendis la voix de ma mère, ah ! oui, je reconnus bien sa douce voix, quand elle me dit :

« Pauvre garçon, pauvre enfant ! »

Boom, le 8 décembre 1899.

A LA MÊME LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE

CHARLES ALBERT. <i>L'Amour Libre.</i> Un vol. in-18, 3 ^e éd.	3 50	LÉOPOLD LACOUR. <i>Humanisme Intégral.</i> Le duel des sexes. La cité future. Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50
BAKOUNINE. <i>Oeuvres.</i> Fédérallisme, Socialisme et Antithéologisme. Lettres sur le patriotisme. Dieu et l'Etat. Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50	JOHN-HENRY MACKAY. <i>Anarchistes, mœurs du jour, roman.</i> Traduction de L. de Hessem. Un vol. in-18 (Epuisé)	5 "
CH. CORNELIASSSEN — <i>En marche vers la Société nouvelle.</i> Un vol. in-18	3 50	CHARLES MALATO. <i>De la Commune à l'anarchie.</i> Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50
GEORGES DARIEN. <i>Biribi, armée d'Afrique.</i> Roman. Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50	— <i>L'Homme nouveau.</i> Une brochure in-18.	1 "
LUCIEN DESCAVES. <i>Soupes. Nouvelles.</i> Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50	— <i>Les Joyeusetés de l'exil.</i> Un vol. 2 ^e éd.	3 50
DUBOIS-DESAULLE. <i>Sous la casaque.</i> Notes d'un soldat. Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50	— <i>Philosophie de l'anarchie.</i> Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50
GUGLIELMO FERRERO. <i>Le militarisme et la Société moderne.</i> Traduction de M. Nino Samaja. Un vol. in-18	3 50	TARRIDA DEL MARMOL. <i>Les Inquisiteurs d'Espagne.</i> Montjuich. — Cuba. — Philippines. Un volume in-18 avec préface de Ch. Malato, 2 ^e éd.	3 50
JEAN GRAVE. <i>L'Anarchie.</i> Son but. Ses moyens. Un vol. in-18, 3 ^e éd.	3 50	LOUISE MICHEL. <i>La Commune.</i> Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50
— <i>La Grande Famille,</i> roman militaire. Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50	DOMELA NIEUWENHUIS. <i>Le Socialisme en danger.</i> Préface d'Elisée Reclus. Un vol. in-18	3 50
— <i>L'Individu et la Société.</i> Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50	ELISÉE RECLUS. <i>L'évolution, la révolution et l'Idéal anarchique.</i> Un vol. in-18, 2 ^e édit.	3 50
— <i>La Société future.</i> Un vol. in-18, 6 ^e éd.	3 50	JOSÉ RIZAL. <i>Au pays des moines (Noli me Tengere), roman.</i> Traduction de H. Lucas et R. Sempau. Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50
— <i>La Société mourante et l'anarchie.</i> Préface par M. Octave Mirbeau. Un vol. in-18 (<i>Interdit. — Rare</i>).	5 "	JACQUES SAUTAREL. <i>Philosophie du déterminisme.</i> Réflexions sociales. Un vol. in-18	3 50
A. HAMON. <i>Psychologie de l'Anarchiste-Socialiste.</i> Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50	MAX STIRNER. <i>L'unique et sa propriété.</i> Traduction de R. L. Reclaire. Un vol. in-18	3 50
— <i>Le Socialisme et le Congrès de Londres.</i> Un vol. in-18, 2 ^e éd.	3 50		
PIERRE KROPOTKINE <i>L'Anarchie.</i> Sa philosophie. Son idéal. Une brochure in-18, 3 ^e éd.	1 "		
— <i>La Conquête du pain.</i> Préface d'Elisée Reclus. Un vol. in-18, 5 ^e éd.	3 50		

